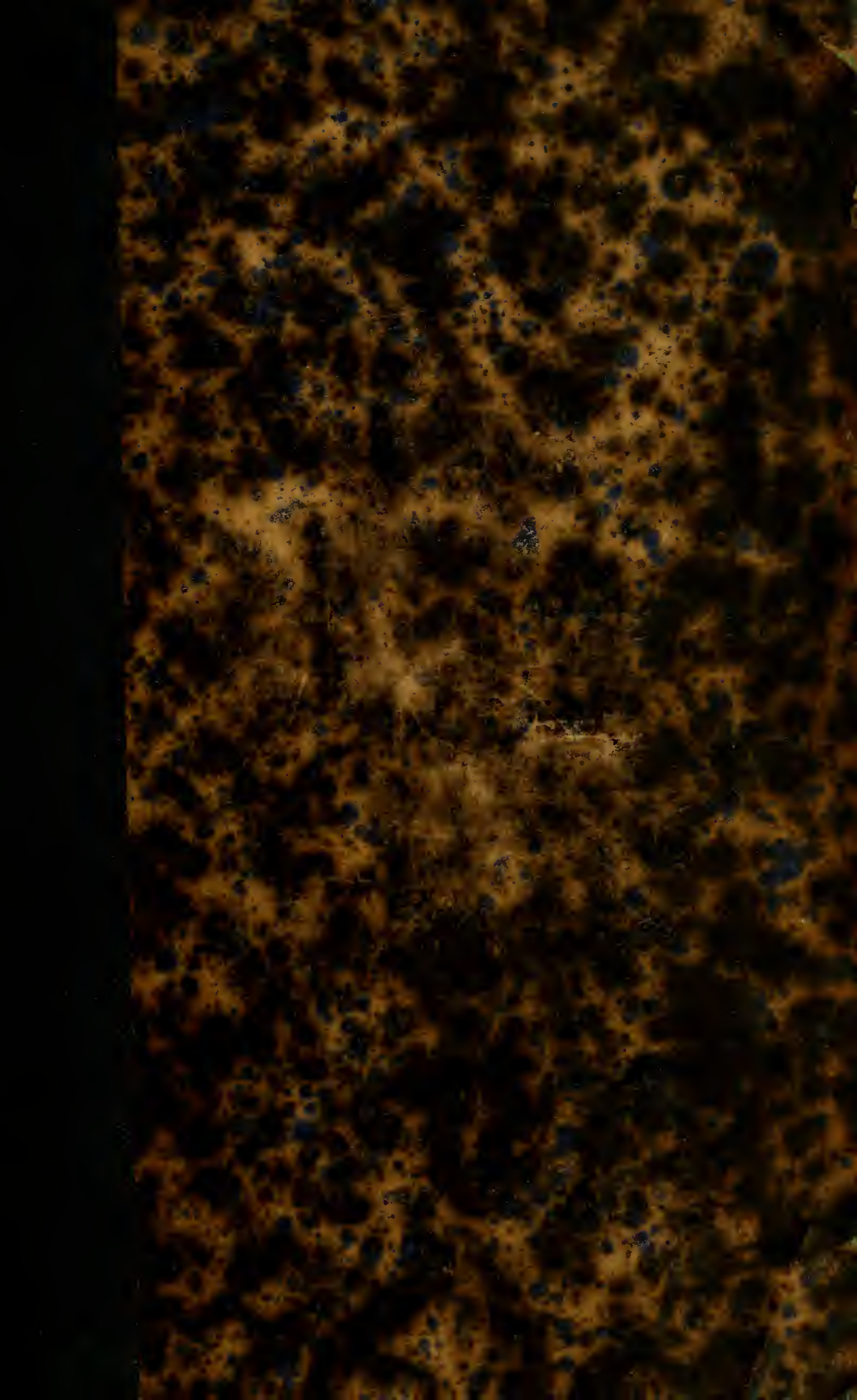
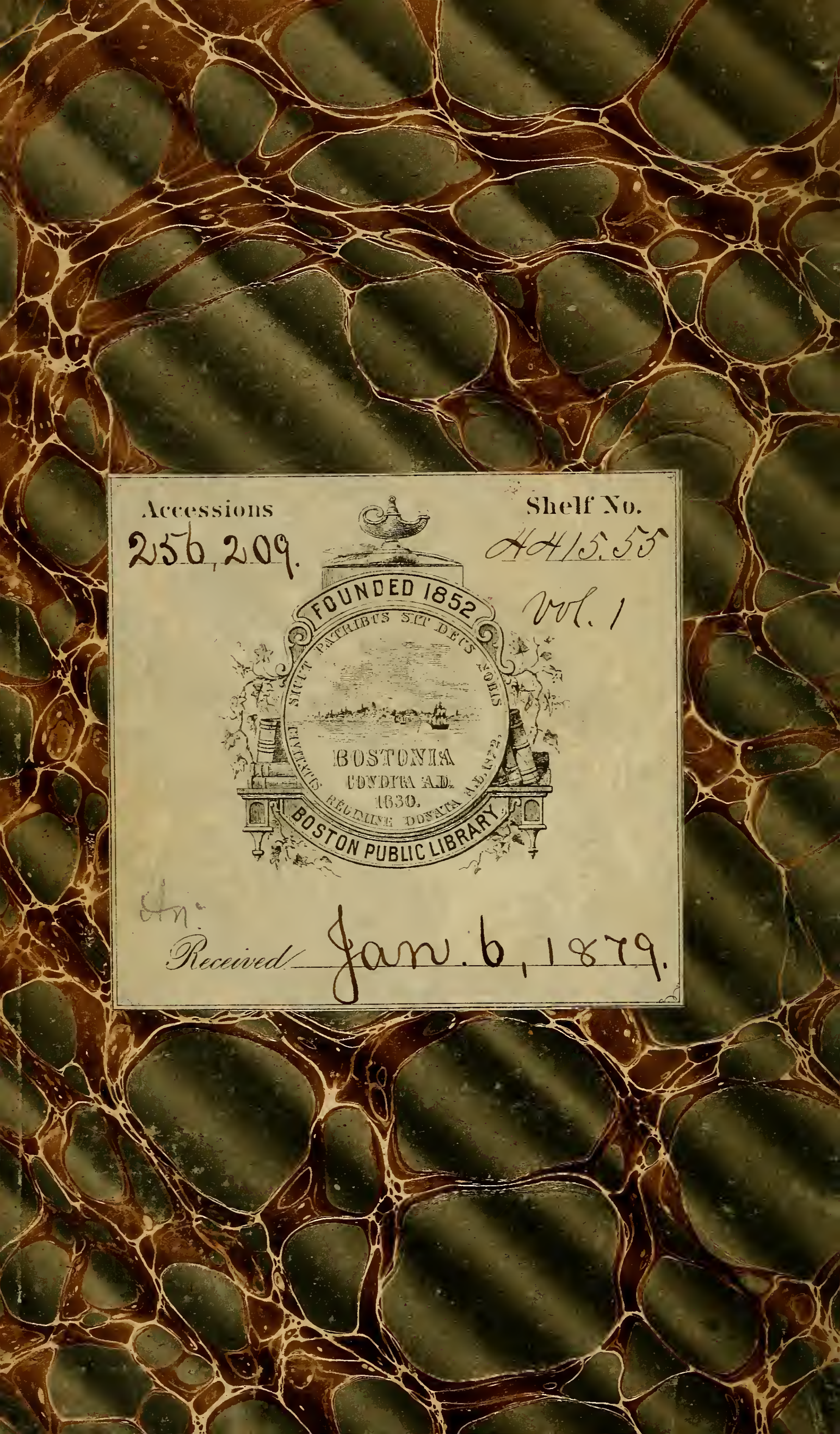




Accessions
256,209.
Shelf No.
4415.55
Vol. 1
FOUNDED 1852
SIT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
BOSTON PUBLIC LIBRARY
Received Jan. 6, 1879.

PRÉFACE

—

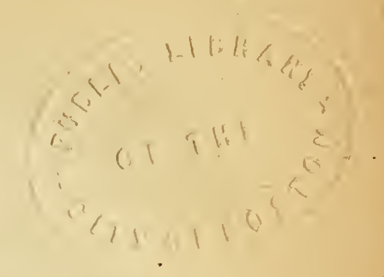
La place trop restreinte que l'on donne aux Etats-Unis dans l'étude de l'histoire contemporaine n'est pas en rapport avec l'importance du rôle qu'ils jouent dans les relations politiques et commerciales de notre siècle. Les origines de cette nation, ses progrès rapides, sa constitution, son esprit, les noms illustres des hommes qui l'ont faite, tout cela fournit cependant la matière des plus intéressantes recherches.

Déjà un grand nombre d'écrivains ont touché, dans différents ouvrages, presque tous les points de cette histoire. Pour nous, nous avons voulu, dans ce livre, embrasser toutes les périodes de la vie du peuple américain, depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Afin de donner à notre ouvrage un intérêt nouveau et, pour ainsi parler, une couleur locale, nous avons puisé nos renseignements surtout aux sources étrangères. Parmi les travaux que nous avons consultés, nous citerons

plus particulièrement *Barne's centenary* et *Ridpath's History of the United States.* Quelques écrits français cependant, et en première ligne les études de M. Laboulaye sur les États-Unis, nous ont été d'un puissant secours.

Nous avons présenté les faits dans toute leur simplicité, sans les faire suivre d'aucun commentaire, laissant au lecteur le plaisir et la liberté de tirer lui-même des événements leur conclusion. Et d'ailleurs quel intérêt pourraient ajouter quelques réflexions personnelles au récit des entreprises hardies, et des succès éclatants d'un peuple qui, jeune encore, frappe d'admiration la vieille Europe?

C'est donc seulement de la simplicité de notre exposition, en même temps que de la nouveauté de notre étude, que nous nous recommandons auprès du lecteur.



HISTOIRE

DES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'A NOS JOURS

CHAPITRE PREMIER

Epoque préhistorique. Les Constructeurs de monts; leurs travaux. Incertitudes au sujet de leur provenance et des causes qui amenèrent leur disparition totale. — Les Indiens. Description du type indien. Déformation artificielle des crânes. — Les Esquimaux et leurs mœurs. — Division des Indiens en cinq catégories de peuples : 1° les Algonquins; 2° les Hurons-Iroquois; 3° les Cherokees; 4° les Mobilians; 5° les Dakotas. Langues indiennes. Caractère et mœurs des Indiens. Condition de la femme chez ces peuples. Façon de combattre des Indiens. Férocité de certaines tribus. La danse de guerre. Tortures infligées aux prisonniers. Organisation intérieure des tribus. Croyances religieuses des Indiens; les « pays de chasse bienheureux. » Culte des morts. — Disparition future de l'Indien.

Des vestiges découverts à des époques différentes et dans diverses parties de l'Amérique ont démontré qu'au temps où le mastodonte existait dans ces contrées, le continent américain était habité par des hommes dont il a été impossible de définir ni la race,

ni la couleur, ni les mœurs, ni le degré de civilisation. En France, on a pu trouver, parmi des débris de mastodontes et de mammouths, de grossiers dessins de ces animaux gravés sur des ardoises ou de l'ivoire, mais en Amérique aucune indication de ce genre n'a été recueillie dans les gisements d'os humains et d'animaux que l'on y a découverts.

Cette première partie de l'histoire d'Amérique reste donc entourée d'une obscurité difficile à pénétrer, et nous arrivons immédiatement aux premiers habitants réels du continent américain qui furent les « Constructeurs de monts » (*Mount-Builders*), nom qu'ils tiennent de leurs remarquables ouvrages en terre. C'est d'ailleurs la seule preuve de leur existence qu'ils aient laissée, mais on découvre dans leurs travaux la marque de telles connaissances que l'on est forcé, après examen, de leur accorder une certaine habileté et un certain degré de civilisation.

C'est surtout dans la vallée du Mississipi qu'on rencontre ces grands ouvrages qui leur ont valu leur dénomination de Constructeurs de monts. Le plus remarquable, sans contredit, est celui du comté d'Adams, dans l'Etat d'Ohio : il représente un immense serpent de mille pieds de long et de cinq de large, s'étendant sur une éminence qui domine un torrent. Cette construction, faite principalement en terre, reproduit tous les contours d'un serpent dont la queue est enroulée trois fois; la bouche ouverte tient un monticule figurant un œuf.

D'autres ouvrages semblent avoir été faits pour la défense du sol : ce sont des fortifications, des remblais, des fossés, etc., qui témoignent d'une véritable science militaire. Ailleurs, car c'est dans toute l'étendue des États-Unis qu'on a découvert de pareils travaux, ce sont des éminences de terre dont les côtés sont garnis de tables en pierres ou en briques et qui ont servi soit d'autels, soit de sépultures. En outre, on a retrouvé des vases de terre dont l'extérieur surtout était décoré de figures d'animaux et d'oiseaux; de même, dans une mine de cuivre sur les bords du lac Supérieur, auprès d'une masse de ce métal pesant près de six tonnes, détachée du filon et reposant sur des pièces de bois maintenant pourries, on a trouvé des instruments en bois et en pierre, tels que marteaux, ciseaux et coins de bois en abondance. Malgré toutes ces découvertes, on ne saurait établir l'époque où ces populations qui, à en juger par l'importance de leurs travaux, devaient être nombreuses, habitaient l'Amérique. Sur les terres qui avaient été rejetées de la mine dont nous avons parlé, s'élèvent des arbres âgés aujourd'hui de plus de quatre cents ans ; on doit en conclure que les Constructeurs de monts vivaient à une époque encore plus reculée.

Quant à savoir les pays qu'ils quittèrent pour s'établir et se fixer ensuite sur le continent américain, ce point demeure un mystère, mais il est permis de supposer que leur berceau fut l'Asie : ils en seraient venus soit volontairement, alors que, suivant quelques savants, le

détroit de Behring n'existait pas et que les deux continents étaient unis l'un à l'autre, soit accidentellement par suite d'un naufrage sur les côtes américaines. Les naufragés, n'ayant aucun moyen de retourner dans leur ancienne patrie, ni même d'en retrouver la route, se seraient décidés à habiter ces nouvelles contrées.

Pour ce qui est des causes qui amenèrent leur départ en masse ou leur extermination sur le sol qu'ils cultivaient, un vaste champ est ouvert aux conjectures, car rien n'est venu encore révéler les motifs de leur émigration ou les détails de leur complète destruction; toutefois, il est permis de croire qu'en butte aux attaques perpétuelles des Indiens, ils ont été repoussés par leurs tribus sauvages jusque dans l'Amérique méridionale.

Quoi qu'il en soit, les Constructeurs de monts avaient disparu depuis longtemps lorsque les Européens abordèrent en Amérique. Ceux-ci se trouvèrent en face d'une race d'hommes dont l'aspect autant que les mœurs les remplirent d'étonnement. Teint rouge, pommettes saillantes, yeux noirs, cheveux plus noirs encore, tels étaient ces indigènes qui adorèrent les blancs comme des demi-dieux et que les blancs devaient traiter en esclaves. Nous les avons déjà nommés, ce sont les Indiens.

Mais qu'est-ce au juste que les Indiens et d'où sont-ils venus? C'est ce qu'il est difficile d'établir. — Leur nom ne nous apprend rien, puisqu'il leur a été donné par Christophe Colomb et n'est que le résultat d'une

erreur. On sait en effet que ce grand navigateur crut avoir abordé aux Indes, et c'est à peine si quelques historiens hasardent cette conjecture que certaines ressemblances physiques entre les Indiens et les populations riveraines de l'Indus contribuèrent à l'induire en erreur. L'étude du type indien actuel ne nous est pas d'un plus grand secours. Nous en avons déjà esquissé les principaux traits, ajoutons que leurs cheveux ne sont pas laineux, mais longs, lisses et si roides qu'on les a comparés à des crins de cheval. Les sourcils et les cils sont épais, mais la barbe, les moustaches et les poils sont rares. Les paupières présentent toutes les variétés observées sur l'ancien continent, tantôt bridées et obliques, tantôt horizontales. Mieux que ces renseignements relativement secondaires, l'étude des crânes nous permettrait d'arriver à des conclusions plus sûres si cette étude pouvait se faire scientifiquement en Amérique, mais les déformations artificielles du crâne déroutent l'observation la plus attentive. Encore si ces déformations pouvaient toutes se rapporter à un même système, il y aurait quelque parti à tirer pour la science de ces coutumes ethniques. On pourrait reconnaître une race à la forme sinon naturelle, du moins artificielle et voulue des crânes. Du Caucase jusqu'en France, on a ainsi suivi comme les traces d'un même peuple important partout et imposant son système de déformations crâniennes. Aucune induction de ce genre n'est possible dans le pays dont nous nous occupons. En effet, les crânes qui sont réu-

nis à Philadelphie, ne se ressemblent que sur un point : ils paraissent être les moins capaces de l'humanité. Suivant une coutume, le crâne était aplati d'avant en arrière. On voit clairement, suivant une autre, que la tête de l'enfant était pétrie entre les mains ou enserrée entre deux planchettes appliquées l'une sur le front, l'autre sur l'occiput. Ici, la déformation était pratiquée sur les enfants des deux sexes ; là, sur les mâles seulement. Cependant, deux méthodes plus communément employées, celle des Nahuas d'une part, celle des Aymaras d'autre part, semblent indiquer deux races prédominantes dans l'Amérique du Nord.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une hypothèse. Peut-on en former d'autres plus vraisemblables en s'appuyant sur l'usage d'une même arme : le boomerang en Australie, dans le Dekkan, en Égypte et en Amérique ?

La coutume de scalper les ennemis vaincus nous mettrait-elle sur la trace d'autres inductions ? Faut-il attacher une grande importance aux récits qui nous montrent les Nahuas émigrant de la Floride, abandonnant le Mexique, les uns remontant le Mississipi vers le nord, les autres descendant vers le midi par l'isthme de Panama ? Y a-t-il quelque parenté à établir entre les races européennes parties du Caucase et les races américaines ?

A ces différentes questions, comme nous l'avons déjà indiqué, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre. Nous nous contenterons donc de

montrer ce qu'étaient les Indiens au moment où ils vinrent à être connus des Européens.

On a divisé les anciens habitants du Nouveau Monde en cinq catégories de peuples. Nous en ajouterons une pour les Esquimaux dont le nom veut dire : « mangeurs de viande crue. » Ils habitaient cette partie du nouveau continent située au-dessus du 11e degré de latitude nord, et s'étendant du Labrador à l'Alaska. Leur manière de vivre à l'époque reculée dont nous parlons était peu différente de ce qu'elle est encore aujourd'hui. Ils se nourrissaient presque exclusivement d'huile et de viandes grasses, enduisaient leurs membres et leur visage de matières huileuses, et pouvaient ainsi supporter les hivers les plus rigoureux.

Les cinq autres races de l'Amérique du Nord sont :

1° Les Algonquins. Ils habitaient au sud des Esquimaux et occupaient presque toute la partie de l'Amérique qui est située à l'est du Mississipi, au-dessus du 37e degré de latitude nord. Ils étaient plus de 250,000 au commencement du dix-septième siècle, nombre considérable, si l'on songe que dans toute l'Amérique du Nord on a évalué qu'au moment de la découverte il n'y avait que 400,000 Indiens. Les premiers établissements européens trouvèrent la race des Algonquins déclinant avec rapidité. Des maladies pestilentielles avaient dépeuplé des villages entiers, et il ne restait plus que quelques misérables hordes d'Algonquins, fiers encore de l'ancienne influence de leur race.

2° Les Hurons-Iroquois. Leur domaine s'étendait sur toute la contrée située entre la baie de Géorgie et le lac Huron jusqu'aux lacs Erie et Ontario, le long de quelques rivières de l'est. Leurs tribus avaient formé une sorte de confédération qui comprenait les Cayugas, les Senecas, les Mohawks, les Oneidas et les Onondogas. C'étaient les « Cinq Nations. » Ce nom fut illustré par une véritable habileté politique et par une énergie de tous les instants, plus rare chez ces peuples que le courage et la témérité sur le champ de bataille. Aux « Cinq Nations » se joignirent plus tard les Turcaroras de la Caroline du Nord, plus tard encore, les Nanticokes, les Conoys et les Tuteloes.

3° Les Cherokees. Ils habitaient plus au sud que les Iroquois et occupaient les vallées qui sont au pied de la grande chaîne des Alleghany.

4° Les Mobilians. Leurs campements occupaient toute la contrée située entre le bas Mississipi et l'océan Atlantique.

5° Les Dakotas. Leurs possessions couvraient toute la partie qui s'étend de la rivière Arkansas au pays des Esquimaux, et tant à l'est qu'à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Nous omettons quelques peuplades secondaires, telles que les Comanches, dont le nom est resté longtemps synonyme de férocité et de sauvagerie; les Aztecs, éteints aujourd'hui.

Aux cinq grandes races que nous avons nommées correspondaient cinq langues : l'algonquin, le wayan-

dot, le cherokee, le mobilian, le dakota ou sioux. Le caractère général de ces langues est d'être gutturales, dures et polysyllabiques. Le wayandot, pourtant, a moins de rudesse et parfois le mobilian ne manque pas d'harmonie. Les discours des Indiens sont remplis de comparaisons et de métaphores hyperboliques qui leur donnent un air de dignité et en rehaussent la portée.

Les facultés intellectuelles des Indiens sont généralement très-faibles. Ils sont stupides, brutaux, féroces, mais dans toutes les affaires importantes pour la communauté, ils se conduisent selon les règles de la prudence et de la justice. Leurs traités sont toujours fondés sur le bon sens, bien que les cérémonies qui en accompagnent la conclusion soient d'un ridicule et d'une étrangeté incroyables. Ils dirigent leurs conférences au moyen d'une sorte de collier appelé « vampum. » Les grains, faits d'un solide coquillage, sont enfilés ou réunis en forme d'une large ceinture, dont la dimension varie suivant l'importance du sujet traité. Il n'est pas soumis de proposition, ni fait de réponse sans que ces ceintures soient exhibées et échangées. Cette formalité est une condition essentielle de la validité du traité.

Les Indiens n'avaient pas d'écriture conventionnelle. Ils ne correspondaient que par des sortes d'hiéroglyphes. Le voyageur Schoolcraft rapporte le fait suivant : Dans une de ses expéditions au milieu des peuplades indiennes, ceux des Indiens qui lui servaient de guides eu-

rent à faire savoir à leurs camarades qu'une troupe composée de quatorze blancs et de deux Indiens avait passé la nuit en un certain lieu. Ils tracèrent sur une écorce plusieurs dessins représentant les soldats blancs tout armés, leur capitaine agitant un sabre, le fourrier de la troupe portant un livre, un géologue muni de son marteau. Ils n'oublièrent pas de figurer les vivres dont on avait fait usage et indiquèrent le nombre exact des feux qui avaient été allumés.

Un tel état intellectuel fait pressentir un caractère et des mœurs assez sauvages. Comme presque tous les peuples jeunes, les Indiens avaient des sentiments généreux. Ils étaient courageux et patients, quelquefois bons et hospitaliers. L'oubli d'une injure était pour eux une lâcheté et une honte. La vengeance, au contraire, était regardée comme la première des vertus. Lorsqu'un Indien se trouvait en face d'un étranger, il savait mettre sur son visage un masque d'impassibilité; la taciturnité était pour lui un mérite, et souvent il passait des heures et des journées entières sans prononcer un mot.

Les mœurs des Indiens répondent à leur caractère. Ils ont toujours été essentiellement nomades, ne pouvant se fixer que pour un temps relativement court dans le même endroit; la principale cause de leurs déplacements tient à leur habitude d'abattre et de faire servir à leurs besoins domestiques tous les arbres du voisinage. Sitôt que le lieu de leur campement commence à se trouver dégarni, le conseil des

chefs est réuni, et, selon la décision prise, la tribu se transporte dans une autre partie du territoire, souvent peu éloignée. C'est cette habitude qui leur avait fait croire, en voyant les premiers Européens, que ceux-ci avaient brûlé tout le bois de leur pays et que, manquant de combustible, ils s'étaient mis à la recherche de nouvelles régions.

Lorsque les premiers colons arrivèrent en Amérique, ils trouvèrent les Indiens couverts de peaux d'animaux qu'ils préparaient en les fumant, mais bientôt après, s'étant procuré des couvertures de laine, ils en firent usage et les décorèrent en y ajoutant des rangs de perles, des coquillages et des plumes. Pendant l'été ils allaient presque nus. Les hommes se rasaient la tête en laissant toutefois ce qu'ils appelaient la « mèche du scalp, » qu'ils se faisaient une sorte de point d'honneur de conserver toute leur vie. Leur nourriture était très-simple; elle se composait ordinairement de ce qu'ils pouvaient prendre de poisson ou de gibier, de blé écrasé, de glands, de mûres et de quelques légumes. Ils faisaient usage de tabac, mais n'avaient aucune liqueur spiritueuse. Ils étaient cependant industrieux : ils faisaient des paillassons en jonc, des mortiers en bois, des vases de terre et des pipes parfois très-curieusement enjolivées; ils fabriquaient avec les moyens restreints dont ils disposaient tous les objets nécessaires à leurs besoins et à leurs habitudes, mais les deux inventions les plus ingénieuses qu'ils aient faites sont certainement le

soulier à neige et le canot d'écorce. Le premier, semblable aux raquettes de nos enfants, était fait d'un cadre de bois de trois à quatre pieds de longueur tendu d'un filet en peau de cerf. Des courroies fixaient cet appareil au pied chaussé de mocassins légers, et de cette manière le soutenaient au-dessus du niveau de la neige. Un Indien pouvait ainsi parcourir quarante milles par jour sur ses raquettes et atteindre facilement l'élan et le daim dont les sabots pointus, pénétrant à travers la croûte durcie de la neige, retardaient la course. — Quant au canot, il était fait de l'écorce entière d'un bouleau blanc, délicatement détachée de l'arbre, et étendue sur une carcasse en bois de cèdre. Aux bords, étaient cousues des lanières coupées sur les racines du cèdre, et le tout était ensuite enduit d'une résine tirée de certains arbres. Si le canot venait à se déchirer, on pouvait aisément le réparer en y ajoutant des morceaux d'écorce que l'on fixait de la même manière. Cette embarcation simple et facile à construire était, en outre, par sa légèreté et son faible tirant d'eau, d'une manœuvre des plus aisées ; c'est ce qui explique pourquoi non-seulement les Indiens actuels, mais aussi les habitants blancs du nord des États-Unis et du Canada, en ont conservé l'usage, ainsi que des souliers à neige.

Chez les Indiens, le mariage était un trafic. Le père mettait en quelque sorte sa fille aux enchères et la donnait à celui qui offrait les plus nombreux et les plus riches présents. Les chefs avaient quelquefois

plusieurs femmes, mais la polygamie, sans être interdite, était rare. De même, la répudiation, quoique étant un droit du mari, n'était pas fréquente. Il est bon d'ajouter que la femme se soumettait docilement à toutes les fatigues que son mari lui imposait : c'était elle qui s'occupait de tous les soins domestiques, qui construisait le wigwam, coupait le bois et portait les fardeaux. C'était elle encore qui, après avoir défriché un terrain, faisait les semences et les récoltes; en somme, tous les ouvrages manuels et pénibles lui étaient réservés. L'homme ne s'occupait que de la guerre, de la pêche et de la chasse. Infatigable dans les combats, l'Indien, chez lui ou à la recherche d'un nouveau campement, laissait aux femmes toutes les fatigues. C'était, prétendait-il, afin de garder intactes sa souplesse et sa force pour de plus nobles travaux. Ainsi, lorsqu'un chasseur avait tué un daim et l'avait apporté sur ses épaules d'un endroit assez éloigné, il le jetait à terre en arrivant en vue du village pour que sa femme vînt le chercher et le portât à son tour jusqu'à son wigwam.

Les Indiens étaient divisés en tribus presque constamment en guerre les unes contre les autres. Les hostilités semblaient-elles apaisées, elles recommençaient bientôt pour le motif le plus futile. Le clan des Mohawks était le plus redouté, et, lorsque dans une réunion des tribus plus pacifiques que les autres, qui habitaient les bords du Connecticut, un messager arrivait et criait : « Les Mohawks sont venus pour

sucer et boire notre sang, » tout n'était que confusion et terreur, et chacun ne songeait qu'à échapper à un massacre certain par la fuite ou la soumission.

Il était d'usage de faire précéder toute expédition guerrière de cérémonies étranges dont la dernière était la « *danse de guerre*, » célébrée la nuit à la clarté des feux et des torches de résine. On enfonçait en terre un poteau peint de diverses couleurs et la foule des Indiens formait un vaste cercle alentour. Alors le chef des guerriers s'élançait dans l'espace libre, brandissant son tomahawk, et chantait ses propres exploits et ceux de ses ancêtres en accompagnant ses paroles de gestes appropriés et en frappant sur le poteau comme sur un ennemi. Guerrier après guerrier, chacun le suivait et l'imitait jusqu'à ce qu'à la fin la bande tout entière fût engagée dans la danse, criant et agitant ses armes, frappant et portant des coups à des ennemis invisibles, remplissant enfin la forêt de hurlements étourdissants. La majeure partie de la nuit s'écoulait ainsi. Au matin, les guerriers quittaient le camp les uns derrière les autres, chacun posant le pied dans l'empreinte laissée par celui qui le précédait. Le chef marchait en tête, et le dernier de la file était chargé d'effacer, au fur et à mesure, la trace du passage de ses compagnons. Quoique braves et adroits, les Indiens aimaient à s'approcher lentement et en usant de stratagèmes des ennemis qu'ils voulaient surprendre, et, s'ils ne se sentaient pas en force suffisante pour avoir des chances de succès dans

le combat, ils ne rougissaient pas de l'éviter et même de fuir. Ils ne voyaient ni honte, ni déshonneur à tuer un ennemi désarmé, et un captif fut souvent mis en pièces avant d'avoir atteint le village de ses vainqueurs. Quand il y arrivait, il lui fallait alors courir entre une double haie composée de tous les membres de la tribu qui, au passage, lui assénaient un coup de l'instrument dont ils étaient armés. Après cela, le conseil décidait de son sort; il pouvait être adopté par une famille ou condamné à la torture. La description des raffinements apportés par les Indiens dans leurs exécutions est véritablement horrible. Le corps du captif était tailladé par les couteaux de ses bourreaux, les cheveux et la barbe étaient arrachés, les doigts des pieds et des mains tordus jusqu'à ce qu'ils se détachassent, la chair brûlée par des pierres chauffées au rouge et piquée par des bâtons pointus; à la fin, les Indiens, à bout de cruautés, attachaient le corps à un pieu et le réduisaient en cendres. Tant qu'il lui restait un souffle de vie, la victime ne faisait entendre aucune plainte, mais au contraire chantait le chant de sa tribu, se vantait de ses exploits, citait les noms de ceux qu'il avait tués, et, narguant ses bourreaux, il comparait les faibles supplices qu'ils inventaient à ceux que lui-même avait fait subir à leurs anciens compagnons.

En arrivant au Nouveau Monde, les premiers Européens trouvèrent les Indiens armés d'arcs, de flèches et de tomahawks; ils avaient, en outre, de grands

boucliers en peau de buffle, et quelquefois se garantissaient la poitrine au moyen d'une plaque faite de menus morceaux de bois reliés par des cordes. Mais bientôt après l'arrivée des blancs, ceux-ci leur fournirent des armes à feu dont ils apprirent le maniement : ils devinrent rapidement d'une adresse au tir surprenante, et depuis lors ils négligèrent leurs premières armes. Quelques tribus se bâtirent, aussi, de véritables forts entourés de palissades et de fossés où leurs approvisionnements étaient conservés.

On a peu de renseignements sur l'organisation intérieure des tribus. Il est certain qu'une tribu reliait entre elles plusieurs familles pour en faire un tout indivisible et solidaire. Chaque tribu avait son emblème ou « totem. » C'était une tortue, un cerf, une bécasse ou un hibou, bêtes dont les guerriers s'imprimaient l'image sur la poitrine et les bras. Chaque tribu avait aussi son chef ou « sachem, » dont la charge consistait à représenter son peuple aux grands conseils et à le gouverner suivant les traditions et les coutumes. Mais l'autorité du chef n'était pas partout égale. Voici ce que dit à ce sujet un savant historien : « Quelques « tribus semblaient être les esclaves d'un despotisme « spirituel..., d'autres paraissaient avoir adopté une « monarchie limitée, quelques-unes la démocratie dans « laquelle tous les guerriers se trouvaient presque sur « un pied d'égalité. Le pouvoir du chef était souvent « héréditaire et quelquefois exercé par des femmes. « Mais les idées des Indiens concernant l'hérédité

« différaient de celles d'Europe : l'héritier n'était pas « le fils propre du chef, mais le fils de sa sœur, usage « universel dans toute l'Amérique partout où le pou- « voir se transmettait par hérédité. Toutefois la nais- « sance était de peu de poids quand les autres qua- « lités manquaient; le titre de chef pouvait rester à « l'héritier, mais l'influence passait en d'autres « mains [1]. »

Il nous reste à parler de la religion qui tient une place si importante dans l'histoire des peuples. On a prétendu que les Indiens n'en avaient pas; on ne leur connaît en effet aucun temple, mais ils paraissent avoir eu des formules de prières dont ils faisaient usage dans toute circonstance importante, par exemple, avant de partir pour la chasse ou pour la guerre. Cependant il est difficile de faire connaître avec précision quelles étaient les croyances indiennes : « Les uns « adorent pour Dieu le soleil, d'autres la lune ou la « terre, ou le feu, ou d'autres objets de moindre im- « portance, mais finalement ils reconnaissent deux « êtres suprêmes, l'un auteur de tout bien, l'autre « producteur de tout mal [2]. » Roger William, le fondateur de Rhode-Island, aborde la même question, et conclut seulement que, suivant les croyances indiennes, « Dieu existe et est le rémunérateur de tous « ceux qui le cherchent avec empressement. » Il nous semble qu'il n'y a qu'une façon de concilier ce double

[1] Hildreth, 1er vol.
[2] Gookin.

témoignage avec l'apparence de fétichisme qui frappe seule un observateur moins attentif : c'est de dire avec l'auteur d'une histoire du peuple américain [1] :.... « Les « Indiens croyaient à l'existence d'un être infini, mais « cette conception ne s'élevant pas pour eux aux pro- « portions d'une généralisation soutenue, ils lui don- « naient une forme saisissable qu'ils appelaient Esprit « et qu'ils multipliaient à l'infini. » Il paraît qu'un Indien-prêtre (powwow), auquel on demandait pourquoi il adorait le buffle, répondit qu'il ne rendait aucun culte au buffle, mais à l'esprit invisible qui est le type de tous les animaux de cette espèce.

C'était parmi les animaux que les Indiens cherchaient le plus souvent la personnification de leur « *Inconnu.* » Les animaux passaient pour de puissants protecteurs ; on prenait les plus grandes précautions pour ne pas leur donner de sujets de mécontentement ; on leur offrait souvent une partie du butin ou du produit de la chasse, à seule fin de se les rendre favorables. Les Indiens maniaient doucement les os du castor, du buffle, du cerf et de tout autre gibier, dans la crainte que les esprits des animaux morts n'allassent auprès des animaux vivants et ne leur apprissent à éviter les piéges et les coups du chasseur. Souvent ils s'entretenaient avec les animaux comme avec des êtres humains ; ils leur demandaient pardon de les avoir blessés, ils leur expliquaient la nécessité où ils

[1] Carlier.

s'étaient trouvés de les attaquer et les exhortaient à endurer dignement la douleur afin de ne pas déshonorer leur famille. L'un des premiers missionnaires raconte qu'il vit un Indien tirer sur un ours et le blesser. La bête tomba et se roula en poussant des gémissements plaintifs. L'Indien s'approcha tout près d'elle et lui dit : « Ours, tu es un lâche et non un « guerrier. Tu sais que ta tribu et la mienne sont « en guerre et que c'est la tienne qui l'a commencée. « Si tu m'avais blessé, je n'aurais pas poussé le plus « petit cri, et tu es là à crier et à gémir de telle sorte « que tu déshonores ta tribu. »

Les pratiques religieuses étaient bizarres et bruyantes, les Indiens les accompagnaient de chants et de danses; ils avaient des « *hommes de médecine* » qui tenaient le milieu entre nos prêtres et nos médecins, et qui prétendaient guérir autant par des conjurations magiques que par les simples remèdes qu'ils connaissaient.

Ils croyaient aussi aux esprits des étoiles et des vents et craignaient leur influence sur le résultat de leurs entreprises. Le célèbre poëte américain Longfellow, dans son ouvrage intitulé « Hiawatha, » cite plusieurs des légendes extraordinaires et absurdes qui se transmettaient de génération en génération parmi les Indiens.

Les Iroquois enfin adoraient un « *Grand Esprit* » et étaient convaincus de l'existence des « Pays de chasse bienheureux, » où chaque guerrier, après sa

mort, devait aller chasser, faire bonne chère et être aussi paresseux qu'il lui plairait. L'imagination indienne n'avait pas conçu d'autre idéal de la vie future. Tout ce qu'espérait ce peuple d'une intelligence et d'une sensibilité bornées, c'était la continuation de la vie présente.

Le culte de la mort était répandu chez ces peuples sauvages, mais exprimé par de singulières coutumes; tantôt le cadavre était brûlé ou simplement fumé, ou encore mangé par les parents du défunt; tantôt il était abandonné à la putréfaction dans les branches d'un arbre ou exposé aux vautours sur une claie élevée.

Tels étaient les Indiens il y a deux cents ans, tels ils sont encore aujourd'hui.

A l'époque de l'établissement des Européens en Amérique, on disait que la guerre et la peste diminuaient rapidement le nombre des Indiens; depuis, cette décroissance a continué et des tribus entières ont même disparu. Au commencement, ils étaient disposés à avoir des rapports amicaux et pacifiques avec les blancs, mais des querelles ne tardèrent pas à s'élever, chaque parti ayant d'ailleurs des torts à se reprocher. Les sauvages indiens mirent souvent le feu à des villages, emmenant les habitants prisonniers et laissant derrière eux des régions entières inhabitées. En revanche, leurs villages et leurs forts furent détruits et leurs tribus repoussées vers les contrées de l'ouest ou réduites à une mince poignée d'hommes.

Il est dans la nature de l'Indien de s'opposer à l'établissement du colon et à la construction des chemins de fer, mais il ne peut arrêter le courant de l'émigration. A moins qu'on ne puisse lui faire abandonner ses habitudes de vagabondage et le forcer à s'adonner à la culture du sol, l'Indien est fatalement condamné à disparaître. Seules ces tribus survivront, qui auront adopté, en partie, les coutumes et les mœurs des pays civilisés. Enfin, il est à espérer que l'« Homme rouge de la Forêt, » comme il est appelé communément, sera un jour converti au christianisme, et que ses aptitudes naturelles seront tournées vers l'industrie et la paix.

CHAPITRE II

Premières découvertes du Nouveau Monde par les Suédois et les Norwégiens. Preuves matérielles de leur passage. Traditions islandaises et scandinaves. — Oubli de ces premières découvertes et de l'existence d'un second continent. — Tradition dieppoise : Jean Cousin ; son voyage de découvertes. Vraisemblance de la tradition ; le Gulf-Stream.

Les habitants de la Suède et de la Norwége prétendent avoir les premiers découvert l'Amérique. — Si l'on s'en rapporte à leur témoignage, le Nouveau Monde aurait été vu pour la première fois en l'an 1000, par un navigateur nommé Biorne, dont le vaisseau avait été écarté de sa route par une tempête. A son retour, il fit des récits si enthousiastes sur les richesses du pays qu'il n'avait pourtant qu'entrevu, qu'il excita l'esprit d'aventures de ses contemporains, et qu'après lui, d'autres navigateurs firent le même voyage, découvrant successivement Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et Vineland qu'on suppose être la côte de la Nouvelle-Angleterre. Ils se mirent même en rapport avec les sauvages et fondèrent quelques établissements. On raconte que, comme ils y séjournaient plusieurs hivers, la femme d'un riche Islandais nommé

Karlsefni donna le jour à un enfant mâle, le premier-né de parents européens sur la terre américaine. Cet enfant, appelé « Snorre, » devint le fondateur d'une famille illustre à laquelle appartint le célèbre sculpteur danois Thorwaldsen.

Il faut rappeler ici que, de tout temps, les Danois, les Suédois et les Norwégiens ont été de grands et hardis marins, et il est encore rare à notre époque de rencontrer, lors d'une expédition quelque peu aventureuse, un équipage de navire qui ne compte pas un homme appartenant à l'une de ces nations.

Lorsque nous jetons les yeux sur une carte, la distance ne nous paraît pas énorme entre la Norwége et l'Islande, ni entre le Groënland et le Labrador. Il est donc naturel de penser qu'un marin ayant atteint ce dernier point, poussé par une juste curiosité de connaître les nouvelles terres qui se présentaient à lui, ait continué ses découvertes et exploré la côte de l'Amérique du Nord.

Cette supposition se présente si naturellement à l'esprit qu'on se sent forcé de l'admettre, d'autant plus que les « Hommes du Nord, » comme on les appelait alors, avaient certainement connu l'Islande il y a un millier d'années et y avaient fondé des établissements.

Dans les annales de l'Islande, il est dit qu'une expédition fut envoyée au Groënland, qu'elle y séjourna quelque temps, et il est encore possible que quelques membres de cette expédition se soient détachés de leurs compagnons dirigeant leur entreprise vers le Nord, et

que, servis par un hasard heureux, ils aient atteint le Labrador.

En tout cas, les traditions islandaises rapportent que des « Hommes du Nord, » en voyageant vers l'ouest, arrivèrent en l'an 1000, dans une contrée située au delà du Groënland et qui ne peut être que l'Amérique.

En outre, il a été publié quelques ouvrages cherchant à prouver que les Scandinaves ont connu et habité l'Amérique bien avant l'arrivée de Christophe Colomb, et le professeur Rafn, de la Société royale des Antiquités du Nord à Copenhague, a écrit un livre dans lequel il dit positivement que les « Hommes du Nord » visitèrent le Nouveau Monde et en explorèrent les côtes vers l'an 1000, et très-probablement entrèrent dans la baie de Narragansett. S'il en était ainsi, cette affirmation viendrait confirmer la croyance généralement répandue aux États-Unis que la vieille tour ronde appelée « Vieux moulin de pierre, » située dans la ville de Newport et dont la véritable origine a toujours été l'objet de nombreuses recherches, aurait été bâtie par ces premiers explorateurs de l'Amérique.

Cependant les « Hommes du Nord » oublièrent la nouvelle route qu'ils avaient comme tracée à travers l'Océan et jusqu'à l'existence de la terre que leurs ancêtres avaient découverte. Ils ne laissèrent derrière eux aucun vestige réel de leur occupation; on leur attribue, comme il est dit plus haut, la construction de la vieille tour de Newport, et plusieurs antiquaires

ont cru pouvoir déchiffrer l'inscription trouvée sur un rocher près de Dighton, dans l'État de Massachusetts : ils prétendaient y reconnaître le langage islandais. Mais, après de longs débats, cet argument dut être abandonné, quelques savants ayant fait remarquer que l'inscription en question avait beaucoup de ressemblance avec d'autres inscriptions trouvées sur des rochers dans l'intérieur des États-Unis et que les Indiens avaient gravées.

Les légendes scandinaves abondent en traditions de cette sorte, mais il n'en est aucune qui puisse nous donner un renseignement certain. Néanmoins, on ne saurait refuser de croire que les « Hommes du Nord » ont, à une époque très-reculée, et de beaucoup antérieure à la venue de Christophe Colomb, atteint les côtes de l'Amérique du Nord.

Pendant cinq siècles, aucun navire n'essaya de reprendre le passage oublié à travers l'immensité de l'Atlantique; toutes les possessions des « Hommes du Nord » avaient été abandonnées, et nul au monde ne se souvenait plus de l'existence d'un autre continent. C'est tout au plus si quelques-uns des plus âgés parmi les Islandais se rappelaient les contes fantastiques que leur avaient transmis leurs aïeux sur une contrée située à l'ouest, bien au loin, et évoquaient, durant les longues soirées d'hiver, ces légendes merveilleuses auxquelles d'ailleurs ils n'attachaient aucune créance.

Puis, peu à peu le nom de ce pays s'effaça des

mémoires, le voile qui avait été un instant soulevé entre l'ancien monde et le nouveau était retombé, et ce dernier demeurait caché dans l'ombre de l'inconnu.

Si l'on s'en rapporte à une tradition dieppoise qui offre un certain caractère d'authenticité, on pourrait attribuer à un Français l'honneur d'avoir le premier, *dans les temps modernes*, mis le pied sur le sol américain.

A la fin du quinzième siècle, Dieppe était à la fois notre grand port de commerce et notre grand port militaire ; ses marins, braves et hardis, se laissaient souvent, dans leur fiévreuse ardeur, emporter par la tempête à d'énormes distances. — L'un des pilotes les plus en renom à cette époque était un nommé Jean Cousin, élève de l'abbé Descaliers, savant astronome et mathématicien. Tour à tour soldat et négociant, il s'était distingué dans un combat contre les Anglais, et avait fait ses preuves dans plusieurs voyages au long cours. Au bruit des découvertes que venaient de faire les Portugais en Afrique, quelques gros marchands dieppois s'associèrent et proposèrent à Jean Cousin de partir pour un voyage d'explorations. Cousin accepta, et en 1488 il mit à la voile. Arrivé à la hauteur des Açores, Cousin fut entraîné à l'ouest par un courant marin et aborda sur une terre inconnue qui devait être le Brésil, près de l'embouchure d'un fleuve immense, le fleuve des Amazones très-probablement. Il prit possession de ce continent, mais,

comme il n'avait ni un équipage assez nombreux, ni des ressources matérielles suffisantes pour fonder un établissement, il se rembarqua, et continua ses explorations pour ne revenir à Dieppe qu'en 1489.

M. Paul Gaffarel, auteur de l'article auquel nous empruntons ces détails, fait remarquer avec raison que « la tradition dieppoise se fonde uniquement sur le hasard du courant qui aurait porté Cousin sur le continent américain. Or, ce courant existe; c'est le fameux Gulf-Stream. Ses eaux sont animées par un mouvement constant de translation, et leur force est tellement bien connue aujourd'hui que les navires, même à vapeur, qui font le trajet d'Europe au Brésil, s'engagent volontiers dans ce courant qui leur épargne une grande dépense de combustible et de temps. » — Nous ne nous occuperons pas de discuter la validité ou la fausseté de la tradition dieppoise, cependant on peut admettre que Cousin rencontra le Gulf-Stream et se laissa conduire, se fiant au hasard qui le servit admirablement.

Sans chercher à modifier une opinion établie, nous avions relaté quelles étaient les prétentions des Suédois et des Norwégiens au sujet de la première découverte du Nouveau Monde; c'est un juste sentiment d'amour-propre national qui nous a fait rapporter le sujet de la tradition dieppoise, et nous y appesantir plus longuement[1].

[1] *La découverte de l'Amérique avant Christophe Colomb*, par Paul Gaffarel. (*Revue politique et littéraire*, 2 mai 1874.)

Si les Islandais et les Norwégiens ont véritablement les premiers découvert le Nouveau Monde, il était réservé à un autre peuple de faire connaître à l'Europe l'existence d'un second continent. L'Espagne devait être le pays dont le bienveillant patronage allait ajouter un nouveau monde à l'ancien.

CHAPITRE III

Disposition des esprits au quinzième siècle. Croyances répandues au sujet de la terre. — Christophe Colomb. Incertitude sur le lieu et la date de sa naissance. Ses premières années. Son mariage. Colomb conçoit le projet de rechercher de nouvelles terres. Il fait part de son dessein à la ville de Gênes, qui le repousse. Il le présente au roi de Portugal et ne réussit pas mieux. Il retourne à Gênes, renouvelle sa proposition et essuie les mêmes dédains. Il veut faire connaître son projet au roi d'Angleterre, qui refuse de l'écouter. Venise rejette les offres que Colomb lui fait. Colomb trouve un protecteur. Il obtient une audience des souverains de l'Espagne. Rejet de la proposition de Colomb. Colomb se décide à quitter l'Espagne ; ses offres sont acceptées. Première expédition. — Découverte des îles San-Salvador, Santa-Maria, de la Conception, Fernandina, Isabella, Cuba et Haïti. Colomb retourne en Espagne. Il dirige successivement une deuxième et une troisième expédition. Découverte du nouveau continent. Après un quatrième voyage, il revient en Espagne et meurt. — Remarques sur son caractère.

Cinq cents ans s'étaient écoulés depuis l'époque où l'Amérique avait été entrevue pour la première fois. Les ténèbres du moyen âge s'étaient dissipées et l'Europe semblait avoir acquis une nouvelle vigueur. Une grande activité commerciale reliait entre elles les nations européennes ; des voyages étaient entrepris dans toutes les directions ; les croisades, enfin, avaient développé l'importance maritime de certaines villes italiennes telles que Pise, Gênes et Venise ; le goût du luxe dominait partout, et de grandes relations commerciales

s'étaient établies entre toutes les nations de l'Europe méridionale d'une part, et les Indes et la Perse de l'autre. Les châles, les soieries, les pierres précieuses et les épices qui arrivaient de ces pays étaient fort recherchés, et chacun prenait un vif intérêt à la lecture des livres de voyages. Marco Polo venait d'écrire le récit de ses courses ; d'autres racontaient les merveilles que renfermaient le Japon et la Chine dont le sol, disaient-ils, scintillait de l'éclat des rubis et des diamants qui le recouvraient et où les perles étaient aussi abondantes que les cailloux en Europe.

Tous ces récits devaient forcément enflammer l'imagination, et l'on ne songeait plus alors qu'à trouver les moyens d'arriver aux Indes par la mer, afin d'éviter des transports et des voyages longs et pénibles. D'Italie, en effet, il fallait aller à travers la Méditerranée jusqu'à la mer Rouge, puis par caravanes sur le dos des chameaux par l'intérieur des terres jusqu'au pays des épices et des pierreries.

La terre était généralement considérée comme une vaste plaine dont tous les bords étaient entourés par un Océan immense. Quelques géographes, mieux instruits, avaient déjà conçu l'idée de sa rotondité, mais, d'après leurs calculs, ils croyaient le globe infiniment plus petit qu'il n'est en réalité. Ils pensaient, en outre, que l'Asie s'étendait beaucoup plus loin à l'est, de sorte qu'en partant d'Europe et en suivant une route occidentale, on devait, après un très-court voyage, arriver à la côte orientale du seul continent connu.

Washington Irving, parlant de la découverte de l'Amérique, dit : « Il est singulier combien le succès de cette grande entreprise a été la conséquence de deux hasards heureux : 1° l'extension imaginaire de l'Asie à l'extrême est, et 2° la petitesse supposée de la terre. Ces deux erreurs étaient l'opinion des plus érudits et plus profonds philosophes du temps, et certainement si Colomb n'y avait attaché pleine croyance, il ne se serait pas lancé dans son entreprise. »

CHRISTOPHE COLOMB[1]

« *Fou sublime insulté par des sages vulgaires.* »

(CASIMIR DELAVIGNE.)

Le lieu et l'époque de la naissance de ce grand homme ont soulevé de longues et vives controverses. Plus de dix endroits différents se sont disputé la gloire de lui avoir donné le jour.

Certains auteurs le font naître à Nervi ou à Bugiasco, petits bourgs des environs de Gènes, d'autres à Savone ou à Plaisance, et enfin des savants tels que Augustino Giustiniani, Antonio Gallo, Muratori, Washington Irving et le baron de Humboldt affirment qu'il naquit dans la ville de Gênes même. Christophe Colomb, dans son testament, semble trancher la difficulté : il dit positivement qu'il est né dans la ville de Gênes[2].

Quant à la date précise de sa naissance, elle reste, comme tous les autres événements de sa vie qui sont

[1] Colomb, en italien, *Colombo;* en espagnol, *Colon* ou *Colomo;* en latin, en anglais et en allemand, *Columbus.*

[2] *Biographie générale*, t. XI.

antérieurs à sa correspondance avec Toscanelli (1474), enveloppée d'une profonde obscurité. Les différentes hypothèses relatives à l'âge de Colomb, dit le baron de Humboldt, laissent une incertitude de vingt-cinq ans. Ainsi, tandis que quelques auteurs donnent les dates de 1430, 1436, 1441, 1445, 1446, 1447, 1449, Willard, dans son *Histoire des États-Unis*, croit être sûr de l'année 1455.

Son père, Dominique Colomb, était fabricant d'étoffes de laine, « *olim textor pannorum,* » à Gênes; une de ses sœurs se maria avec un charcutier, ce qui indique, bien qu'on en ait dit, que Christophe Colomb n'était point gentilhomme, mais appartenait, au contraire, à une des familles les plus pauvres d'Italie. D'ailleurs, son instruction fut tout élémentaire, car il n'apprit, dans son enfance, qu'à lire et à écrire. Plus tard, il acquit quelques notions d'arithmétique, de dessin et, vers l'âge de dix ans, il fut envoyé à l'université de Pavie, où il étudia la géométrie, la géographie et l'astronomie, alors appelée science de la navigation.

A quatorze ans, il quitta l'université, se sentant pris d'un irrésistible penchant pour la mer, et s'embarqua. Il fit partie de plusieurs expéditions, soit sur la côte de Guinée, soit sur les vaisseaux de Gênes alors en guerre contre Venise.

Entre ce moment et l'époque où il vint en Espagne, il est difficile de dire avec précision ce qu'il fit. On sait toutefois qu'en 1470, Colomb épousa une jeune de-

moiselle noble dont le père avait été l'un des navigateurs au service de l'infant Don Henri de Portugal. Sa belle-mère, devenue veuve peu de temps après cette union, pria Colomb et sa femme de venir habiter avec elle et les entretint souvent des voyages et des découvertes de leur père; enfin, elle remit à son gendre les cartes, les mémoires et les instruments nautiques dont s'était servi son mari.

L'imagination de Colomb fut tellement enflammée par ces entretiens qu'il conçut des idées de découvertes et commença à nourrir le projet qui, par la suite, ne fit que grandir, de rechercher de nouvelles terres. D'après les écrits laissés par de précédents navigateurs et les récits de quelques marins entraînés par des tempêtes, il supposait qu'il en existait sur la route entre l'Europe et les Indes occidentales et il croyait devoir forcément y arriver en se dirigeant de l'est à l'ouest. De plus, la passion des voyages et des découvertes qui régnait alors sur l'Europe ne pouvait qu'exciter Colomb et entretenir son enthousiasme.

Il faut remarquer ici que Colomb mêla toujours à ses méditations un sentiment éminemment religieux; il se croyait même, dit-il, dans une de ses lettres, comme choisi par le ciel pour l'accomplissement de grands desseins.

Colomb fit part de son projet à la ville de Gênes, son pays natal, et demanda qu'on lui fournît les moyens de l'exécuter, mais sa proposition, traitée de chimérique, fut rejetée.

C'est sous l'impression de ce refus qu'il fut appelé à la cour du roi de Portugal, Jean II, auquel il exposa ses vues. Le roi, peu convaincu d'abord, consentit ensuite; pourtant on ne put s'entendre sur la récompense à accorder à Colomb en cas de réussite. Pendant le temps de cette négociation, le roi, sur le conseil que lui en donnèrent quelques courtisans peu scrupuleux, organisa secrètement une expédition et une caravelle fut envoyée sur la route qu'avait indiquée Colomb. Après une navigation assez longue, le pilote, ne voyant devant lui que l'immensité de la mer et n'ayant aperçu aucune terre, revint à Lisbonne; puis, afin de détourner de lui tout blâme pour n'avoir pas persévéré et poussé plus loin ses recherches, il s'efforça de tourner en ridicule l'entreprise de Christophe Colomb.

Sur ces entrefaites, la femme de Colomb étant morte, celui-ci quitta le Portugal avec son fils Diego, vers l'année 1484. Enfin, désireux de faire rejaillir sur la ville où il était né la gloire qu'il devait retirer de sa découverte, il retourna à Gênes, renouvela ses offres aux magistrats, mais n'essuya que de nouveaux dédains.

De là, Colomb alla en Espagne et dépêcha son frère au roi d'Angleterre, Henri VII, qui refusa de l'écouter et même de le recevoir.

Il communiqua aussi son projet aux Vénitiens; là encore il échoua.

Malgré tous ces insuccès, il ne se laissait pas

abattre et, loin d'abandonner ses idées, il puisait, pour ainsi dire, une nouvelle force dans sa mauvaise fortune. « *Non fregit eum, sed erexit,* » comme dit Népos, de Thémistocle.

Enfin, un jour, en se rendant à Huelva, Colomb, dénué de tout, frappa à la porte d'un couvent de franciscains dédié à Santa Maria de la Rabida, et pria le portier de lui donner un peu de pain et de l'eau pour son fils Diego qui l'accompagnait. Le prieur du couvent, Juan Perez de Marchena, homme fort instruit surtout en géographie et en science nautique, survint à ce moment et fut frappé de la noble fierté et de l'intelligence qu'exprimaient les traits de Colomb. Il lui fit raconter sa vie et ses projets, et s'intéressa tant à lui qu'il le persuada de rester quelques jours au couvent.

Au printemps de l'année 1486, Colomb se rendait à la cour d'Espagne, muni d'une lettre de recommandation que lui avait donnée son bon ami le prieur du couvent de la Rabida pour Fernando de Talavera; ce personnage, prieur du Prado et confesseur de la reine Isabelle, jouissait d'une grande autorité auprès de cette princesse.

Néanmoins, comme la politique et les guerres contre les Maures absorbaient l'attention des deux souverains des royaumes de Castille et de Léon, Colomb ne put se faire entendre d'eux, et, se trouvant sans ressources, il dut gagner son pain en copiant des cartes de géographie.

Après beaucoup de démarches et de peines, il réussit à se créer quelques appuis à la cour, et fut reçu par le roi Ferdinand et la reine Isabelle, qui nommèrent une commission de savants à l'effet de contrôler les chances de succès du projet qui leur était soumis. Cette commission se réunit à Salamanque, et ce fut en cette circonstance qu'on renouvela à Christophe Colomb, à propos de la sphéricité de la terre dont il se montrait un chaud partisan, cette grande objection des antipodes tirée de Lactance et qu'on lui dit avec cet auteur : « Est-il rien de plus absurde que de croire qu'il y a des antipodes ayant leurs pieds opposés aux nôtres, des gens qui marchent les talons en l'air et la tête en bas ? Qu'il y a une partie du monde où tout est à l'envers, où les arbres poussent avec leurs branches de haut en bas, tandis qu'il pleut, qu'il grêle et qu'il neige de bas en haut [1] ? » Malgré toutes les explications que fournit Colomb à cette assemblée, son projet fut rejeté comme vain et irréalisable. En 1491, communication lui fut donnée de la décision de la commission et il retourna à Séville, le désespoir dans l'âme.

Ses instances à la cour d'Espagne avaient duré six ans qu'il avait employés à augmenter encore ses connaissances nautiques et géographiques par la fréquentation des bibliothèques. Il retira un grand profit de la lecture de l'« *Imago Mundi* » du cardinal Pierre

[1] *Biographie générale*, t. XI.

d'Ailly, qui lui mit sous les yeux la narration complète des voyages tentés par de précédents navigateurs.

Sur le point de quitter l'Espagne pour se rendre en France où l'appelait le roi Charles VIII, il retourna au couvent de la Rabida pour y reprendre son fils Diego qui y était resté, mais le prieur, aussitôt qu'il eut connaissance du dessein de son protégé, fit tant et si bien par lui et par ses amis, qu'Isabelle, reine de Castille, et son époux Ferdinand consentirent aux demandes que faisait Colomb et aux conditions qu'il stipulait : en cas de réussite, il devait être investi de la charge et des priviléges d'amiral et de vice-roi des pays qu'il découvrirait, avoir le dixième de l'or, des pierreries et des bénéfices qui reviendraient au royaume de Castille soit par la conquête, soit par le commerce. Enfin, il reçut les autorisations nécessaires pour procéder à l'armement de trois vaisseaux.

Deux navires lui furent fournis, après de nombreux délais et de grandes difficultés, par les habitants de Palos; Colomb supporta lui-même les frais de l'armement du troisième, aidé en cela par les deux frères Martin Alonzo et Vincent-Yanez Pinzon. L'aîné de ces deux hommes, Vincent-Yanez, était depuis peu de temps de retour d'un voyage à Rome, lorsqu'il fit connaissance avec Colomb. Mais déjà il avait entendu parler des projets du Génois et avait résolu de s'y associer. Il gagna son frère à cette résolution, et tous

deux proposèrent à Colomb de partager les hasards et les dépenses de l'expédition.

Ce fut donc avec les trois bateaux qu'il était ainsi parvenu à réunir et dont deux n'étaient que des barques légères, non pontées, appelées caravelles, que Colomb entreprit la découverte du Nouveau Monde [1].

Toutefois, il ne faudrait pas s'étonner outre mesure du courage qu'aurait témoigné en cette circonstance Colomb, car dans son journal de bord parlant des trois navires composant son expédition, il les trouve « très-convenables pour une pareille entreprise. »

Christophe Colomb arbora son pavillon sur la *Santa-Maria*, et les deux autres bâtiments, la *Pinta* et la *Nina*, eurent, comme commandants, les deux frères Pinzon.

Enfin, le vendredi 3 août 1492, après avoir entendu la messe et reçu la communion des mains de son ami le prieur de la Rabida, Juan Perez, Colomb, plein de confiance dans la protection divine, partit du port de Palos.

On relâcha, d'abord, aux îles Canaries pour réparer l'un des vaisseaux, puis les trois navires remirent à la voile pour se lancer dans l'entreprise la plus audacieuse dont l'histoire fasse mention.

Un mois s'était à peine écoulé depuis leur départ que le mécontentement et les murmures commencèrent à se faire entendre parmi les compagnons de Colomb :

[1] *Biographie universelle* de Michaud.

plusieurs, le traitant de fou et d'halluciné, proposèrent de le jeter à la mer et de retourner en Espagne. Colomb s'aperçut de la disposition de leurs esprits et imagina de les tromper en faussant sur les livres de loch (et à cause de cela il eut soin de les tenir en double) la longueur du parcours déjà fait que chaque jour il inscrivait.

Après avoir apaisé plusieurs révoltes que les équipages des trois vaisseaux avaient commencé à soulever contre lui, Colomb, les 16 et 17 septembre, vit flotter sur la mer des herbes qui semblaient détachées de rochers; en ayant recueilli, il y trouva un crâbe vivant, « indice certain, disait-il, de la proximité de la terre. »

Chacun reprit courage et, le 18 septembre, Martin-Alonzo Pinzon, commandant de la *Pinta*, aperçut une multitude d'oiseaux voler vers le couchant; ce fait lui fit concevoir, ainsi qu'à Christophe Colomb auquel il en fit part, l'espérance de découvrir la terre avant que le jour ne fût passé.

Les preuves de l'existence d'une terre voisine devinrent de plus en plus fréquentes et entretinrent ainsi les espérances de tous, mais bientôt elles disparurent et ce n'est que le 1er octobre que des indices analogues furent de nouveau aperçus.

Le 11 octobre, la *Pinta* recueillit sur la mer un bâton artistement travaillé et dans un genre inconnu jusque-là. Dans la soirée du même jour, pendant les premières heures de la nuit, on aperçut, au loin en avant,

une lumière et, peu de temps après, un marin de la *Pinta*, nommé Rodrigo de Triana, vit une masse obscure dans laquelle, quand elle devint plus nette, on reconnut la terre.

C'est donc le vendredi 12 octobre 1492, à deux heures du matin, que le Nouveau Monde fut découvert par Christophe Colomb, après une traversée qui n'avait pas duré moins de soixante et onze jours.

La terre sur laquelle le lendemain les trois équipages débarquèrent, cette terre, promise par Christophe Colomb, était l'île San-Salvador, nom que lui donna Colomb en en prenant possession au nom de ses royaux protecteurs.

Sur les indications que lui donnèrent les naturels de l'île, Colomb repartit avec ses navires à la recherche d'autres îles et découvrit ainsi les îles Santa-Maria, de la Conception, Fernandina et Isabella, et arriva enfin à Cuba. C'est dans cette dernière île que les Espagnols virent, pour la première fois, des Indiens qui tenaient à la main des rouleaux minces de feuilles sèches allumés par l'un des bouts et dont ils aspiraient la fumée. Les Indiens nommaient ces rouleaux « tabaccos, » mot dont les Français ont fait « tabac [1]. »

Après une exploration des côtes et de l'intérieur de Cuba, Colomb remit à la voile et arriva à l'île de Saint-Domingue qui, pendant longtemps, garda ce nom, mais qui, depuis l'insurrection des nègres, a repris son

[1] *Biographie générale*, tome II.

ancien et premier nom de Haïti. La dernière descente que fit Colomb dans les nouvelles terres qu'il visitait fut sur la côte, à peu de distance du lieu où depuis a été bâtie la ville du Cap français.

Ayant laissé trente-huit hommes de son équipage dans un fort qu'il avait fait construire dans l'île Espanola, autre nom de Haïti, dont le cacique ou roi était devenu de ses amis, Colomb retourna en Espagne pour y rendre compte de sa mission. En route, il fut assailli par une violente tempête, et obligé de relâcher dans le Tage. Il envoya aussitôt demander au roi de Portugal la permission de mouiller, jusqu'au beau temps, dans le port de Lisbonne, ce qui lui fut accordé avec beaucoup d'empressement. Puis, s'étant rendu à la cour, sur l'invitation que lui en avait faite le roi, Colomb y fut reçu avec tous les honneurs dus à son mérite et à son rang, et le roi écouta avec admiration le récit merveilleux de son voyage [1].

Sept jours après, Colomb continuait sa route, et le 15 mars 1493 à midi, il entrait dans le port de Palos, après une absence de sept mois et douze jours.

Son arrivée à Barcelone, où se tenait la cour, fut un véritable triomphe. Les deux souverains Ferdinand et Isabelle le comblèrent d'honneurs et de marques de distinction ; tous les priviléges qui lui avaient été promis lui furent confirmés et alors, enfin seulement, les habitants de la ville de Gênes s'enorgueillirent d'être ses compatriotes.

[1] *Le Monde*, tome X.

Six mois plus tard, le 25 septembre 1493, Colomb, muni de pouvoirs illimités, partait de Cadix, certains auteurs disent de Palos, avec une flotte de dix-sept navires pour aller fonder des établissements dans les contrées qu'il avait découvertes. Mais bientôt après, il revenait en Espagne pour se disculper des imputations fausses et mensongères que des envieux avaient fait parvenir jusqu'à la cour. Lorsque le roi et la reine l'eurent entendu, ils firent bonne justice de la calomnie et des calomniateurs, ordonnèrent l'arrestation et le châtiment des coupables et accordèrent à Colomb de nouvelles faveurs.

C'est seulement à son troisième voyage qui eut lieu, après cet incident, au mois de mai 1498, que Colomb, escorté de six vaisseaux, connut le continent du Nouveau Monde qu'il crut être les Indes occidentales. Il atteignit l'embouchure de l'Orénoque et le prit pour le grand fleuve Gihon ayant sa source dans le jardin d'Eden ; jusque-là il n'avait fait que découvrir et visiter les îles qu'il avait rencontrées.

Christophe Colomb fit en 1502, accompagné de son frère Barthélemy, un quatrième voyage qui le tint éloigné d'Espagne pendant plus de deux années. Durant cette dernière expédition, il eut beaucoup à souffrir des rhumatismes qu'il avait contractés au cours de ses longues traversées, et il mourut, à son retour, d'un accès de goutte, le 20 mai 1506, à Valladolid, âgé de soixante à soixante-neuf ans.

Quelques années après, en 1513, le roi Ferdinand

ordonna qu'un monument en marbre fût élevé sur sa tombe avec cette inscription :

« Aux royaumes de Castille et de Léon,
Colomb donna un nouveau monde. »

Puis, plus de deux siècles se passèrent, et ce ne fut qu'en 1796 que les restes mortels de Colomb furent transportés à la Havane en grande pompe et inhumés définitivement dans la cathédrale.

Christophe Colomb s'est montré toute sa vie animé d'une grande piété; au début de toutes ses entreprises, il invoqua régulièrement la protection divine, et dès qu'il mettait le pied sur une terre nouvelle, il s'agenouillait pour remercier Dieu des grâces qu'il lui avait faites. On ne peut, non plus, l'accuser d'avoir, pendant le cours de sa vie, donné aucune preuve d'un esprit égoïste et soucieux d'amasser des richesses, car Colomb, qui n'avait demandé aux souverains de l'Espagne de garder pour lui une partie des bénéfices de ses découvertes qu'afin de pouvoir fonder des églises et des asiles d'orphelins, Colomb mourut pauvre.

A l'appui de ce que nous venons de dire et pour terminer cette histoire abrégée de la vie de Christophe Colomb, nous devons citer le portrait que fait de lui son fils Ferdinand Colomb dans l'*Historia del suo Padre* : « Il avait le visage long, le teint animé et marqué de quelques taches de rousseur, le nez aquilin, les os de la pommette un peu saillants; ses yeux gris clair semblaient commander l'obéis-

sance. Ses cheveux de couleur claire avaient commencé à blanchir dès l'âge de trente ans. Il était très-frugal et simple dans sa mise; il s'exprimait facilement et avec éloquence; il était d'une douceur et d'une bonté extrêmes, qualités qui attachaient vivement à sa personne ceux qui le voyaient dans l'intimité. Naturellement irascible, il était parvenu à dompter son caractère et montrait dans ses manières beaucoup de réserve et de distinction. Il était toujours attentif à remplir les devoirs de la religion et sa piété consistait surtout à dire du bien à ses semblables. »

Ne quittons point le sujet de la découverte de l'Amérique sans dire comment les frères Pinzon, les deux principaux compagnons de Colomb, se conduisirent pendant son premier voyage et ce qu'il en advint dans la suite. Le mérite de ces deux hommes est d'avoir été prompts à embrasser les idées de celui que l'on accusait alors de folie. Mais tandis que Vincent-Yanez resta le fidèle ami de Colomb, et le sauva du péril qui le menaçait quand le vaisseau qu'il montait, la *Santa-Maria*, alla échouer sur un banc de sable des côtes de Saint-Domingue, Martin Alonzo devint son rival. La *Pinta*, dont il avait le commandement, devançait toujours les deux autres bâtiments. Il prétendit avoir le premier découvert le Nouveau Monde, et fit tous ses efforts pour être le premier à annoncer la découverte à la cour d'Espagne. Il arriva, en effet, le premier, mais le roi lui refusa l'audience qu'il demandait. Il fut

témoin des honneurs accordés à Colomb et mourut de rage. Grâce aux services rendus plus tard par son frère à la marine espagnole, la famille des Pinzon fut anoblie, mais cette famille, qui doit sa noblesse à Vincent-Yanez, n'en vénère pas moins religieusement la mémoire de Martin Alonzo. Elle maintient son antagonisme avec le grand amiral, en inscrivant sur son écusson cette devise qui est une contrefaçon de l'épitaphe de Colomb :

A Castilla y a Leon
Nuevo Mundo dio Pinzon.

CHAPITRE IV

Jean Cabot et son fils Sébastien Cabot. Découvertes qui leur sont dues. Vasco de Gama trouve la route orientale des Indes. — Alvarez Cabral découvre le Mexique. — Imposture d'Améric Vespuce. Son nom est donné au nouveau continent. — Ferdinand Magellan atteint le détroit qui porte son nom et pénètre dans l'océan Pacifique. Premier voyage autour du monde. — Ponce de Léon découvre la Floride; il cherche à la coloniser. — Balboa prend possession de l'océan Pacifique au nom du roi d'Espagne. — Narvaez entreprend la conquête de la Floride, mais sans résultat. — Ferdinand de Soto reprend cette tentative sans plus de succès. — Enfin. Mélendez réussit à y fonder Sainte-Augustine. — Cortez explore la Californie. — Cabrillo visite les côtes de l'océan Pacifique. — Espejo explore le Nouveau-Mexique et y fonde Santa-Fé. — Pizarro conquiert le Pérou. — Possessions espagnoles à la fin du seizième siècle.

Les événements que nous venons de raconter avaient causé une vive impression dans toutes les cours d'Europe, et lorsque la nouvelle en arriva à Londres, le roi d'Angleterre, Henri VII, quoiqu'il dît hautement que c'était une chose divine plutôt qu'humaine, conçut un violent dépit de ce que cette découverte avait été faite au profit d'un autre pays. Il organisa immédiatement plusieurs expéditions dont l'une, sous la direction de Jean Cabot, originaire de Venise, eut l'honneur de la découverte du cap Breton, probablement en 1494. Toutefois, nous devons faire remarquer que Cabot suivait les plans et les projets de Christophe

Colomb ; car ce qu'il cherchait était la route maritime les Indes, et au moment même où il découvrait le cap Breton, il croyait être arrivé au royaume et aux territoires du « Grand Khan » de la Tartarie.

Son fils, Sébastien Cabot, naquit à Bristol, en Angleterre, en 1467. Employé par le gouvernement pour reprendre et continuer les recherches entreprises par son père, il découvrit, le 24 juin 1497, l'île de Terre-Neuve, puis l'île Saint-Jean et toute la partie septentrionale du Nouveau Monde. Il acquit en même temps la certitude qu'il ne s'agissait pas de la côte occidentale de l'Asie, mais bien au contraire d'un continent nouveau. Il fut, après quelques autres voyages entrepris pour son gouvernement et pour celui de l'Espagne, nommé gouverneur de la Compagnie des Marchands formée pour la découverte de nouvelles terres.

C'est à cette époque qu'il faut placer, pour bien faire comprendre l'excitation fébrile que ces découvertes produisirent dans toute l'Europe, la première expédition de Vasco de Gama en 1497, sur les côtes d'Afrique et de l'Inde. Elle fut entreprise sur l'ordre du roi de Portugal Manoël, qui lui fournit les moyens de la mener à bonne fin. Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance et trouva enfin la route des Indes depuis si longtemps recherchée à l'est.

Trois ans après, en 1500, Pedro Alvarez Cabral marcha sur ses traces et, poursuivant ses explorations, découvrit le Brésil et ajouta cet immense territoire à la couronne de Portugal.

Ces deux derniers navigateurs, par leurs découvertes, détournèrent l'attention de l'Europe de Sébastien Cabot. « Cet homme, dit Biddle, donna un continent à l'Angleterre, et pourtant nul ne pourrait montrer les quelques pieds de terre qu'elle lui a donnés en récompense. »

Le Nouveau Monde n'était pas destiné, il faut le croire, à recevoir son nom ni de Christophe Colomb, ni de Cabot.

> Tu t'écriais, Colomb : « Cette terre est mon bien. »
> Mais une voix s'élève, elle a nommé ce monde,
> O douleur! et d'un nom qui n'était pas le tien.
>
> (CASIMIR DELAVIGNE.)

Améric Vespuce (Amerigo Vespucci, de Florence) était employé dans une maison de commerce de Lisbonne à l'époque où Christophe Colomb vint s'établir dans cette ville, vers 1470. Plus tard, il traita des affaires pour son propre compte, et, augmentant ses connaissances scientifiques, devint un géographe distingué. En 1499, il fit partie d'une expédition au Nouveau Monde ; à son retour, il s'attribua les relations écrites par le capitaine du navire sur lequel il s'était trouvé, et, en avançant les dates de quelques années, il put faire croire à ses amis que Colomb n'avait été que son imitateur et qu'il avait lui, véritablement le premier, visité le Nouveau Monde. Ces amis, par leur zèle et leurs écrits, propagèrent cette assertion qui, par la suite, s'affermit dans l'esprit de leurs contem-

porains. Vespuce écrivit aussi plusieurs lettres dans lesquelles il racontait les incidents de sa prétendue découverte, et qui furent publiées par un savant allemand. Celui-ci proposa pour la nouvelle contrée le nom « d'Amérique, » en l'honneur de son héros, et le peuple l'adopta, le trouvant de son goût. Pour mériter d'être ainsi le parrain d'un continent, Améric Vespuce fit ensuite plusieurs autres voyages dont il eut la direction, mais, quoiqu'il découvrît quelques îles et côtoyât une partie du nouveau continent, la gloire de la découverte faite par Colomb n'en reste pas moins acquise à celui-ci.

Une des entreprises les plus audacieuses du seizième siècle est celle d'un marin portugais, Ferdinand Magellan. Ne tenant aucun compte de l'opinion des savants de son temps qui affirmaient que le passage maritime aux Indes n'existait que dans la direction du nord-ouest, Magellan voulut, au contraire, le chercher au sud-ouest. Mais, pour accomplir ce dessein, il lui fallait un navire et des hommes; Magellan s'adressa au roi de Portugal. Celui-ci, ne trouvant pas, paraît-il, dans le projet que lui soumettait son solliciteur des chances assez grandes de succès, ne se rendit pas à sa demande. Magellan quitta alors Lisbonne et sa patrie et vint à Madrid, offrir son plan et ses services à l'empereur Charles-Quint. Ce monarque, fidèle à l'exemple de ses prédécesseurs sur le trône d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, qui avaient favorablement accueilli l'offre de Colomb, lui fournit les moyens de

mettre son projet à exécution. Cinq caravelles dont le commandement lui était donné partirent de Séville le 17 août 1519, et, après une cinquantaine de jours de traversée, atteignirent les côtes de l'Amérique du Sud. Magellan employa l'automne et l'hiver à explorer ces parages, puis, dans les premiers mois de l'année suivante, il continua ses recherches en se dirigeant plus au sud. Bientôt il arriva au détroit qui porte son nom, et, le traversant, il passa dans l'océan Pacifique. Magellan remonta alors vers le nord et pendant quatre mois explora ce côté encore inconnu de l'Amérique du Sud. — Le mois de mars 1520 le trouva en plein océan Pacifique, cherchant à découvrir de nouvelles terres dans la direction du nord-ouest; il arriva ainsi à l'île Bornéo qu'il visita, puis aux îles Moluques et enfin aux îles Philippines, où il périt dans une rencontre avec les naturels. L'expédition pourvut tout de suite à son remplacement et, continuant sa route, mais plus directement vers l'ouest, traversa l'océan Indien, doubla le cap de Bonne-Espérance pour revenir en Espagne, le 17 septembre 1522.

Le voyage autour du monde, réputé jusqu'alors impossible, était ainsi accompli; par ce fait, les assertions et les théories des astronomes et des savants anciens étaient renversées et la rotondité de la terre démontrée jusqu'à l'évidence.

En même temps que les navigateurs célèbres dont nous venons de parler faisaient leurs découvertes, une

foule d'aventuriers avides de gloire et de richesses envahissaient l'Amérique, pays des merveilles et de l'inconnu. Chacun avait le plus vif désir d'explorer cette nouvelle contrée qui promettait tant de surprises.

L'expédition la plus importante fut celle de Ponce de Léon sur la côte de la Floride. Une fable ridicule à laquelle beaucoup de personnes ajoutaient foi, s'était répandue en Espagne : il existait, disait-on, dans les régions découvertes par Colomb une fontaine miraculeuse dont les eaux avaient la propriété de rendre la jeunesse à ceux qui s'y baignaient. Ponce de Léon était un brave soldat qui avait fait partie du second voyage de Colomb et avait, pendant quelque temps, occupé le poste de gouverneur de l'île de Porto-Rico. Il avait entendu parler de la fontaine miraculeuse dans son enfance : se trouvant âgé et libre d'engagements, il prépara une expédition pour se mettre à sa recherche. En mars 1512, il partit donc et se dirigea vers l'ouest. Après une traversée pénible et remplie d'inquiétudes, le dimanche de Pâques, on aperçut la terre. C'était la péninsule de la Floride que Ponce de Léon prit pour une île. Il explora les côtes et les îles d'alentour pendant plusieurs semaines, et revint en Espagne sans avoir trouvé ni la fontaine dont les eaux devaient le rajeunir, ni les richesses sur lesquelles il avait aussi compté. Cinq ans après, il retourna en Floride, voulant y fonder une colonie, mais il fut repoussé par les Indiens, une de leurs flèches l'atteignit et il mourut en Espagne des suites de sa blessure.

Dans la même année, Balboa traversa l'isthme de Darien et, du sommet des Andes, voyant devant lui l'immensité de l'océan Pacifique, il en prit possession au nom du roi d'Espagne. Puis, descendant sur le rivage, il s'avança dans les flots ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et là, tenant de la main gauche l'étendard de Castille, il plongea son épée dans la mer qu'il s'engagea à défendre pour son souverain.

Narvaez, ayant témoigné au roi d'Espagne le désir de reprendre l'essai tenté par Ponce de Léon, reçut en don la Floride; mais il lui fallait s'en emparer. En 1528, il partit avec 300 hommes pour en faire la conquête. Aussitôt arrivés, ils se répandirent dans l'intérieur des terres, attirés par la perspective de découvrir des mines d'or, mais leurs recherches furent infructueuses, et après mille accidents et des combats fréquents avec les Indiens, Narvaez et ses compagnons atteignirent le golfe du Mexique, d'où ils mirent à la voile pour retourner en Espagne. En mer, leurs embarcations furent assaillies par une tempête : Narvaez périt et, de tous ses compagnons, quatre seulement arrivèrent, après six années d'aventures, aux établissements espagnols situés sur la côte du Pacifique.

Ferdinand de Soto ne fut pas découragé par ces deux échecs successifs, car il entreprit de nouveau, en 1542, la conquête de la Floride. A la tête d'une troupe de 600 hommes choisis, il parcourut successivement la Géorgie, l'Alabama et les terres traversées par le Mississipi. Pendant des mois entiers, une vraie procession

de cavaliers, de soldats, de prêtres et d'Indiens prisonniers erra dans les solitudes, partout où on espérait trouver de l'or. Pris par la fièvre au cours de cette expédition, de Soto y succomba au bout de quelques jours. Ses soldats ne voulurent pas que sa dépouille mortelle tombât entre les mains des Indiens qui l'auraient profanée; ils creusèrent le tronc d'un gros arbre; puis, y ayant placé le corps de leur chef, ils le firent couler à un endroit profond du Mississipi. « Il a traversé une grande partie du continent, dit Bancroft, et il n'a rien trouvé d'aussi remarquable que sa sépulture. » Ses compagnons, n'ayant plus de chef, prirent la résolution de retourner en Espagne, et à cet effet ils construisirent des bateaux sur lesquels ils arrivèrent à la colonie fondée au Mexique. De six cents qu'ils étaient au départ, à peine la moitié revit le sol de la patrie.

Ce nouvel insuccès n'empêcha pas une troisième tentative : en 1565, Melendez, plus sage que ses devanciers, voulut, aussitôt après son débarquement, fonder une colonie. Pour honorer le saint du jour, il la nomma Sainte-Augustine, et cette ville est aujourd'hui la plus ancienne des États-Unis.

Déjà, en 1519, Cortez, ayant appris des Mexicains que tout leur or et toutes leurs pierreries venaient d'un pays situé au nord-ouest, avait dirigé ses recherches de ce côté et s'était mis à la tête de plusieurs explorations entreprises dans la Californie, mais, chaque fois, il était revenu les mains vides, après avoir parcouru

en tous sens les régions d'où, trois siècles plus tard, on devait extraire une si grande quantité du métal précieux.

En 1542, quelques années avant l'expédition de Melendez, Cabrillo avait accompli le premier voyage sur les côtes de l'océan Pacifique, poussant ses investigations vers le nord jusqu'aux limites actuelles de l'État d'Orégon.

En 1582, Espejo explora et nomma le premier le Nouveau-Mexique. Il y fonda la ville de Santa-Fé, la seconde en date des États-Unis. Pendant ce temps, François Pizarre avait conquis le Pérou (1530). Nous n'insistons pas sur ce fait malgré son importance; nous avons décrit, en passant, le grand mouvement de conquête et de colonisation dont l'Amérique entière fut l'objet, mais c'est seulement pour mieux montrer les conséquences de la découverte de Colomb, pour mieux marquer, dans cet ensemble de faits, la place de ceux qui concernent l'Amérique du Nord à laquelle est consacré cet ouvrage.

A la fin du seizième siècle, l'Espagne possédait non-seulement les Indes orientales, mais aussi le Yucatan, le Mexique et la Floride. Les explorateurs espagnols avaient traversé une grande partie des États actuels du sud, et visité les côtes du Pacifique. Aussi, l'Espagne prétendait-elle conserver tout ce vaste territoire par droit de découverte et de conquête.

CHAPITRE V

Verrazzano visite une partie de l'Amérique du Nord et lui donne le nom de Nouvelle-France. — Découverte du Saint-Laurent par Jacques Cartier; ses relations avec les Indiens. — Fondation par Jean de Ribaut d'un refuge pour les protestants français. Erection du fort Caroline à Port-Royal et création de quelques établissements. Mort de Jean de Ribaut. Prise du fort Caroline par les Espagnols. — Dominique de Gourges prend une éclatante revanche. — De Monts, nommé directeur de la Compagnie française du Canada, fonde la première colonie française. Il prend possession de la contrée qu'il nomme Acadie. — Exploration de la vallée du Saint-Laurent par Samuel de Champlain. Fondation de Québec. Découverte du lac Champlain. — Les missionnaires jésuites entreprennent la conversion des Indiens. Ils visitent la vallée du Mississipi. Charles Raimbault parvient au lac Supérieur. Fondation de la mission Sainte-Marie. Le père Marquette descend le Mississipi. — Le père de la Salle; ses explorations dans l'intérieur du continent. Il donne le nom de Louisiane à la dernière partie qu'il a visitée. Annexion du Texas à la Louisiane. Efforts de de la Salle pour retrouver le Mississipi. Son assassinat. — Les protestants français réfugiés en Amérique. Leur influence.

Les conquêtes faites par l'Espagne dans le Nouveau Monde l'avaient considérablement enrichie. Elle était devenue la plus riche et la plus puissante des nations d'Europe, ce qui avait encore augmenté le désir des autres pays de trouver la route orientale des Indes. Le passage par le cap de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan était long et dangereux, la route par le nord semblait la plus courte, aussi c'est à trouver cette route qu'avaient tendu les efforts des deux Cabot

envoyés par l'Angleterre; c'est vers le même but que les navigateurs au service de l'Espagne et d'autres puissances avaient dirigé et dirigèrent leurs entreprises.

La France n'était pas indifférente aux tentatives de ses voisins, les Espagnols et les Anglais; elle ne voulut pas rester en arrière dans le grand mouvement maritime de l'époque, et, en 1524, les Français organisèrent quelques expéditions qui réussirent, mais au prix de grands efforts.

Verrazzano, navigateur florentin au service du roi François I[er], fut chargé de la direction de l'une de ces expéditions. En 1524, il mit à la voile, passa par l'île de Madère et, après cinquante jours de navigation, atteignit les côtes de la Caroline du Nord. Il les suivit quelque temps dans la direction du sud, puis revint sur sa route et remonta vers le nord, examinant avec soin les endroits où il s'arrêtait. Il entra dans la baie qui est aujourd'hui la baie de New-York, puis dans celle de Newport, Rhode-Island. Il donna le nom de Nouvelle-France à toute la partie du territoire américain qu'il venait de visiter, et en prit possession au nom du roi de France. Verrazzano séjourna quinze jours à Rhode-Island, trafiquant avec les Indiens; pendant ce temps, il explora les environs, et dans la relation de son voyage qu'il publia avec de nombreux détails, il raconte qu'il trouva des vignes en grand nombre. Ce fait est significatif, car il confirme les récits des « Hommes du Nord; » ceux-ci, en effet, rapportent

qu'ils avaient vu des vignes bien longtemps auparavant.— Verrazzano remit ensuite à la voile, et longeant les côtes de la Nouvelle-Angleterre, arriva à la Nouvelle-Écosse, où il continua son commerce et ses relations avec les Indiens. Enfin, croyant avoir suffisamment étudié ce nouveau continent, il revint en France, et, après avoir rendu compte de sa mission au gouvernement français, il reçut de François Ier des témoignages de sa satisfaction.

En 1534, un marin, nommé Jacques Cartier, découvrit dans la partie nord de l'Amérique un magnifique fleuve auquel, en l'honneur du saint du jour, il donna le nom de Saint-Laurent. Il en remonta le cours dans l'espoir de trouver un chemin au nord-ouest plus court que ceux jusque-là connus pour arriver aux Indes occidentales, mais il ne parvint qu'à l'endroit où depuis a été bâtie la ville de Montréal, endroit qui était alors occupé par un village indien. La sympathique physionomie de Jacques Cartier l'a rendu populaire. C'était un de ces Malouins naturellement intrépides chez lesquels l'habitude de la mer accroissait encore le courage. Il avait déjà fait plusieurs voyages lorsque François Ier lui confia le soin de diriger une expédition. Fidèle à son roi, aimé de ses matelots et des naturels des pays qu'il explorait, c'était le type du parfait marin. Dans une de ses courses, en signe de prise de possession, il planta une croix de bois sur le lieu le plus apparent, et l'orna d'un écusson fleurdelisé avec cette inscription : « Vive le roi de France. » Plus tard, il s'intitula

« le pilote » du roi dont il avait gagné la confiance. Ses compagnons de route avaient tellement foi en lui que lorsqu'il arma « la Grande Hermine, » plusieurs jeunes gens de distinction briguèrent l'honneur d'être associés à ses aventures. Il se conciliait la faveur même des sauvages, et l'on cite ce fait que, dans la baie de Gaspé, il leur inspira une si grande confiance qu'un de leurs chefs consentit à lui laisser emmener deux de ses fils, à la condition, bien entendu, qu'il les lui ramènerait. Ces deux jeunes naturels apprirent un peu de français et servirent plus tard d'interprètes entre Cartier et Donnacona, chef d'un pays voisin de Québec. Un jour que Cartier et les siens manquaient de vivres, les naturels leur en apportèrent; peu de temps après, quand le scorbut sévit sur la petite troupe française, les naturels vinrent encore à son secours en lui enseignant le remède qu'ils tiraient de l'arbre appelé « Anneda, » remède qui les sauva.

La calomnie ne manqua pas à la gloire de Cartier. Roberval l'ayant accusé de malversations, les commissaires du gouvernement examinèrent sa gestion et trouvèrent qu'il avait consacré à l'armement de ses vaisseaux une partie de ses ressources personnelles. Le dénouement de ce procès mit le comble à sa popularité. Il acheva ses jours soit à Saint-Malo, soit au village de Limalon, où l'on montre encore une maison de campagne dite « les Portes Cartier. »

Jean de Ribaut, navigateur dieppois et zélé calviniste, organisa en 1562, sur l'ordre de l'amiral Coligny,

une expédition composée de deux vaisseaux appelés « roberges, » dans le but de fonder au Nouveau Monde une colonie qui fût un refuge pour les protestants. Le 18 février, il appareilla et, après une navigation sans incidents remarquables, débarqua à l'endroit où, quarante ans plus tard, devait s'élever la ville de Port-Royal. De Ribaut et ses compagnons furent tellement émerveillés par la richesse de végétation et de climat de ce nouveau pays que, lorsqu'il demanda des volontaires pour garder cette terre au nom de la France, il s'en présenta tant et de si ardents qu'il ne savait comment résister à leurs demandes. De Ribaut fit construire un fort qu'il nomma « Caroline » en l'honneur du roi de France Charles IX. Bientôt après, les deux navires partirent pour retourner en France, laissant quelques établissements disséminés sur les côtes ou dans l'intérieur des terres, et dans le fort une petite troupe de trente volontaires. Mais ceux-ci ne tardèrent pas à être las de leur existence au milieu de contrées solitaires et sauvages, et ils résolurent, la nourriture venant à leur manquer, de retourner en Europe. Ils construisirent une frêle embarcation à laquelle ils se confièrent sans songer aux approvisionnements nécessaires, aussi, après quelques jours de voyage, commencèrent-ils à souffrir de la famine. Ils en arrivèrent à ce point de tuer et de manger un de leurs compagnons que le sort désigna. Enfin, un bâtiment anglais les recueillit, mais pour les emmener captifs en Angleterre. On raconte, à ce propos, que ce fut par

les conversations que la reine Élisabeth d'Angleterre eut avec ces prisonniers, qu'elle conçut le projet de coloniser le Nouveau Monde.

Trois ans après ces événements, Jean de Ribaut retourna en Amérique avec sept navires pour étendre et soutenir les colonies fondées dans son premier voyage et qui étaient continuellement attaquées par les Espagnols. Les secours qu'il apportait étaient bien nécessaires et arrivèrent juste à temps, car la garnison d'un second fort construit par Laudonnière deux ans auparavant, en 1564, et qui portait également le nom de « Caroline, » était sur le point de l'abandonner, lorsque Jean de Ribaut survint avec ses nouvelles troupes. Les hostilités entre les Français et les Espagnols qui réclamaient la possession de la Floride (c'est ainsi qu'ils appelaient toute l'Amérique du Nord) reprirent alors de plus belle, et dans l'un des premiers engagements qui suivirent son retour, Jean de Ribaut fut tué. Peu de temps après, Melendez, qui dirigeait les opérations des Espagnols, attaqua, au milieu d'une violente tempête, le fort Caroline et en massacra presque tous les défenseurs.

Charles IX, dont l'esprit était occupé en France par les sanglantes querelles des catholiques et des protestants, ne fit rien pour venger ce désastre ; mais un courageux Gascon, Dominique de Gourges, équipa à ses frais une petite flotte, et, traversant l'Océan, vint attaquer les forts des Espagnols situés sur la rivière de Mai et en passa les garnisons au fil de l'épée.

En 1603, Henri IV, désireux de voir une colonie française établie en Amérique, accorda à de Monts la souveraineté de toute la région comprise entre le 40e et le 47e degré de latitude nord. Pierre du Juast de Monts, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était d'une famille italienne et catholique; quant à lui, c'était un bon Français et un protestant. Il était attaché à la personne d'Henri IV qui, lorsque le commandeur de Chaste, directeur de la Compagnie française du Canada, vint à mourir, donna à son fidèle compagnon d'armes cette place qui était presque considérée comme une sinécure. Mais de Monts prit son rôle au sérieux : il arma des bâtiments, choisit d'habiles lieutenants : Samuel de Champlain, de Poutrincourt, de Biencourt, de Pontgravé, etc... En outre, des faveurs dont il venait d'être l'objet, de Monts obtint aussi le monopole du commerce des fourrures avec les Indiens, et la promesse que la liberté de conscience serait laissée aux huguenots et que leur culte ne serait point gêné dans la colonie qu'il allait fonder.

Six mois après avoir reçu son brevet, de Monts quittait la France avec deux vaisseaux remplis d'émigrants, la plupart protestants. Vers le mois de mai 1604, il jetait l'ancre dans la baie de Fundy, et, aussitôt débarqué, il ordonnait l'érection d'un fort à l'entrée de la rivière Saint-Jean. Mais changeant subitement de projets, il abandonna cette place et les constructions qu'il venait d'y faire, et, suivant la côte de

l'ouest à l'est, il arriva à une jolie baie située sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, où il s'arrêta. Là, le 14 novembre 1605, il posait les fondations de la première colonie française permanente en Amérique à laquelle, ainsi qu'au fort qu'il fit élever en même temps, il donna le nom de « Port-Royal » (aujourd'hui Annapolis). Il prit ensuite possession, au nom de son souverain, de toute la contrée jusqu'à la rivière Saint-Jean, comprenant la Nouvelle-Écosse et les îles d'alentour, et l'appela « Acadie. »

Quelques années après, Samuel de Champlain, dont nous avons déjà prononcé le nom, l'un des hommes les plus éminents de son temps, fut chargé par une Compagnie de marchands de Rouen d'explorer la vallée du Saint-Laurent et d'y créer un poste commercial. Il traversa l'Océan dans une petite barque jaugeant environ douze tonnes, accompagné d'une autre, à peine plus grande, en mesurant quinze. A l'instar de Jacques Cartier, il remonta le cours du fleuve Saint-Laurent, mais à Hochelaga, point où s'était arrêté son prédécesseur, il trouva tout changé : le village indien avait disparu et il ne restait rien de la population sauvage que Cartier avait vue établie en ce même lieu soixante-dix ans auparavant. Séduit par la beauté du site et par la richesse de la végétation du Nouveau Monde, de Champlain aspira vivement à y introduire la civilisation et à y bâtir une ville française. Dans ce but, il retourna en France, et, en 1608, revint en Amérique où, le 3 juillet, il jeta les fondations de la ville de

Québec, premier poste commercial français. L'été suivant, désirant avoir une connaissance plus parfaite du pays, il se joignit à une expédition guerrière des Hurons contre les Iroquois ou Indiens des « Cinq Nations ; » ce fut alors qu'il découvrit le lac magnifique auquel il a laissé son nom.

Malgré les revers et les ennuis qu'il endura et qui eussent certainement lassé un caractère moins déterminé que le sien, de Champlain parvint au but de ses efforts en établissant définitivement l'autorité française sur les rives du Saint-Laurent ; il est incontestable, en effet, que c'est à lui, plus qu'à tout autre, que doit être attribuée la réussite de la colonisation française dans l'Amérique du Nord.

Pendant que ces diverses entreprises s'accomplissaient, la Nouvelle-France se peuplait et se civilisait de plus en plus. Tandis que la plupart des émigrants anglais repoussaient graduellement à l'intérieur les Indiens par l'agrandissement de leurs colonies, les Français, au contraire, fraternisaient avec eux, prenaient part à leurs divertissements et unissaient dans leur conduite la douceur à la fermeté. Au lieu de renvoyer les sauvages loin de leurs établissements, ils cherchaient, au contraire, à les utiliser ; leurs efforts semblent n'avoir eu que deux objets : le commerce des fourrures et la conversion au christianisme des Indiens.

Cette dernière idée n'était pas neuve ; Colomb l'avait longtemps caressée comme un rêve qu'il eût

aimé à réaliser. Elle était, en effet, belle et séduisante, mais son exécution, à cause des dangers de toute sorte qu'elle devait provoquer, demandait des hommes de grand courage et sachant faire une entière abnégation d'eux-mêmes. Les missionnaires jésuites acceptèrent cette tâche! Animés du saint désir de faire connaître et de propager la foi catholique parmi les peuplades indiennes vivant à l'ouest du Nouveau Monde, les jésuites quittèrent, sans crainte, les établissements français du Saint-Laurent et, convaincus de l'utilité et de la grandeur de leur entreprise, ils se lancèrent hardiment parmi les solitudes encore inexplorées de l'intérieur du continent américain. Ils visitèrent les premiers la vallée du Mississipi, et les noms français qu'ils ont donnés à certains lieux ne sont point encore perdus dans cette contrée. Avec une énergie extraordinaire, ils poussèrent droit devant eux à travers les forêts inextricables, les rivières et les torrents, s'inquiétant peu des dangers qu'ils pouvaient courir. En 1641, le missionnaire jésuite Charles Raimbault traversait les détroits situés au nord du lac Huron et parvenait jusqu'au lac Supérieur.

Pendant les trente années qui suivirent, les jésuites continuèrent, sans relâche, leur œuvre de conversion et, en même temps, leurs explorations. Des missions furent fondées sur différents points au nord des grands lacs Ontario, Huron et Supérieur, ainsi que dans les contrées baignées par les eaux du lac Michigan.

En 1668, la mission Sainte-Marie, qui est actuelle-

ment la plus ancienne de toutes les fondations des Européens dans l'État de Michigan, fut créée par ces hommes doués d'une activité prodigieuse. — Dans l'accomplissement de leur tâche, beaucoup tombèrent sous les coups des Indiens, plusieurs furent scalpés, d'autres brûlés vifs, certains eurent à endurer les supplices les plus effroyables. Malgré cela, leur courage ne se démentit pas, leur ardeur demeura ce qu'elle était au commencement de l'entreprise, et ne voyant devant eux que le but qu'ils voulaient atteindre, chaque fois que l'un d'eux était tué, un autre reprenait l'œuvre du mort.

Parmi ces infatigables et patients religieux, il faut citer le révérend père Marquette, qui, ayant entendu parler par quelques Indiens d'un grand fleuve qu'ils appelaient le « Père des Eaux, » entreprit de le découvrir. En 1673, les pères Marquette et Joliette naviguant dans un canot d'écorce, passaient de la rivière Fox aux rivières tributaires du Wisconsin, puis de là, après un voyage de sept jours, arrivaient au Mississipi qu'ils descendaient jusqu'au golfe du Mexique, sans toutefois pouvoir reconnaître si ce fleuve se déversait dans un golfe dépendant de l'Atlantique ou dans l'océan Pacifique.

La solution de cette question importante était réservée à un membre de la même compagnie, au révérend père Robert de la Salle qui, certainement, de tous les missionnaires jésuites, est celui à qui la plus grande part de reconnaissance et de célébrité doit être

accordée. — Le père de la Salle vivait tranquillement sur les rives du Saint-Laurent quand la renommée du père Marquette se répandit au Canada. Pris aussitôt de la passion des découvertes, de la Salle construisit et lança le premier bateau qui ait flotté sur les eaux du Niagara, au-dessus de la célèbre chute. Suivi de quelques compagnons, il traversa les lacs Erié, Huron et Michigan, jeta l'ancre dans Green-Bay, puis descendit le lac Michigan jusqu'à l'embouchure du Saint-Joseph dont il remonta le cours; il traversa ensuite à pied toute la contrée qui le séparait du haut Kankakee, et, porté par le courant de cette rivière, arriva à l'Illinois. Mais la chance qui lui avait été jusqu'alors favorable lui devint contraire, et des malheurs successifs compromirent son expédition. Ayant perdu son embarcation dans un accident qui faillit même lui coûter la vie, de la Salle dut revenir à pied jusqu'au fort Frontenac, bâti à l'extrémité est du lac Ontario, parcourant ainsi une distance d'environ trois cents lieues.

Les circonstances désastreuses qui avaient fait échouer son entreprise alors qu'elle était sur le point de réussir, ne rebutèrent point le père de la Salle qui, un an après, organisait une seconde expédition. Au printemps de l'année 1682, accompagné de quelques hardis aventuriers, il descendait l'Illinois sur une barque dont il avait, lui-même, dirigé la construction et, après avoir rejoint le « Père des Eaux, » le Mississipi, il arriva, en peu de temps, au golfe du

Mexique. Sur son passage, il avait, malgré le caractère religieux dont il était revêtu, établi un poste commercial à la source du lac Ontario; puis, voulant honorer le roi Louis XIV qui régnait en France à cette époque, il donna à tout le pays qu'il venait de traverser le nom de Louisiane.

Son retour s'effectua sans encombre, et de Québec, de la Salle s'embarqua pour la France, où il désirait faire connaître le résultat de ses explorations. Les descriptions des contrées merveilleuses qu'il avait visitées enflammèrent l'imagination aventureuse d'un grand nombre de ses compatriotes, et au mois de juillet 1684, quatre vaisseaux portant plus de trois cents émigrants quittèrent la France pour le Nouveau Monde. Mais, par suite de l'incapacité et de l'entêtement du commandant de l'expédition, les quatre navires dépassèrent l'embouchure du Mississipi, but de leur voyage, et allèrent jusqu'à la baie de Matagorda, sur la côte du Texas, où l'un d'eux se perdit corps et biens. Cependant, une colonie y fut fondée et le Texas devint ainsi une partie de la Louisiane.

De la Salle tenta, à plusieurs reprises, de découvrir une seconde fois le Mississipi, mais toujours un nouvel obstacle venait dérouter ses efforts. Désespérant à la fin de réussir, il partit à la tête d'une petite troupe pour se rendre au Canada par terre en traversant tout le continent américain. Après soixante jours de marche signalés par une foule d'aventures, nos voyageurs étaient déjà arrivés dans le bassin du Colorado lors-

que, le 20 mars 1687, deux des compagnons de de la Salle, persuadés qu'il les menait à une perte certaine, crurent agir pour le bien de la communauté en se débarrassant de lui : profitant d'un instant où il s'était éloigné du camp, ils tirèrent lâchement sur lui presqu'à bout portant et le tuèrent. L'expédition, privée de son chef, poursuivit, comme elle put, sa route, mais sur les dix-sept personnes dont elle se composait au début, sept seulement atteignirent les établissements français du Mississipi.

Ainsi se terminèrent pour un temps les essais de colonisation entrepris par les Français dans le Nouveau Monde; bien que les résultats n'aient point répondu aux espérances conçues au commencement, cependant on n'en saurait contester l'importance, ainsi que l'histoire du siècle suivant le fit voir. A la fin du dix-septième siècle, en 1688, les contrées explorées par les Français et dans lesquelles ils avaient fondé quelques colonies, c'est-à-dire les contrées connues maintenant sous les noms de : Louisiane, Arkansas, Mississipi, Iowa, Minnesota, Nebraska, Kansas, Canada et Acadie, s'étaient peu à peu étendues et comptaient une population de 11,000 habitants.

Les premières années du dix-huitième siècle virent les Français poursuivre avec vigueur leurs entreprises de colonisation. En 1700, de Fonty construisit le fort Rosalie près de l'emplacement actuel de la ville de Natchez ; le fort Detroit fut bâti en 1701 ; Mobile, colonisé en 1702, devint bientôt la capitale de toute la Loui-

siane; la Nouvelle-Orléans fut fondée en 1718 et Vincennes en 1735.

Les persécutions que les protestants avaient à subir en France favorisèrent activement l'émigration en Amérique, surtout au dix-septième siècle. Quand la Rochelle eut été prise par Richelieu, l'Amérique anglaise offrit un asile à beaucoup de calvinistes de l'ouest de la France. Après les Hollandais, c'étaient les Français qui, au milieu du dix-septième siècle, formaient, dans l'État de New-York, la partie de la population la plus importante par le nombre et la richesse. En 1680, l'arrivée de protestants français marque le premier accroissement notable de la population de Charlestown, qui devint la plus riche et la plus peuplée des colonies, et eut même des rues entières habitées par les réfugiés français. En Pennsylvanie accoururent surtout les protestants qui, après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), avaient cherché un refuge en Angleterre et avaient été obligés par l'intolérance de Jacques II de quitter ce royaume. Mais, c'est la Caroline du Sud qui en recueillit le plus grand nombre : elle devint, comme disaient les Américains, « la maison des huguenots » (*the home of the huguenots*) dans le Nouveau Monde, et en effet, c'était là que les populations du sud de la France préféraient se fixer, parce qu'elles y trouvaient le climat le plus chaud.

L'influence des protestants français se fit heureusement sentir en Amérique : ils se mirent à défricher les terres de la Virginie, du Massachusetts, de l'État de

New-York; ils introduisirent dans la Caroline des cultures nouvelles, donnèrent un certain développement au commerce de Charlestown et créèrent à New-Bordeaux des manufactures de laine et de soie. « Les noms des Français émigrés, dit un des principaux membres de l'Église épiscopale aux États-Unis, paraissent avec distinction dans les grands corps de l'État, sur les siéges de nos tribunaux. » — « Une politesse et une élégance de mœurs bien supérieures à celles des habitants d'origine anglaise, une moralité sévère, la charité la plus inaltérable, telles furent les qualités par lesquelles les réfugiés s'imposèrent à l'estime de leurs concitoyens. Aux manières distinguées qu'ils avaient apportées de leur ancienne patrie et qu'ils s'efforcèrent de communiquer aux Américains, ils joignaient cette rigidité de principes et de conduite dont leurs ancêtres persécutés avaient donné l'exemple en France avant la révocation[1]. »

[1] Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, t. I.

CHAPITRE VI

Frobisher reprend les plans de Cabot et arrive à la baie de Baffin. — Sir Francis Drake passe par le détroit de Magellan ; il explore les côtes de l'océan Pacifique jusqu'à la baie de San-Francisco. — Sir Humphrey Gilbert crée quelques établissements dans l'île de Terre-Neuve. — Sir Walter Raleigh fonde une colonie dans l'île de Ransoke. Il revient en Angleterre où il introduit l'usage du tabac et de la pomme de terre. Il organise une seconde expédition; son entreprise échoue complétement. — Formation des Compagnies de Plymouth et de Londres ; résultats différents qu'elles obtinrent dans leurs essais de colonisation.

Nous devons d'abord remarquer qu'à cette époque le nom d'Amérique du Nord était à peine employé. D'après les cartes faites de 1530 à 1560 par différents navigateurs qui avaient exploré les côtes du Nouveau Monde, nous voyons que le nom d'Amérique fut, dès l'origine, donné à l'Amérique du Sud. Ce fait est d'ailleurs facile à expliquer, car c'est cette partie du continent qu'Améric Vespuce visita et décrivit dans ses relations de voyages, la prenant pour une île.

Plus tard, lorsque les Espagnols vinrent s'établir dans l'Amérique du Nord, ils l'appelèrent « Floride ; » les Français lui donnèrent le nom de Canada ou Nouvelle-France, et ces deux nations s'en disputèrent la possession, chacune des deux ayant, par ses conquêtes, des droits à peu près égaux.

Pendant ces débats et ces luttes, les Anglais n'avaient pas oublié que Jean Cabot et son fils Sébastien

avaient, les premiers, mis le pied sur le continent américain. Sir Walter Raleigh et quelques hommes de courage voulurent entreprendre de coloniser pour le compte de l'Angleterre les terres découvertes par ces navigateurs.

Les Anglais avaient toujours revendiqué leurs droits à la possession de tout le territoire compris entre le Canada et la Floride ; ils l'avaient nommé « Virginie » pour plaire à leur reine Élisabeth, qui aimait à être appelée « la reine vierge. » Mais, jusque vers l'année 1575, ils ne semblèrent pas vouloir s'occuper activement d'une conquête que les susceptibilités de nations rivales pouvaient rendre périlleuse.

Frobisher fut le premier à inaugurer une nouvelle ère de voyages en reprenant les plans de Cabot. Il se mit à la recherche de la route des Indes par le nord-ouest, mais, arrêté par les glaces, dans la baie de Baffin, il déclara toutes les terres qu'il avait devant lui apanage de la couronne d'Angleterre, puis revint dans son pays.

Sir Francis Drake fit plusieurs expéditions au Nouveau Monde. Se trouvant dans l'isthme de Panama, il grimpa au haut d'un arbre très-élevé d'où il aperçut l'immensité de l'océan Pacifique. Il revint en Angleterre où il arma quelques navires, puis, traversant le détroit de Magellan, il remonta toutes les côtes de l'Amérique du Sud et arriva dans la baie de San-Francisco. Après avoir fait quelques réparations à son navire, il se remit en route et, passant par le cap de

Bonne-Espérance, retourna en Angleterre, ayant ainsi fait le tour du Monde.

Sir Humphrey Gilbert ne chercha point à faire de nouvelles découvertes. Connaissant, par les rapports qui avaient été publiés, les ressources du continent américain, il pensait qu'il était préférable, au lieu de courir après des épices et de l'or introuvables, de former sur ces nouvelles terres des colonies permanentes. Il transporta quelques compagnies d'émigrants dans l'île de Terre-Neuve, où elles s'établirent, puis il entreprit de retourner en Angleterre dans une barque ne mesurant pas dix tonnes. A moitié chemin, il fut surpris par une tempête épouvantable qui détruisit son embarcation; ni lui, ni aucun des marins qui l'accompagnaient ne survécurent à cette catastrophe.

Quoique le roi d'Angleterre Henri VII eût remis à Jean Cabot une commission royale pour les découvertes faites par lui sur les côtes de l'Amérique du Nord, il n'avait jamais songé à exercer effectivement sa souveraineté. Un temps considérable se passa avant que l'Angleterre ne fît valoir ses titres : c'est lorsque le pouvoir de cette puissance se fut agrandi par le commerce et que sa jalousie fut excitée par les richesses que l'Espagne tirait de ses colonies transatlantiques, c'est alors seulement, sous le règne d'Élisabeth, que sir Walter Raleigh[1] adopta les vues de son frère de lait Gilbert, et voulut continuer son projet.

[1] Il importe de ne pas laisser passer, sans en esquisser les principaux traits, la figure originale de ce « grand pasteur de l'Océan. »

Ayant obtenu de la reine Élisabeth le don de tout le territoire appelé Virginie, il partit, emmenant une nombreuse troupe de ses compatriotes et débarqua à l'île de Ransoke, où il posa les premiers jalons d'une colonie. Mais là encore, les difficultés éprouvées auparavant se présentèrent de nouveau : les colons refusèrent de cultiver la terre pour se livrer exclusivement à la recherche de l'or et des pierres précieuses. On était loin de s'attendre au seul résultat qu'eut ce voyage. Raleigh et quelques-uns de ses compagnons, lorsqu'ils virent l'insuccès de leurs efforts de colonisation, retournèrent en Angleterre, où ils introduisirent l'usage du tabac et de la pomme de terre. On raconte à ce sujet une anecdote peu connue : dans ce premier voyage en Amérique, Raleigh avait contracté l'habitude de fumer ; de retour en Europe, il se retirait souvent dans son cabinet de travail pour satisfaire ce goût, alors étrange. Ayant un jour donné l'ordre à un de

Gentilhomme accompli, c'est lui qui jeta son manteau brodé sous les pas d'Elisabeth, pour qu'elle ne mît pas le pied dans la boue. Rival presque heureux du comte d'Essex, il fut, sous le règne suivant, en butte aux vengeances de l'ami du comte, de Jacques Ier. Enveloppé dans un complot, il fut condamné à mort; son innocence était tellement manifeste qu'on n'osa point exécuter la sentence, mais on enferma le condamné dans la Tour de Londres. Les douze années qu'il y resta furent consacrées au Nouveau Monde qui, avant comme après cet emprisonnement, fut le but de tous ses voyages et de toutes ses pensées. Il écrivit une foule d'ouvrages sur l'Amérique, dont quelques-uns se lisent encore aujourd'hui. Un acte de piraterie qu'il exerça dans son dernier voyage donna au roi Jacques l'occasion d'exercer sa vengeance et de faire revivre l'arrêt de mort porté contre Raleigh. Agé de soixante-dix ans, en 1618, l'intrépide et opiniâtre homme de mer périt sur l'échafaud.

ses domestiques de lui apporter un pot de bière, celui-ci, voyant de la fumée sortir de la bouche de son maître, crut qu'il était en feu, et, perdant la tête, lui jeta à la figure le contenu du pot de bière qu'il tenait à la main, puis il courut hors de la maison, appelant au secours, dans la certitude que sir Raleigh allait être réduit en cendres.

Sir Walter Raleigh, quoique déçu, ne fut point découragé par le peu de succès de son premier voyage; mais la seconde fois, au lieu d'envoyer aux colonies qu'il voulait à toute force établir, des hommes seuls, il y envoya des familles entières. Celles-ci commençaient à prospérer, lorsque, par suite de circonstances inconnues, les établissements anglais furent détruits et tous les habitants disparurent, sans qu'il ait été jamais possible de retrouver leurs traces.

Enfin, dégoûté, et ayant englouti dans son entreprise la plus grande partie de sa fortune, Raleigh abandonna ses droits au roi Jacques Ier, qui, le 10 avril 1606, les divisa entre deux compagnies qui venaient de se former. Le roi décida que de tout le territoire appelé Virginie qui leur était cédé, il serait formé deux parts dont l'une, celle du nord, appartiendrait à la Compagnie de Plymouth, et l'autre, celle du sud, serait la propriété de la Compagnie de Londres. En outre, il était stipulé qu'afin d'éviter toute chance de querelles, aucune des deux compagnies ne pourrait fonder d'établissement à une distance du territoire de l'autre, moindre de cent milles.

Les deux compagnies envoyèrent vers la même époque les émigrants qu'elles avaient engagés. Les colons de la Compagnie du Sud arrivèrent dans la Virginie en avril 1607, et la même année bâtirent Jamestown sur la baie de Chesapeake. Ceux de la Compagnie du Nord débarquèrent à l'embouchure de la rivière Kennebec au mois d'août suivant. Cette seconde compagnie, plus faible que sa rivale, fut naturellement plus lente dans ses progrès; d'ailleurs, la partie de territoire qui lui avait été accordée avait un climat beaucoup moins hospitalier et le sol en était plus sauvage et plus rebelle à la culture. Les colons du sud persévérèrent dans leurs efforts et fondèrent l'État de Virginie, tandis que ceux du nord ne purent tenir longtemps et bientôt abandonnèrent l'entreprise. Quelques-uns restèrent néanmoins et construisirent le fort Saint-George ; mais après avoir souffert pendant l'hiver toutes sortes de privations, ils retournèrent aussi en Angleterre où, confirmant le récit de leurs compagnons, ils racontèrent que la Nouvelle-Angleterre était trop froide pour être habitée.

Cette mensongère excuse jeta un profond découragement dans les masses qui avaient l'intention d'émigrer; douze années s'écoulèrent avant qu'une nouvelle colonie vînt en Amérique.

CHAPITRE VII

Formation de la Compagnie des marchands. Sir Henry Hudson entreprend un voyage pour le compte de cette compagnie. Il crée une première colonie hollandaise, pénètre dans le fleuve Hudson. A son retour, il s'arrête en Angleterre; il y est retenu prisonnier et cède aux instances de ses compatriotes pour partir à la découverte du passage maritime des Indes. Il pénètre dans le détroit d'Hudson où son équipage épouvanté l'abandonne dans une chaloupe. — Les Hollandais s'attribuent la possession de cette partie du continent qu'ils nomment Nouveaux Pays-Bas. — Adrien Block; fondation de la ville de New-Amsterdam. — Récapitulation des prétentions de l'Espagne, de la France, de l'Angleterre et de la Hollande au sujet de leurs droits respectifs de possession en Amérique.

Durant tout ce temps, les Hollandais n'avaient semblé prendre qu'un intérêt très-médiocre à ce qui se passait dans le Nouveau Monde. Cependant, vers le commencement du dix-septième siècle, cette nation sortit de son indifférence, et une compagnie de marchands fut organisée en vue de fonder quelques postes commerciaux et quelques colonies en Amérique.

Le capitaine sir Henry Hudson, dont l'Angleterre refusait de reconnaître les qualités exceptionnelles parce qu'il n'avait pas su découvrir la route maritime des Indes, accepta les propositions qui lui furent faites par cette compagnie. Au mois d'avril 1609, sir Hudson s'embarqua sur un yacht appelé « *Demi-Lune*, » et après une navigation de deux mois, dirigée un peu

au hasard, entra dans la baie de New-York. Il créa à cet endroit le premier établissement hollandais sur les côtes américaines, puis, poursuivant le but de son voyage, il visita la baie de Sandy Hook et pénétra dans le beau fleuve auquel il a laissé son nom. Pendant plus de huit jours, sir Hudson en remonta le cours et, au mois d'octobre, il remit à la voile pour retourner en Hollande. Mais, en passant devant les côtes de l'Angleterre, il ne put résister à la tentation de faire briller aux yeux de ses compatriotes le succès de son expédition et jeta l'ancre dans le port de Dartmouth. Aussitôt qu'il apprit cette nouvelle, le roi d'Angleterre Jacques I[er], agissant sous l'empire de son caractère jaloux et tyrannique, déclara que sir Hudson, étant Anglais, ne pouvait servir un autre pays que le sien, et en conséquence confisqua son navire. Toutes les démarches et réclamations de sir Hudson furent inutiles, et il ne réussit qu'à envoyer en cachette une relation détaillée de ses découvertes à la compagnie hollandaise qui l'avait employé. Les négociants anglais revinrent alors sur leur opinion, et mirent un navire à la disposition d'Hudson pour recommencer sa première entreprise, c'est-à-dire pour rechercher la route des Indes. Sir Hudson céda à leurs pressantes sollicitations, et, au commencement de l'année 1610, il quittait l'Angleterre qu'il ne devait jamais revoir.

Après avoir vainement cherché, vers le 40[e] degré de latitude nord, la fameuse passe aboutissant à l'océan Pacifique, Hudson remonta au nord, pensant

qu'elle devait exister quelque part, entre le golfe Saint-Laurent et la partie méridionale du Groënland.

N'écoutant que son ardeur, il s'engagea dans le détroit qui porte son nom, sans se laisser aucunement effrayer ni décourager par la désolation et la nudité des îles et des rivages qu'il apercevait.

Mais bientôt, avec l'hiver, le froid devint plus intense et la mer charria d'énormes glaçons qui menaçaient de briser son navire. Son équipage, épouvanté, se révolta, voulut le contraindre à retourner sur ses pas, mais lui, s'obstinant dans ses recherches, refusa. Les plus mutins se saisirent alors de lui et de son fils, et les déposèrent avec quelques marins demeurés fidèles dans une chaloupe, puis ils les abandonnèrent sans vivres et sans ressources.

La mort de ces malheureux était inévitable ; elle ne dut pas se faire longtemps attendre au milieu des dangers dont ils étaient environnés. Jamais d'ailleurs on n'a eu de détail exact sur leur fin.

Après l'expédition entreprise pour leur compte, et au cours de laquelle sir Hudson avait réussi à fonder plusieurs postes commerciaux dans les contrées qu'il avait explorées, les Hollandais s'attribuèrent le droit de possession sur toute la région comprise entre le fleuve Delaware et le cap Cod, et lui donnèrent le nom de « Nouveaux Pays-Bas. »

Un an après, un navigateur hollandais, du nom d'Adrien Bloch, visita les mêmes parages. Ayant

chargé son navire de peaux d'ours, il se préparait à retourner en Hollande lorsqu'un violent incendie se déclara à bord et consuma son navire. Il passa tout l'hiver de 1614-1615 sur l'île Manhattan, à l'endroit où est aujourd'hui bâtie la ville de New-York, et ses matelots y élevèrent un fort avec des troncs d'arbres. Au printemps ils construisirent un autre navire et retournèrent en Hollande, laissant quelques-uns d'entre eux avec leurs familles dans le village qu'ils avaient fondé, et auquel le nom de New-Amsterdam avait été donné.

Si l'on récapitule maintenant les prétentions de chacune des nations qui avaient exploré l'Amérique et y avaient fondé quelques établissements, on y voit ce qui suit :

1° Les Espagnols avaient limité leurs explorations et leurs établissements aux Indes occidentales et aux terres adjacentes, et ils n'avaient de colonies aux États-Unis que dans la Floride et le Nouveau-Mexique.

2° Les Français réclamaient la possession de toute la Nouvelle-France, et ils fondèrent leurs premiers établissements dans l'Acadie et le Canada.

3° Les Anglais avaient exploré les côtes de l'océan Atlantique sur différents points et ils s'étaient attribué la possession de ce vaste territoire appelé par eux « Virginie. »

4° Les Hollandais prétendaient à la possession des

Nouveaux Pays-Bas, mais, plus lents dans leurs entreprises, ils n'y fondèrent aucune colonie véritable avant l'arrivée d'Adrien Block en 1614.

Cette division du territoire entre les Espagnols, les Français, les Anglais et les Hollandais n'eut pas grande importance tant que les établissements créés par chaque nation furent séparés par des centaines de milles couverts de forêts et de plaines incultes, mais lorsque les colonies devinrent plus vastes, chacun alors crut les droits de son gouvernement lésés par les empiétements du voisin; ces contestations furent la source de fréquentes querelles et de guerres sanglantes.

CHAPITRE VIII

Troubles causés en Angleterre par l'adoption du protestantisme comme religion d'Etat. Emigration des puritains séparatistes en Hollande et en Amérique. — Fondation de la colonie de Plymouth; difficultés éprouvées par les premiers colons. Inconvénients reconnus du communisme qu'ils avaient adopté. Ils obtiennent le monopole du commerce. Prospérité de la colonie. — Les puritains anglais émigrent aussi en Amérique. Ils fondent une colonie sur les bords de la baie de Massachusetts. Conditions générales de la charte qu'ils avaient obtenue. — Formation d'autres colonies appelées Charlestown, Dorchester, Watertown, Lynn, Cambridge et Boston. Elles se réunissent sous le nom de « Colonie de la baie de Massachusetts. » — Roger William; fondation de Providence. — Les quakers; origine de leur secte; leurs principes et leurs mœurs. Ennuis qu'ils causèrent aux habitants de la baie de Massachusetts; leur expulsion. Ils se réfugient à Providence. — Fusion des colonies de Plymouth et de la baie de Massachusetts. — Union des diverses colonies anglaises sous le nom de « Colonies-Unies de la Nouvelle-Angleterre. »

A partir de ce moment, les Anglais furent la seule nation qui eut une influence directe sur l'histoire de l'Amérique du Nord. Le pays était principalement occupé et colonisé par des émigrants venus de la Grande-Bretagne, et toutes les colonies, dont nous allons maintenant raconter la première origine, devinrent des provinces dépendantes de ce royaume.

FONDATION DE LA COLONIE DE PLYMOUTH.

En 1558, cinquante ans environ avant l'arrivée des émigrants envoyés par les Compagnies de Plymouth et de Londres, un fait d'une importance extrême s'était accompli en Angleterre, par la seule volonté de la jeune reine Élisabeth qui venait de succéder sur le trône à sa sœur Marie : le protestantisme était devenu, à la place du catholicisme, la religion de l'État. Quoique ce changement satisfît la majorité de la population, il se trouva, pourtant, un grand nombre de personnes appartenant au clergé et au peuple qui ne se contentèrent pas de ce qu'ils appelaient « une demi-mesure ; » il fallait, disait-on, une révision et une purification plus complètes des anciennes pratiques et doctrines religieuses. A cause de cela, on appela ces mécontents « Puritains. » Ils voulaient que la reine fût à la tête de l'État et de l'Église, qu'elle eût la nomination des ecclésiastiques et qu'elle fixât la forme du culte. De plus, ils demandaient que les autorités civiles contraignissent le peuple à exécuter ces ordonnances.

Le gouvernement non-seulement rejeta leurs demandes, mais infligea des punitions à certains membres du clergé pour n'avoir point employé les rites prescrits. Il se produisit alors dans le camp des puritains une division en deux partis ; pendant que l'un acceptait simplement les ordonnances du gouvernement,

l'autre, niant sa compétence en matière religieuse, déclarait qu'une réunion de chrétiens pouvait se constituer Église, choisir ses propres vicaires et être indépendante de toute autorité extérieure. Ils se séparèrent ainsi de l'Église d'Angleterre, et furent appelés pour cette raison « Séparatistes et Indépendants. » Tandis que les puritains pratiquaient tranquillement la nouvelle religion réformée, les séparatistes étaient en butte à la plus rigoureuse persécution. C'est à la suite de ces incidents que les séparatistes émigrèrent en masse en Hollande et en Amérique, désireux de vivre en paix et de prier Dieu suivant leur conscience, sans être exposés à d'incessantes persécutions.

En 1620, une centaine de ces puritains dissidents frétèrent un vaisseau, « Fleur de Mai », et s'embarquèrent à Southampton pour le Nouveau Monde. Pendant la traversée, ils rédigèrent une convention stipulant que tous les membres de la colonie auraient des droits égaux dans l'administration, et ils choisirent John Carver pour leur premier gouverneur.

Après une traversée pénible, tourmentée par une suite de tempêtes qui les éloignèrent du fleuve Hudson où ils s'étaient proposé de s'arrêter, ils débarquèrent dans la baie de Plymouth, précédemment visitée par un navigateur anglais, le capitaine John Smith, qui lui avait donné le nom qu'elle portait. Trouvant l'endroit favorable pour leur établissement, ils commencèrent immédiatement à s'y bâtir des huttes, et apportèrent de leur vaisseau tous les objets et outils dont ils s'étaient

munis, et dont une grande partie, religieusement conservée, est exposée dans le palais des pèlerins (c'est le nom qui était employé pour les désigner à cause de leurs changements constants de résidence) à Plymouth.

Débarqués au commencement de l'hiver sur cette terre froide et humide, ils eurent beaucoup à souffrir des intempéries de la saison, à cause de leur mauvaise installation. En outre, les vivres leur manquaient souvent, et, quoiqu'ils se procurassent la plus grande partie de leur nourriture en chassant et en pêchant, l'un d'eux a écrit « qu'il vit des hommes marcher en trébuchant, affaiblis qu'ils étaient par le manque de vivres. » Les Indiens heureusement ne les inquiétèrent pas; les rapports qu'ils eurent avec les nouveaux colons devinrent bientôt très-amicaux, et ceux-ci apprirent d'eux à se servir de l'arc pour tirer sur les poissons et à faire sortir de la vase, par le piétinement, les anguilles qui s'y cachaient.

Lorsque le printemps vint et fit disparaître avec les neiges une grande partie de leurs maux, ils se comptèrent et reconnurent que leur nombre était réduit de moitié. Beaucoup d'entre eux n'avaient pu résister aux fatigues et aux maladies auxquelles ils avaient été exposés pendant l'hiver. Cependant il ne s'en trouva pas un seul qui demandât de retourner en Angleterre. Tous préféraient la vie dure et laborieuse, mais libre, qu'ils menaient, au confortable et aux jouissances matérielles qu'ils eussent eues dans leur patrie.

En arrivant sur la côte américaine, quand ils cher-

chaient un emplacement pour la fondation de leur colonie, ils avaient un jour ramassé une assez grande quantité de maïs trouvé dans la hutte abandonnée d'un Indien. Au printemps, ils se servirent de ces graines pour ensemencer les champs qu'ils avaient défrichés, et à la fin de l'été ils récoltèrent une ample provision de maïs.

Il avait été d'abord convenu que tous travailleraient dans l'intérêt commun, mais on ne tarda pas à voir les inconvénients de ce système. L'ardeur au travail diminua quand disparut l'appât d'un gain personnel. De quelques-uns même on ne pouvait obtenir de travail qu'en les menaçant de leur refuser le pain qu'ils n'avaient point gagné : on allait tomber dans une anarchie absolue.

Heureusement, en 1623-1624, c'est-à-dire après trois ans d'un essai infructueux de communisme, on attribua à chacun un arpent de terre. C'était peu ! mais il était nécessaire que tous les membres de la colonie formassent un petit noyau et pussent se serrer les uns contre les autres, si une attaque des Indiens survenait. Plus tard, quand la colonie eut pris des forces, chaque colon reçut vingt arpents de terre hors de la ville.

Les liens de la commandite de Londres, car il avait fallu aux nouveaux colons des bailleurs de fonds, ces liens, disons-nous, qui enchaînaient tout le monde et dont aucun ne pouvait s'affranchir, attachaient la colonie au système de communisme, et faillirent empêcher la réforme accomplie d'être définitive. La diffi-

culté ne fut résolue qu'en 1627. Huit des principaux colons se chargèrent de payer un intérêt fixe à ceux envers lesquels tous avaient contracté une dette. Pour compenser cette charge, on leur accorda le monopole du commerce. Dès ce moment, la prospérité fut assurée à la colonie, et ses habitants expédièrent des produits de leur chasse et de leur culture jusqu'en Angleterre.

COLONIE DE MASSACHUSETTS.

Le succès qui avait enfin couronné les courageux efforts des pèlerins fut bientôt connu en Angleterre, et l'idée vint de les imiter. Les persécutions religieuses n'ayant pas cessé, un grand nombre de familles de puritains voulurent émigrer. Le 29 juin 1628, cinq vaisseaux arrivèrent en Amérique, et s'arrêtèrent à un endroit que les nouveaux venus nommèrent « Salem, » nom tiré d'un mot hébreu qui veut dire « Paix. »

Ils étaient restés six semaines et trois jours en route, mais cette durée de leur voyage leur sembla néanmoins très-courte. Les conditions dans lesquelles ils se présentaient étaient bien différentes de celles où s'étaient trouvés, dès le début, les pèlerins ; une charte régulière du roi d'Angleterre leur concédait le droit de s'établir dans le pays et de se gouverner eux-mêmes. Ils n'avaient obtenu cette charte qu'à force d'intrigues et d'argent. Elle fut signée le 4 mars 1629; d'après ses prescriptions, un gouverneur, aidé d'un lieutenant

gouverneur et de dix-huit assesseurs, devait administrer les affaires de l'association. Ces fonctionnaires étaient nommés pour un an par les actionnaires ou freemen[1]. Ils ne décidaient en dernier ressort que des affaires courantes. Les lois civiles, les lois criminelles, les emprunts exigeaient un vote des « cours générales, » sessions semestrielles de l'assemblée des actionnaires. Ces votes étaient sans appel : la sanction royale ne leur était pas nécessaire. La Compagnie pouvait même faire la guerre sans consulter le roi; enfin, elle était autorisée à transporter dans la circonscription de sa concession des émigrants anglais ou étrangers, à cette seule condition qu'ils consentissent à se reconnaître, dès lors, sujets du roi d'Angleterre.

Ainsi organisés à l'avance au point de vue politique, nos colons avaient également pris toutes les précautions matérielles : ils avaient avec eux des chevaux, du bétail et tous les instruments aratoires nécessaires.

L'année auparavant, John Endicott, suivi de quelques hommes, les avait précédés pour choisir le lieu de leur établissement; malgré cette précaution, ils ne furent pas exempts des premières peines endurées par les pèlerins, et l'hiver qui vint ensuite les fit cruellement souffrir.

Un an après, le gouverneur John Winthrop arriva

[1] Nous n'analyserons pas ainsi les chartes de chaque colonie, mais il est important d'insister une fois au moins sur cette sorte de documents, puisque telle fut la base de toute constitution américaine.

d'Angleterre avec huit cents émigrants et d'autres colonies furent rapidement formées : Charlestown, Dorchester, Watertown, Lynn, Cambridge, puis enfin, en 1630, Boston, qu'on appela d'abord « Trois-Montagnes » à cause de ses trois collines. Toutes ces colonies se réunirent sous la même administration, et prirent le nom de « Colonies-Unies de la baie de Massachusetts. »

La population de la baie de Massachusetts était puritaine, mais non pas séparatiste. S'étant exilée d'Angleterre pour établir en Amérique une Église conforme à ses croyances religieuses, elle ne voulait pas recevoir dans son sein des émigrants dont les opinions différaient des siennes. En conséquence, on renvoya ceux qui persistaient à employer, dans le service religieux, les formes observées en Angleterre. Un des ministres des habitants de la baie de Massachusetts, Roger William, jeune homme éloquent et pieux, enseigna que chacun devait penser pour lui-même et n'être responsable que devant sa propre conscience. Il déclara en outre que les magistrats n'avaient pas le droit de punir les blasphémateurs, les parjures ni ceux qui n'observaient pas le repos du dimanche. Le gouverneur de la colonie fut effrayé par ces nouvelles doctrines, et il ordonna l'expulsion du ministre. Roger William s'enfuit et erra seul en plein hiver, pendant plus de trois mois, dans les forêts et les plaines désertes. Il voulut d'abord se fixer à Seekonk, petite dépendance de la colonie de Plymouth ; mais le gou-

verneur Winthrop lui fit signifier d'avoir à déguerpir. Il traversa alors avec cinq compagnons, dans un canot indien, la baie de Narragansett, et se mit en rapport avec le grand chef des Narragansetts, Canonicus, qui lui donna une assez grande étendue de terre sur son territoire. L'endroit n'avait jamais été habité par les blancs; William résolut de s'y établir, et il lui donna, dans sa reconnaissance pour la protection divine qui ne l'avait pas abandonné, le nom de Providence (1636).

Les quakers créèrent aussi des embarras à la colonie des puritains de la baie de Massachusetts, en essayant de propager parmi ses membres leurs singulières doctrines. La religion des quakers a eu, comme tant d'autres, une origine vulgaire, et ce ne fut que lorsqu'elle commença réellement à progresser qu'elle recueillit des adhérents dans les classes élevées. Un Anglais, George Fox, né à Drayton dans le comté de Lancashire, en 1624, fut le fondateur de cette secte. Fils d'un tisserand, il était lui-même apprenti chez un cordonnier; se sentant attiré par des contemplations spirituelles, il quitta son maître, abandonna sa profession et se fit voir dans son pays, habillé d'un pourpoint de cuir qu'il préférait à tout autre, par originalité et économie. Puis il cessa toutes relations avec ses amis pour pouvoir, disait-il, se consacrer plus entièrement à sa vocation; il erra dans les bois, se logeant dans les cavités des rochers et des arbres; sa Bible était sa seule compagnie. Lorsqu'il se crut suffisamment inspiré, il reparut parmi les siens et chercha à

gagner leur admiration et à se faire des disciples.

En ces temps de persécutions religieuses, alors que l'attention de chacun était tournée vers la religion, il ne lui fut pas difficile de trouver des adhérents à ses extravagances. Fox et ses compagnons rejetèrent toutes les cérémonies usitées par l'Église, comme pleines d'orgueil et d'ostentation; ils affectèrent au contraire, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, une simplicité extrême, et bannirent loin d'eux jusqu'aux règles de la politesse ordinaire. En se parlant, ils n'employaient jamais que le terme d'« Ami. » Ils renoncèrent aux usages établis qui veulent que l'on parle à une seule personne comme si on s'adressait à plusieurs, et ils revinrent à l'usage des langues anciennes, en se tutoyant les uns les autres. Ils cherchèrent aussi, par leur costume, à se distinguer du reste du peuple, en excluant sévèrement tout ornement. Leurs vêtements ne devaient pas être plissés comme c'était alors la mode, et ils ne souffraient ni bouton inutile, ni dentelle, ni broderie.

L'enthousiasme effréné de cette secte, étant trop violent pour le tempérament de quelques-uns de ses prédicateurs, les jeta dans des convulsions qui leur firent donner le nom de « quakers » (trembleurs).

Ils étaient tout aussi extravagants dans leurs mœurs que dans leur religion. Lorsqu'un quaker recevait un soufflet sur une joue, il tendait l'autre; lui demandiez-vous son manteau, il vous donnait aussitôt son habit. Il ne réclamait jamais, quand il deman-

dait son salaire, que la somme exacte qu'il avait résolu de recevoir. Cette dernière coutume est louable, et elle continue d'ailleurs à être observée rigoureusement par les membres de cette secte.

Quelques quakers essayèrent de jeûner pendant quarante jours, à l'imitation de Jésus-Christ, et l'un d'eux y succomba.

Il ne s'est jamais rencontré de fanatiques qui aient ainsi eu en horreur toutes les cérémonies, formes, coutumes et institutions religieuses. Ils ne tenaient aucun compte du sabbat, et ils niaient jusqu'au caractère sacré des églises. Une femme quakeresse entra un jour *toute nue* dans une église où se trouvait le protecteur Cromwell, se disant inspirée par le Saint-Esprit pour apparaître au peuple comme un avertissement; un grand nombre de ses coreligionnaires crurent que le renouvellement de toutes choses allait commencer, et, l'imitant, ils se dépouillèrent de leurs vêtements.

De telles pratiques, contraires aux mœurs du temps, firent très-mal accueillir les quakers dans la colonie des puritains de Massachusetts. Quelques-uns des plus ardents furent fouettés par ordre du gouverneur, emprisonnés et expulsés de la colonie.

Cependant, ces châtiments ne les décourageaient pas; ils revenaient à la charge, se glorifiant de leurs souffrances, et il fallut, pour refroidir leur enthousiasme, que quatre d'entre eux fussent exécutés.

Alors, seulement, les puritains purent être tranquilles chez eux. Quant aux quakers, ils se réfugièrent auprès de Roger William, à Providence.

Ainsi furent posées les bases de l'État de Rhode-Island dont le principe fondamental était l'entière liberté de conscience pour tous.

Tandis que les puritains faisaient de grands progrès et agrandissaient leurs établissements, les pèlerins ou séparatistes continuaient à exercer leurs patients efforts; mais, par le manque absolu de personnes instruites parmi eux, ils ne réussirent pas aussi rapidement dans leurs entreprises de colonisation que les puritains, composés en majeure partie de gens ayant reçu une haute éducation.

Longtemps, ces deux colonies restèrent indépendantes l'une de l'autre, et quoiqu'une distance de quarante milles seulement les séparât, il existait une si grande divergence entre leurs opinions religieuses que cela seul suffisait à les tenir divisées. Pourtant, en 1692, la colonie de Plymouth ayant demandé à se fondre avec sa voisine, l'offre fut acceptée, et les deux colonies en formèrent une seule qui prit le nom de « Massachusetts. » L'origine de ce nom, qui veut dire « Montagnes bleues, » est attribuée à une tribu d'Indiens, vivant à cette époque au milieu des établissements des Européens.

Dès 1643, une union s'était formée entre les colo-

nies de Massachusetts, de Plymouth, de New-Haven et de Connecticut, sous le titre de « Colonies-Unies de la Nouvelle-Angleterre, » dans le but de repousser plus efficacement les attaques des Indiens, et les tentatives d'envahissement des colons français et hollandais.

CHAPITRE IX

Fondation de la colonie du Maine. Charles Ier en donne la propriété à sir Ferdinando Gorges. Elle se fond avec celle de Massachusetts. — Fondation de la colonie de New-Hampshire. Elle fait partie trois fois de celle de Massachusetts, puis devient province royale. — Fondation de la colonie de Vermont. Elle est considérée comme une dépendance de la colonie de New-Hampshire. Contestations soulevées au sujet du droit à sa possession. — Fondation de la colonie de Rhode-Island. Division des terres entre les colons. La colonie devient un refuge pour les persécutés. Jalousie des colonies voisines. Introduction de l'Eglise baptiste en Amérique. Charte de la colonie. — Fondation de la colonie de Connecticut. Les Anglais et les Hollandais s'en disputent la possession. Les Anglais l'emportent. Difficultés rencontrées par les colons. Première constitution de la colonie. Hartford, Wethersfield et Windsor sont fondées. Création de la colonie de New-Haven. Abandon de la province aux Anglais.

Les deux colonies dont nous venons de retracer l'histoire, ayant été, par l'importance qu'elles acquirent très-rapidement, la source pour ainsi dire des autres colonies, ont dû nous occuper les premières; nous parlerons maintenant des autres établissements fondés dans les différentes parties de ce qui constitue actuellement les Etats-Unis.

COLONIE DU MAINE.

La colonie du Maine ne fut pas, pendant longtemps, considérée comme une colonie séparée et indépendante,

et pourtant cette partie de la contrée avait été l'une des premières visitées et explorées par les Européens. En 1602, le navigateur Gosnold s'y était arrêté, et cinq années après, une colonie anglaise avait essayé de s'y fixer, mais, perdant trop tôt courage, elle était retournée en Angleterre.

Le capitaine John Smith, dont nous aurons occasion de parler longuement lorsque nous raconterons la fondation de la Virginie, explora les côtes et en envoya une description au roi d'Angleterre Charles I[er], qui accorda ensuite à l'un de ses favoris, sir Ferdinando Gorges, la propriété d'une partie de cette terre. Celui-ci lui donna le nom de Maine. C'est, à peu près, le seul acte de prise de possession qu'il lui fut permis de faire, car, peu de temps après son arrivée, des contestations s'élevèrent entre sir Gorges et la colonie de Massachusetts qui prétendait à la propriété de toute la côte. Après un long débat et beaucoup de confusion, la colonie du Maine fut regardée comme faisant partie de celle de Massachusetts, et cet état de choses dura jusqu'en 1820.

Les premiers établissements étaient composés de nombreuses stations de pêche répandues sur la côte, mais il est difficile de préciser quand les fondements des premières villes furent jetés. La population se livrait exclusivement aux occupations de la pêche et de la chasse, sans se préoccuper de la culture du sol.

Les colons eurent beaucoup à souffrir pendant les

guerres franco-indiennes, la proximité des territoires occupés par les Indiens dans le Canada les exposant à des attaques fréquentes et subites. C'est là ce qui empêcha le développement de la colonisation, dans cette partie de l'Amérique, d'être aussi rapide qu'ailleurs.

COLONIE DE NEW-HAMPSHIRE.

L'emplacement de la colonie de New-Hampshire fut visité en 1603, par un explorateur nommé Martin Pring.

De même que la colonie du Maine, celle-ci eut pour origine première quelques établissements de pêche, et nous trouvons, dans *Barne's Centenary History*, l'anecdote suivante qui démontre bien l'esprit et les tendances libérales de ses premiers habitants. Un prédicateur, dans une de ses exhortations, voulut leur rappeler qu'ils avaient émigré de leur patrie en ces nouveaux pays, afin d'avoir le libre exercice de leur culte et que, par conséquent, ils devaient être religieux. « Pardon, Monsieur, interrompit un de ses auditeurs, « vous croyez parler au peuple de la baie de Massa- « chusetts[1], vous vous trompez entièrement, car, « quant à nous, nous ne sommes venus ici que pour « pêcher. »

La colonie de New-Hampshire, sur le désir qu'elle en exprima, et par ordonnance royale, fit partie trois fois de celle de Massachusetts, et en 1741, elle devint

[1] Les puritains.

province dépendante de l'autorité du roi d'Angleterre. Son gouverneur, nommé par le roi, menait une existence luxueuse et élégante à Portsmouth, ville dont la population s'était accrue lentement, car, trente ans après sa fondation, elle ne renfermait encore que cinquante à soixante familles.

Néanmoins à l'époque de la révolution, le New-Hampshire était une colonie très-forte et indépendante.

COLONIE DE VERMONT.

Le Vermont fut visité en 1609 par Samuel de Champlain, qui, ainsi que nous l'avons dit dans un chapitre précédent, a laissé son nom au lac qui le porte encore aujourd'hui.

C'est seulement un siècle plus tard que quelques Européens s'y établirent, et jusqu'à la révolution, cette colonie ne fut considérée que comme une dépendance de la colonie de New-Hampshire, à cause de la suprématie que le gouverneur de cette dernière colonie avait conservée sur elle. Pourtant, le gouverneur de la colonie établie à New-York affirmait de son côté qu'il avait des droits sur les établissements créés à Vermont. Quelques habitants contestèrent son autorité et, prenant l'initiative de la résistance à ses décrets, ils cherchèrent même à s'affranchir et à devenir indépendants des autres colonies.

COLONIE DE RHODE-ISLAND.

La colonie de Rhode-Island fut fondée, ainsi que

nous l'avons rapporté plus haut, en 1636, par Roger William, jeune ministre protestant, venu en Amérique pour y propager ses idées sur l'entière liberté religieuse dont chacun, selon lui, devait jouir. Il fut bientôt rejoint par la foule des persécutés, entre autres, par une femme nommée Anne Hutchinson, qui prétendait être inspirée par le Ciel, et favorisée de révélations mystérieuses. Elle avait fait partie aussi de la colonie de la baie de Massachusetts, mais en avait été chassée pour avoir exprimé, devant une grande assemblée de femmes, les idées singulières qui guidaient sa conduite.

Roger William divisa entre ses compagnons les terres que lui avait données le sachem Canonicus, et ne garda pour lui qu'un petit jardin planté de ses propres mains. Il voulait, disait-il, que la nouvelle colonie qu'il fondait fût un refuge, un abri pour tous ceux dont les consciences étaient opprimées.

Au bout de quelque temps, la colonie de Rhode-Island se trouva très-peuplée, recevant dans son sein des gens de toutes les opinions religieuses. Mais cela ne se fit pas sans exciter la jalousie des colonies voisines; elles défendirent aux marchands de Rhode-Island et de Providence de pénétrer sur leurs territoires, menaçant de les arrêter s'ils s'y aventuraient, et chez elles il était passé en coutume de dire que, si quelqu'un avait perdu sa religion, il était sûr de la retrouver dans quelque village de Rhode-Island.

L'une des innovations religieuses les plus impor-

tantes qu'ait introduites Roger William aux États-Unis, c'est l'organisation, dans ce pays, de l'Église baptiste.

Lorsqu'il habitait l'Angleterre, William avait fait partie de la secte religieuse des anabaptistes qui contestent l'efficacité du baptême de l'enfant. Lui-même avait été baptisé dans son plus jeune âge, mais, voulant mettre sa conduite d'accord avec les principes qu'il affichait, il désira recevoir un second baptême. Il le reçut des mains d'un de ses compagnons, puis aussitôt le donna à son tour à dix autres habitants de la colonie.

Désireux d'entrer dans l'union de la Nouvelle-Angleterre, les colons de Rhode-Island en firent la demande ; mais elle fut repoussée, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de charte. Roger William partit alors pour l'Angleterre, obtint une charte qui réunissait les deux plantations de Rhode-Island et de Providence, et dès son retour, convoqua les magistrats de la colonie. Des lois furent établies, ayant pour base la plus entière liberté religieuse, et Roger William fit annoncer que les papistes, protestants, juifs et mahométans seraient protégés dans l'accomplissement de leur culte.

Les habitants de cette colonie avaient une telle crainte d'installer chez eux quelque chose qui pût ressembler à la tyrannie que, Roger William ayant refusé de se laisser nommer gouverneur, la colonie s'en passa pendant quarante ans. Pourtant cette exagé-

ration des principes de liberté se calma avec le temps, et Rhode-Island prit, sans s'en apercevoir, les habitudes et les mœurs des autres colonies.

COLONIE DE CONNECTICUT.

Après qu'Adrien Block eut, en 1614, fondé les premiers établissements des Hollandais au Nouveau Monde, et exploré les côtes du Connecticut, quelques autres navigateurs hollandais firent le même voyage et remontèrent le fleuve du Connecticut. La Hollande, ainsi que nous l'avons dit plus haut, prétendit alors à la possession de toute la contrée visitée par ses nationaux; mais les Anglais, eux aussi, revendiquaient la possession de ce territoire. En 1633, une compagnie formée sous le patronage de lord Say-and-Seal, et de lord Brooke, ayant obtenu du gouvernement anglais la concession de cette partie des terres comprises dans la Nouvelle-Angleterre, remonta le fleuve du Connecticut, et y établit un comptoir suivant l'invitation qu'elle avait reçue d'un chef indien appelé Séguin. Puis, les Anglais construisirent un fort qu'ils nommèrent Windsor; mais tout cela prit du temps, et avant qu'ils ne se fussent ainsi établis dans le pays, les Hollandais avaient fondé leurs établissements et bâti le fort « Bonne Espérance » sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la ville d'Hartford. Ils défendirent aux Anglais de remonter ou de descendre le fleuve, et me-

nacèrent de tirer sur toute troupe détachée de la colonie de Plymouth qui se montrerait dans leur voisinage.

Pendant de longues années, cette rivalité subsista entre les deux nations; mais les Anglais étaient plus entreprenants; leur émigration en Amérique prenait une importance considérable et ils finirent par l'emporter. Ils arrivèrent bientôt de tous côtés à la nouvelle colonie, aussi bien par terre que par eau, attirés par les rapports que leur avaient faits les Indiens sur la fertilité naturelle du sol.

En 1635, un groupe de colons de Plymouth quitta cet établissement pour venir se fixer dans la contrée qu'on leur avait décrite sous un aspect si avantageux; mais, après un premier hiver dont ils eurent beaucoup à souffrir, ils se décidèrent à retourner dans leur ancien campement.

Au printemps suivant, une troupe d'émigrants plus nombreuse arriva, conduite par le révérend pasteur Thomas Hooker, dont la femme malade était portée sur une litière. Il est difficile de se figurer les fatigues du voyage qu'ils avaient eu à faire pour arriver au lieu où ils s'établirent; on peut néanmoins s'en faire une idée en se rappelant qu'aucune route n'était tracée dans les immenses forêts qu'ils avaient traversées, poussant devant eux un troupeau de bétail dont la moindre tête avait pour eux un prix inestimable. Si l'on songe en outre aux embarras que devait leur causer le transport à bras d'une femme malade, on

aura une idée, bien faible encore, de la persévérance qui faisait le fond du caractère des colons.

En 1639 fut rédigée la première constitution de la colonie de Connecticut; elle autorisait à prendre part aux votes tous ceux qui jureraient fidélité à la communauté.

Hartford, Wethersfield et Windsor furent fondées, et une autre colonie établie en 1638 à New-Haven, dans le territoire de Connecticut, par une troupe de puritains venus directement d'Angleterre.

Un des fils du gouverneur de la colonie de Massachusetts, Winthrop, s'était fixé avec quelques membres de sa famille dans la nouvelle colonie de Connecticut. Désigné par les autres habitants pour aller en Angleterre demander au roi Charles I[er] une charte qui leur garantît la libre possession de leur territoire, ainsi que le droit de se gouverner eux-mêmes, Winthrop se rendit à Londres et, tant par son influence personnelle que par sa popularité, il obtint du roi la charte la plus libérale qu'aucune colonie eût obtenue jusqu'alors. Les querelles et les conflits avec les Hollandais durèrent jusqu'en 1664, époque à laquelle toute la province des Nouveaux Pays-Bas fut enfin cédée aux Anglais.

En 1665, la colonie de New-Haven s'unit à celle de Connecticut, et toutes deux continuèrent à prospérer malgré les attaques des Indiens, attaques auxquelles étaient d'ailleurs exposées toutes les colonies de la Nouvelle-Angleterre.

CHAPITRE X

Fondation de la colonie de New-Amsterdam. Construction d'une ville sur l'île Manhattan. Pierre Stuyvesant, quatrième gouverneur de la colonie, soumet les Suédois établis sur le Delaware à son autorité. Griefs des habitants contre son administration. La colonie passe entre les mains du duc d'York; sa dénomination en New-York. Formation de New-Jersey. Désappointement de la population dans ses espérances sur son changement de maître; réclamations; son retour à la Hollande qui la rend à l'Angleterre. New-York sous l'autorité anglaise. — Fondation de la colonie de New-Jersey par les Hollandais. Des émigrés danois et suédois viennent les y rejoindre. Expulsion de ces derniers. La colonie s'agrandit et se met sous la protection de la Grande-Bretagne. — Fondation de la colonie de Delaware. Le roi de Suède Gustave-Adolphe veut fonder une colonie en Amérique; il meurt. Son projet est repris. Création de la Nouvelle-Suède. Jalousie des Hollandais établis aux Nouveaux Pays-Bas; ils annexent la colonie à leurs possessions.

COLONIE DE NEW-YORK.

Peu de temps après la découverte de l'Hudson en 1609, des navires hollandais commencèrent à remonter le cours de ce fleuve pour trafiquer et acheter des fourrures des Indiens. Puis, une compagnie s'étant formée pour l'exploitation régulière de ce commerce et l'établissement de quelques comptoirs, elle obtint du gouvernement des Pays-Bas la cession à son profit de l'étendue de territoire comprise entre les fleuves Hudson et Delaware, c'est-à-dire de ce qu'on appelait déjà les « Nouveaux Pays-Bas. »

Cette compagnie, qui s'intitula la Compagnie des Indes occidentales, fonda quelques établissements à New-Amsterdam en 1613, ainsi qu'au fort Orange, et autorisa ses colons à acheter des terres aux Indiens, leur promettant que toute propriété acquise par ce moyen reviendrait, après eux, à leurs héritiers. L'île sur laquelle New-York est bâtie a été achetée ainsi aux Indiens Manhattans et payée par le premier gouverneur de la colonie, Pierre Minuits, vingt-quatre dollars, soit cent vingt francs. La réunion des premières maisons qui y furent construites s'appela New-Amsterdam.

Pendant les premières années de leur établissement les Hollandais manquèrent de bras pour cultiver leurs plantations, aussi traitèrent-ils avec quelques capitaines de navire, qui se chargèrent d'aller chercher en Allemagne les pauvres gens qui désireraient émigrer en Amérique. Beaucoup se présentèrent, mais, ne pouvant payer leur passage, ils durent, à leur arrivée, contracter un engagement pour plusieurs années de service avec l'un des propriétaires qui, alors, soldait au capitaine le prix de leur traversée.

Dans un petit ouvrage très-intéressant, *New-York Society in Olden Times*, on raconte que l'un de ces serviteurs, ayant achevé le temps de son engagement, tira d'une cachette où il l'avait enfoui un sac d'argent qu'il avait apporté avec lui d'Allemagne, et dont la valeur pouvait, dès son arrivée, lui permettre d'acheter une ferme. Comme son maître lui exprimait sa surprise et lui demandait pourquoi il n'avait pas em-

ployé une partie de cet argent pour payer son passage, au lieu de s'engager à le servir pendant un si long temps : « Oh! lui répondit le prudent et rusé émigrant du Rhin, en arrivant je ne savais pas l'anglais et j'aurais été trompé. Maintenant que je connais bien le pays et la langue, je puis m'établir à mon compte. » Ce raisonnement très-sensé est une preuve de vraie sagesse, et il est à remarquer aujourd'hui que les descendants de ces hommes travailleurs sont comptés au nombre des plus riches fermiers des rives de l'Hudson.

Le dernier des quatre gouverneurs qui administrèrent les colonies hollandaises des Nouveaux Pays-Bas fut Pierre Stuyvesant, ancien soldat qui avait perdu une jambe dans un combat; on l'avait surnommé « Jambe d'argent, » parce qu'il se servait d'une jambe de bois ornée de bandes de ce métal. Il s'entendit avec la colonie de Connecticut pour la rectification des frontières, et, se mettant à la tête d'un petit corps d'armée, marcha sur les Suédois qui s'étaient établis sur les rives du fleuve Delaware, et les soumit à son autorité.

Mais le vieux gouverneur était assez despote; il avait en haine toutes les institutions démocratiques et n'en tolérait aucune dans sa colonie; aussi les Anglais qui se trouvaient parmi ses administrés, et qui connaissaient les priviléges de leurs compatriotes du Connecticut, les regardaient-ils avec envie. Ils cherchaient toutes les occasions de signaler aux Hollan-

dais les bénéfices que chacun tirerait d'un gouvernement libéral, élu par la population. Un nommé Baxter, s'inspirant des sentiments de ses concitoyens, rédigea la pétition suivante qui fut portée au gouverneur :

« Les Etats généraux des Provinces-Unies sont nos « seigneurs liges : nous nous soumettons aux lois des « Provinces-Unies ; mais nos droits et nos priviléges « doivent être en harmonie avec ceux de la patrie, car « nous sommes des membres de l'Etat, et non pas un « peuple conquis.

« Nous qui sommes venus ici des différentes parties « du monde, et qui sommes une communauté formée « de races diverses ; nous qui avons, à nos propres frais, « quitté notre terre natale pour la protection des Pro- « vinces-Unies ; nous qui avons transformé le désert « en terres productives ; nous demandons qu'on ne « fasse pas de lois nouvelles sans le consentement du « peuple ; qu'on ne nomme pas de fonctionnaires pu- « blics sans l'approbation du peuple ; qu'on ne fasse « pas revivre des lois obscures et prescrites. »

Ce sont là les mêmes réclamations et les mêmes arguments que lors de la grande révolution. Comme l'Angleterre plus tard, la Hollande expia son entêtement et le despotisme de son gouverneur. En effet, en 1664, une flotte anglaise se présenta devant la ville de New-Amsterdam ; elle en demandait la reddition au nom du duc d'York, frère du roi d'Angleterre,

Charles II, qui lui avait, d'avance, donné la ville et la province.

Pour l'explication de ce fait, il faut dire que l'Angleterre n'avait jamais reconnu le droit de la Hollande à la possession de la partie du continent américain occupée par les Nouveaux Pays-Bas, se fondant sur cet argument que les chartes accordées à ses Compagnies du Nord et du Sud ne laissaient de place à aucun établissement étranger.

En apprenant la nouvelle de la venue des Anglais, les habitants de la colonie éprouvèrent une joie secrète, mais le gouverneur Stuyvesant, ayant réuni son conseil, commanda la résistance et jura qu'il défendrait la colonie jusqu'au bout. Ce fut en vain, car, cédant bientôt aux sollicitations des bourgmestres, il consentit à capituler. Le drapeau anglais flotta aussitôt sur la ville qui reçut le nom de New-York, en l'honneur de son nouveau maître.

Quant à la partie des Nouveaux Pays-Bas, située au sud du fleuve Hudson, elle fut constituée en une province séparée, et prit le nom de New-Jersey.

Les gouverneurs anglais, nommés par la suite, désappointèrent grandement le peuple en ne lui accordant pas les privilèges qu'il avait espérés. Les habitants adressèrent une protestation au gouverneur contre les taxes qui leur avaient été imposées sans leur consentement, mais ce dernier ordonna qu'elle fût brûlée publiquement par le bourreau. Enfin, la population se sentit tellement indignée des procédés

dont on usait envers elle, que, lorsque, neuf ans plus tard, une flotte hollandaise vint ancrer dans la baie en face de la ville, elle n'hésita pas à se remettre sous la domination de ses premiers maîtres. Cependant, l'année suivante, un arrangement fut conclu entre l'Angleterre et la Hollande, et New-Amsterdam redevint New-York. Ici prend fin la domination hollandaise en Amérique ; les Anglais étaient alors maîtres de toute la côte s'étendant de la Floride au Canada.

Lorsque le gouvernement anglais eut définitivement pris possession de New-York, une foule d'émigrants de toutes nationalités vint immédiatement s'y fixer ; d'ailleurs New-Amsterdam avait une population très-variée ; on n'y parlait pas, dit-on, moins de dix-huit langues différentes à l'époque où la ville fut remise au pouvoir des Anglais. Ce fait est facile à expliquer : la Hollande avait toujours été le refuge des citoyens de tous les pays ; sa prospérité commerciale et l'abri sûr qu'elle offrait à ceux qui étaient persécutés chez eux pour leurs opinions religieuses attiraient les étrangers et les engageaient à s'y fixer.

Andros fut le premier gouverneur de New-York lorsque cette ville devint définitivement anglaise. Il se conduisit à l'égard des habitants d'une manière tellement tyrannique que le gouvernement se vit forcé de le rappeler en Angleterre.

Son successeur, Dongan, fit concevoir à la population, pendant les premiers temps de son administra-

tion, quelques espérances de liberté civile; mais cette fois, comme les précédentes, ces espérances furent déçues, et les colons sentirent s'appesantir davantage sur leurs épaules le joug arbitraire qu'on leur imposait. Le gouverneur Dongan leur avait fait obtenir du duc d'York le droit d'élire une assemblée de représentants; mais, dès que celui-ci fut devenu roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques II, il oublia toutes ses promesses, interdit les assemblées législatives, défendit l'usage des presses d'imprimerie, et finalement annexa la colonie de New-York à la Nouvelle-Angleterre.

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, le peuple fut continuellement en conflit avec ses gouverneurs royaux, au sujet de ses droits méconnus; cela ne fit d'ailleurs qu'entretenir en lui l'esprit de liberté qui devait à la fin éclater et amener la grande crise de l'affranchissement.

COLONIE DE NEW-JERSEY.

Nous aurions pu nous dispenser de consacrer un paragraphe spécial à cette colonie, puisque nous avons raconté dans les pages précédentes comment elle fut enlevée aux Suédois d'abord, puis aux Hollandais ensuite, en 1664, par les Anglais; mais nous n'avons point parlé de sa fondation, et c'est ce que nous allons faire maintenant.

Lorsqu'en 1614 les premiers Hollandais construi-

sirent leur fort sur l'île de Manhattan (New-York), ils élevèrent aussi une redoute en face sur ce qui est aujourd'hui la rive de Jersey.

Dans le commencement, les colons hollandais ne vinrent qu'en très-petit nombre à New-Amsterdam, mais le gouvernement ayant favorisé la création de plusieurs postes commerciaux dans l'intérieur du pays, l'émigration prit tout de suite de plus grandes proportions. De pauvres gens, tentés par les promesses d'une vie facile et abondante, se rendirent d'abord à la nouvelle colonie ; puis quelques hommes riches et influents, ayant obtenu de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales certains priviléges, les suivirent. Chacun de ces derniers était autorisé à fonder une colonie de cinquante personnes, et à acheter des Indiens une portion de terre ayant soixante milles de longueur au maximum, mais dont la largeur ou profondeur à l'intérieur des terres pouvait s'étendre indéfiniment. Ces grands propriétaires, appelés « Patrons, » avaient droit de justice sur tous les habitants de leurs « manoirs » (c'est le nom qui était donné à leurs propriétés), et cela sans que le gouvernement nommé par le roi pût intervenir.

Vers le même temps, des Danois vinrent s'établir dans les limites de la colonie hollandaise, et furent aussitôt suivis d'émigrés sortant des colonies suédoises et anglaises.

Les Hollandais ne virent point ces établissements se créer sans chercher à y opposer de la résistance, et,

à cet effet, ils se servirent d'abord de l'aide que leur prêtèrent les Suédois pour renvoyer les Anglais, puis ils expulsèrent les Suédois eux-mêmes peu de temps après.

Lorsque les Nouveaux Pays-Bas passèrent pour la seconde fois entre les mains du duc d'York, il vendit la partie de cette colonie située entre les fleuves Hudson et Delaware à lord Berkeley et à sir George Carteret. Cette portion de territoire prit le nom de New-Jersey, parce que sir Carteret avait été précédemment gouverneur de l'île de Jersey, dans la Manche, puis le premier village construit fut appelé Elizabethtown, en l'honneur de sa femme Elizabeth Carteret.

La colonie de New-Jersey fut ensuite divisée en deux portions; celle de l'est appartint à sir George Carteret, et celle de l'ouest à lord Berkeley, en sorte que, pendant longtemps, cette colonie ainsi divisée conserva le nom que lui donnèrent les habitants des colonies voisines, des « Deux Jerseys. » Puis, peu à peu, les quakers ou la Société des « Amis, » comme ils s'intitulaient, les presbytériens écossais, et, en un mot, tous ceux qui avaient à redouter la persécution religieuse, achetèrent des terrains et, finalement, peuplèrent toute la région.

Des contestations s'élevant journellement entre les habitants des Jerseys, à propos de leurs droits de propriété, en 1702 les colons abandonnèrent leurs droits en faveur de la reine Anne, qui les prit sous sa protection. Un gouverneur royal fut nommé, et les deux

« Jerseys, » se fondant en une seule, devinrent province royale.

COLONIE DE DELAWARE.

Lord de la Ware était gouverneur de la Virginie, lorsqu'en 1610, dans une exploration qu'il faisait sur la côte, il découvrit un fleuve magnifique auquel son nom fut ensuite donné. Vingt ans plus tard, les Hollandais essayèrent d'y établir quelques comptoirs, mais les attaques des Indiens les en empêchèrent.

Vers cette époque, le roi de Suède Gustave-Adolphe, celui qu'on appela le « Lion du Nord, » résolut de fonder une colonie suédoise en Amérique. Il accorda en conséquence les priviléges nécessaires à une compagnie de marchands, et contribua lui-même dans le capital de cette société pour 400,000 dollars (2 millions de francs). La compagnie fit connaître, dès sa formation, qu'elle entendait ne point permettre l'introduction d'esclaves dans son territoire, disant que les esclaves coûtaient beaucoup, travaillaient avec répugnance et périssaient très-vite par excès de fatigue. Puis elle engagea les émigrants de toutes les nations à partir pour la nouvelle colonie sous la protection du gouvernement suédois.

Gustave-Adolphe, heureux de son idée, appela la colonie qui allait être fondée « le joyau de sa couronne, » persuadé qu'elle rendrait de grands services à toute la chrétienté opprimée.

Il est assez curieux de remarquer que ce sont surtout des motifs religieux qui ont présidé à la fondation de toutes les colonies dont nous avons déjà retracé l'histoire. Chaque fondateur de colonie voulait que les victimes des persécutions trouvassent un asile sûr, une seconde patrie où elles pussent remplir, en paix, les devoirs de leur religion.

Malheureusement le roi Gustave-Adolphe fut tué à la bataille de Lutzen en 1632, et sa petite-fille Christine, âgée seulement de six ans, lui ayant succédé, son projet fut momentanément délaissé. Cependant, peu de temps après, le premier ministre du royaume, Oxenstiern, reprit le projet de son ancien souverain et résolut de l'exécuter. Il s'entendit, à ce sujet, avec Pierre Minuits, ex-gouverneur de la colonie de New-York, qui avait quitté le service de la Hollande pour celui de la Suède.

En 1638, un premier convoi d'émigrants suédois et finlandais partit pour les rives du Delaware, où un fort fut érigé et nommé « Christiana, » en l'honneur de la petite reine. La colonie elle-même s'appela « Nouvelle-Suède » et s'accrut rapidement par l'arrivée de nombreuses troupes d'émigrants. Chaque fois qu'un navire s'en retournait à Stockholm, les nouveaux débarqués envoyaient à leurs parents et à leurs amis des descriptions enthousiastes du pays, de manière que l'émigration prit, à une époque, une importance considérable : en 1640, plus de cent familles, n'ayant pu trouver de place à bord des navires en

partance pour la « Nouvelle-Suède, » durent rentrer chez elles et y attendre une autre occasion.

La création de cette colonie avait bien, dans les commencements, un peu inquiété les Hollandais établis dans les Nouveaux Pays-Bas, mais lorsqu'ils la virent se peupler et prendre une grande extension, ils s'en émurent sérieusement. Les Hollandais considéraient, en effet, que les Suédois occupaient une partie du territoire qui leur appartenait; néanmoins, ils n'osaient, quoique les plus forts, les en expulser ouvertement, de crainte que le gouvernement suédois ne prît la défense de ses nationaux. Mais lorsque les Suédois du Delaware eurent chassé la garnison du fort que les Hollandais avaient bâti auprès de Christiana, toute hésitation cessa; le gouverneur Stuyvesant, « Jambe d'argent, » se mit à la tête des siens et la colonie suédoise fut annexée aux possessions des Hollandais dans les Nouveaux Pays-Bas.

CHAPITRE XI

Fondation de la colonie de Pennsylvanie. William Penn; ses premières années. Il obtient la propriété du territoire. But dans lequel il veut établir une colonie. Générosité dont il fait preuve à l'égard des colons. Organisation intérieure de la colonie. Fondation de Philadelphie. Rapports de Penn avec les Indiens. Il part pour l'Angleterre. Dissensions de la colonie pendant son absence. Réclamations des habitants à son retour; leur ingratitude; mort de Penn. Fixation de la ligne de démarcation entre les colonies de Pennsylvanie et de Maryland. Description de Philadelphie vers le milieu du dix-huitième siècle.

COLONIE DE PENNSYLVANIE.

La Pennsylvanie fut fondée d'une manière complétement différente des autres colonies, car une charité religieuse et fraternelle, seule, fit concevoir à son fondateur l'idée d'abandonner ses droits sur le sol dont il était propriétaire, et d'y établir une colonie.

William Penn avait été élevé en Angleterre et instruit à l'université d'Oxford. Dans les derniers temps du séjour qu'il y devait faire, il prit part à des assemblées de quakers et fut chassé de l'université. Il se rendit alors en France, où il étudia à Saumur les doctrines calvinistes. L'exil ne fit qu'exciter davantage son enthousiasme religieux, et, de retour dans sa patrie, il s'enrôla, au grand désespoir des siens,

dans la secte des quakers. Comme la persécution enflammait à cette époque tous les esprits en Angleterre, Penn, dont la générosité était renommée parmi ses anciens camarades, résolut de fonder en Amérique une colonie où tous ceux qui étaient persécutés à cause de leurs opinions religieuses pourraient trouver un asile.

Son père, fameux amiral de la marine anglaise, mourut sur ces entrefaites. Il lui était dû par le gouvernement anglais une somme de seize mille livres sterling (400,000 fr.) qu'il avait prêtée au roi Charles II avant son avénement au trône. William Penn s'adressa au roi et lui demanda une province en Amérique en paiement de sa dette. Le roi consentit, mais Penn dut s'engager à lui envoyer tous les ans, en signe de fidélité, deux peaux de castor. Connaissant par les rapports qui lui furent faits que la contrée dont il était devenu propriétaire était couverte de forêts, Penn désira l'appeler « Sylvanie » (du mot latin *sylva*, forêt), mais le roi intervint et ordonna que le nom du propriétaire fût ajouté à ce mot et qu'ainsi elle s'appelât « Pennsylvanie. »

En 1681, Penn organisa un premier convoi d'émigrants, et l'année suivante il s'embarqua sur un vaisseau portant le nom de « Bienvenu, » pour se rendre lui-même dans sa colonie et commencer ce qu'il appelait la « Sainte expérience » (*Holy experiment*). Il avait fait précéder son arrivée d'une sorte de lettre-manifeste dont voici la teneur :

« Mes amis, je vous souhaite toute espèce de bonheur « ici-bas et plus haut. Ceci est pour vous faire savoir « qu'il a plu à Dieu, dans sa providence, de vous met- « tre dans mon lot, de vous confier à mon soin. C'est « une affaire que jusqu'à présent je n'ai point entre- « prise, mais Dieu m'a donné la conscience de mon « devoir et un esprit honnête pour agir droitement.

« J'espère que vous ne serez point contrariés par ce « changement et par le choix du roi, car vous voici « maintenant solidement établis, et non pas à la merci « d'un gouverneur qui vient pour faire grande for- « tune.

« Vous serez gouvernés par les lois que vous ferez « vous-mêmes; vous vivrez libres, et, si vous voulez, « comme une nation sage et industrieuse. Je n'usur- « perai aucun droit, et n'opprimerai personne; Dieu « m'a inspiré une meilleure résolution et m'a donné sa « grâce pour l'exécuter.

« En somme, je me prêterai cordialement à tout ce « qu'un homme sage et libre peut raisonnablement « désirer pour sa sûreté et son bonheur. Je prie Dieu « de vous diriger dans la voie de la justice, pour que « vous prospériez, et vos enfants après vous.

« Je suis votre véritable ami.

« William Penn.

« Londres, le 8 du mois d'avril 1681. »

Toutes ces promesses devaient être fidèlement tenues.

L'enthousiasme, déjà grand pour la personne de

Penn, fut au comble à son arrivée en Amérique. On le reçut avec les honneurs qu'on eût rendus à un roi, et il est de fait qu'il méritait la reconnaissance qu'on lui témoignait, car il avait permis à tout pauvre émigrant de s'établir sur ses terres. Il n'exigea aucune compensation pour lui-même et promit, en outre, d'assurer à tous leur entière liberté de parole et de conscience. Lorsque Penn descendit à terre, la population, composée de Suédois, d'Anglais et de Hollandais, se porta à sa rencontre, et on donna lecture devant elle des actes signés du roi ; puis, s'adressant au peuple, Penn, le « roi-quaker, » comme on l'appelait quelquefois, répéta avec un accent sincère les engagements qu'il avait pris dans sa lettre du mois d'avril.

En 1683, Penn acheta le terrain où il désirait fonder sa principale ville, à quelques Suédois qui l'avaient eux-mêmes obtenu des Indiens. Il lui donna le nom de Philadelphie (ce qui veut dire : amour fraternel), et en traça le plan suivant celui de la vieille cité de Babylone.

Au début, la nouvelle ville de Philadelphie n'eut que quatre ou cinq petites chaumières, mais au bout de la première année on y pouvait compter une centaine de maisons, et en trois ans elle prit plus d'importance que New-York n'en avait acquis en cinquante ans. Toutefois cette dernière a depuis longtemps regagné sa supériorité sur Philadelphie, à cause des avantages que lui donne, pour le commerce, sa situation géographique.

Il semble que la seule préoccupation de Penn ait été de rendre sa colonie aussi heureuse que possible. Il assista, avant de retourner en Angleterre, à un grand conseil des chefs indiens, tenu sous un vieil orme, à Shackamaxon, et dans l'allocution qu'il prononça à cette occasion, il leur dit : « Nous sommes « ici, vous et nous, sur le large sentier de la bonne « foi et de la bonne volonté ; aucun avantage ne doit « être pris par l'un sur l'autre. Je ne comparerai pas « notre amitié à une chaîne, parce que les anneaux « peuvent se rouiller, et qu'un arbre, en tombant, « peut la rompre, mais nous sommes les deux parties « d'un même corps ; nous sommes faits de la même « chair et du même sang. »

Les Indiens, touchés par ces douces paroles, lui répondirent : « Nous vivrons en paix et en amitié avec « Penn et ses enfants tant que le soleil et la lune lui- « ront. »

Ce traité ne fut point écrit ; les Indiens en conservèrent le souvenir par des chapelets de wampum[1], et Penn aimait à en parler, disant que c'était le premier traité auquel on n'eût point juré fidélité et qui ait été aussi fidèlement observé, car, dans les guerres que les Indiens eurent si fréquemment avec les colonies européennes, ils ne versèrent jamais une goutte de sang d'un quaker.

Penn retourna alors en Angleterre, après un séjour

[1] Coquillages qui leur servaient de monnaie.

de près de deux ans en Amérique. Pendant son absence, la colonie se gouverna elle-même, en choisissant ses magistrats, et en votant ses lois. Il n'y eut aucune taxe en faveur des pauvres, parce qu'aucune n'était nécessaire. Les témoins en justice n'étaient point forcés de prêter serment, et tout homme payant les impôts qui avaient été acceptés par tous avait le droit de voter sans avoir à rendre compte ni de sa nationalité, ni de ses croyances religieuses.

Après quinze années d'absence, Penn revint à la colonie avec sa famille pour y vivre le restant de ses jours, mais il la trouva bien changée. Quoiqu'il demeurât très-populaire et chéri par son peuple qui se rappelait la générosité dont il avait fait preuve en abandonnant entièrement aux premiers colons la terre qui lui avait été donnée, il ne put faire cesser les dissensions et les conflits qui avaient pris naissance depuis son départ. Il fut aussi vivement contrarié par les réclamations des trois colonies qui s'étaient établies sur les rives du Delaware. Elles se comparaient avec regret aux autres colonies, où chaque fermier possédait, en toute propriété, les terres qu'il cultivait, et en définitive, voulant se séparer de la colonie-mère, elles demandèrent un gouvernement pour elles seules. Penn acquiesça à cette demande, en leur envoyant un gouverneur, et en leur accordant le droit d'élire une assemblée; mais ces colonies restèrent sous l'autorité suprême du gouvernement de la Pennsylvanie jusqu'à la révolution. Enfin, les colons de la Pennsylvanie

cherchèrent à éluder les taxes que Penn, pour se faire rembourser de ses dépenses, avait établies sur eux et affaiblirent ainsi l'autorité de leur bienfaiteur. Amèrement désabusé sur la reconnaissance qu'il avait espérée des habitants de sa colonie, Penn retourna en Angleterre, où il mourut dans l'obscurité et la misère.

En 1767, la ligne de démarcation entre les deux colonies de Pennsylvanie et de Maryland, qui avait toujours été incertaine et avait donné lieu à des disputes que chaque colonie, se croyant spoliée dans ses intérêts et dans l'étendue de son territoire, arrosait de son sang, fut enfin fixée par les inspecteurs Mason et Dixon qui lui laissèrent leurs noms. Pendant de longues années, cette ligne de démarcation eut une grande importance, parce qu'elle divisait les États de l'Union, où l'esclavage était admis, des autres États qui en réclamaient l'abolition.

Au moment de la mort de William Penn, Philadelphie était devenue ce qu'on peut appeler une « jolie ville de province, » c'était à cela d'ailleurs que s'était bornée toute l'ambition de son fondateur. Les maisons étaient généralement construites en pierres ou en briques, et chacune avait un petit jardin ou verger. Un voyageur allemand raconta, en 1748, que les pêches étaient en si grande quantité dans les environs de la ville qu'on avait pris l'habitude d'en donner aux pourceaux, et il faisait cette comparaison qu'en Europe on gardait avec plus de soin les navets ou les betteraves que les fruits les plus délicats à Philadelphie.

Quoiqu'en ces jours l'abondance fût extrême, puisqu'un Philadelphien, dit ce voyageur, aurait pu vivre comme un roi sans sortir de sa maison, néanmoins les habitudes et l'installation générale restaient primitives : les rues n'avaient pas encore de trottoirs et n'étaient même pas pavées. — Dans les commencements, William Penn, trouvant, d'après ses principes religieux, que toute représentation théâtrale était mauvaise et contraire au maintien des bonnes mœurs, avait interdit le théâtre dans sa colonie, mais lorsqu'il fut mort, les habitants recherchèrent les amusements dont ils avaient été privés : une école de danse et un bal public furent organisés, ainsi que des courses et une meute pour la chasse.

Pendant longtemps la Pennsylvanie jouit d'une prospérité plus grande qu'aucune autre colonie. La majeure partie des émigrants arrivant en Amérique venaient directement à Philadelphie, et se fixaient dans la ville ou dans l'un des villages qui en dépendaient. Il a été établi qu'en une seule année 12,000 Allemands vinrent ainsi grossir la population, mais l'élément qui dominait était l'élément anglais et les deux tiers des habitants étaient quakers.

CHAPITRE XII

Fondation de la colonie de Virginie. Le capitaine John Smith; ses nombreuses aventures. Il est nommé président de la colonie. Manière dont il l'organise; son appréciation sur ses compagnons. Il est fait prisonnier par les Indiens. Ceux-ci le regardent comme un demi-dieu. Il est condamné à mort, puis sauvé par la fille du chef, qui épouse un des colons. La première charte de la colonie lui est retirée ; mécontentement de la population. Smith part pour l'Angleterre. Situation critique des colons. Ils décident de retourner dans leur patrie; arrivée d'un vaisseau envoyé par la Compagnie de Londres. Second remaniement de la charte. Prospérité générale qui s'ensuit. Le tabac employé comme monnaie courante. Restrictions apportées au commerce de la colonie. Introduction de l'esclavage; ses conséquences. Attaques des Indiens. Retrait à la colonie de sa troisième charte. Elle est déclarée province royale. La population se divise en deux camps. Soulèvement du parti populaire qui chasse le gouverneur. Incendie de la ville de Jamestown.

COLONIE DE LA VIRGINIE.

Il n'est aucune colonie dont la fondation soit plus ancienne que celle de la Virginie. En avril 1607, treize ans avant l'arrivée des pèlerins de Plymouth, les premiers établissements sur la terre de la Virginie furent créés par la Compagnie de Londres, qui en avait reçu la propriété du roi Jacques I[er]. Les premiers habitants de la colonie étaient peu faits, par leur caractère et la position qu'ils avaient occupée en Angleterre, pour supporter les peines d'une installation dans un pays jus-

qu'alors inhabité, en sorte qu'avant la fin de l'automne leur nombre était déjà diminué de moitié.

Parmi eux se trouvait le capitaine John Smith dont la vie n'est qu'une suite d'aventures. Né en Angleterre dans le comté de Lancashire en 1579, il n'avait que treize ans lorsqu'il vendit ses livres d'étude et son sac pour fuir la maison paternelle et s'engager sur un navire marchand. Mais son père étant venu à mourir subitement, John Smith se décida à rester deux années encore en Angleterre; au bout de ce temps, n'y tenant plus, il partit pour la France, puis pour la Hollande, qu'il servit dans ses guerres pendant plusieurs années. Il se trouvait, un jour, sur un navire qui se rendait en Italie, lorsqu'une violente tempête s'éleva : accusé par ses compagnons de voyage d'avoir attiré sur tous le courroux céleste parce qu'il était protestant, il fut jeté à la mer. Smith, dont les forces étaient très-grandes, se soutint sur l'eau, nagea plusieurs heures et finit par aborder à une île où un vaisseau corsaire français le recueillit. Tandis qu'il était à bord, ce vaisseau attaqua un navire d'une nation ennemie; Smith prit part au combat et il se distingua tellement par son courage et son impétuosité qu'une part du butin conquis lui fut attribuée. Aussitôt après son débarquement, il se mêla aux guerres qui avaient justement lieu contre les Turcs, et, acceptant le cartel proposé par un officier musulman, il tua cet officier et deux autres qui voulurent le venger. Mais dans la bataille qui suivit, Smith fut fait prisonnier, et, dépouillé de ses vêtements,

les cheveux et la barbe rasés, il fut vendu comme esclave. La Providence qui le protégeait le tira encore de ce mauvais pas : sa maîtresse eut pitié de lui, elle lui fournit des armes, et Smith, saisissant un instant favorable, tua son maître, se couvrit de ses habits, et, montant à cheval, s'enfuit en Russie. De là, il alla en Autriche, en Italie, en Espagne, au Maroc, puis, ayant entendu parler d'une expédition pour l'Amérique qui se préparait en Angleterre, il retourna dans sa patrie. John Smith n'eut aucune peine à se faire engager, et il fit partie du premier convoi d'émigrants dont les trois vaisseaux mirent à la voile le 9 décembre 1606.

En arrivant, les nouveaux colons furent enchantés à l'aspect riant et plein de verdure de la contrée qu'ils devaient habiter. Ils nommèrent le fleuve James, «Fleuve du roi,» et, en l'honneur de leur souverain, ils donnèrent à la première ville qu'ils construisirent le nom de « James City, » dont on a fait ensuite Jamestown (ville de Jacques).

Dans le principe, il avait été entendu que John Smith, dont les capacités étaient reconnues par tous, aurait la direction de la colonie, mais, comme toujours, il se trouva des jaloux qui voulurent lui enlever cette distinction. Les aventuriers qui composaient les expéditions de ce genre étaient généralement des gens d'un caractère entier, durs et turbulents et dont les fréquentes disputes causaient de grands ennuis à leurs chefs. — Smith surmonta heureusement les difficultés qu'on lui opposa, et ses compagnons, reconnaissant

que lui seul pouvait les tirer de leurs embarras continuels, le nommèrent, à la fin et à l'unanimité, leur président. Aussitôt, Smith ordonna la construction d'un fort, il leur apprit à couper des arbres dont ils se servirent pour leurs habitations, et leur fit faire l'exercice comme à de véritables soldats. La punition qu'il infligea aux paresseux fut la privation de nourriture. A tous ceux qui juraient et profanaient le nom de Dieu, il faisait verser dans la manche un seau d'eau froide pour chaque juron.

Dans les premiers temps de son arrivée, dégoûté de la manière dont ses compagnons travaillaient, il avait écrit à la Compagnie de Londres : « Lorsque vous « enverrez un nouveau contingent d'hommes, je vous « supplie de m'envoyer trente charpentiers, laboureurs, « jardiniers, forgerons ou manœuvres, plutôt que mille « semblables à ceux qui sont ici. »

Le capitaine Smith fit, à différentes reprises, des explorations sur la côte, visitant, avec le plus grand soin, toute la baie de Chesapeake et remontant au nord jusqu'au Maine. Il pénétra aussi dans l'intérieur du continent, cherchant à assurer à sa colonie l'amitié des Indiens et rapportant chaque fois les provisions nécessaires à la subsistance de tous. Dans une de ces explorations, il fut fait prisonnier par les Indiens, qui massacrèrent les quatre ou cinq hommes qui l'accompagnaient. Avec une singulière présence d'esprit et pour échapper au sort qu'il savait lui être réservé, Smith chercha à amuser ses gardiens en leur expli-

quant l'usage de la boussole qu'il portait constamment dans sa poche et les mouvements de la terre et du soleil ; puis, il leur demanda à écrire à ses compagnons restés dans la colonie. Les Indiens, ne comprenant pas comment il pourrait transmettre son message à ses amis par une simple feuille de papier, consentirent, mais lorsqu'ils apprirent que, par ce moyen, il les informait de ce qui lui était arrivé, ils furent remplis d'étonnement, et le considérèrent comme un homme possédant un pouvoir surnaturel. Ils eurent pour lui le plus grand respect, et, se faisant gloire de le posséder, le promenèrent de tribu en tribu.

En ce temps-là, comme les Indiens n'avaient encore eu que peu de relations avec les Européens, ils avaient conservé toute leur simplicité primitive. Ayant trouvé sur l'un des compagnons de Smith une petite quantité de poudre, ils la semèrent dans un champ, dans l'espoir d'en récolter une ample provision pour leurs prochains combats.

Enfin, Smith fut amené devant Powhattan, grand chef des Indiens, qui le condamna à mort. Au moment où il venait de poser sa tête sur une pierre et s'attendait à recevoir le coup de tomahawk qui devait mettre fin à ses aventures, la fille du grand chef, nommée Pocahontas, s'interposa et obtint de son père et des autres guerriers la vie et la liberté de John Smith, qui retourna auprès des siens emportant des promesses d'amitié de la part des Indiens.

Quant à sa protectrice indienne Pocahontas, elle

suivit de près Smith à la colonie des blancs et, renouvelant souvent ses visites, elle apportait chaque fois des paniers pleins de blé et de fruits. Un des jeunes membres de la colonie s'éprit d'elle lorsqu'elle arriva à l'âge de se marier. Leur union fut célébrée dans la petite église qu'avaient élevée les colons, en même temps que la jeune épouse recevait les sacrements du baptême chrétien.

En 1609, la Compagnie obtint du gouvernement anglais, pour sa colonie, une nouvelle charte remettant toute l'autorité qui avait été jusque-là confiée à un conseil local, entre les mains d'un gouverneur. Les habitants n'avaient pas été consultés sur ce changement que, certainement, ils eussent désapprouvé, car les droits dont ils jouissaient avec l'ancienne charte leur étaient retirés par la nouvelle.

Sur ces entrefaites, le capitaine John Smith retourna en Angleterre pour y faire soigner une blessure très-grave qu'il avait reçue. Pendant son absence, la situation de la colonie, déjà très-précaire, empira et la famine se fit vivement sentir. Quelques colons s'aventurèrent dans les forêts et furent tués par les Indiens; d'autres, s'emparant d'un petit navire appartenant à la colonie, prirent la mer et se firent pirates. Enfin l'hiver, survenant au milieu de leurs calamités, ajouta encore à leurs souffrances, et de cinq cents qu'ils étaient lorsque le capitaine Smith les quitta, ils n'étaient plus que soixante six mois après. Effrayés par la perspective d'une mort presque certaine, ils avaient résolu d'abandon-

ner la contrée et de retourner en Angleterre, lorsque leur petite troupe, déjà en route, rencontra, à l'embouchure du fleuve James, le vaisseau envoyé par la Compagnie avec de grandes provisions de bouche et sur lequel s'était embarqué leur nouveau gouverneur, lord de la Ware. Immédiatement tout ce qu'ils avaient enduré de souffrances et de périls fut oublié, et ils retournèrent à leurs habitations qu'ils croyaient bien avoir quittées pour toujours.

La colonie fut donc une fois encore sauvée de la ruine totale, mais les actionnaires de la Compagnie reconnurent que le système employé jusque-là était vicieux; puis, comme le peuple ne leur ménageait pas les railleries, la charte qui réglait l'administration de la colonie de Virginie fut modifiée, et en 1612, le roi autorisa les actionnaires à prendre telles décisions qu'ils jugeraient convenables dans les affaires de la Compagnie.

Primitivement les habitants de la Virginie n'avaient pas le droit de faire eux-mêmes les lois qui les régissaient: toute l'administration était entre les mains d'un gouverneur nommé par le roi; aussi quelques règlements étaient-ils d'une sévérité outrée, surtout quand il s'agissait de questions religieuses. En 1610, une loi alors en vigueur condamnait quiconque s'abstenait de paraître à l'église un dimanche, à la privation, pendant une semaine, de sa part de nourriture; en cas de récidive, le coupable était fouetté; la troisième fois, on l'exécutait. Il existait une autre loi contre ceux qui ju-

raient et se disputaient entre eux ; ainsi une femme convaincue d'être d'humeur querelleuse était plongée par trois fois dans l'eau courante. D'autres lois, enfin, défendaient aux quakers et aux catholiques d'entrer dans la colonie, et les avertissaient qu'ils s'exposaient aux punitions les plus sévères s'ils transgressaient cette défense.

Mais aussitôt que les actionnaires de la Compagnie eurent obtenu la révision de la deuxième charte qui leur avait été octroyée par le gouvernement anglais, la population de la colonie fut autorisée à se gouverner elle-même en choisissant son gouverneur et ses autres officiers. En conséquence de cette nouvelle organisation, une assemblée législative, composée du gouverneur Yeardley, des membres du conseil et des députés élus par les habitants de chaque village, se réunit à Jamestown le 28 juin 1619. Toutes les mesures votées par cette assemblée avaient besoin pour avoir force de loi d'être ratifiées par la Compagnie d'Angleterre ; en revanche, les ordres émanant de cette Compagnie ne pouvaient être appliqués qu'autant que l'assemblée coloniale les avait approuvés.

De ce changement d'organisation dériva naturellement la prospérité de la colonie. Le temps où tous travaillaient dans l'intérêt commun était passé : chacun possédait une portion de terrain qu'il faisait valoir à sa guise ; la fièvre de la recherche de l'or, dont les colons avaient été possédés, dès leur arrivée en Amérique, s'était calmée, et la plupart de ceux qu'on avait remarqués

comme les plus acharnés dans ces stériles recherches, employaient toute leur énergie et leurs forces à cultiver la terre. Le tabàc, dont l'usage avait été introduit en Angleterre par sir Walter Raleigh, était la plus forte ressource du pays; tous les planteurs le cultivaient et il en poussait même jusque dans les rues de Jamestown. Les habitants acquittaient leurs taxes en donnant une quantité déterminée de tabac; tous les magistrats et le clergé en recevaient un poids proportionnel à l'importance de leurs fonctions; les amendes infligées à ceux qui commettaient quelque délit se payaient en tabac; si une femme se laissait aller à la médisance, une amende de cinq cents livres de tabac était perçue du mari.

Il paraîtrait que ce produit était la monnaie courante adoptée, car on dit que, lorsqu'un des colons de la Virginie désirait prendre pour épouse une des jeunes filles envoyées, à cette fin, par la Compagnie, ce colon devait payer à cette dernière cinquante kilogrammes de tabac, représentant la valeur du passage de la jeune fille.

Cette abondance de tabac donna lieu à un grand commerce d'exportation : des navires venaient d'Angleterre, apportant les articles de luxe qui ne se fabriquaient pas en Amérique, et repartaient chargés de tabac.

Nous disons que les articles de luxe ne se fabriquaient pas en Amérique. L'industrie américaine, en effet, était tenue en enfance par l'avare jalousie des

Anglais. Un acte du parlement interdisait la fabrication en Amérique, d'articles qui eussent pu faire concurrence aux produits anglais. Ce n'était point là, d'ailleurs, la seule tyrannie exercée par la métropole : le commerce d'importation et d'exportation était réservé aux navires construits en Angleterre ou dans les colonies; en outre, une taxe excessive rendait impossible toute relation commerciale entre les différentes colonies. — Cet acte de navigation si vexatoire entraîna, de fréquentes réclamations. En 1671, le gouverneur écrivait au roi : « Cet acte sévère du Parlement, qui « nous interdit tout autre négoce qu'avec l'Angleterre, « est un obstacle si puissant et si désastreux à notre « commerce et à notre navigation, que nous ne pou- « vons établir dans nos plantations que les cultures « qui y viennent naturellement, l'olivier, le coton, la « vigne; nous ne pouvons nous procurer un seul « homme habile pour l'industrie de la soie qui donne « tant d'espérances; il est illégal d'envoyer un mor- « ceau de bois ou un boisseau de grain en Europe, « hors des domaines de Votre Majesté. Si cela était « pour le service du roi et dans l'intérêt de ses sujets, « nous ne nous plaindrions pas, quelles que fussent « nos souffrances, mais, sur mon âme, c'est tout le « contraire, et c'est pourquoi on ne construit ici ni « grands, ni petits vaisseaux. » — Ne pouvons-nous faire ici une remarque analogue et qui nous est suggérée par la pétition de Baxter? Un siècle plus tard, les mêmes plaintes furent formulées et, pour ne

pas les avoir écoutées, l'Angleterre perdit ses possessions d'Amérique.

En 1619, un vaisseau hollandais s'arrêta dans la colonie et y débarqua vingt nègres enlevés sur les côtes d'Afrique. Les planteurs virginiens s'empressèrent de les acheter, posant ainsi les bases de l'esclavage dont les Etats du Sud étaient encore si chauds partisans il y a quelques années, et qui amena ce terrible conflit entre les deux partis du Nord et du Sud. Les esclaves africains furent employés à la culture du tabac, et comme chacun désirait en posséder, des cargaisons entières y furent bientôt apportées. De 1671 à 1790, le nombre des noirs s'éleva de 2,000 à 203,487, tandis que la population blanche ne monta que dans une plus faible proportion, c'est-à-dire de 38,000 à 450,881[1].

L'introduction de l'esclavage dans la Virginie amena, il est vrai, l'ignorance et la paresse, mais il se forma une aristocratie qui fournit, dans les événements postérieurs, des hommes d'une grande énergie et d'une capacité remarquables. Washington, Jefferson, Madison et Monroe, quatre présidents donnés à l'Amérique par la Virginie, avaient été élevés dans ce loisir et cette culture de la pensée que leur permettait l'abrutissement d'une race inférieure à laquelle incombaient tous les travaux manuels.

Les établissements de la Virginie ne furent pas

[1] Chiffres cités par M. Laboulaye.

exempts des inquiétudes causées par les Indiens aux colonies européennes. Après la mort de Powhattan qui, depuis qu'il avait relâché le capitaine Smith, avait toujours maintenu de bonnes relations avec la colonie de la Virginie, les Indiens de sa tribu, sur le conseil du chef qui lui avait succédé, formèrent le projet d'exterminer tous les blancs qui l'habitaient. Ce complot fut si secrètement tramé qu'au matin du 22 mars 1622, jour fixé pour le massacre, ils purent entrer dans la colonie, pénétrer dans les maisons, s'asseoir à la même table que ceux dont ils projetaient la mort, sans qu'aucun indice extérieur révélât leurs intentions sanguinaires. A l'instant convenu, les Indiens se ruèrent de tous côtés sur les colons disséminés dans leurs plantations, et ils en firent une épouvantable boucherie, tuant plus de trois cents hommes, femmes et enfants. Heureusement les habitants de Jamestown, prévenus à temps par un Indien converti, purent préparer leur défense, en sorte que la ville et les quelques établissements particuliers qui l'environnaient furent sauvés de la première attaque. Une guerre sans trêve et sans merci s'engagea alors entre les deux races. Les colons furent réduits de quatre mille à deux mille cinq cents, mais les Indiens reçurent une telle leçon qu'ils en conservèrent longtemps le souvenir, et cessèrent pendant vingt ans toute hostilité.

En 1664 pourtant, l'impression de la punition que les blancs leur avaient infligée s'était, paraît-il, quelque peu effacée, puisqu'ils recommencèrent leurs

attaques contre la colonie. Dans une de ces surprises qu'ils savaient si bien préparer, les Indiens massacrèrent cinq cents colons. Enfin les blancs s'unirent et, marchant à leurs ennemis, les refoulèrent hors de leur territoire.

En 1624, le roi Jacques, dont la jalousie était excitée par les sentiments patriotiques de la Compagnie de Londres, retira à la colonie sa troisième charte et déclara la Virginie province royale. Depuis ce temps, le roi eut la nomination du gouverneur et du conseil, quoique la colonie gardât le droit d'élire son assemblée de représentants. Mais celle-ci était composée en majeure partie de royalistes qui, non contents de se faire payer 250 livres de tabac par jour, à titre d'appointements, refusaient de se démettre de leurs fonctions lorsque le temps pour lequel ils avaient été élus était expiré. Deux partis se formèrent peu à peu, dans la colonie ; l'un aristocratique, composé des riches fermiers et des magistrats, l'autre comprenant la masse du peuple, qui se sentait privé de ses droits politiques. — Les choses en arrivèrent à un tel point qu'il suffit d'une circonstance où le gouverneur Berkeley n'avait pas pris les mesures de défense nécessaires contre les Indiens pour faire éclater les ressentiments du parti populaire. Un jeune avocat, Nathaniel Brown, rallia autour de lui ses amis, et, après avoir repoussé les Indiens, se tourna contre le gouverneur qui venait de le dénoncer comme traître. Celui-ci fut obligé de s'enfuir, mais, au milieu

du combat, la ville de Jamestown prit feu et toutes les maisons furent consumées. A la suite de ces événements, les habitants se dispersèrent pour fonder, dans d'autres parties de la contrée, de nouveaux établissements.

CHAPITRE XIII

Fondation de la colonie de Maryland. Lord Baltimore obtient la propriété du territoire. Construction du village de Sainte-Marie. Charte de la colonie; ses conditions et privilèges. Réunion d'une assemblée de représentants. Passage de l'acte de tolérance. Querelles suscitées par l'arrivée de puritains. Les catholiques sont privés de leurs droits. Guerre civile. Le roi intervient et déclare la colonie province royale. Un des descendants de lord Baltimore est nommé gouverneur. La colonie retrouve sa prospérité. Ressemblance entre le Maryland et la Virginie.

COLONIE DE MARYLAND.

Le premier établissement créé dans le territoire formant actuellement l'Etat de Maryland fut fondé en 1631 par une troupe d'émigrants et d'aventuriers partis de la colonie de la Virginie, sous la conduite du capitaine William Clayborne, qui avait reçu un brevet du roi d'Angleterre pour entreprendre des voyages de découvertes. L'année précédente, cette partie du continent américain avait été visitée par un Anglais catholique, lord Baltimore, qui, désireux d'assurer aux membres de son Eglise un refuge contre les persécutions dont ils souffraient en Angleterre, cherchait un emplacement favorable à l'exécution de son projet.

Immédiatement après son exploration, lord Balti-

more retourna en Angleterre, et obtint du roi Charles Ier la concession de tout le territoire situé au nord du Potomac. La nouvelle colonie reçut d'avance le nom de « Terra Mariæ » ou « Terre de Marie, » en l'honneur de la reine Henriette Marie, épouse du roi. La première expédition organisée par lord Baltimore fut placée sous le commandement de son frère cadet, Léonard Calvert, qui s'embarqua avec deux cents hommes sur deux vaisseaux, l'*Arche* et la *Colombe*. Au mois de mars 1634, ils arrivaient sur le lieu désigné pour leur établissement et bâtissaient, à l'embouchure du Potomac, les premières maisons d'un village qu'ils appelèrent « Sainte-Marie. » C'est de là que les habitants des colonies voisines tirèrent le nom de « Pèlerins de Sainte-Marie, » sous lequel les premiers colons de Maryland furent désignés.

La charte que le roi Charles Ier avait octroyée à lord Baltimore pour la colonie de Maryland était bien différente de celles qu'avaient obtenues les autres colonies anglaises, en ce sens que le roi s'était formellement engagé à ne point s'immiscer dans ses affaires. Lord Baltimore devait donc gouverner la colonie sans aide ni empêchement de la part de l'Angleterre. Il était néanmoins tenu d'envoyer annuellement au roi deux flèches indiennes en signe de soumission, et de lui donner un cinquième de l'or et de l'argent qui serait trouvé dans le territoire concédé. Tous les membres de la colonie avaient droit de vote dans les questions législatives; aussi, peu de temps

après leur installation, suivant la convention faite entre les colons dès leur arrivée, à savoir que toutes religions seraient protégées au milieu d'eux, une assemblée fut élue et réunie. Dans sa première séance, cette assemblée passa l'acte mémorable connu sous le nom « d'Acte de tolérance » et dans lequel il était dit : « que quiconque croyait en Jésus-Christ ne serait pas « inquiété pour sa religion ou pour l'accomplissement « des devoirs qu'elle prescrivait ; que personne ne « pourrait être contraint à embrasser une autre reli- « gion ou à en remplir les devoirs sans son libre « consentement. » Quoique cette ordonnance fût en elle-même très-libérale, cependant celle qu'avait promulguée, deux ans auparavant, la colonie de Rhode-Island la surpassait de beaucoup, en ce que celle-ci étendait sa protection, non pas seulement aux croyances chrétiennes, mais à toutes les religions sans distinction aucune.

La colonie de Maryland fut, comme toutes ses sœurs, en proie, après quelques années d'existence, aux divisions et aux querelles religieuses. Un grand nombre de puritains chassés de la Virginie par la persécution se réfugièrent dans le Maryland, mais ils ne tardèrent pas à causer de grands ennuis aux catholiques, qui formaient la majorité des habitants de la colonie. Ils contestèrent les pouvoirs du gouverneur lord Baltimore, ainsi que les droits d'hérédité de ses successeurs, et cherchèrent, par mille moyens, à entraver les actes de son gouvernement. Les puritains ayant envoyé

leur chef Clayborne siéger à l'assemblée, celui-ci fit passer une loi déclarant que les catholiques n'avaient pas droit à la protection que leur assurait le décret précédent et défendant à tout membre de cette Église de participer aux travaux de l'assemblée. La guerre civile s'ensuivit; le gouverneur lord Baltimore fut forcé de prendre la fuite et, durant des années, la victoire alterna d'un camp à l'autre. Enfin, en 1691, le roi termina ce différend en faisant de la colonie de Maryland une province royale, en y déclarant l'Eglise d'Angleterre religion d'Etat, et en enlevant aux catholiques les privilèges dont ils jouissaient dans la colonie qu'ils avaient créée.

Vingt ans après, le roi remit le gouvernement de Maryland à l'un des descendants de lord Baltimore, qui s'était converti au protestantisme. Celui-ci, doué de meilleurs sentiments que son souverain, favorisa, pendant la durée de son administration, la liberté des cultes, et la colonie reconquit la prospérité que ces événements lui avaient fait perdre.

Par ses mœurs et ses habitudes, le Maryland ressemblait à la Virginie. Ses habitants étaient aussi partisans de l'esclavage, et les nègres qu'ils possédaient étaient, comme en Virginie, employés à la culture du tabac. Ils acquittaient également leurs taxes avec ce produit du sol, et presque tous leurs achats étaient payés de la même manière.

Ainsi que nous l'avons raconté dans l'histoire primitive de la Pennsylvanie, les habitants de cette

colonie furent longtemps en dispute avec ceux du Maryland à propos de leurs frontières respectives. Clayborne, celui-là même qui devint le chef des puritains réfugiés, avait été un ardent défenseur des droits du Maryland qu'il exhortait ses compagnons à soutenir les armes à la main. Heureusement, grâce au travail accompli en 1767 par les inspecteurs Mason et Dixon, cette cause de mésintelligence et de conflit fut écartée.

CHAPITRE XIV

Les deux Carolines. Premier essai de colonisation par les Français. Les Anglais reprennent ce projet. Fondation des colonies d'Albemarle et de Carteret. L'esclavage y est introduit. Manière de vivre et habitudes des habitants. Administration des colonies, révolte des colons. Le roi d'Angleterre les prend sous sa protection. Il déclare les deux colonies provinces royales. Attaques des Indiens. — Fondation de la Géorgie. Jacques et Edouard Oglethorpe. But dans lequel ils veulent fonder une colonie en Amérique. Premiers départs d'émigrants. Ils achètent le territoire aux Indiens. Oglethorpe protége les Indiens et défend l'introduction de l'esclavage dans la colonie. Composition de la population. Jean et Charles Wesley, fondateurs du méthodisme. George Whitefield, le prédicateur. Guerre entre la Géorgie et la Floride. Impopularité des commissaires du gouvernement. Le roi d'Angleterre déclare la colonie province royale.

LES DEUX CAROLINES.

La contrée qui porte encore aujourd'hui le nom de Caroline fut ainsi nommée par une petite troupe de protestants qui, sous la conduite de Jean de Ribaut, était partie de France le 18 février 1562, fuyant les persécutions dont les huguenots étaient alors l'objet. Nous avons vu, dans un chapitre précédent, quelles furent les aventures de la colonie qu'ils fondèrent dans ce pays et le peu de succès qu'ils obtinrent dans leur entreprise.

Un siècle environ après ces événements, quelques

courageux colons de la Virginie et des colonies de la Nouvelle-Angleterre traversèrent les forêts et les vastes plaines désertes qui les séparaient de la Caroline et s'y établirent.

L'Angleterre se préoccupait aussi de la colonisation de ce magnifique territoire, car en 1663 le roi Charles II en divisa la propriété entre lord Clarendon et sept autres seigneurs de son entourage. Il avait d'abord été convenu de donner à la forme du gouvernement de la colonie une tournure beaucoup plus aristocratique que dans les autres colonies. Un ordre de noblesse devait être institué, et toutes les terres divisées en comtés et en baronnies. En somme, le gouvernement devait être mis entre les mains de quelques-uns seulement, et la condition du peuple insensiblement différente de ce qu'elle était en Angleterre. Par bonheur, ces beaux projets n'eurent pas de suite ; ils soulevèrent une violente opposition qui contraignit le roi et les propriétaires de la nouvelle colonie à les abandonner avant de les avoir mis à exécution.

Pendant le temps que prirent ces arrangements préliminaires, des émigrants arrivèrent dans la Caroline venant de toutes les directions. Deux colonies permanentes furent bientôt fondées ; elles devaient plus tard constituer les deux États connus sous les noms de Caroline du Nord et de Caroline du Sud, mais elles prirent d'abord les noms de leurs propriétaires respectifs, lord Albemarle et sir George Carteret.

1° La colonie d'Albemarle était composée des établissements fondés par quelques anciens membres de la colonie de Virginie qui s'y étaient définitivement installés. Ils s'étaient choisi un gouverneur, cultivaient en paix leurs plantations et ne payaient annuellement aux propriétaires anglais de la contrée qu'un demi-penny (cinq centimes) par arpent de terre.

2° La colonie de Carteret fut fondée en 1670 par une troupe nombreuse d'émigrants venus d'Angleterre. Ils cherchèrent d'abord à s'établir sur les rives de l'Ashley, à peu de distance de l'endroit où Jean de Ribaut avait bâti un fort, mais ils abandonnèrent bientôt ce site et construisirent leurs habitations sur l'emplacement actuellement occupé par la ville de Charlestown. La colonie grandit très-rapidement, augmentée par les arrivées fréquentes de Hollandais quittant la colonie de New-York, à cause de l'oppression exercée sur eux par le gouvernement anglais et attirés dans la Caroline par son climat extrêmement doux. Les protestants français, fuyant les persécutions, vinrent aussi accroître la population de la colonie en se réfugiant sous la protection du drapeau anglais. A un moment, il se trouva, rien que dans Charlestown, 16,000 huguenots au moins. La sévérité de leurs principes, leur charité, leurs manières élégantes, les firent considérer comme une bonne acquisition pour la colonie. Ils implantèrent des mûriers, des oliviers et diverses autres espèces d'arbres fruitiers qui portent encore aujourd'hui les noms des plus célèbres protestants de cette époque.

L'esclavage des nègres fut introduit dans la Caroline en 1665. Le riz, dont la culture employa bientôt tous les planteurs, n'y a été importé, dit-on, qu'accidentellement par un navire venant de Madagascar et qui relâcha dans le port de Charlestown. Quant au coton, qui est maintenant le principal produit de cette partie de l'Amérique, ce n'est que beaucoup plus tard qu'on songea à le cultiver.

Les deux colonies d'Albemarle et de Carteret étant très-éloignées l'une de l'autre, il en résulta qu'elles contractèrent des habitudes et une manière de vivre totalement différentes : dans la colonie de Carteret, qui occupait la partie méridionale de la Caroline, les colons avaient suivi la coutume des Virginiens, en établissant leurs plantations à des distances très-grandes les unes des autres ; la colonie d'Albemarle, située dans la partie nord de la Caroline, avait encore exagéré cette habitude, en choisissant pour ses plantations des terrains situés au milieu de forêts et auxquels on ne pouvait parvenir qu'en suivant d'étroits sentiers frayés par le feu. Les habitants de cette dernière colonie ne s'étaient point autant adonnés à la culture que ceux de la Caroline du Nord. Ils s'employaient plus à l'abatage d'arbres d'espèces particulières qu'ils vendaient pour l'exportation en Angleterre, fabriquaient du goudron et récoltaient la térébenthine, aidés dans ces travaux par les esclaves qui leur avaient été envoyés de la Virginie.

L'éloignement des deux colonies avait nécessité que

chacune eût son gouverneur, et cela dura ainsi, quoiqu'en réalité elles ne formassent qu'une seule colonie, jusqu'en 1729.

Les habitants étaient très-mécontents de la manière dont les propriétaires de la contrée les administraient; à tout instant surgissait quelque cause de querelle entre les colons qui demandaient de plus grands priviléges, et les propriétaires qui, au lieu de chercher à les satisfaire, auraient plutôt désiré leur retirer le peu de droits dont ils jouissaient. Ils trouvaient que les taxes, les loyers et toutes autres sources de revenu pour les propriétaires étaient exorbitants, en sorte qu'à la fin, las du joug qui leur était imposé, ils se révoltèrent, emprisonnèrent le secrétaire de la province et chassèrent le gouverneur. Puis ils s'adressèrent au roi, lui exposant leur situation et le priant de racheter des propriétaires les droits qu'il leur avait donnés. Celui-ci y consentit et, en 1729, un arrangement fut conclu, par lequel les propriétaires cédaient au roi leurs pouvoirs dans le gouvernement, ainsi que les sept huitièmes du sol. Les deux colonies furent alors définitivement séparées, chacune fut déclarée province royale, et son gouverneur nommé par le roi; mais les habitants avaient obtenu le droit d'élire une assemblée de représentants.

Les deux colonies eurent aussi à souffrir des invasions et des hostilités des Indiens. Pendant la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, les colons de la Caroline attaquèrent les établissements des Espagnols

dans la Floride, et ceux-ci, pour se défendre, suscitèrent contre leurs ennemis les tribus des Indiens. La nation des Tuscaroras se distingua particulièrement dans les combats contre les Anglais, mais elle fut finalement battue et dut se retirer à New-York, où, en 1722, elle se fondit dans la vaste association des tribus indiennes connue sous le nom de «Cinq Nations.»

COLONIE DE LA GÉORGIE.

La Géorgie a été, des treize colonies célèbres par leur soulèvement contre l'autorité de la Grande-Bretagne, la dernière fondée. A l'époque où le projet d'établir une colonie au nord de la Floride était conçu par Jacques et Édouard Oglethorpe, l'Amérique était devenue la demeure de tous ceux qui avaient eu à souffrir dans leur pays à cause de leurs opinions religieuses : huguenots, puritains, presbytériens, quakers et catholiques y avaient trouvé un refuge assuré.

Jacques Oglethorpe, officier de l'armée anglaise et membre du parlement, voulut qu'elle fût aussi un asile pour les débiteurs insolvables auxquels les lois en vigueur rendaient le séjour en Angleterre intolérable. George II lui accorda un vaste territoire situé entre la Caroline et la Floride et que son propriétaire, par reconnaissance envers le roi, appela immédiatement « Géorgie. »

En 1733, Oglethorpe organisa un premier convoi

d'émigrants, et il partit lui-même avec eux comme leur gouverneur. En arrivant, il planta sa tente sous quatre grands pins, à l'endroit même où devait être construite plus tard la ville de Savannah, et, pendant une année, il y habita.

Quoiqu'il eût entre les mains l'acte par lequel le roi lui avait donné la propriété du territoire, cependant Oglethorpe ne voulut pas dépouiller les Indiens qui s'en disaient les maîtres, sans leur payer une certaine somme en compensation de la perte qu'il leur faisait subir. Aussi, les Indiens éprouvèrent-ils une grande amitié pour lui, et un de leurs chefs lui fit cadeau d'une peau de buffle dont l'intérieur était décoré d'une peinture représentant la tête d'un aigle et une quantité de plumes de cet oiseau, lui disant : « L'aigle signifie « vitesse » et le buffle « force. » Les « Anglais sont aussi rapides que l'oiseau pour traver- « ser les vastes mers et aussi forts qu'un animal sau- « vage devant leurs ennemis. Les plumes de l'aigle « sont douces et signifient « amour, » la peau du buffle « est chaude et veut dire « protection. » Que les An- « glais donc aiment et protégent nos familles. » Oglethorpe agit toujours conformément à cette prière, et il ne se montra pas seulement l'ami des Indiens, mais il étendit encore sa protection sur les nègres dont il défendit l'importation dans sa colonie. Quoique dans la province voisine (la Caroline du Sud) l'esclavage des nègres fût autorisé, jamais, pendant toute la durée de son administration, Oglethorpe ne voulut entendre

parler d'une pareille mesure, déclarant que, si des esclaves étaient introduits dans la Géorgie, il romprait inmédiatement tous les liens d'intérêt et d'affection qui l'attachaient à la colonie.

En Angleterre, un sentiment général de compassion pour la « Colonie des Pauvres » se répandit, et beaucoup de personnes charitables envoyèrent des sommes d'argent pour seconder l'entreprise. D'autres émigrants partirent, comprenant dans leurs rangs des catholiques et des quakers qui fuyaient les oppressions qu'ils avaient à subir en Angleterre; d'autres suivirent encore qui demandaient la liberté du peuple, en sorte que la population de la colonie s'accrut très-promptement et qu'une prospérité relative favorisa ses débuts.

Un grand nombre de Moraves, persécutés en Autriche pour leur foi religieuse, vinrent aussi s'établir dans la nouvelle colonie, et ils y fondèrent une petite ville qu'ils appelèrent « Ebenezer. » Lorsque les deux frères, Jean et Charles Wesley, les fondateurs du méthodisme, arrivèrent en Amérique pour y prêcher et propager leurs doctrines, ils furent charmés par la piété fervente du petit peuple établi à Ebenezer. Plus tard, le célèbre prédicateur George Whitefield, qui avait fondé un asile pour les orphelins à Savannah, vint les visiter et éprouva la même impression. Ce ministre de la religion réformée tirait les ressources nécessaires à son œuvre des nombreux auditeurs que son éloquence extraordinaire attirait autour de lui. Une fois plus de 60,000 personnes se rassemblèrent

pour l'entendre, et les réunions en plein air qu'il tenait variaient entre 20,000 et 40,000 auditeurs.

Lors de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, la Géorgie, comme la Caroline, prit part aux hostilités contre la colonie espagnole de la Floride, et ses habitants nommèrent Jacques Oglethorpe commandant des forces dont disposait la colonie, soit environ 1,000 hommes. Aidé par quelques centaines d'Indiens, il attaqua, en 1740, le fort Sainte-Augustine, mais son assaut fut repoussé. Deux ans plus tard, 3,000 Espagnols débarquèrent dans l'île de Saint-Simon d'où les Anglais les délogèrent après un combat acharné.

Oglethorpe étant retourné en Angleterre peu de temps après, le gouvernement de la colonie fut confié à des commissaires nommés par le roi, qui, dès les premiers jours de leur installation, se rendirent impopulaires et se firent détester par la population, à cause de plusieurs lois vexatoires qu'ils établirent. Ils limitèrent la superficie de la ferme que pouvait posséder un seul homme, ils annoncèrent qu'une femme ne pourrait hériter de biens en terres, défendirent l'importation du rhum, etc..... Enfin ils devinrent si odieux aux colons que ceux-ci envoyèrent une supplique au roi pour qu'il les prît sous son autorité immédiate. Le roi se rendit à leur désir; la Géorgie devint province royale, les magistrats furent nommés par le roi, mais le peuple conserva la faculté d'élire son assemblée de représentants.

CHAPITRE XV

Remarques sur la situation particulière des colonies. Différences de mœurs qui les tenaient divisées. Opinion exprimée par John Adams sur les causes de la révolution américaine.

Aucune loi politique ne reliait l'une à l'autre les colonies dont nous venons de retracer l'histoire primitive. A peine quelques provinces de la Nouvelle-Angleterre avaient-elles pu former une confédération contre les Indiens. Lorsque Penn mit en avant un projet d'alliance générale entre toutes les colonies pour faciliter le commerce et la résistance aux invasions, l'Angleterre opposa son veto; elle sentait que l'Amérique, si elle était unie, n'aurait plus besoin d'elle. Elle maintenait la division pour mieux assurer sa suprématie. Le moment n'était pas venu d'ailleurs de former une seule nation de toutes les colonies, et cette union faillit échouer au moment même de la guerre d'indépendance. Qu'eût-ce été à l'époque où s'est arrêté notre récit? De profondes différences, en effet, éloignaient les unes des autres les diverses colonies : religion, constitution, mœurs, état social même, rien ne se ressemblait si du nord l'on passait au sud. Dans les colonies du nord, dans ce qu'on appelait la « Nouvelle-Angleterre, » se conservait le culte sévère

du puritanisme républicain. Boston est encore une ville de puritains. Dans les colonies du sud, la religion anglicane dominait, mais sans évêques. Au nord il y avait plus de petits propriétaires travaillant de leurs propres mains; au sud, plus de riches planteurs entourés de leurs noirs ou d'autres serviteurs. Voilà entre deux groupes de colonies des différences fondamentales que deux siècles ne suffiront pas à faire disparaître; mais il ne faudrait pas croire que deux colonies prises dans un même groupe, deux colonies du nord, par exemple, se ressemblassent de tous points. De nos jours, toute divergence n'a pas disparu. New-Hampshire écarte les catholiques des emplois, tandis qu'un Etat voisin, New-York, a, depuis longtemps, aboli cette clause d'incapacité politique.

Ces remarques ne doivent pas cependant nous fermer les yeux sur l'unité d'origine et d'esprit qui devait, un jour, réunir en un seul faisceau et pour défendre une même cause, toutes les forces de l'Amérique. Pouvons-nous mieux faire ici que de citer les paroles d'un des plus grands hommes de la république américaine, de John Adams? L'abbé de Mably avait manifesté devant lui l'intention de faire l'histoire de la révolution des treize colonies. Adams lui écrit pour lui donner ce qu'il appelle la clef de cette histoire :

« Il y a une analogie générale dans les gouverne-
« ments et les caractères de tous les treize Etats;
« mais ce ne fut que lorsque les débats et la guerre
« commencèrent dans le Massachusetts, principale

« province de la Nouvelle-Angleterre, que les institu-
« tions primitives firent leur premier effet. Quatre de
« ces institutions devraient être bien étudiées et am-
« plement examinées par quiconque voudrait écrire
« avec connaissance de cause sur ce sujet; car elles
« ont produit un effet décisif, non-seulement dans les
« premières déterminations des débats, dans les con-
« seils publics et les premières résolutions de résister
« par les armes, mais aussi par l'influence qu'elles
« eurent sur les esprits des autres colonies, en leur
« donnant l'exemple d'adopter plus ou moins les
« mêmes institutions et des mesures semblables. Les
« quatre institutions mentionnées sont : les villes ou
« districts (*townships*), — les Eglises, — les écoles,
« — la milice.

« 1° Les villes sont de certaines étendues de pays
« ou districts de territoire, dans lesquels étaient le
« Massachusetts, le Connecticut, le New-Hampshire
« et le Rhode-Island. Chaque ville contient, l'une
« dans l'autre, six milles ou deux lieues carrées. Les
« habitants qui vivent dans ces limites doivent for-
« mer, en vertu de la loi, des corporations ou corps
« politiques, et sont investis de certains pouvoirs et
« priviléges, comme, par exemple, de réparer les
« grands chemins, d'entretenir les pauvres, de choi-
« sir les élus, les constables, les collecteurs de taxes
« et autres officiers, et surtout les représentants pour
« la législature ; comme aussi du droit de se réunir,
« toutes les fois qu'ils en sont avertis par leurs élus,

« dans les assemblées de villes, afin de délibérer sur « les affaires publiques de la ville ou de donner des « instructions à leurs représentants. Les conséquences « de cette institution ont été que, tous les habitants « ayant acquis, dès leur enfance, une habitude de « discuter, de délibérer et de juger des affaires publi- « ques, les sentiments du peuple se sont formés pre- « mièrement et que leurs résolutions ont été prises « depuis le commencement jusqu'à la fin des débats et « de la guerre.

« 2° Les Eglises sont des sociétés religieuses qui « comprennent le peuple entier. Chaque district con- « tient une paroisse et une Eglise. La plupart n'en ont « qu'une, et quelques-uns en ont plusieurs. Chaque « paroisse a une maison d'assemblée et un ministre « entretenu à ses propres dépens.

« 3° Il y a des écoles dans chaque ville; elles sont « établies par une loi expresse de la colonie. Chaque « ville, consistant en soixante familles, est obligée, sous « peine d'amende, de maintenir constamment une « école et un maître qui enseigne à lire, à écrire, l'a- « rithmétique et les principes des langues latine et « grecque. Tous les enfants des habitants, ceux des « riches comme ceux des pauvres, ont le droit d'aller « dans cette école publique. . . . .

« 4° La milice comprend tout le peuple. En vertu « des lois du pays, chaque habitant mâle entre seize « et soixante ans est enrôlé dans une compagnie et « régiment de milice complétement pourvu de tous

« ses officiers. Il est obligé de tenir toujours dans sa « maison et à ses propres dépens un mousquet en bon « ordre, une corne à poudre, une livre de cette pou- « dre, douze pierres à feu, vingt-quatre balles de « plomb, une boîte à cartouches et un havre-sac.

« Voilà, dit en concluant Adams, l'esquisse des « quatre sources principales de cette sagesse, de cette « habileté, de cette bravoure, qui ont produit la ré- « volution américaine. »

Ces quatre sources, il a raison de les chercher dans chacune des colonies que nous avons passées en revue. Cette organisation puissante et libre, ayant sa base dans l'éducation, est l'unité intime qui, triomphant de la diversité apparente, fera, le jour venu, de l'Amérique du Nord, un seul parti, une seule nation.

CHAPITRE XVI

Sentiments des Indiens à l'égard des premiers colons. Défi envoyé par les Indiens Narragansetts aux habitants de Plymouth; réponse du gouverneur. Soin apporté par les Européens pour vivre en paix avec les Indiens. Les Indiens Pequots déclarent la guerre aux colons de Connecticut. Dévouement de Roger William. Dévastations commises par les Indiens. Attaque de leur forteresse par les blancs. Mise en déroute des Indiens. Répit qui suivit. Les puritains de Massachusetts entreprennent la conversion des Indiens. Les missionnaires jésuites persévèrent dans l'œuvre qu'ils ont commencée. — Guerre du roi Philippe. Union des tribus indiennes. Attaque commandée par le roi Philippe; sa défaite. Extension des hostilités. Horreurs de la guerre. Expédition organisée contre les Narragansetts. Anéantissement presque total de cette tribu. Mort du roi Philippe. — New-York, la Virginie, la Pennsylvanie et New-Jersey souffrent aussi des attaques des Indiens.

Peu de temps après l'arrivée des pèlerins à Plymouth, ceux-ci furent, un matin, très-étonnés de voir s'avancer, au milieu de leur campement, un Indien qui leur souhaita le bonjour en mauvais anglais. Ils le questionnèrent et apprirent de lui qu'il s'appelait Samoset, qu'il était le chef d'une tribu d'Indiens, et que, vivant habituellement beaucoup plus à l'est, sur les rivages de la mer, il s'était souvent rencontré avec des pêcheurs anglais. Il resta un jour avec les pèlerins qui lui donnèrent, à son départ, un couteau, un bracelet et une bague, et il leur promit, à cause des

sentiments d'amitié qui lui étaient témoignés, de leur amener d'autres Indiens avec lesquels ils pourraient faire le commerce des fourrures. Il revint bientôt, accompagné de Massasoit, le grand chef des Indiens Wampanoags dont les tribus venaient d'être décimées par une maladie contagieuse. Un traité fut conclu avec lui, qui resta en vigueur pendant plus de cinquante ans.

Plusieurs fois les pèlerins envoyèrent une petite troupe des leurs au grand chef Massasoit, qui la reçut très-amicalement et accepta les cadeaux qui lui étaient offerts. Une fois, les pèlerins lui envoyèrent un habit de cotonnade rouge : Massasoit en fut très-flatté et affecta de le porter dans toutes les grandes occasions.

En 1622, le chef des Indiens Narragansetts, nommé Canonicus, celui-là même qui accueillit avec tant de bienveillance Roger William et lui donna les terres nécessaires à l'établissement de la colonie qu'il désirait fonder (Providence), voulut défier les colons de Plymouth en leur envoyant une poignée de flèches roulées dans une peau de serpent à sonnettes. Le gouverneur fit remplir la peau de serpent de poudre et de balles et la remit au messager indien. Cette façon de leur répondre effraya à un tel point les Indiens que, dans leur superstition, croyant que la peau de serpent ainsi remplie possédait un charme surnaturel et fatal, ils ne voulurent pas la recevoir, et, comprenant l'avertissement qui leur était donné, ils se tinrent tranquilles.

Les colonies de Plymouth et de Massachusetts mettaient le plus grand soin à ce que tout objet pris à un Indien lui fût exactement payé. Dans l'année qui suivit la fondation de la colonie de Massachusetts, le gouverneur rendit le jugement suivant : « Il est ordonné « que Josias Plastowe, pour avoir volé quatre paniers « de blé aux Indiens, devra en rendre huit, paiera « une amende de cinq livres sterling (125 francs) et ne « sera plus appelé désormais que par le nom de « Jo- « sias » et non « monsieur, » ainsi qu'il l'a été jus- « qu'ici. » Ceci prouve que les habitants des premières colonies cherchèrent à vivre en bonne harmonie avec les Indiens, qu'ils redressaient tous les torts commis à leur préjudice et punissaient sévèrement leurs auteurs.

Les colons du Connecticut eurent, pendant les premiers temps de leur établissement, à combattre des hordes d'Indiens beaucoup plus farouches. Un an à peine après leur arrivée, la guerre leur fut déclarée par les Indiens Pequots. Toutes les colonies de la Nouvelle-Angleterre durent y prendre part, et certainement elle aurait eu des résultats plus sérieux si Roger William, ayant appris que les Pequots devaient recevoir l'aide des Narragansetts, et, oubliant les torts de la population de Massachusetts, dont les Indiens voulaient l'anéantissement complet, ne s'était rendu à leur camp seul et au risque de sa vie. Il y rencontra les envoyés pequots, et, après trois jours d'insistances auprès du chef des Narragansetts, il obtint que sa tribu combattrait avec les blancs.

Les Pequots, furieux de la perte importante qu'ils venaient de faire par la défection des Narragansetts, assaillirent avec rage les plantations du Connecticut. En 1637, une expédition, forte de 90 hommes blancs et de plusieurs centaines d'Indiens alliés, se mit en marche, sous le commandement du capitaine John Mason, pour aller attaquer la forteresse que les Pequots avaient élevée sur les bords de la rivière Mistique, à l'endroit où est aujourd'hui bâtie la ville de Stonington. Cette forteresse, d'une superficie d'un arpent, était entourée d'un mur de près de douze pieds de haut, fait de troncs d'arbres enfoncés solidement en terre et serrés les uns contre les autres. Le 4 juin, au point du jour, John Mason et sa troupe arrivèrent sous les palissades du fort. Pendant qu'ils prenaient leurs dispositions pour l'attaque, un chien qu'ils avaient avec eux éveilla, par ses aboiements, la sentinelle endormie qui se mit à crier : Owanux ! ! Owanux ! ! (les Anglais !) Le combat s'engagea aussitôt; les colons et leurs alliés pénétrèrent à l'intérieur des palissades, et les Indiens se trouvèrent en un instant entourés par leurs ennemis. Le capitaine John Mason saisit une torche enflammée et, la jetant au milieu de l'espace circonscrit par les Pequots, mit le feu aux wigwams que ceux-ci protégeaient. L'incendie se propagea rapidement, détruisit tout le camp, et la plus grande partie des Indiens fut tuée par les Anglais.

Cette expédition frappa de terreur les autres tribus et permit aux colonies de la Nouvelle-Angleterre de

jouir en paix, pendant quarante ans, de l'existence qu'elles s'étaient si laborieusement créée en Amérique.

Au moment où ces luttes homicides s'accomplissaient, il se trouvait, parmi les puritains de Massachusetts, des hommes qui cherchaient à christianiser les Indiens et à les amener dans la voie de la civilisation. L'un des plus célèbres fut le révérend John Elliot ou l'apôtre Elliot, comme il était appelé communément. Ce digne ministre étudia les habitudes et la langue des Indiens; il traduisit, à leur intention, la Bible, et réunit les Indiens convertis dans une ville, à Natick, dans la province de Massachusetts.

Dans le Canada, l'œuvre commencée par les révérends pères jésuites était continuée; des congrégations semblables d'Indiens chrétiens y avaient été formées par les missionnaires catholiques français. Pendant une de ces reprises d'hostilités si fréquentes à cette époque entre les colonies françaises et anglaises, il avait été défendu, sous peine de mort, aux jésuites de franchir les frontières du Massachusetts; mais un de ces courageux missionnaires, Dreuillettes, désirant obtenir le secours des Anglais contre les attaques des Indiens Mohawks qui menaçaient ses petits établissements, ne tint aucun compte de cet avertissement, et vint trouver le révérend Elliot. Celui-ci le reçut avec bonté et lui prêta son assistance.

La plus grave des premières guerres indiennes contre les colonies européennes est, sans aucun doute,

la guerre du roi Philippe, qui éclata en 1675. Le roi Philippe, fils de Massasoit, le grand ami des blancs, commandait aux Indiens Wampanoags. Si le père, dans la dernière partie de sa vie, avait montré un vif désir de garder de bonnes relations avec les blancs, le fils, en lui succédant, n'apporta pas, au conseil de ses chefs, les mêmes dispositions pacifiques. Voyant d'un mauvais œil l'envahissement graduel et constant de la contrée par les Européens, qui s'établissaient dans les territoires de chasse aimés des Indiens, refoulaient le gibier et reléguaient son peuple dans un espace de plus en plus restreint, il résolut d'unir toutes les tribus pour expulser les Anglais. A cet effet, il alla de village en village et recueillit partout les adhésions les plus passionnées. La tribu des Narragansetts même, qui avait été toujours, jusqu'à ce moment, amie des blancs, se joignit à cette vaste conspiration.

En 1675, aussitôt ses préparatifs achevés, le roi Philippe profita, pour commencer les hostilités, de ce que quelques Indiens avaient été jugés et pendus pour le meurtre d'un colon : semblant vouloir en tirer vengeance, il fondit avec ses guerriers sur Swanzy, petite colonie qui s'était établie tout près de son propre campement au mont Hope. La plupart des habitants furent massacrés, mais les troupes arrivèrent heureusement et le mirent en fuite. Objet de la poursuite des blancs, il incendia les villes qui se trouvaient sur son passage, et planta de grandes perches qu'il surmontait des têtes de ses innocentes victimes.

Philippe avait si bien machiné son plan que la guerre s'alluma, en moins de trois semaines, sur une étendue de plus de 200 milles. Elle fut plus particulièrement acharnée dans la partie ouest du Massachusetts, où toutes les villes furent brûlées. Toutes les horreur des guerres indiennes s'abattirent sur les malheureux colons de la Nouvelle-Angleterre; leurs fermes, étant généralement très-éloignées les unes des autres, offraient de plus grandes chances de succès aux surprises des Indiens; le terrible cri de guerre, les embuscades perfides, remplirent les colonies d'une terreur permanente. La crainte du scalpe ajoutait encore à cette terreur, mais donnait aux blancs une plus grande énergie pour résister à leurs cruels ennemis[1].

La tradition rapporte que dans un village, Hadley, les habitants, attaqués inopinément par les sauvages et n'ayant pas de chef pour diriger leur défense, ne savaient comment faire face à leurs ennemis, lorsque tout à coup surgit au milieu d'eux un homme d'un

[1] Voici de quelle manière les Indiens procédaient à cette opération : la victime se trouvant renversée ou mise dans l'impossibilité de se défendre, l'Indien tirait de sa ceinture un couteau affecté spécialement à cet usage et faisait autour de la tête une incision circulaire pénétrant jusqu'à l'os du crâne, puis, de la main gauche il arrachait, d'un coup sec porté de côté, toute la chevelure. Il arrivait quelquefois que la victime, étourdie par le premier coup de tomahawk qui l'avait renversée, reprenait ses sens, mais ce n'était que pour endurer les plus atroces souffrances causées par cette horrible mutilation.

L'Indien, pendant la durée de chaque expédition guerrière, suspendait autour de sa ceinture, comme une preuve de sa bravoure, tous les scalpes qu'il avait ainsi détachés, et il recevait pour chacun d'eux une prime du chef de sa tribu.

aspect vénérable, inconnu à tous, qui prit leur commandement, et, par les ordres qu'il donna pendant le combat, amena la défaite des Indiens. Lorsque tout danger eut disparu, les colons cherchèrent leur bienfaiteur, mais celui-ci avait regagné la forêt. Sa disparition fit naître une foule de conjectures, et l'on supposa que ce mystérieux personnage était le colonel William Goffe, le régicide, qui avait dû quitter l'Angleterre pour avoir voté la mort du roi Charles Ier.

En août 1675, comme une compagnie de 80 jeunes gens retournait à Deerfield, après avoir fait une récolte de blé dont le poids ralentissait la marche des chariots, elle fut surprise, au passage d'un ruisseau, par les Indiens. Un carnage épouvantable s'ensuivit; sept ou huit seulement de toute la bande purent échapper et avertir leurs amis. Pendant que les sauvages, restés sur le lieu du massacre, dépouillaient les morts, les troupes arrivèrent, et, tant en combattant que par représailles, tuèrent environ une centaine d'Indiens.

Durant tout l'été, les combats continuèrent avec furie, mais au commencement de l'hiver une expédition, forte de 1,000 hommes, fut organisée en vue de rompre l'alliance indienne. Le commandement en fut remis au capitaine Winslow, qui dirigea immédiatement tous ses efforts contre la tribu des Narragansetts, campée dans Rhode-Island, où le roi Philippe, défait dans un combat précédent, avait trouvé asile. L'hiver, en dépouillant les arbres de leurs feuilles et

en recouvrant la terre d'une épaisse couche de neige, facilitait les moyens d'action des blancs, en leur faisant éviter les embûches et les surprises des Indiens auxquelles ils eussent été exposés dans une autre saison.

Dans une sorte d'îlot, au milieu d'un marais impraticable, les Narragansetts avaient construit leur forteresse. Après une bataille, qui dura plus de deux heures, les assaillants franchirent les palissades dont les Indiens avaient entouré leur fort, et la presque totalité de la tribu fut anéantie.

Mais le but principal de l'attaque n'était pas atteint : le roi Philippe, profitant du désordre de la mêlée, s'était esquivé ; les colons se mirent à sa poursuite. En 1676, une troupe de puritains armés, sous le commandement du capitaine Church, fut envoyée contre lui ; mais, cette fois encore, il s'échappa, laissant entre les mains de ses ennemis sa femme et son fils âgé de neuf ans, qui fut vendu comme esclave aux habitants des îles Bermudes. Bientôt après heureusement, Philippe, dont l'énergie avait été vivement affaiblie par la prise de ces deux êtres si chers à son cœur, tomba, frappé d'une balle tirée, dit-on, par l'un de ses guerriers.

Ainsi se termina une guerre qui avait duré deux années, coûté aux colonies de la Nouvelle-Angleterre plus d'un million de dollars et la vie de 600 personnes. Pendant tout ce temps, aucun secours n'avait été demandé, ni reçu de la mère-patrie.

Tandis que les colonies de la Nouvelle-Angleterre

étaient ainsi engagées dans les terribles guerres que nous venons de raconter, les autres colonies n'étaient pas épargnées. — Les Hollandais établis à New-York, ayant excité violemment la colère des Indiens par les mauvais traitements qu'ils leur faisaient subir, se virent tout à coup environnés d'une multitude d'Indiens qui prirent une éclatante revanche. — Dans la Virginie, les villages construits sur les limites du territoire furent continuellement en butte aux attaques des sauvages, qui trouvaient là des victimes faciles, à cause de l'interdiction faite aux colons, par le gouvernement anglais, de porter des armes, même pour leur propre défense.

Les colonies de Pennsylvanie et de New-Jersey eurent beaucoup moins à souffrir de la part des Indiens ; ce fait doit être attribué aux relations amicales que leurs fondateurs, William Penn et les quakers, engagèrent, dès le début, avec les tribus indiennes qui les avoisinaient. Il a été souvent dit que « pas une goutte de sang quaker » n'avait été répandue par les Indiens ; si ce fait, très-contestable, est vrai, cela tient à ce que les quakers s'établirent sur un territoire appartenant à une tribu très-pacifique d'Indiens, les Delawares, qui venaient d'être battus et considérablement amoindris dans une rencontre avec leurs ennemis, les Iroquois.

CHAPITRE XVII

Guerre du roi Guillaume. Causes qui l'amenèrent. Début des hostilités. Expédition des Français contre la colonie de New-York. Cruautés commises par les Indiens. Tentatives faites par les Anglais contre Port-Royal et le Canada. Succès de la première. Fin de cette guerre. — Guerre de la reine Anne. Terreur des colons de la Nouvelle-Angleterre. Attaque des Anglais contre les Espagnols de la Floride. Les Espagnols et les Français s'unissent dans l'envoi d'une flotte contre Charlestown. Prise de Deerfield par les Français. — Tentatives faites par les Anglais d'envahir le Canada. Insuccès. Le traité d'Utrecht met fin à la guerre. — Guerre du roi George II. Expédition dirigée contre Louisbourg. Reddition de cette ville et abandon de l'île du cap Breton aux Anglais. Conclusion de la paix.

De 1689 à 1763, de fréquentes contestations entre la France et l'Angleterre amenèrent des guerres entre ces deux puissances. Les colons du Nouveau Monde embrassèrent naturellement la cause de leur première patrie, chaque parti des belligérants cherchant à s'attacher le plus grand nombre d'Indiens possible : les Indiens du Canada et du Maine aidèrent les Français, et les Iroquois ou Indiens des « Cinq Nations », se mirent du côté des Anglais.

Pour la clarté de la narration des événements qui

vont suivre, nous les diviserons en quatre séries, connues d'ailleurs sous les noms de :

Guerre du roi Guillaume, de 1689 à 1697.

— de la reine Anne, de 1702 à 1713.

— du roi George II, de 1744 à 1748.

Et enfin la célèbre guerre franco-indienne, qui dura de 1754 à 1763.

I. — GUERRE DU ROI GUILLAUME.

Par suite de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre en 1689, les habitants des colonies françaises du Canada, qui avaient les premiers visité et exploré toute cette partie du continent et les contrées intérieures, crurent l'occasion venue, en épousant la querelle de leur patrie, de chasser les Anglais de ce qu'ils considéraient comme leurs territoires. De plus, par l'accroissement des colonies, les Indiens avaient été refoulés de plus en plus au loin; il en était résulté que si, en 1675, la Nouvelle-Angleterre possédait une population de 55,000 habitants, le nombre des Indiens avait considérablement baissé, car, à la même époque, on n'en comptait plus qu'une trentaine de mille disséminés sur les parcelles du territoire que les blancs n'avaient pas encore accaparé.

Vendant tous les jours aux nouveaux arrivants des portions de leurs territoires, quelquefois en échangeant une immense étendue contre l'objet de la plus

petite valeur, et plus souvent encore en étant violemment expulsés par la force des armes, les Indiens en étaient arrivés à faire succéder aux dispositions pacifiques qu'ils pouvaient avoir dans les commencements, une haine implacable qui s'étendait à tous les envahisseurs du sol.

Parmi les objets qui leur étaient donnés en échange contre des fourrures, ils avaient quelquefois reçu des fusils et des munitions; bientôt, lorsque les premiers possesseurs de ces armes en connurent le maniement, tous les Indiens cherchèrent à s'en procurer. Ils étaient parvenus à une adresse remarquable dans le tir, et, par conséquent, causaient aux blancs, dans les embuscades qu'ils leur tendaient, des pertes sérieuses.

Aussitôt que les hostilités eurent commencé entre les deux partis français et anglais, les horreurs des guerres des Pequots et du roi Philippe se renouvelèrent, mais dans une proportion dix fois plus grande. Les atrocités les plus affreuses furent commises; les habitants des colonies situées sur les frontières, et plus exposées que celles de l'intérieur, vécurent dans l'appréhension constante des attaques soudaines et des surprises familières aux Indiens. Les enfants qui gambadaient sur la rive, les faucheurs se reposant après le travail, les moissonneurs rentrant la récolte, les mères s'occupant chez elles des soins du ménage, tous tombaient, frappés par un ennemi qui disparaissait aussitôt le coup donné et qui était toujours présent lorsqu'une garnison ou une famille se départait de sa

vigilance habituelle. Pendant ces guerres, les Indiens évitèrent toujours de se rencontrer avec les blancs en rase campagne; connaissant les forces de leurs ennemis, ils se fiaient plus aux surprises nocturnes et aux marches forcées, apparaissant un jour dans un endroit et, le lendemain ou quelques jours après, dans un autre. Tous les villages avaient construit des « block-houses, » ou maisons en troncs d'arbres dans lesquelles les habitants se réfugiaient en cas d'attaque. Ordinairement, ces petites forteresses se composaient d'un rez-de-chaussée dont les murs étaient faits de troncs d'arbres d'un pied et demi de diamètre, et d'un premier étage qui le dépassait un peu; dans les murs étaient des ouvertures qui servaient de meurtrières aux colons pour tirer sur leurs agresseurs.

En 1689, une expédition, composée de Français et d'Indiens munis de leurs raquettes à neige, descendit du Canada, au plus fort de l'hiver, pour s'abattre sur les colonies extrêmes de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. Les Indiens commirent les cruautés les plus affreuses. Schenectady, un petit village sans défiance, et qui n'avait aucune garnison, fut surpris au milieu de la nuit. Les hommes, les femmes, les enfants, arrachés de leur lit, furent tués par le terrible tomahawk, et le peu de la population qui réussit à échapper dut parcourir, presque sans vêtements, par un très-grand froid et une neige aveuglante, toute la distance qui la séparait d'Albany.

Les histoires du temps sont remplies des méfaits des

Indiens. Ils s'approchèrent un jour de la maison d'un nommé Thomas Duston, à Haverhill, dans la province de Massachusetts. A ce moment, Duston était occupé à quelque distance dans un champ ; il accourut aussitôt qu'il vit le danger auquel étaient exposés sa femme et ses sept enfants, mais il arriva trop tard pour empêcher les Indiens d'emmener captifs sa femme, le dernier de ses enfants, âgé de quelques semaines seulement, et la nourrice qui l'allaitait. Alors, Duston saisit son fusil, monta à cheval dans l'intention de prendre devant lui l'enfant qu'il aimait le plus et de défendre les autres le mieux qu'il pourrait; mais il ne put se décider à faire un choix, et, protégeant sa petite famille en s'interposant constamment entre les Indiens qui revenaient à la charge, tirant et rechargeant sans cesse, s'exposant continuellement à leurs coups, il parvint enfin dans un lieu sûr, où ses enfants furent recueillis. — Quant à sa femme et à la nourrice qui portait l'enfant, les Indiens les forcèrent à les suivre; mais ils ne tardèrent pas à tuer l'enfant, parce qu'il gênait leur marche. Pendant des semaines, madame Duston et la nourrice voyagèrent avec les Indiens à travers les forêts; puis, ayant appris un jour qu'elles seraient mises à mort, après avoir passé par les plus terribles supplices, dès leur arrivée au camp des Indiens, elles résolurent de s'enfuir à tout prix.— Avec elles se trouvait un jeune garçon d'une douzaine d'années dont les Indiens s'étaient emparés dans une de leurs expéditions antérieures contre les blancs. Il

avait été attaché, comme esclave, au service d'un des chefs ; son maître, qui désirait l'adopter, et caressait l'idée de le faire compter plus tard au nombre des guerriers de sa tribu, lui avait appris à manier le tomahawk. La similitude de leurs infortunes rapprocha madame Duston et cet enfant; ils concertèrent ensemble les moyens de mettre à exécution leur projet de délivrance. — Au milieu de la nuit, lorsque tous les Indiens étaient plongés dans le lourd sommeil causé par la fatigue, madame Duston s'avança sans bruit auprès d'eux, prit un tomahawk, et, les frappant tous successivement à la tête, en tua dix. Une jeune fille indienne seule, blessée par le coup que lui avait porté madame Duston, put s'échapper. Madame Duston courut alors vers la rivière, détacha un des canots des Indiens, et, s'y embarquant avec ses deux compagnons de captivité, fut bientôt rendue aux siens.

En apprenant les souffrances que lui avaient fait endurer les Indiens, les colons anglais voulurent punir les Français, instigateurs de leurs attaques répétées. A cet effet, ils organisèrent deux expéditions contre les établissements français; l'une, sous le commandement du gouverneur Philipps de Massachusetts, fut dirigée contre Port-Royal, dans l'Acadie, et l'autre, comprenant des forces de terre et de mer, contre le Canada. Celle-ci ne réussit pas, mais la première atteignit pleinement le but proposé : un butin si considérable tomba entre les mains des vainqueurs, qu'il paya et au delà les frais des deux expéditions.

Le traité de Ryswick survint à la suite de ces événements, et mit fin à la guerre qui avait duré huit ans. Par une de ses clauses, il maintenait chacune des deux parties belligérantes dans les territoires précédemment occupés par elles.

II. — GUERRE DE LA REINE ANNE.

En 1702, l'Angleterre étant entrée dans la « Grande Alliance, » et ayant, en conséquence, déclaré une nouvelle guerre à la France et à l'Espagne, les hostilités reprirent de nouveau entre les colonies d'Amérique.

Les Indiens des Cinq Nations, campés aux environs de New-York et dans Rhode-Island, avaient fait un traité avec les Français, par lequel ils s'étaient engagés à ne pas prendre part à la lutte et à rester complétement neutres : par suite, les colonies anglaises établies à New-York n'eurent point à souffrir de l'invasion, et toute la violence de la guerre se porta sur la Nouvelle-Angleterre.

Les habitations et les villages construits sur la frontière de la Nouvelle-Angleterre furent de nouveau abandonnés par les colons, qui se retirèrent à l'intérieur de la province, et la population de toutes les colonies reprit l'habitude de se retrancher, à la moindre alarme, dans les « block-houses. » Le travail des champs était interrompu, et si la nécessité de se procurer des vivres forçait quelques colons à se rendre à

leurs plantations, ils ne le faisaient qu'en troupe et bien armés.

Durant la première année de la guerre, les Espagnols établis à Sainte-Augustine, dans la Floride, furent l'objet d'une expédition sans résultat de la part de leurs anciens ennemis, les Anglais de la Caroline. Cette agression, qui n'avait d'autre raison ou prétexte que la guerre entre les deux mères-patries, provoqua, quatre ans plus tard, l'envoi par les Français et les Espagnols d'une flotte contre Charlestown. Les habitants de la ville se défendirent vaillamment, et, après plusieurs assauts infructueux, les Français et les Espagnols durent se retirer.

Deux ans après l'expédition tentée contre les Espagnols de la Floride, pendant une nuit du mois de février 1704, alors que la neige avait une épaisseur de quatre pieds, une troupe d'environ 350 Français et Indiens, sous le commandement de Hertel de Rouville, arriva dans une forêt avoisinant Deerfield, dans le Massachusetts. Les habitants avaient été prévenus du danger qu'ils couraient par un des leurs, qui, dans une de ses excursions, avait rencontré les traces de cette troupe. Aussitôt une palissade avait été élevée autour du village, et une surveillance attentive exercée sur les environs. Rampant et se cachant, les assaillants épièrent le moment où les sentinelles, se croyant à l'abri d'un danger immédiat, se laissaient aller au sommeil, et se ruèrent sur les malheureux habitants de la ville, qu'ils mirent à mort ou réduisirent en captivité.

Le révérend John Williams fut fait prisonnier avec sa femme et ses six enfants, et emmené avec une centaine d'autres habitants par les sauvages. Laissant derrière eux le village en flammes, les Indiens reprirent le chemin de leur territoire. Mais la route était longue, l'hiver, des plus rigoureux, les pauvres captifs manquant de vêtements, et, en outre, se voyant dépouillés du peu qui leur restait, souffrirent cruellement du froid. De plus, comme les Indiens devaient s'attendre à ce que les habitants des autres colonies se missent à leur poursuite, ils évitaient, autant que possible, de laisser des traces de leur passage et réprimaient immédiatement les plaintes et les supplications de leurs victimes par un coup de leurs mortels tomahawks. Madame Williams, la femme du pasteur, quoique malade, avait dû suivre son mari ; pendant une partie du chemin, elle soutint ses forces épuisées et son courage par la lecture d'une Bible qu'elle avait pu emporter ; mais, au bout de quelques jours, ses forces l'abandonnèrent tout à fait, et, ayant recommandé à Dieu ses enfants et son mari, elle se résigna à recevoir le coup de tomahawk destiné à tous ceux de ses compagnons d'infortune qui, vaincus par la fatigue, tombaient sur le sol. — En arrivant au Canada, les Indiens vendirent leurs prisonniers, comme esclaves, aux colons français, qui les traitèrent avec une grande bonté et mirent en liberté le ministre John Williams et cinq de ses enfants. Le sixième, une fille, avait été adopté par une famille d'Indiens convertis au catholicisme,

qui ne voulurent pas s'en séparer. Cette enfant grandit, embrassa la foi catholique et se maria plus tard à un chef indien. A différentes reprises, dans la suite, elle alla visiter ses parents et ses amis à Deerfield; mais, malgré toutes les instances, elle ne consentit jamais à demeurer avec eux. Prise très-jeune, elle s'était accoutumée à la vie des forêts, et elle retournait avec plaisir à son wigwam et auprès de ses enfants indiens.

Il est aisé de s'imaginer la nature des sentiments que les colons devaient éprouver pour les Indiens lorsque de pareils faits leur étaient racontés. Le soir, si l'on en causait, il semblait que le cri de guerre stupéfiant des Indiens allait être entendu, et les enfants restaient éveillés, s'attendant, à tout moment, à voir apparaître le cruel ennemi de leur race. Les parents avaient une haine profonde pour les missionnaires français qui, d'après ce qui leur en était dit, encourageaient les Indiens dans leurs attaques contre les Anglais. Ces sentiments professés à l'égard des missionnaires étaient injustes, car ces religieux témoignèrent souvent une grande humanité envers les captifs des Indiens, les secourant de leur mieux et obtenant même quelquefois, par l'influence qu'ils avaient sur ces sauvages, la cessation de leurs tortures et leur mise en liberté.

Ces guerres continuelles inspirèrent aux habitants des colonies anglaises une si grande terreur que, désirant y mettre un terme, ils allèrent jusqu'à offrir

des récompenses pour le meurtre d'un Indien, récompenses variant de cinq à cinquante livres sterling (125 à 1,250 francs). — Des expéditions furent dirigées contre les établissements français et, entre autres, deux tentatives furent faites pour envahir le Canada. L'idée de la seconde, projetée contre Québec et Placentia, avait été conçue par le capitaine Nicholson. Cet officier distingué de l'armée anglaise s'était emparé, quelque temps auparavant, de la Nouvelle-Ecosse et avait pris Port-Royal, dont il s'était empressé de changer le nom en « Annapolis, » en l'honneur de sa souveraine, la reine Anne. Comme preuve de ses conquêtes, il avait amené en Angleterre quatre chefs indiens. Lorsqu'il soumit son projet au gouvernement, il appuya sur les avantages que le commerce national retirerait infailliblement de l'expulsion des Français de l'Amérique du Nord. Le ministère approuva son plan ; un corps d'armée de cinq mille hommes lui fut fourni et embarqué sur des transports, qui mirent à la voile de Plymouth au mois de mai 1711. Une forte escadre de navires de guerre les escortait. — En arrivant à Boston, l'expédition anglaise s'adjoignit deux régiments de provinciaux, pendant qu'environ quatre mille hommes, planteurs et Indiens, partaient directement pour les frontières du Canada. La flotte anglaise remonta alors au nord, et s'engagea dans le fleuve Saint-Laurent ; mais, le 28 août, un violent orage éclata. Par la force du vent et des vagues, elle fut jetée sur les rochers, où huit

transports se perdirent, causant la mort d'un millier de soldats. L'amiral donna aussitôt l'ordre de rebrousser chemin jusqu'à la baie de Chaleur. Là un grand conseil de guerre fut réuni : on y décida que, comme la flotte et l'armée avaient emporté des vivres pour dix semaines seulement, et qu'il n'était pas prudent de compter sur d'autres provisions fournies par la Nouvelle-Angleterre, l'on retournerait en Angleterre sans pousser plus loin cette expédition guerrière.

Après quelques autres attaques d'une importance secondaire, la signature du traité d'Utrecht termina, en 1713, cette guerre qui avait duré onze ans. Par ce traité, l'Acadie, jusque-là française, devint la possession de l'Angleterre qui, en outre, obtint l'île de Terre-Neuve et plusieurs autres colonies de moindre conséquence.

III. — GUERRE DU ROI GEORGE II.

En 1741, l'Angleterre et la France se déclarèrent de nouveau la guerre à propos de la succession d'Autriche. Les colonies de ces deux puissances, fatiguées par les luttes précédentes, ne prirent pas immédiatement fait et cause pour leurs patries respectives ; mais, trois ans après, le sentiment national l'emporta et les hostilités recommencèrent de plus belle.

En 1745, une troupe, forte de quatre mille hommes levés dans les colonies de Massachusetts, New-Hamp-

shire et Connecticut, fut placée sous le commandement du général William Pepperrell. Elle avait été organisée aux frais de la province de Massachusetts, qui se trouvait plus directement intéressée à la répression des attaques des Français contre ses établissements. Cette expédition fut dirigée contre Louisbourg, dans l'île du cap Breton. C'était la place forte la mieux construite de toute l'Amérique; ses fortifications, qui n'avaient pas coûté moins de 25 millions de francs, l'avaient fait surnommer le « Gibraltar de l'Amérique. » Le siége, conduit de la manière la plus savante par le général Pepperrell, provoquait les rires et les moqueries de ses soldats, dont l'indiscipline était très-grande et qui n'avaient aucune idée de la science militaire. Au bout de cinquante jours de siége et de bombardement, la garnison, désespérant de recevoir des secours, capitula, et, le 17 juin, elle remettait la ville à moitié détruite par les boulets, ainsi que l'île du cap Breton, au commandant en chef de l'expédition anglaise. La garnison et les habitants durent s'engager à ne pas porter les armes contre la Grande-Bretagne pendant une année, et, embarqués sur quatorze vaisseaux parlementaires, ils furent ramenés à Rochefort, en France.

Quelques jours après, deux navires marchands venant des Indes, et un autre du Pérou, chargés de matières précieuses, entrèrent dans le port de Louisbourg, croyant qu'il appartenait toujours à la France et furent pris par l'escadre anglaise.

Enfin, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle rétablit

la paix entre la France et l'Angleterre. Cette dernière rendit Louisbourg à la France, mais les frontières de leurs colonies respectives en Amérique restèrent sans être fixées, et les contestations qui résultaient continuellement de cet état de choses furent la cause d'une nouvelle guerre.

CHAPITRE XVIII

Fondation de la ville d'Halifax. Jalousie des colons français. Sentiments d'inimitié professés à leur égard par les colons anglais. Prétentions des deux partis. Les Indiens sont refoulés hors de leurs territoires. Déclaration de la guerre. George Washington est envoyé auprès des Français; il échoue dans sa mission. Incidents de son voyage. Première expédition organisée par les Anglais. Ils sont vaincus et Washington est fait prisonnier. Congrès d'Albany. Alliance des Anglais avec les Indiens des « Cinq Nations. » Le docteur Benjamin Franklin. Premières années de sa vie. Proposition de l'Albany-plan. Son rejet. Premier drapeau des colonies. Expédition contre le fort Duquesne. Déroute de l'armée anglaise. Acte de cruauté commis par les Anglais dans la Nouvelle-Ecosse. Bataille entre les Français et les Anglais devant le fort Frédéric (Crown-Point). Mort du général Dieskau. Défaite de son armée. Cessation des hostilités.

Après la conclusion de la paix, l'Angleterre se trouva embarrassée pour donner de l'ouvrage aux nombreux soldats et marins qu'elle avait employés pendant la dernière guerre, et dont elle venait d'ordonner le licenciement. Ces hommes avaient contracté, dans les camps ou à bord des vaisseaux, des habitudes de paresse telles, que, lorsqu'ils furent sans emploi et sans moyens d'existence, ils se rendirent dangereux en se laissant aller au vol et au pillage. En face de cette situation, le gouvernement chercha à les attirer vers les colonies américaines, et, dans ce but, il annonça qu'il accorderait à tous les anciens officiers et soldats

de son armée, qui consentiraient à s'expatrier avec leurs familles, une certaine portion de terrain située dans la Nouvelle-Ecosse, et dont l'étendue serait proportionnée à leurs grades. Cette décision produisit le meilleur résultat. En très-peu de temps, quatre mille de ces aventuriers s'inscrivirent avec leurs familles, et, au commencement du mois de mai 1748, ils partirent sous la direction du colonel Cornwallis. Ils débarquèrent au lieu de leur destination vers la fin de juin, et, après avoir cherché pendant quelques jours un emplacement favorable, ils se décidèrent pour un endroit proche du port où ils étaient descendus, et jetèrent les premières fondations d'une ville à laquelle le nom d'« Halifax » fut donné.

La création d'une colonie aussi puissante dans la Nouvelle-Écosse ne pouvait manquer de porter ombrage aux Français établis dans le voisinage. Ils envoyèrent clandestinement des émissaires aux Indiens pour les exciter à harasser les nouveaux colons par leurs attaques, afin de les dégoûter de leur entreprise et de les obliger à abandonner le pays.

De plus, et comme si les causes que nous venons de rapporter ne suffisaient pas à entretenir les sentiments d'inimitié des colons français et anglais entre eux, les mères-patries recherchaient avec empressement toute nouvelle occasion de se déclarer la guerre. Depuis plus de deux siècles, la France avait été à la tête du mouvement catholique, tandis que l'Angleterre encourageait ouvertement les menées du parti

protestant, de telle sorte que la question religieuse alimenta encore la jalousie innée des deux puissances rivales. Puis, lorsque l'Angleterre constata les progrès faits par les Français en Amérique, et vit qu'ils allaient avoir le monopole du commerce des fourrures avec les Indiens, sa rage et son ressentiment ne connurent plus de bornes.

Il faut se rappeler qu'à l'époque où se place notre récit, soit vers le milieu du dix-huitième siècle, les colonies anglaises occupaient seulement une étroite bande de terre d'une longueur d'un millier de milles, située sur les rives de l'Atlantique. Les Français, au contraire, tenaient sous leur domination tout le Canada et la Nouvelle-Ecosse, et prétendaient même à la possession de toute la région intérieure s'étendant du fleuve Saint-Laurent à l'embouchure du Missisipi. Ils avaient hautement déclaré leur ferme intention de défendre ces territoires contre toute invasion anglaise, et avaient, à cet effet, construit soixante forts sur la ligne entre Québec et la Nouvelle-Orléans. Ils avaient descendu l'Ohio, « la belle rivière, » et commençaient à en coloniser la vallée, qui est un des plus beaux pays de l'Amérique. « Il est indubi-« table, disait Franklin, qu'en moins d'un siècle peut-« être, il y aura là un Etat populeux et puissant : « grand accroissement de pouvoir soit pour l'Angle-« terre, soit pour la France. » La lutte était donc engagée, et jusqu'ici c'était la France qui semblait l'emporter.

L'émigration anglaise continuait cependant, et par suite les anciennes colonies, acquérant tous les jours une plus grande importance, les nouveaux arrivants cherchèrent à en fonder d'autres et ils se répandirent vers l'ouest. A un moment donné, ils se rencontrèrent sur les bords de l'Ohio avec les trappeurs et les soldats français descendant du nord, et les rixes qui devaient résulter de cet état de choses ne tardèrent pas à éclater. Les Français repoussèrent les colons anglais, et avec eux les inspecteurs qu'ils avaient emmenés. Un poste à Monongahela fut détruit, et le chef des Indiens Miami, qui combattaient avec les Anglais, fut tué et mangé par les Indiens alliés des Français.

Pendant ces querelles, les réclamations des Indiens, premiers et véritables propriétaires du sol, étaient méprisées. Pressentant qu'un jour il leur serait contesté jusqu'au droit d'exister sur ces terres que leurs ancêtres avaient habitées bien longtemps avant la venue des Européens, ils transmirent, par un messager, à l'agent de la Compagnie de l'Ohio, cette question polie et que les circonstances motivaient : « Où est la « terre de l'Indien? Les Anglais veulent tout un côté « de la rivière, les Français tout l'autre. Où donc est « notre terre? »

Ces conflits quotidiens entre les habitants des frontières des colonies rivales firent éclater, en 1749, la guerre qui couvait depuis longtemps, et dont la déclaration satisfit les aspirations secrètes de la majeure partie des colons en dispute. Les Français construi-

sirent immédiatement trois nouveaux forts : l'un à Presqu'île, à l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Erie, dans l'Etat de Pennsylvanie ; un second, le fort Le Bœuf, sur l'emplacement occupé actuellement par la ville de Waterford, et un troisième qu'ils appelèrent « fort Venango. »

En 1753, le gouverneur de New-York écrivit au gouvernement anglais que, si on laissait les Français en possession de toutes les terres qu'ils avaient découvertes ou explorées, les rois d'Angleterre n'auraient pas une seule colonie distante de plus de cent milles de la mer. Tourmentées par cette observation, les autorités supérieures anglaises décidèrent d'envoyer un représentant auprès des Français pour leur demander une explication. George Washington, jeune homme de vingt et un ans, et qui faisait concevoir par son esprit et son instruction de brillantes espérances, fut choisi par le lieutenant-gouverneur de la Virginie, Dinwiddie, pour aller trouver les commandants des forts français et en demander l'abandon.

Le jour même qu'il reçut ses lettres de créance, Washington se mit en route. Il alla d'abord s'adresser au commandant du fort Venango, qui le reçut très-mal, puis il vint au fort Le Bœuf, dont le commandant Saint-Pierre le traita avec égards, mais, comme un vrai et franc soldat qu'il était, refusa absolument de discuter sur des théories, et déclara, à la fin, qu'il avait reçu des ordres qu'il était de son devoir d'exécuter.

Cette réponse montrait que la France était déterminée à ne point se dessaisir du territoire exploré par les héroïques missionnaires jésuites, les pères La Salle et Marquette, et que la force des armes, seule, viendrait à bout de sa résistance.

Washington se mit alors en devoir de retourner auprès de ses compatriotes; on était au milieu de l'hiver; les torrents avaient été grossis par les dernières pluies; la neige tombait et recouvrait la terre d'une croûte durcie et glissante sur laquelle les chevaux ne pouvaient se tenir. Après quelques journées de marche à travers d'immenses solitudes, Washington se décida à continuer sa route à pied. Laissant de côté le chemin tracé, suivi d'un seul compagnon et sans autre guide qu'une petite boussole, il s'engagea hardiment dans la forêt. La distance qu'il avait à parcourir était longue : plus de quatre cents milles le séparaient des postes anglais les plus avancés, mais aucun des périls auxquels il savait qu'il serait exposé ne le fit hésiter un instant. Pendant une grande partie de la route, il dut traverser des forêts qu'avant lui aucun homme de sa couleur n'avait visitées; un jour, un Indien, caché dans des broussailles, tira sur lui presque à bout portant, mais il le manqua et fut tué par le compagnon de Washington. Souvent les cours d'eau qui se trouvaient sur son passage étaient gelés; il les franchissait en marchant sur une glace dont le peu d'épaisseur lui faisait concevoir de légitimes appréhensions. En essayant de traverser la rivière Alleghany,

sur un radeau qu'il avait construit avec l'aide de son compagnon, la perche dont il se servait lui fut arrachée par la rapidité du courant, et son radeau fut submergé ; les deux amis réussirent à gagner à la nage une petite île, où ils restèrent toute la journée transis de froid, n'ayant aucun moyen de faire sécher leurs vêtements. Pendant la nuit suivante, heureusement, un froid plus intense gela complétement le bras de la rivière qui les séparait de la terre, et Washington arriva enfin auprès du lieutenant-gouverneur de la Virginie, et lui rendit compte de sa mission.

Au printemps suivant, un régiment de soldats de la Virginie, commandé par le colonel Frye, qui avait sous ses ordres George Washington, fut envoyé pour occuper la pointe formée par la jonction des rivières Alleghany et Monongahela. Chemin faisant, ils apprirent que les Français les avaient prévenus dans leur dessein, et avaient déjà érigé un fort appelé Duquesne à ce même endroit. Aussitôt Washington partit en reconnaissance avec un petit détachement, rencontra une compagnie de soldats français, sous les ordres d'un officier, Jumonville, qui attendait l'occasion de l'attaquer, et la défit. Quelques jours après, le colonel Frye étant venu à mourir, Washington lui succéda dans son commandement. Il construisit dans les Great Meadows (Grandes Prairies) un retranchement entouré de pieux, qu'il appela « Fort Nécessité, » et s'y enferma avec les forces dont il disposait. Les Français vinrent l'y attaquer, aidés par un grand nombre de

guerriers indiens, et, après un combat acharné, le forcèrent à capituler. Entre temps, le gouvernement anglais donnait l'ordre aux gouverneurs des colonies de convoquer une assemblée de délégués à Albany, petite ville de trois cents maisons, située sur les bords de l'Hudson, afin de conclure avec les Indiens des « Cinq Nations » une alliance contre les Français. Par bonheur pour les colons anglais, les Iroquois ou Indiens des Cinq Nations, qui vivaient à l'ouest de l'Hudson, n'avaient eu que de bons rapports avec eux depuis un temps assez long, et, en outre, ils étaient devenus hostiles aux Français.

Les vingt-cinq délégués envoyés par les différentes colonies se réunirent donc, en 1754, à Albany et y rencontrèrent 150 chefs indiens représentant les tribus des Cayugas, Mohawks, Oneidas, Onondagas, Senecas et Tuscaroras, qui composaient cette vaste association des peuplades indiennes qui continuait à être appelée « Cinq Nations, » quoiqu'en réalité elle en fût composée de six. Toutes les colonies, sauf la Géorgie, avaient envoyé des délégués ; un petit-fils de Penn représentait, avec Franklin, la Pennsylvanie. Dans cette conférence, un traité d'alliance défensive et offensive fut débattu et signé, en dépit du reproche qu'adressèrent les Indiens aux Anglais de ne pas être aussi belliqueux que les Français et de ne pas construire un aussi grand nombre de forts.

Ici, nous venons de voir apparaître le docteur Benjamin Franklin, dont le nom était déjà rendu célèbre

par la publication de l'« Almanach du Bonhomme Richard, » très-répandu tant en Amérique qu'en Europe. Né à Boston, le 17 janvier 1706, il appartenait à une famille d'artisans originaire de Northampton. Il se fit lui-même ce qu'il fut, car c'est à son travail et à sa patience qu'il dut sa haute fortune. Son père, teinturier en soies, était venu s'établir en Amérique vers la fin du règne de Charles II, lorsque les lois interdisaient sévèrement les conventicules de dissidents religieux. Mais son métier ne lui rapportant pas suffisamment, il le quitta, et se mit fabricant de chandelles. Benjamin Franklin, le quinzième de ses dix-sept enfants, fut envoyé à l'école à l'âge de huit ans ; il montra un tel désir de s'instruire, lisant tous les livres qui lui tombaient sous la main, que son père songea d'abord à en faire un ministre de la religion ; mais les dépenses qu'aurait occasionnées un tel projet le forcèrent à y renoncer. Après avoir travaillé pendant quelque temps chez son père, il fut, tour à tour, employé chez un menuisier, un tourneur et un mécanicien, puis il entra dans l'atelier d'imprimerie que son frère Jacques, plus âgé que lui, venait d'ouvrir à Boston. Là, il compléta son instruction par la lecture d'ouvrages sérieux, tels que l'essai de de Foë « *Sur les projets*, » celui du docteur Mather sur la « *Bonne façon de vivre*, » le « *Spectateur*, » le traité de Locke « *Sur l'entendement humain*, » la « *Logique* » de Port-Royal, etc., etc.... Au bout de quelques années, à la suite d'une discussion avec son frère Jacques, Benjamin quitta l'im-

primerie, Boston et ses parents, et se rendit à New-York, et de là à Philadelphie, où il trouva de l'ouvrage chez un imprimeur. En 1724, il partait pour Londres, afin d'y acheter le matériel nécessaire à l'imprimerie qu'il voulait fonder à Philadelphie. Après un séjour de dix-huit mois en Angleterre, il retourna en Amérique. L'année 1728 le vit à la tête d'un atelier d'imprimerie assez important. En 1732, il publia sa *Gazette*, la seconde qui fut imprimée dans les colonies, et ses populaires « Almanachs du Bonhomme Richard. » S'occupant des autres autant et souvent plus que de lui-même, il apprit à ses compatriotes à chauffer l'intérieur de leurs maisons par des poêles économiques, à paver leurs rues, à les balayer chaque matin, à les éclairer la nuit par des réverbères.

Il nous serait impossible de signaler tous les pas qui marquèrent ses progrès vers la perfection et, en même temps, vers la fortune et les honneurs publics. Son intelligence et le désir qu'il manifestait, en toute chose, d'améliorer la situation de la colonie, le désignèrent au choix de ses concitoyens, et bientôt il fut élu membre de l'assemblée provinciale de la Pennsylvanie. Sentant le besoin de se mettre, par son instruction, au niveau des fonctions publiques, il apprit seul, à l'âge de trente-sept ans, le français, l'italien, l'espagnol et le latin. Au mois de juin 1752, il découvrit le fluide électrique et inventa le paratonnerre. Aussitôt les universités de Saint-André et d'Édimbourg en Écosse et d'Oxford en Angleterre lui décernèrent le titre de

« docteur, » qui servit depuis lors à le désigner dans le monde.

A l'époque où nous l'avons mentionné pour la première fois, Franklin venait d'être élu au congrès d'Albany. — En route, il conçut le célèbre projet connu sous le nom d'« Albany-plan. » Comprenant que les Français devaient une grande partie de leur puissance et de leur supériorité à ce qu'ils étaient dirigés par un seul gouvernement, tandis que les treize colonies anglaises, séparées et se jalousant les unes les autres, ne pouvaient lutter avec avantage contre les forces de leurs ennemis, il proposa à l'assemblée de former une union de toutes ces colonies.

L'idée de cette union entre les colonies n'était pas neuve ; Penn et plus tard Pownal l'avaient émise, sans succès d'ailleurs. Au congrès même d'Albany, le projet de Franklin ne fut pas le seul présenté ; mais il fut préféré à tous les autres et leur parut à un si haut point supérieur qu'il les fit oublier. D'après ce projet, le siége du gouvernement fédéral était fixé à Philadelphie ; le roi devait nommer un président général qui aurait le droit de *veto* sur toutes les lois ; une liste civile serait prélevée, pour ce président, sur le cens des terres de la couronne en Amérique ; les colonies devaient élire tous les trois ans un grand conseil qui aurait le pouvoir législatif ; la représentation des colonies serait proportionnelle à ses contributions ; toutefois, le nombre minimum de représentants était quatre, le nombre maximum sept ; le Massachusetts

et la Virginie seuls devaient avoir sept représentants. Ce gouvernement fédéral ne s'occupait d'ailleurs que des intérêts communs : chaque colonie gardait son autonomie[1]. — Ce plan, quoique revêtu de la sanction unanime du congrès, fut rejeté par la Chambre des communes à Londres, comme trop entaché de démocratie, et par les assemblées provinciales d'Amérique, comme trop favorable à la prérogative royale. Le Connecticut, le Massachusetts, New-York, le repoussèrent avec dédain ; dans la Pennsylvanie même, dans le pays qui avait délégué Franklin, on écarta, sans discussion, le plan adopté par le congrès, alors que son auteur était absent, « ce qui ne fut pas pour moi, dit Franklin, une petite mortification[2]. »

La tentative décisive faite par des hommes éminents avait donc échoué. Eût-elle dû réussir ? son succès aurait-il été un bien pour l'Amérique ? Même après la guerre d'indépendance, Franklin ne cesse pas de le croire : « Les motifs différents et contraires qui dégoû-
« tèrent de mon plan, écrivit-il à ce sujet, me font
« soupçonner qu'il tenait un juste milieu, et je suis
« encore persuadé que son adoption eût été heureuse
« pour les deux parties. Unies de cette façon, les co-
« lonies auraient été assez fortes pour se défendre
« elles-mêmes : on n'aurait pas eu besoin de troupes
« anglaises, et, par conséquent, il n'y aurait pas eu

[1] Voir pour plus de détails : Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, tome II, 3e leçon.

[2] *Mémoires* de Franklin.

« de prétexte pour taxer l'Amérique. On eût évité la « lutte sanglante que cette prétention a amenée. Mais « de telles méprises ne sont pas nouvelles. Les his- « toires sont pleines des erreurs des États et des « princes. »

Les colonies continuèrent donc à faire la guerre chacune pour son propre compte et avec ses seules ressources. A peine s'unissaient-elles quelquefois lorsqu'il s'agissait de frapper un grand coup.

Le docteur Franklin proposa aussi d'adopter comme drapeau le dessin imprimé en tête du journal qu'il publiait à Philadelphie, représentant une couleuvre coupée en morceaux, avec cette devise : « Unissez-vous ou mourez. » Quoique cette seconde proposition n'ait pas été suivie d'effet immédiat, néanmoins elle fut mise à exécution quelque temps après, et ce dessin fut le premier drapeau des colonies anglaises.

L'année suivante, une expédition formée de troupes coloniales et anglaises, commandée par le général Braddock, qui s'était attaché George Washington en qualité d'aide de camp, partit pour aller attaquer le fort Duquesne. Le général anglais, accoutumé aux batailles rangées, ne connaissant rien des tactiques guerrières des Indiens, et, par-dessus tout, plein de fierté et de suffisance, ne voulait recevoir de conseil de personne. Il faisait précéder son armée d'une centaine de sapeurs qui étaient chargés de lui tailler une route à travers la forêt, en sorte que c'était bien lentement qu'il pouvait avancer. « Les Indiens, disait-il,

« peuvent effrayer les troupes continentales, mais ils « ne peuvent faire d'impression sur les soldats régu- « liers du roi. »

Au bout de plusieurs mois d'une marche rendue pénible par les lenteurs du frayement de la route, on arriva en vue du fort. Washington conseilla au général de mettre en avant les compagnies américaines qui, plus au courant de la manière de combattre des Indiens, ne se laisseraient pas intimider par une attaque imprévue, mais le général ne voulut rien entendre, et il continua de faire avancer ses troupes en colonnes régulières, drapeaux déployés, musique et tambours en tête. Le 9 juillet 1755, comme on gravissait une petite montée entre deux collines, l'avant-garde entendit tout à coup résonner le cri de guerre des Indiens, et en un instant, par une attaque précipitée, elle fut mise en déroute. Les troupes régulières se massèrent aussitôt, et pendant qu'elles répondaient aux coups bien ajustés des Indiens par des feux de peloton dirigés au hasard, elles furent décimées par des ennemis invisibles. Les soldats de la Virginie, au contraire, à la première attaque, s'étaient jetés dans la forêt, et, imitant la tactique indienne, tiraient sur les Indiens en se cachant derrière les rochers et les arbres. Washington semblait être partout. Son intrépidité le désigna plus que tout autre aux coups des Indiens, qui tuèrent deux chevaux sous lui, et traversèrent ses vêtements de quatre balles. Le général Braddock montra un grand courage, mais il fut blessé mortellement, et

emporté loin du lieu de l'action. Enfin, après une lutte qui dura trois heures, les troupes régulières se débandèrent et fuirent honteusement. Washington ne chercha plus, dès lors, qu'à les protéger contre la poursuite des Indiens et à rassembler les débris de l'expédition.

Pendant que les armes anglaises subissaient cet échec dans l'ouest, au nord elles se couvraient de honte par un acte de cruauté révoltante commis dans la Nouvelle-Ecosse. La Nouvelle-Ecosse, appelée par les Français « Acadie, » est située entre le 44e et le 50e degré de latitude nord, ayant la Nouvelle-Angleterre et l'océan Atlantique au nord et nord-est; l'hiver, qui dans cette région dure près de sept mois, est excessivement froid et, sans aucune espèce de transition comparable à nos printemps, il est immédiatement suivi d'un été dont la chaleur est presque intolérable, mais de courte durée. Le sol, en général, est aride et nu, bien que l'on assure qu'il en est quelques parties qui valent nos meilleures terres; toute la contrée est couverte d'un brouillard constant que l'été souvent ne suffit pas à faire disparaître. — C'est au sujet de la possession de cette terre, qu'on eût dû appeler « la terre de désolation et de tristesse perpétuelles, » que l'acte que nous allons rapporter fut commis.

La Nouvelle-Ecosse était, à cette époque, presque entièrement occupée par des colons anglais, dont les autorités voulaient régir toute la province. Mais elle contenait aussi un assez grand nombre de Français,

qui refusèrent de prêter le serment d'obéissance au roi d'Angleterre George II. En conséquence, le gouvernement envoya en Acadie quelques compagnies de soldats de la Nouvelle-Angleterre, avec ordre de les expulser de la contrée. Les officiers sommèrent les habitants des villages récalcitrants de se rendre à l'église pour y entendre la lecture d'une proclamation royale. Là on leur déclara qu'ils étaient prisonniers, et on les força, à la pointe de la baïonnette, à s'embarquer sur de grands vaisseaux préparés à l'avance. Dans la confusion du moment, les femmes furent séparées de leurs maris, et des enfants ne rejoignirent leurs parents que bien des années plus tard et après mille recherches. Pendant longtemps, les journaux des colonies continrent des annonces faites par les exilés français, qui demandaient des nouvelles de leurs familles et cherchaient à les rejoindre. Sept mille de ces malheureux furent ainsi dispersés sur toute la côte, du Maine à la Géorgie, et pour éviter qu'ils n'eussent envie de revenir, les soldats incendièrent leurs maisons et saccagèrent leurs fermes.

Avant que la nouvelle de la défaite du général Braddock et de sa mort n'arrivât aux colonies anglaises, le gouvernement avait ordonné la levée d'un autre corps d'armée, composé de cinq à six mille hommes fournis par les colonies de Massachusetts, Connecticut, New-Hampshire, Rhode-Island et New-York, et en avait remis le commandement au général William Johnson, qui se proposait d'attaquer le fort français

Frédéric, élevé à Crown-Point, à l'extrémité sud du lac Champlain. — Vers la fin de juin 1755, l'expédition anglaise, augmentée de plusieurs centaines d'Indiens, se mit en marche, et s'arrêta à une quinzaine de milles seulement du fort Frédéric, pour s'établir dans une forte position. Pendant qu'elle était ainsi campée, les éclaireurs indiens, envoyés en avant, revinrent annoncer au général Johnson qu'une grande partie de l'armée française se portait à sa rencontre. Aussitôt, et sans chercher à connaître les forces de ses ennemis, le général anglais dépêcha un détachement de mille hommes pour les arrêter dans leur mouvement, mais ceux-ci revinrent deux heures après dans le plus grand désordre, ayant rencontré les Français qui n'étaient plus qu'à une distance de trois milles du camp. — Bientôt les deux armées furent en présence; malgré la supériorité de leur nombre sur les Français, qui ne comptaient pas deux mille hommes, les Anglais restèrent dans leurs positions et attendirent l'attaque. Le baron Dieskau, qui commandait les Français, convaincu qu'avec le peu de troupes dont il disposait il ne parviendrait pas à déloger les Anglais par une attaque de front, voulut les prendre en flanc et divisa son armée. Ses assauts furent repoussés avec de grandes pertes; enfin, les soldats anglais, sans écouter les ordres contraires de leurs officiers, quittèrent leurs retranchements, attaquèrent leurs ennemis de tous les côtés à la fois, et, après en avoir tué et pris un nombre considérable, disper-

sèrent entièrement le reste. Le général Dieskau fut blessé grièvement et, dans la poursuite qui suivit la défaite de son armée, ayant été rencontré, appuyé sur un tronc d'arbre, par un soldat anglais, il mit la main à son gousset pour lui offrir sa montre en échange de la liberté ; mais celui-ci, se méprenant sur l'intention du geste, crut qu'il cherchait un pistolet et le tua. Les restes de ses troupes allèrent donner dans une embuscade de volontaires des colonies de New-York et de New-Hampshire, et y trouvèrent la mort ou la captivité.

Cette victoire ne rapporta rien aux Anglais, tandis que les conséquences de la défaite du général Braddock furent des plus graves. Les Français restèrent, pendant une nouvelle période, en possession de toute la région située à l'ouest des Alleghanys, et les Indiens accrurent encore leur mépris pour les Anglais et leur estime pour les Français, renouvelant à l'occasion leurs attaques contre les colonies. Toute la partie ouest de la Virginie fut particulièrement le théâtre de massacres et d'incendies.

CHAPITRE XIX

Déclarations de guerre réciproques entre la Grande-Bretagne et la France. Plan conçu par le général Abercrombie. Le général de Montcalm s'empare des forts Ontario et Oswego. Prise du fort Granville par les Français. Projet des Anglais contre Louisbourg. Capitulation du fort William Henry. Washington se rend maître du fort Frontenac. Louisbourg retombe au pouvoir des Anglais. Le général Abercrombie échoue devant le fort Ticonderoga. Un détachement de son armée s'empare du fort Duquesne. Siége de Québec par les Anglais. Mort des généraux Wolfe et de Montcalm. Capitulation de Québec. Tentatives faites par les Français pour le reprendre. Prise de Montréal par les Anglais. Signature du traité de paix entre la France et l'Angleterre. Continuation des attaques des Indiens contre les colonies anglaises. Conspiration générale des tribus. Projet des Indiens. Ils échouent devant le fort Détroit, mais s'emparent du fort Mackinaw. Rupture de la ligue indienne. — Condition des colonies après cette guerre.

Dans le courant de l'année 1755, l'Angleterre saisit, sans déclaration préalable de guerre, trois cents vaisseaux marchands qui naviguaient sur la foi des traités. Pour venger cette agression inouïe, la France, représentée par le duc de Richelieu, attaqua les possessions anglaises de la Méditerranée. Sur ce, le roi d'Angleterre George II déclara la guerre à la France, prétendant que, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, les empiétements et les usurpations des Français en Amérique avaient été notoires et que, malgré toutes les réclamations qu'il avait fait adresser au ministère

français, les actes injustifiables des gouverneurs français, ainsi que des officiers agissant d'après leurs ordres, avaient été continués.

Le mois suivant, le roi de France Louis XV déclara à son tour la guerre à l'Angleterre; dans son message, il insistait sur l'attaque faite en 1759 par les Anglais contre les possessions françaises dans l'Amérique du Nord; il rappelait le tort causé par la marine anglaise à la navigation et au commerce des sujets français en violation directe des traités; il se plaignait de ce que les soldats et les marins français enduraient les plus cruels traitements sur les pontons de la Grande-Bretagne, ce qui est contraire aux lois de la nature et de l'humanité et excède les droits les plus larges accordés par la guerre.

Ces déclarations, toutes deux tendant vers le même but, surexcitèrent au plus haut degré la haine nationale qui avait pris de si profondes racines entre les Français et les Anglais établis en Amérique. Les hostilités, qui avaient langui un moment, reprirent avec une nouvelle intensité.

Le 25 juin 1756, le général Abercrombie, arrivant d'Angleterre, prenait le commandement des troupes anglaises. Il proposa aussitôt, au conseil de guerre tenu à New-York, d'attaquer le fort Niagara, situé entre les lacs Ontario et Erie, de surprendre Ticonderoga et Crown-Point, d'assiéger le fort Duquesne, et d'envoyer une expédition contre la capitale du Canada. Mais ce plan était trop vaste pour être exé-

cuté par les troupes à ce moment sous ses ordres, et il dut attendre les renforts qui lui étaient promis d'Angleterre.

Pendant ce temps, les Français, sous le commandement du général marquis de Montcalm, faisaient quelques attaques contre les avant-postes anglais et, après plusieurs engagements partiels avec l'armée du général Abercrombie, se retiraient à l'intérieur vers les grands lacs, où ils cherchaient à intercepter un convoi de vivres destiné à la garnison du fort Oswego. Au commencement de l'automne, de Montcalm s'emparait des forts Ontario et Oswego, ainsi que de leurs magasins remplis de marchandises. Cette perte fut très-sensible aux Anglais, parce que ces deux forts étaient construits sur la rive méridionale du grand lac Ontario, de chaque côté de l'embouchure de la rivière Onondago, qui se jette dans le lac, et que, par leur position, ils commandaient le commerce ainsi que tous les mouvements de l'ennemi, surtout depuis que des navires avaient été construits spécialement par les deux parties intéressées pour croiser sur ce lac. Peu après, la garnison du fort Granville, situé sur les confins de la Pennsylvanie, se laissait surprendre par un corps de Français et d'Indiens qui emmenèrent prisonniers les vingt-deux hommes qui la composaient, et réduisirent le fort en cendres.

Le général en chef de l'armée anglaise s'efforça alors, par tous les moyens, de réunir des forces suffisantes pour contre-balancer les succès de ses ennemis. L'atta-

que contre le fort Frédéric ou Crown-Point, qui avait été longuement méditée, fut mise de côté comme étant d'une importance moindre actuellement que l'expédition projetée contre Louisbourg. Mais au moment où, à la tête d'une armée de douze mille hommes, le général Abercrombie allait donner l'ordre de se porter en avant, les espions qu'il avait prudemment envoyés dans la direction de Louisbourg vinrent lui annoncer que cette ville était à l'abri de tout coup de main; de leurs rapports, il ressortait que la ville avait une garnison de plus de neuf mille hommes blancs et d'environ quinze cents Indiens, et qu'elle était pourvue de toutes les munitions et vivres nécessaires pour résister à un long siége. De l'avis des officiers supérieurs de l'armée anglaise réunis en conseil de guerre, l'expédition fut remise au printemps suivant.

L'année d'après, le fort William Henry, situé sur le côté sud du lac George, fut assiégé par les Français et dut capituler. Dans les conditions de la reddition de la place, il avait été convenu que les Anglais auraient la vie sauve; à peine cependant avaient-ils quitté le fort, qu'une nuée d'Indiens s'abattit sur eux pour les massacrer et les dépouiller. C'est en vain que les officiers français s'interposèrent au péril de leur vie pour sauver les jours de leurs anciens ennemis. « Tuez-moi, criait de Montcalm dans son désespoir, « mais épargnez les Anglais qui sont sous ma protec- « tion. » Rien n'y fit, la furie des Indiens était à son paroxysme, aucune influence n'eût réussi à les arrêter,

et les Anglais durent s'enfuir à toutes jambes pour échapper à la mort.

En 1758, la chance redevint favorable aux armes des Anglais. Dans la Grande-Bretagne, le gouvernement, sur la proposition du premier ministre William Pitt, avait décrété la formation d'une armée de cinquante mille hommes, dont vingt-deux mille réguliers et vingt-huit mille levés dans les colonies. Washington fut envoyé avec un corps très-nombreux et bien exercé contre le fort Frontenac, dont il se rendit maître, et à son retour il fut élu à l'assemblée des bourgmestres. Comme il y entrait pour s'asseoir à sa place, le président lui adressa, au nom de la Virginie, des remerciements publics pour les services qu'il avait déjà rendus à son pays. Washington, pris à l'improviste, se leva pour répondre; rougissant et tremblant, il fut incapable de prononcer un mot. « Asseyez-vous, « Monsieur Washington, lui dit le président, votre « modestie égale votre valeur, et cela surpasse la faci« lité de parole que je puis avoir. »

Louisbourg, qui avait été cédé aux Français par le traité d'Aix-la-Chapelle, fut repris au cours de cette campagne. La garnison de la place, commandée par le chevalier Drucour, ne se composait plus à ce moment que de deux mille cinq cents soldats réguliers et d'environ trois cents miliciens. C'est avec cette force relativement minime que ce vaillant officier entreprit de résister à l'armée anglaise de douze mille hommes qui s'avançait contre lui. Après un siége qui dura

trente-huit jours et pendant lequel les Français essayèrent plusieurs fois, par des sorties, de rompre les lignes anglaises et de repousser leurs assaillants, le chevalier Drucour, voyant les navires qui défendaient le port coulés par les boulets ennemis, les deux bastions principaux sérieusement endommagés et sur les cinquante-deux pièces de canon dont ils étaient pourvus, quarante hors de service, fit demander au général anglais Amherst quelles conditions lui seraient imposées pour la reddition de la ville. Le général anglais répondit qu'il devrait avec ses troupes se constituer prisonnier de guerre, et que, s'il refusait, le lendemain matin, un assaut général serait donné à la ville. Piqué par la sévérité de ces conditions, Drucour voulut les refuser et continuer la lutte, mais l'intendant de la colonie lui présenta les supplications des négociants et des habitants, et il se résigna. Les Anglais obtinrent ainsi la possession très-importante de l'île du cap Breton et de la ville forte de Louisbourg, dont la garnison qui, en comptant les officiers de marine et les matelots, se montait à cinq mille six cents hommes, fut transportée en Angleterre. La France ressentit très-vivement la perte de Louisbourg à cause de la quantité de navires de guerre qui avaient été détruits dans le port.

La nouvelle de ce succès fut immédiatement portée en Angleterre par le frère du général Amherst qui prit avec lui les onze drapeaux enlevés aux Français. Lorsque le roi George II les eut reçus, il ordonna

qu'ils fussent promenés en grande pompe, escortés par des détachements de soldats de toutes armes, de son château à la cathédrale de Saint-Paul où ils furent déposés, comme trophée, au milieu des décharges d'artillerie et des bruyantes démonstrations de joie de la foule.

Quant au général Abercrombie qui s'était réservé l'attaque des forts français situés sur les lacs George et Champlain, il échoua complétement dans sa tentative devant le fort Ticonderoga. Son armée forte de seize mille hommes, la plus grande qui eût été jusqu'alors levée dans les provinces anglaises, fut battue et mise en déroute. Une tablette en marbre noir, placée dans l'abbaye de Westminster, à Londres, rappelle le souvenir de lord Howe qui périt dans cette affaire.

L'un des détachements de cette même armée, envoyé contre le fort Duquesne fut plus heureux dans son entreprise. Après un assaut dans lequel les deux partis firent preuve d'une grande bravoure, les Anglais, grâce à leur supériorité numérique, forcèrent la garnison française à évacuer le fort. Ils se mirent immédiatement à en réparer les brèches, et changèrent son nom de Duquesne en celui de Pittsburg.

En 1759, les Anglais résolurent d'en finir par un grand coup avec ces guerres désastreuses pour leurs colonies. Comme dans les faits qui vont suivre, le général de Montcalm, dont nous avons déjà plusieurs fois cité le nom, joue un rôle capital, nous croyons utile de le

faire mieux connaître. — Louis-Joseph de Saint-Véran Montcalm était originaire du Rouergue. Il comptait, parmi les membres les plus illustres de sa famille, le chevalier de Rhodes-Jozon, le « Draconis extinctor, » dont l'histoire ressemble tant à une légende. C'est lui qui, ayant appris les dévastations d'un dragon et la défaite de tous ceux qui l'avaient attaqué, résolut, malgré la défense du grand maître de son ordre, de lui donner la chasse. Il dressa pour cette expédition deux puissants molosses qu'il accoutuma à voir, sans s'effrayer, la représentation du monstre et à l'attaquer. Lorsqu'il les eut ainsi préparés à la lutte, il les conduisit à l'ennemi et réussit à le tuer. — De Montcalm, héros moins légendaire que Jozon, fut digne cependant de son aïeul; soldat depuis l'âge de quatorze ans, il avait combattu en Italie et en Allemagne, s'était distingué à Plaisance et à l'Assiette, et avait reçu dans cette affaire cinq blessures; nommé maréchal de camp en 1756, deux ans après il avait été préposé à la défense du Canada. Il avait toutes les qualités, comme aussi quelques-uns des défauts des généraux de son temps. Il était sans peur et sans souci, « timide dans ses mouvements stratégi-
« ques et audacieux au combat jusqu'à négliger les
« règles de la plus commune prudence......... Il avait
« de l'esprit, le goût de l'étude et des connaissances
« étendues. Il aimait le luxe et était désintéressé [1]. »

[1] Garneau, *Histoire du Canada.*

Mais un brave général ne suffit pas pour repousser une invasion, et de Montcalm, commandant en chef des forces françaises, n'avait reçu aucun secours de son gouvernement. Le Canada était appauvri et la garnison de la ville de Québec réduite à une ration de 225 grammes de pain par jour, tandis que les habitants n'en recevaient que le tiers. Aussi, au premier effort tenté par le général Amherst, les forts Niagara, Crown-Point et Ticonderoga, faiblement défendus, se rendirent. D'autre part, le général Wolfe, remontant le fleuve Saint-Laurent avec une flotte formidable montée par huit mille hommes, vint mettre le siége devant Québec, que l'on disait être une des forteresses les mieux construites qui fussent au monde. En apprenant l'arrivée des Anglais, de Montcalm avait écrit au gouvernement français : « Nous combattrons « et nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines « de la colonie. » Les premiers assauts du général anglais furent malheureux, partout il fut repoussé. Enfin, le 12 septembre 1759, il découvrit un étroit sentier conduisant aux Hauteurs d'Abraham, plateau qui dominait la ville. Aussitôt, il envoya le capitaine Cook (si célèbre plus tard par ses voyages et ses découvertes) simuler avec une petite troupe une attaque sur un point opposé, puis, au milieu de la nuit, se mettant lui-même à la tête du gros de son armée, il franchit le fleuve et commença à gravir ce sentier. Au matin, le général de Montcalm fut très-surpris de voir l'armée ennemie au-dessus de lui, et, voulant la

déloger de la position qu'elle occupait, il sortit de la citadelle avec ses troupes. Les vétérans anglais attendirent l'ennemi de pied ferme, sans répondre à son feu, mais lorsque les Français allaient les atteindre, des décharges rapides et régulières les forcèrent à s'arrêter. Le général Wolfe se placa alors à leur tête, et leur commanda de charger à la baïonnette. Quoique blessé en deux endroits, il continuait à pousser les siens en avant, quand une troisième balle le frappa et il dut être transporté à l'arrière. Pendant qu'on le pansait, il entendit crier autour de lui : « Ils fuient ! ils fuient ! — Qui ? demanda faiblement le général. — Les Français, répondit un officier. — Que Dieu soit béni, je meurs content, » murmura Wolfe en rendant le dernier soupir.

Le général de Montcalm fut aussi mortellement blessé pendant l'action. Lorsqu'on lui eut dit que la gravité de sa blessure ne laissait aucun espoir, il prononça ces paroles : « C'est aussi bien ; je ne vivrai « pas pour voir la reddition de Québec. » De Montcalm n'expira cependant que le lendemain, après avoir donné des instructions pour que la retraite se fît en bon ordre sous le feu de l'ennemi. Il fut enterré dans le trou qu'une bombe avait creusé dans le couvent des Ursulines de Québec, « digne sépulture d'un héros, » dit un de ses historiens.

Après avoir lu ces deux morts glorieuses, on ne sait lequel des deux ennemis doit être le plus admiré. Un monument a été érigé dans le jardin du gouverneur

de Québec à la mémoire de de Montcalm et de Wolfe, dont les deux noms sont gravés sur la pierre. C'est lord Dalhousie, un Anglais, qui eut, en 1827, cette généreuse pensée d'unir ainsi deux guerriers vraiment dignes l'un de l'autre, et qui fit graver sur une colonne en marbre cette inscription : « *Mortem virtus* « *communem, famam historia, monumentum posteri-* « *tas dedit...* »

Cinq jours après la mort du général de Montcalm, le 18 septembre 1759, la citadelle et la ville capitulèrent. Les Français avaient perdu, pendant ce siége, plus de cinq cents hommes, et les Anglais firent, en outre, environ mille prisonniers, qu'ils envoyèrent dans les prisons de la Grande-Bretagne.

L'année suivante, les Français essayèrent de reprendre Québec ; mais une flotte très-puissante arriva à temps d'Angleterre et les contraignit à renoncer à ce dessein.

Au mois d'août 1760, le général Amherst décidait d'assiéger Montréal qui, située sur une île du Saint-Laurent et à une égale distance de Québec et du lac Ontario, était, par son importance, la seconde capitale du Canada. Le 6 septembre, il débarquait avec des forces considérables, munies de grosses pièces d'artillerie, dans l'île de Montréal, et commençait un siége en règle. Mais le gouverneur de la ville, le marquis de Vaudreuil, sentant qu'avec les troupes sous ses ordres il résisterait aux Anglais sans grandes chances de succès, et, de plus, ayant appris que de

nouveaux renforts très-nombreux étaient partis de Québec pour se joindre à l'armée du général Amherst, envoya deux de ses officiers au camp ennemi pour demander à capituler. Les conditions posées par le général Amherst furent acceptées par le gouverneur de Vaudreuil, qui abandonna la ville aux Anglais.

Dans l'intervalle, le commandant des troupes parties de Québec publiait sur son passage des manifestes aux Canadiens dont la plupart se soumirent.

La conquête du Canada étant achevée, les Anglais s'occupèrent de la démolition des fortifications de Louisbourg, sur l'île du cap Breton. Dans ce but, ils firent venir d'Angleterre des ingénieurs qui, au moyen de mines, réduisirent les murs de la ville à un monceau de débris, nivelèrent les glacis et remplirent les fossés.

Les Français possédaient encore sur le continent américain la contrée fertile située de chaque côté du grand fleuve « Mississipi ; » mais la colonie était si peu peuplée et si mal approvisionnée qu'elle était contrainte d'avoir sans cesse recours aux marchands anglais.

En 1761, des négociations de paix entre la France et l'Angleterre avaient été entamées à Fontainebleau, mais elles n'aboutirent que deux ans après, lorsque la paix fut rétablie entre ces deux nations par le traité signé à Paris le 10 février 1763. Louis XV céda à l'Angleterre l'Acadie, le Canada et toutes les terres

que la France avait jusque-là possédées sur la rive droite du Mississipi, sauf quelques stations de pêche situées auprès de Terre-Neuve. Il abandonna encore toute la contrée ouest du Mississipi à l'Espagne, qui, à son tour, accorda la Floride à l'Angleterre.

On avait espéré que les tribus indiennes, naguère amies des Français, auraient les mêmes sentiments pour les nouveaux possesseurs de la contrée, et qu'ils se rangeraient immédiatement sous l'autorité anglaise. Cette espérance fut bientôt dissipée. — Les tribus habitant à l'ouest ne tardèrent pas à résister à leurs nouveaux maîtres. Pontiac, chef des Indiens Ottawas, homme d'un grand courage, adroit et très-influent parmi les autres tribus, crut que, si les Indiens s'unissaient, il leur serait possible de chasser les Anglais de leurs territoires. Pontiac avait été présent à la bataille que perdit le général Braddock, et avait vu fuir les « habits rouges. » Il organisa une vaste conspiration pour la destruction simultanée de toutes les garnisons anglaises. Il envoya des messagers dans toutes les directions, porter aux différents chefs une ceinture de grains de wampum, rouges et noirs, ce qui signifiait guerre, et un tomahawk peint en rouge. Partout où les messagers se présentèrent, la ceinture et le tomahawk furent acceptés, et les guerriers s'engagèrent à se joindre à leurs frères dans la prochaine guerre.

Toute l'astuce des Indiens fut ici mise en jeu. A Maumee, une jeune femme indienne attira loin du

fort le commandant, en lui demandant son aide pour une femme qui, disait-elle, se mourait à quelques pas de là, faute de secours. Le trop confiant officier se trouva ainsi à la merci des Indiens qui le tuèrent et le scalpèrent.

Aussitôt que Pontiac eut recueilli les adhésions de la plupart des tribus indiennes, un grand conseil fut réuni; chaque tribu y fut représentée par son chef ou sachem, et Pontiac exposa le plan qu'il avait conçu et qui fut adopté à l'unanimité. Il s'agissait de s'emparer, par la ruse, du fort Détroit, et voici quel était le plan de Pontiac. Un jour, il irait au fort avec une trentaine d'hommes et demanderait à y entrer pour donner aux officiers et aux soldats une représentation de la danse indienne. Pendant qu'un certain nombre d'entre eux, choisis à l'avance, danseraient et occuperaient l'attention des Anglais, les autres erreraient dans le fort et observeraient tout ce qui s'offrirait à leur vue. Quelques jours après, ils s'y rendraient de nouveau pour demander à tenir un conseil, et à un signal convenu tomberaient sur les blancs avec les armes qu'ils auraient dissimulées dans leurs couvertures.

La première partie de ce projet réussit, mais la seconde échoua. Le commandant du fort, averti par une femme indienne, fit ranger la garnison en ordre de bataille, et lorsque Pontiac arriva avec ses cinquante guerriers cachant chacun un fusil dans sa couverture, il reconnut qu'il avait été trahi, et il se laissa désarmer, heureux d'en être quitte à si bon

compte. Contrairement à ce qu'on eût pu espérer, Pontiac ne conserva aucune reconnaissance aux Anglais de leur générosité et, deux jours après, ayant réuni un nombre considérable de guerriers indiens, il mit le siége devant le fort Détroit. Pendant cinq mois, les Indiens bloquèrent le fort et, à l'entrée de l'hiver, la garnison, épuisée par la famine, allait se rendre aux sauvages quand ceux-ci, dont la patience était à bout, accoutumés qu'ils étaient à prendre une place forte plutôt par la violence que par un investissement prolongé, commencèrent à se débander et finalement se retirèrent.

Mais si Pontiac et ses guerriers n'avaient point réussi, il n'en avait pas été de même pour les autres tribus qui employèrent la ruse et les attaques imprévues pour arriver à leurs fins. Huit forts furent pris de cette manière par les Indiens. A Mackinaw, par exemple, sept cents Indiens sans armes se réunirent un jour de fête sous les palissades du fort pour y jouer à la balle. Ils invitèrent les soldats à assister à leur jeu, tandis que leurs squaws (leurs femmes) se tenaient roulées auprès d'eux dans des couvertures. Le jeu commença, chaque camp repoussant l'autre. Tout à coup, la balle alla frapper la porte du fort, et tous les Indiens se ruèrent dans cette direction, se saisissant, au passage, des armes que les femmes avaient jusqu'alors tenues cachées dans les couvertures. Les palissades furent escaladées en un clin d'œil, et une affreuse boucherie suivit une courte résistance. — Le comman-

dant, le major Henry, était, à ce moment, dans sa chambre en train d'écrire. Entendant les cris d'appel et d'agonie des victimes, il se précipita à la croisée et vit l'horrible massacre de ses soldats. Il comprit aussitôt que tout espoir de repousser les Indiens devait être abandonné, et il ne songea plus qu'à son propre salut. Après avoir couru mille dangers, il parvint à un lieu de sûreté où vingt hommes de la garnison seulement réussirent à le rejoindre.

Une panique générale s'était emparée des colonies; les habitants s'enfuyaient par centaines pour échapper au scalpel des Indiens, et l'on était en droit de craindre le dépeuplement prochain des colonies, lorsque enfin la confédération indienne fut rompue, et Pontiac conclut la paix avec les Anglais. Quelque temps après, un de ses anciens compagnons le tua dans un moment d'ivresse.

Cette guerre coûta aux habitants des colonies seize millions de dollars, soit 80 millions de francs, dont l'Angleterre ne leur remboursa même pas le tiers. Ils avaient eu à souffrir toutes les atrocités inventées par les Indiens. Trente mille hommes avaient péri.

Les impôts absorbaient souvent les deux tiers du revenu du fermier, et pourtant aucune réclamation, aucune plainte ne s'était élevée, parce qu'ils avaient été votés par leurs propres représentants. Dans les guerres dont nous venons de parler, les hommes de colonies et d'opinions différentes combattirent souvent côte à côte, oubliant à l'heure du péril toute haine ou jalousie

anciennes. Ils connurent leur force en convoquant des assemblées, en levant et en entretenant des troupes. Ne recevant ni secours, ni conseils de l'Angleterre aux moments les plus difficiles, ils apprirent ainsi à penser et à agir en dehors de la tutelle de la mère-patrie. Par la connaissance de leurs droits, les idées démocratiques prirent racine chez eux et ils aspirèrent à la liberté.

La manière dont les officiers anglais se conduisaient envers les troupes coloniales, se moquant ouvertement de la tournure gauche et embarrassée des recrues, contribua aussi à affermir l'union des colons. Beaucoup d'officiers américains expérimentés avaient été remplacés par de jeunes subalternes anglais, mais cela ne put empêcher Washington, Gates, Montgomery, Stark, Arnold, Morgan, Putnam, et une foule d'autres, de faire leur éducation militaire, et d'apprendre même, ainsi qu'ils le montrèrent lorsque le temps en fut venu, à combattre les réguliers anglais.

CHAPITRE XX

Causes principales. Prétention de la Grande-Bretagne d'imposer ses colonies. Lois qui les régissaient. Restrictions apportées à leur commerce. Sentiments des colons à l'égard de la mère-patrie. Ils demandent à être représentés au parlement anglais. Ce droit leur est refusé. Premières hostilités. Mesures de répression adoptées par le gouvernement anglais. Loi du timbre. Réclamations des colonies. La Virginie donne le signal de la révolte. Réunion d'un congrès américain. Déclaration des droits des colonies. La résistance s'organise. Ligue contre le commerce de la Grande-Bretagne. Arrivée du papier timbré. Fureur de la population. Les magistrats ne peuvent exécuter la loi. Discussions soulevées par ces incidents au sein du parlement anglais. Retrait de la loi du timbre. Joie des colons. Ils demandent le rappel des lois régissant le commerce. Nouvelles taxes votées par le parlement. Troubles qu'elles provoquent. Envoi de troupes aux colonies. Rixes entre les soldats et le peuple. Progrès de la révolte. Refus des colons d'acquitter la taxe sur le thé. Bill du port de Boston. Réunion du premier congrès continental. Il approuve la résistance à l'Angleterre. Les « tories. » Les colonies se préparent à la guerre.

La cause la plus générale à laquelle on peut attribuer la révolution américaine est la prétention que manifesta la Grande-Bretagne d'exercer sur ses colonies d'Amérique un gouvernement arbitraire. Tant que cette prétention resta théorique, le conflit fut retardé; mais le jour où le gouvernement anglais voulut mettre ce principe en pratique, les colonies résistèrent énergiquement. La question commença à être ouvertement débattue à l'époque de la signature

du second traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et depuis ce moment, jusqu'aux premières hostilités de 1775, chaque année vit de nouvelles agitations causées par les abus d'autorité des gouverneurs anglais et par les impôts que l'Angleterre entendait tirer de ses colonies.

Une seconde cause, subordonnée à la première, fut le caractère personnel du roi d'Angleterre George III, qui monta sur le trône en 1760. Pendant soixante ans, ce monarque entêté fit indignement souffrir les habitants de ses colonies d'Amérique, par la forme de gouvernement despotique et autoritaire qu'il avait adoptée pour elles, ainsi que par des vexations de tout genre.

La majorité des hommes qui avaient fondé les treize colonies de New-Hamphire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie dont nous avons raconté l'histoire primitive, étaient venus en Amérique pour fuir les persécutions religieuses dont l'Angleterre avait été le théâtre, et avaient apporté avec eux des principes de liberté qui grandirent avec leurs établissements. Provoquer ces hommes par l'injustice, c'était rompre les liens qui les attachaient à la mère-patrie. C'est précisément ce que l'Angleterre fit sans cesse et comme de propos délibéré.

Le gouvernement anglais sembla toujours traiter les cölons comme les membres d'une classe très-infé-

rieure. Son intention était de maintenir les colonies sous sa dépendance absolue, et les lois étaient faites de manière à favoriser le fabricant anglais au détriment du colon. Par l'acte de navigation, les habitants des colonies étaient tenus d'envoyer tous leurs produits en Angleterre et de n'acheter de marchandises que sur les marchés anglais. Toute fabrication d'articles de toilette, d'ustensiles de ménage, d'outils pour la culture ou autres, était rigoureusement interdite dans les colonies. Pitt, le premier ministre du roi George III, qui pourtant se disait « l'ami de l'Amérique, » déclara à la Chambre des communes « *qu'elle n'avait pas le droit de fabriquer même un clou pour un fer à cheval.* » L'exportation de chapeaux d'une colonie à l'autre était prohibée, et un chapelier ne pouvait avoir plus de deux apprentis à la fois, « car, « disaient les défenseurs de ces lois vexatoires et « impolitiques, si les colons sont laissés libres, ils « fourniront des chapeaux au monde entier. » Il était aussi défendu de s'établir chapelier, si l'on n'avait pas fait un apprentissage de sept ans. Il était permis d'exporter le fer en gueuse ou en barre, mais on ne pouvait posséder de forges et les gouverneurs avaient ordre de les détruire. — L'importation du sucre, de la mélasse, du rhum, était frappée de droits exorbitants; les Caroliniens ne pouvaient abattre de pins dans leurs immenses forêts, afin de se servir du bois pour leurs constructions, ou de convertir la séve en résine et en goudron.

Les colons devaient naturellement chercher à éluder des lois aussi odieuses ; la contrebande se fit sur une vaste échelle, et sur la quantité de thé consommée annuellement dans les colonies, et qui représentait une valeur d'environ un million et demi de dollars (7,500,000 francs), c'est à peine si quelques caisses passaient par la douane et acquittaient les taxes.

Les gouverneurs nommés par le roi pour administrer les provinces avaient souvent blessé les sentiments du peuple par les mesures arbitraires qu'ils avaient prises. Des essais avaient même été faits pour retirer les chartes octroyées aux colonies de Massachusetts, de Rhode-Island et de Connecticut, lors de leur création.

Quoique cette manière d'agir envers les colonies semblât faite pour détruire l'affection qui les attachait à la mère-patrie, elles conservèrent néanmoins, pendant les premiers temps de leur rébellion, la même vénération pour l'Angleterre. Au commencement, lorsque le peuple refusa de payer les impôts fixés par le gouvernement anglais, les habitants ne crurent pas manquer à leur devoir, et pour peu ils eussent crié : Vive le roi George ! Après que des armées eurent été levées, et eurent commencé à combattre les troupes régulières, le congrès qui avait été réuni fit la déclaration suivante : « Nous n'avons pas formé des armées dans le « but ambitieux de nous séparer de la Grande-Bre- « tagne et de nous proclamer États indépendants ! »

A ce moment encore, les habitants auraient été parfaitement satisfaits si le gouvernement anglais leur eût permis d'être représentés au parlement, lors de la discussion des impôts qu'on proposait d'établir sur eux. Ceux de la Nouvelle-Angleterre, dont les sentiments républicains les prédisposaient plus particulièrement à repousser toute tentative de ce genre, et dont le caractère hardi et intelligent était le plus porté à la résistance, furent les premiers à étudier le nouveau projet du gouvernement anglais et à en découvrir les tendances. Ils s'aperçurent vite que, si la prétention de l'Angleterre de taxer ses colonies à son propre bénéfice et suivant son plaisir lui était, une fois, reconnue, un système d'oppression pourrait être introduit, qui, par la suite, deviendrait graduellement intolérable, et qu'il ne serait plus possible de renverser. Puisqu'ils n'étaient pas représentés au parlement anglais, qu'est-ce qui empêcherait la Chambre des communes de continuer à alléger les impôts de l'Angleterre à leur détriment? et quelle attention cette assemblée prêterait-elle à l'examen de taxes dont ses membres seraient exempts?

Telles sont les considérations qui amenèrent les colons américains à dénier au parlement anglais le droit de lever aucune taxe sur les colonies, déclarant que toute tentative de les imposer serait la violation de leurs priviléges à un double titre; car, comme colons, ils possédaient, par chartes royales, le droit de se taxer eux-mêmes pour leurs besoins, et, comme

sujets britanniques, ils ne devaient accepter qu'un impôt approuvé par leurs représentants. Mais, ce double droit leur étant refusé, ils déclarèrent que les taxer sans qu'ils fussent représentés était de la tyrannie.

Franklin protestait éloquemment contre les priviléges de l'Angleterre, dans une lettre qu'il adressait, en 1754, à Shirley, gouverneur du Massachusetts. Il demandait des représentants pour les colonies et l'abolition des vieux actes du parlement qui restreignaient le commerce et paralysaient les manufactures des colonies. Il allait même jusqu'à parler du gouvernement des colonies par un parlement colonial. « Si ce nou-
« veau parlement, disait-il, jugeait à propos, dans
« l'intérêt général, d'établir des lois semblables à
« celles qui pèsent si lourdement sur les colonies, ces
« lois seraient acceptées de meilleur cœur, et plus
« facilement exécutées. »

La réclamation des colons américains était pourtant considérée en Angleterre comme très-juste et très-raisonnable par plusieurs hommes d'Etat éminents, qui eussent certainement favorisé une mesure aussi équitable.

Peu à peu, le conflit s'engagea. En 1761, les percepteurs des taxes reçurent l'ordre d'exécuter les lois contre le commerce. Des mandats furent lancés, qui autorisaient ces officiers du fisc à rechercher, jusque dans les habitations, les marchandises entrées en fraude. — La résistance prit alors un caractère de

gravité plus sérieux : les habitants ne voulurent point se soumettre à ces perquisitions et chassèrent les percepteurs. Les marchands de Salem et de Boston, en particulier, résistèrent aux « writs of assistance, » ou mandats d'assistance donnés aux collecteurs, et James Otis présenta, en leur nom, une pétition à la cour supérieure. Avocat général, James Otis avait donné sa démission pour soutenir les droits des Américains. Son discours enflammé, l'impétuosité de son éloquence, ce mot si souvent répété : « L'impôt sans représentation, c'est la tyrannie, » mirent tout le pays en feu. Ce fut bien lui qui donna le signal de la résistance, et l'on peut dire, avec son élève John Adams, « que c'est le jour où James Otis parla devant la cour « supérieure de Boston qu'est née l'indépendance « américaine. »

En 1764, le gouvernement anglais renouvela devant le parlement sa proposition de tirer un revenu direct des colonies. George Greenville, qui succéda à lord Bute, proposa tout une série de règlements, pour le plus grand bien, pensait-il, de la métropole : augmentation du nombre des douaniers, répression énergique de la contrebande par les forces navales et militaires de l'Angleterre, règlement uniforme pour les cours d'amirauté qui jugeaient seules et sans jury les contrebandiers. Ce n'était pas la première fois que cette idée était émise; car déjà, lorsque sir Robert Walpole, ministre des finances, échoua, en 1732, dans un projet d'impôt sur le tabac consommé en Angleterre, le

gouverneur de la Virginie lui avait écrit pour lui proposer une taxe sur les provinces de l'Amérique du Nord. Mais cet homme d'Etat semble avoir prévu la résistance des colonies à ce système, car il répondit : « Vous voyez que j'ai déjà la vieille Angleterre contre « moi, comment alors pouvez-vous penser que je « désire indisposer aussi la Nouvelle-Angleterre? »

Les colonies trouvèrent dans Walpole, l'adversaire des Swift et des Bolingbroke, un défenseur éclairé des intérêts communs des colonies et de l'Angleterre. « Durant mon administration, disait-il, j'ai toujours « eu pour principe d'encourager le commerce des « colonies américaines, en lui laissant la plus grande « latitude. Il a été quelquefois nécessaire de fermer « les yeux sur certaines irrégularités de leur com- « merce avec l'Europe; car, en les encourageant à « développer leurs affaires avec l'étranger, si les Amé- « ricains gagnent 500,000 livres sterling, je suis sûr « qu'en moins de deux ans, la moitié de ce bénéfice « entre dans le trésor de Sa Majesté, par le travail et « le produit de ce royaume : une immense quantité de « nos marchandises s'exportant aux colonies. Plus le « commerce américain grandit au dehors, plus les « colonies ont besoin de nos produits. C'est là une « façon de les taxer qui s'accorde beaucoup mieux « avec leurs constitutions et leurs lois. [1] »

Mais le roi George III avait d'autres opinions à cet

[1] Voir Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, t. II, p. 32.

égard, car il prit entre ses mains le projet de taxer l'Amérique, projet auquel, naturellement, la flatterie fit, dès ce moment, trouver un grand nombre de partisans. George III venait de renvoyer son premier ministre Pitt, auquel il pouvait reprocher son trop grand respect pour les droits des colons. Pitt rappellera lui-même plus tard qu'il n'avait jamais songé à voler aux colons leurs droits constitutionnels. « Ce « n'est pas, dira-t-il, qu'il ait manqué de gens, lorsque « j'avais l'honneur de servir Sa Majesté, qui m'aient « proposé de me brûler les doigts à un acte de timbre. « Dans un jour de détresse, quand les Américains « avaient l'ennemi à dos, et nos baïonnettes sur la « poitrine, peut-être les planteurs se seraient-ils sou- « mis à cet impôt. A prendre un pareil avantage, il « n'y avait ni générosité, ni justice. » Le roi, s'entourant alors d'un nouveau conseil, marcha aveuglément dans la voie qui devait fatalement le conduire à la perte de ses colonies.

Les frais de la dernière guerre avec la France avaient porté la dette de l'Angleterre à un chiffre si élevé, que le ministère était très-embarrassé pour trouver de nouveaux impôts qui permissent de faire face aux obligations contractées. En ces circonstances, il se crut autorisé à faire voter par le parlement une loi qui assujettissait toutes les transactions faites par les colons américains à un droit de timbre (1765). L'année précédente, le parlement avait solennellement proclamé son droit de taxer l'Amérique, et il est à

remarquer que, sur la question de droit, personne dans le parlement ne se leva pour combattre l'adoption de ce projet. Un seul membre déclara qu'étant forts, ils pouvaient être indulgents. En vain, Greenville représenta aux agents des colonies qu'il était juste qu'elles supportassent une partie des frais d'une guerre entreprise pour leur défense, colonie après colonie, toutes protestèrent, par la voix de leurs agents, contre la déclaration du parlement.

Il y eut alors entre l'Amérique et l'Angleterre comme une lutte de pamphlets. Otis publia à Boston les « *Droits des colonies anglaises*, » où il exposait que « dans la Grande Charte qu'il a donnée à la race « humaine, le tout-puissant Monarque de l'univers, ce « maître qui sait tout, a placé la fin du gouvernement « dans le bonheur des hommes, » et que « cela ne peut « se faire que par un pouvoir législatif et exécutif qui, « en dernière analyse, est aux mains du peuple, là où « Dieu l'a placé. » En Angleterre, lorsqu'on lut cet écrit, on traita Otis de fou, et Soame Jenyns lui répondit par un autre pamphlet, où il prétendait prouver que les Anglais eux-mêmes sont taxés sans leur consentement, et qu'il n'y a pas un Anglais sur vingt qui soit représenté.

Pour les colonies, on envisagea leur opposition comme une révolte, et la loi fut votée, à la Chambre des communes, par les quatre cinquièmes des membres, à la Chambre des lords, sans amendement et sans opposition.

Lorsque la nouvelle en arriva en Amérique, l'émoi et l'excitation furent à leur comble. Quoique cette même loi existât déjà en Angleterre, néanmoins les colons refusèrent de s'y soumettre, parce qu'elle engageait le principe contre lequel ils se défendaient. Ils ne voulaient pas qu'une taxe, celle-ci ou une autre, leur fût imposée, quand ils n'étaient pas représentés dans le gouvernement; aussi réclamèrent-ils contre le droit que l'Angleterre s'était arrogé. Mais leurs représentations furent inutiles, et le gouvernement, ne tenant aucun compte, même des remontrances que quelques membres du parlement lui firent à ce sujet, passa outre et envoya le papier timbré aux colonies.

En Angleterre, on ne s'imaginait pas que les colons pussent refuser de se soumettre à l'acte du timbre, et, dans le premier instant, en Amérique même, Franklin pensait qu'il fallait se conformer aux décisions du gouvernement anglais pour le moment, tout en se préparant à la résistance pour l'avenir. Otis, lui aussi, écrivait : « Le devoir de tous est de se soumettre humblement et silencieusement aux décisions de la suprême législature. » Tous, cependant, n'étaient pas décidés à cette résignation.

L'assemblée de la Virginie fit, la première, une opposition ouverte. Ce fut un de ses jeunes membres, Patrick Henry, qui, suivant l'expression de Jefferson, lança la balle de la révolution. Patrick Henry était une sorte d'avocat improvisé, qui avait été successivement commerçant malheureux dans ses affaires, agri-

culteur endetté, et, faute de mieux, avocat. Rien de séduisant dans sa personne ; un peu sauvage, sans recherche dans ses habits comme dans sa parole, d'une éloquence brusque, n'accordant rien à la grâce, mais avant tout préoccupé de la pensée, qui, chez lui, était véhémente, énergique, parfois élevée. Rien en lui pour l'art, tout pour les faits. Patrick déposa sur le bureau de la Chambre, dans le courant du mois de mai 1765, une résolution tendant à ce qu'elle déclarât qu'aucun pouvoir, sauf l'assemblée générale de la colonie, n'avait le droit de lui imposer des taxes, ajoutant que de souffrir que ce droit fût pris par une autre assemblée, c'était la destruction de leur liberté. Il appuya sa motion par une chaleureuse allocution, pleine de patriotisme : « César, dit-il, eut son Brutus, « Charles Ier son Cromwell, et George III... » ; ici, il s'arrêta, et le cri de « Trahison ! Trahison ! » partit de différents côtés de la Chambre. Reprenant son discours, dès que le silence fut rétabli, il ajouta : « ... peut « profiter de leurs exemples. Si ceci est de la tra- « hison, faites-en ce que vous voudrez ! » Sa proposition fut adoptée par une faible majorité, tous les plus jeunes membres de l'assemblée votant naturellement avec lui. Comme on pouvait s'y attendre, après l'adoption d'une semblable mesure, l'assemblée fut aussitôt dissoute par le gouverneur.

Dès que les colonies connurent ces résolutions, elles s'empressèrent de suivre l'exemple de la Virginie. Dans la province de Massachusetts, James Otis

proposa la convocation d'un congrès américain qui se réunirait sans l'autorisation du gouvernement anglais. Toutes les assemblées coloniales furent invitées à envoyer des délégués à New-York, le premier lundi d'octobre 1765. Cette proposition n'eut pas d'abord grand succès en dehors du Massachusetts; toutefois, l'assemblée de la Caroline du Sud, dont un membre trouva spirituel de représenter le « singulier plat » que fournirait la réunion de députés pris parmi les différentes colonies, donna le signal de l'acceptation, et les autres colonies suivirent. Les commissaires nommés recevaient des mandats développés, parmi lesquels le plus remarquable est celui que les habitants de Plymouth donnèrent à M. Forster. L'esprit conservateur le plus éclairé y est uni à un sentiment profond des droits de la colonie : « ... Nous vous en-
« joignons, y est-il dit, d'exercer toute votre in-
« fluence, en ce qui touche l'acte du timbre, sans
« manquer à l'allégeance que nous devons au roi,
« sans altérer nos rapports avec le gouvernement de
« la Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas désho-
« norer nos ancêtres ; nous ne voulons pas encourir
« les reproches de notre conscience et les malédictions
« de la postérité; aussi, nous vous recommandons
« d'obtenir de la Chambre des représentants une dé-
« claration complète de nos droits. »

Le 7 octobre 1765, le congrès s'assembla à New-York; mais seulement neuf des treize colonies y envoyèrent des représentants. Grâce à ce congrès qui

excita bien peu d'inquiétude à cause de la simplicité et aussi de la dignité de ses séances, un premier résultat très-important fut obtenu par les Américains; il établissait un lien plus étroit entre les membres éminents des différentes provinces, et était un acheminement vers une union plus grande et plus générale, si les circonstances postérieures la rendaient nécessaire ou utile.

Après un débat qui dura plusieurs jours, le congrès rédigea une « Déclaration des droits des colonies, » composée de quatorze articles reproduisant les griefs des Américains, et adressa une pétition au roi et deux autres à la Chambre des lords et à la Chambre des communes. James Otis, John Rutledge et Robert Livingston étaient les principaux auteurs de ces différentes pièces. Les moyens de résistance aux lois qui venaient d'être décrétées y furent aussi arrêtés.

C'est alors que s'organisa spontanément dans l'Amérique du Nord une ligue générale dont le but était de faire cesser tout usage de marchandises anglaises. Une société pour l'avancement des arts et du commerce fut instituée à New-York, et des marchés furent ouverts pour la vente des articles de fabrication indigène ; le linge, les lainages, les papiers de tentures qu'on y apporta se vendirent avec facilité, et dans la crainte que les manufactures de lainages ne vinssent à manquer de matières premières, il fut décidé qu'on ne mangerait plus de moutons. Les hommes et les femmes s'engagèrent à ne porter que des vête-

ments faits de drap fabriqué par eux. A Newport, à Boston, les familles habituées à prendre du thé faisaient des infusions de feuilles sèches de framboisier. Les femmes surtout se distinguèrent dans cette ligue contre le commerce de la mère-patrie. Elles formèrent des associations dont les membres s'intitulaient « Filles de la Liberté, » et elles déployèrent une énergie et une activité incroyables dans la confection de leurs vêtements. Dans la famille d'un nommé James Dixon, demeurant à Newport, Rhode-Island, quatre cent quatre-vingt-sept yards de drap furent tissés et trente-six paires de bas tricotées dans l'espace de dix-huit mois.

Lorsque le navire de guerre « Diligence » arriva dans la baie du cap Fear, chargé d'une provision de papier timbré envoyé par le gouvernement anglais pour l'usage des colonies, la populace, ayant à sa tête les colonels Ashe et Waddell, défendit au capitaine de débarquer sa cargaison. Celui-ci ne tint aucun compte de l'avertissement qui lui était donné, et il fit opérer le déchargement de son navire. La foule le laissa faire, mais aussitôt que la dernière caisse eut été débarquée, elle se rua avec furie sur les caisses et les livra aux flammes. Les employés qui essayèrent ensuite de vendre quelques feuilles de papier timbré échappées à la destruction, eurent leurs maisons assaillies et brûlées, et on se porta à des voies de fait contre les magistrats qui voulurent les protéger et assurer l'exécution de la loi.

A Boston, l'image d'Andrew Olliver, l'agent du timbre récemment nommé, fut pendue à un gros arbre qu'on appela ensuite « Arbre de la Liberté. » Le chef de la justice donna l'ordre au shérif de la faire détacher, mais le peuple s'y opposa, disant qu'il la descendrait lui-même dans la soirée. A la nuit, une grande multitude se rassembla, et, portant devant elle l'effigie d'Andrew Olliver, alla jusque devant sa maison où elle la brûla au milieu des cris de « Liberté et propriété pour toujours! Pas de timbre! » C'est ainsi que, s'excitant mutuellement, les Bostoniens en arrivèrent à assaillir la demeure d'Olliver, qu'ils mirent au pillage ainsi que celle du chef de la justice.

La révolte se propagea rapidement dans les colonies, car, vers le même temps, l'habitation de l'agent du timbre dans la province de Maryland était détruite dans des circonstances analogues. Même chose advint, dans Rhode-Island, à deux officiers du gouvernement qui tentèrent d'exécuter la loi du timbre. Dans le Connecticut, un millier d'hommes montèrent à cheval pour se mettre à la poursuite de l'officier du timbre qui avait fui; l'ayant arrêté, ils le forcèrent, sous peine d'être pendu sur-le-champ, à renoncer à son emploi et, en levant son chapeau par trois fois en l'air, à crier : « Liberté et propriété. »

Le 1er novembre avait été fixé par le gouvernement comme la date à laquelle la loi devait commencer son effet. Ce jour-là fut observé dans toutes les colonies comme un jour de deuil. Les cloches sonnèrent le

glas, les drapeaux furent baissés à demi-mât, et toutes les affaires suspendues. Des orateurs allèrent par les villes, amassant le peuple, lui tenant des discours et l'encourageant à la rébellion. Les journaux, menacés eux-mêmes par le timbre, entretenaient la surexcitation.

Les nouvelles de cette grave insubordination arrivèrent bientôt après en Angleterre, et, agissant fortement sur l'opinion, provoquèrent au sein du parlement de violentes discussions. Tandis que le roi et ses ministres persistaient à vouloir maintenir la loi, plusieurs membres du parlement s'opposaient énergiquement à cette mesure et défendaient la cause des Américains. A la Chambre des lords, le jurisconsulte Pratt, qui devait être plus tard chancelier du royaume sous le nom de lord Cambden, défendit les colonies. Greenville montra la rébellion sur le point de devenir une révolution, et, faisant allusion à l'ancien premier ministre William Pitt, lord Chatam, il ajouta : « L'esprit séditieux des colonies doit sa nais-« sance aux factions de cette chambre. On ne réfléchit « pas aux conséquences de ce qu'on dit, pourvu que « cela serve à l'opposition. » Lord Chatam répondit par ces paroles qui eurent un retentissement considérable dans les colonies : « L'orateur précédent nous dit « que l'Amérique est obstinée, que l'Amérique est « presque en complète rébellion. Eh bien ! je me ré-« jouis de ce que l'Amérique a résisté ! Trois millions « d'hommes assez morts à tout sentiment de liberté

« pour se soumettre volontairement à devenir esclaves, « auraient été des instruments propres à faire des es- « claves du reste. » — Parmi les nombreux témoins entendus par la Chambre des communes à cette occasion, figurait le docteur Franklin, qui avait visité la plupart des colonies et connaissait intimement les principaux chefs de l'opposition dans chacune d'elles. Hautement estimé par ses compatriotes pour son talent, son honnêteté et sa perspicacité, il avait été nommé agent de la province de Massachusetts et envoyé en cette qualité auprès du gouvernement anglais, afin de faire rapporter les mesures qui formaient l'objet de la contestation. Appelé, au mois de février 1766, à la barre de la Chambre des communes, il répondit aux questions qu'on lui fit d'une manière ferme et nette, disant que les colons conservaient une grande affection pour la mère-patrie et qu'ils désiraient ardemment éviter une rupture qui serait préjudiciable aux deux parties. Il déclara, en outre, qu'il croyait qu'un système conciliatoire commençant par le rappel de l'acte du timbre serait suffisant pour rétablir la bonne harmonie. Avec quelle vivacité d'esprit il répliqua aux adversaires du rappel de l'acte ! Comme on proposait d'amender l'acte pour le rendre acceptable aux colonies : « J'avoue, répond Franklin, que « j'ai songé à un amendement. Acceptez-le, l'acte « pourra subsister et les Américains seront tranquilles. « C'est peu de chose, il n'y a qu'un mot à changer. « Au lieu de mettre : à partir du premier novembre

« mil sept cent soixante-cinq on paiera....., mettez : « deux mil sept cent soixante-cinq et tout ira de soi. » Enfin, après un débat très-animé et par les efforts de lord Chatam, le gouvernement, reconnaissant qu'il ne pourrait assurer l'exécution de la loi du timbre que par la force des armes, la retira juste un an après son ordonnance première.

L'Amérique accueillit cette nouvelle avec des transports de joie. Le secrétaire d'Etat Conway écrivit aux gouverneurs des colonies qu'en oubliant la désobéissance des colonies, il voulait faire indemniser par les assemblées coloniales les personnes qui avaient souffert de l'exécution des actes de la législature anglaise. Des adresses de remerciements furent votées au roi ainsi qu'aux hommes d'Etat éminents tels que lord Chatam, Cambden et le colonel Barré, qui avaient défendu la cause des colonies. On éleva des statues au roi, à Pitt, et, dans la Virginie, un obélisque devant porter les noms des défenseurs de la liberté dans le parlement anglais. A Boston, les cloches sonnèrent à toute volée, les drapeaux furent déployés sur tous les édifices, les prisonniers pour dettes relâchés afin qu'ils pussent prendre part à la grande réjouissance nationale; le soir, les maisons furent illuminées, des feux d'artifice tirés, et le grand « arbre de la Liberté » chargé d'une telle quantité de lampions que ses branches pliaient sous leur poids. L'ancienne affection pour la mère-patrie reprit sa place dans tous les cœurs, et les affaires furent renouées avec l'Angleterre.

Mais ces fêtes durèrent peu. Dans les districts commerciaux du nord, les lois qui régissaient le commerce étaient considérées comme presque aussi gênantes que la loi du timbre. Voulant en obtenir également le retrait, l'assemblée de Massachusetts, réunie à la fin de mai, laissa voir à cette occasion les mêmes dispositions hostiles au gouvernement qu'elle avait témoignées dans ses précédentes délibérations. Le premier symptôme d'hostilité se montra dans un conflit avec le gouverneur de la province, Bernard. James Otis avait été élu par ses collègues pour présider leurs réunions; ce choix, paraît-il, ne plut pas au gouverneur, qui refusa de le sanctionner. Pour s'en venger, l'assemblée s'opposa à l'admission dans son sein de quatre nouveaux membres nommés par ce dernier. Après avoir essayé, sans y réussir, d'amener l'assemblée à revenir sur sa décision, le gouverneur la prorogea. Bientôt après, cependant, il la convoqua de nouveau et parvint par un compromis à s'entendre avec elle. Ce revirement d'idées n'enleva rien aux mauvaises dispositions de l'assemblée, qui ne vota qu'avec difficulté l'indemnité demandée par le gouvernement pour les victimes de l'acte du timbre, et qui décréta, sans l'aveu de la couronne, une amnistie complète pour tous les derniers délits.

Peu de temps après, un autre incident se produisit et fit naître une seconde querelle entre le gouverneur et l'assemblée de Massachusetts.

Deux compagnies d'artillerie, forcées par le mauvais

temps de se réfugier dans le port de Boston, avaient été logées par les ordres du gouverneur dans le château, et on leur avait fourni du bois et des chandelles aux frais du trésor provincial. Lorsque l'assemblée se réunit de nouveau en janvier 1767, elle fit demander au gouverneur en vertu de quel droit il s'était cru autorisé à fournir ces choses aux soldats; celui-ci, en réponse, lui envoya la copie de l'acte de mutinerie voté par le parlement anglais dans sa dernière session, et qui obligeait les habitants des colonies à fournir aux troupes anglaises cantonnées en Amérique, en plus du logement, du sel, du vinaigre, de la bière et quelques autres provisions. L'assemblée provinciale se plaignit amèrement qu'une telle loi les privant, ainsi que la loi du timbre l'avait fait précédemment, de leur droit inaliénable de voter l'impôt, eût été établie sans qu'ils en eussent eu connaissance, et que le gouverneur, au mépris de la constitution, eût soumis le peuple à cette dépense sans avoir même consulté l'assemblée.

Devant cette recrudescence de mécontentement et de résistance, le parlement anglais crut qu'il y allait de sa dignité d'affirmer encore une fois ses droits. Lord Chatam, rentré dans la vie publique, faisait alors partie du ministère, mais, vieux et malade, il s'occupait peu des affaires, et son collègue Townsend, à qui l'on reprochait de ne pas oser taxer l'Amérique, releva en quelque sorte le défi. Un an après l'abrogation de la loi du timbre, le gouvernement anglais, qui

avait, dans la même séance du parlement où cette décision fut prise, déclaré qu'il était en droit d'imposer des taxes à ses colonies, fit passer une autre loi ordonnant la perception de taxes sur le thé, le verre, le papier et les couleurs. L'indignation publique éclata une seconde fois, et le gouvernement, craignant de nouveaux troubles, envoya en Amérique plusieurs régiments qui, suivant l'acte de mutinerie, devaient être logés et nourris par les habitants.

Avant d'en arriver aux actes, on recommença à écrire des brochures, des pamphlets sur les droits des colonies. Les *Lettres d'un fermier de Pennsylvanie aux habitants de l'Amérique septentrionale*, œuvre d'un jeune avocat de Philadelphie, Dickinson, firent grand bruit en Amérique et en Angleterre, où elles furent réimprimées par les soins de Franklin en 1768. — L'assemblée de New-York refusa la première de fournir des logements aux troupes aux frais de la colonie; pour la punir de sa résistance, le gouverneur lui retira l'exercice de son pouvoir législatif. L'assemblée de Massachusetts imita aussitôt sa voisine. Elle avait, dès le mois de janvier de la même année, envoyé en Angleterre des pétitions rédigées par Samuel Adams, pour rappeler qu'en vertu des chartes des colonies, véritables contrats avec la couronne, ses habitants étaient exempts de toute taxe parlementaire; puis, comme dans toutes les autres pièces de ce genre, l'assemblée terminait ces protestations respectueuses en affirmant sa fidélité envers l'Angleterre et le roi.

Lorsque cinq mois après, à l'instar de la colonie de New-York, elle refusa de se soumettre à l'acte de mutinerie, elle envoya une circulaire aux autres colonies pour les inviter à s'opposer aux nouvelles taxes. En vain lord Hillsborough, le secrétaire d'Etat chargé des colonies, exigea-t-il que l'assemblée revînt sur sa décision. C'est en vain aussi que les gouverneurs voulurent empêcher les autres assemblées de suivre l'exemple de celles de New-York et de Massachusetts, leurs efforts furent impuissants, ils ne purent enrayer les progrès de la rébellion.

C'est à propos de cette résistance que John Dickinson envoya à Otis une chanson, que partout alors on répéta :

Braves Américains, venez, joignons nos mains ;
Elevons nos cœurs à l'appel de la liberté.
Ou les actes de la tyrannie n'étoufferont pas nos droits,
Ou ils déshonoreront le nom d'Amérique.

CHŒUR.

Nés dans la liberté, nous voulons être libres.
Nos bourses sont prêtes, mais ce n'est pas comme esclaves,
C'est comme citoyens que nous voulons donner notre argent.

Nos pères sont partis courageusement pour des climats inconnus ;
Ils ont traversé l'Océan,
Et choisi le désert pour y porter la liberté.
Ils nous ont laissé leur liberté et leur gloire.

La main dans la main, Américains, unissons-nous.
Unis, nous résistons, divisés, nous tombons.
Dans une cause si juste, espérons le succès ;
Le ciel sourit aux nobles actions.

Je porte cette santé à notre souverain.
Cette autre à la gloire et à la richesse de la Grande-Bretagne.
Que cette richesse et cette gloire soient immortelles,
Si l'Angleterre est juste et si nous sommes libres[1].

La présence des soldats n'eut pas le résultat qu'on en avait attendu. A New-York, les soldats abattirent le mât de la liberté qui avait été dressé lors de la révocation de la loi du timbre, mais le peuple le remit debout, et il en fut ainsi chaque fois que les soldats le renversèrent. De nouveaux faits venaient constamment entretenir l'excitation des habitants. Les officiers de la douane voulurent saisir un navire chargé de vin, parce que le propriétaire, John Hancock, avait refusé d'acquitter les droits; la populace, prenant immédiatement parti pour celui-ci, vint assiéger les bureaux de la douane, et les douaniers s'estimèrent heureux de pouvoir s'échapper sains et saufs.

Non sans quelque raison, Boston était considéré par le gouvernement anglais comme le foyer de l'insurrection. Voulant attaquer le mal dans sa racine, il y envoya le général Gage avec deux régiments. Ceux-ci arrivèrent à Boston un dimanche matin, et entrèrent dans la ville comme dans une ville conquise, tambour battant et drapeaux déployés. Tous les sentiments d'une population paisible et qui observait religieusement le dimanche furent ainsi foulés aux pieds. Aussi, avec quelle unanimité les habitants refusèrent-ils de

[1] Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis,* t. II.

recevoir chez eux les soldats, qui prirent possession de la « Maison d'État. » Bientôt tous les abords de ce monument furent couverts de tentes, de canons et du matériel militaire qu'ils avaient amené avec eux. La présence des soldats à Boston était considérée par les habitants comme une aggravation des tourments dont ils souffraient déjà ; ils employèrent tous les moyens pour leur rendre le séjour de la ville insupportable. Le conseil municipal engagea les fermiers à ne leur vendre absolument que les vivres nécessaires à leur existence, et tous les ennuis imaginables furent multipliés autour d'eux.

C'est au milieu de ces faits qu'eut lieu le premier essai de ces assemblées populaires qui jouèrent un rôle si considérable dans la guerre d'indépendance. L'assemblée provinciale étant dissoute, une Convention, composée des députés des quatre-vingt-seize cantons, se réunit, rédigea une pétition adressée au roi, et se sépara après une session de six jours.

En Angleterre, les idées d'autorité absolue et de répression dominaient de plus en plus. Lord Hillsborough fit passer à la Chambre des lords et à la Chambre des communes des résolutions déclarant que les actes de l'assemblée de Boston étaient « contraires à tous les droits de la couronne et du parlement, » et que la réunion de la Convention constituait « une insulte à l'autorité royale, une audacieuse usurpation des pouvoirs du gouvernement. » Le duc de Bedford fit adopter une adresse au roi pour le prier de faire juger en Angle-

terre, par une commission spéciale, les colons accusés de trahison : cette adresse était manifestement dirigée contre Otis, Cushing, Samuel Adams et autres.

Des protestations nouvelles devaient nécessairement arriver d'Amérique : l'assemblée de la Virginie proteste contre la transportation des accusés, et aussitôt elle est dissoute. Alors la plupart des membres de l'assemblée font le serment de ne plus recevoir de marchandises de l'Angleterre jusqu'au rappel de l'acte de 1767. L'assemblée de Massachusetts proteste également, et déclare qu'elle ne peut plus délibérer librement, puisque la salle est entourée de canons. Le gouverneur Bernard répond qu'il ne lui appartient pas de retirer les troupes, et il fixe Cambridge à l'assemblée comme lieu de ses futures réunions. — Ces actes d'autorité excitaient les esprits plus qu'ils ne les calmaient. Une dissolution violente a toujours pour résultat de réunir en un seul faisceau des forces qui auparavant ne combattaient pas ensemble. Le célèbre serment du Jeu de Paume eut maintes fois son pendant dans l'histoire de la révolution américaine.

Le 6 juillet 1769, le gouverneur du Massachusetts envoie à l'assemblée provinciale un compte des dépenses faites par les troupes royales à Boston, en la priant de prendre les dispositions convenables pour que, suivant l'acte de mutinerie, les fonds nécessaires pour y faire face soient fournis. Déjà, plusieurs fois, dans des circonstances analogues, le gouverneur s'était adressé à l'assemblée pour obtenir d'elle des allocations d'ar-

gent, mais chaque fois celle-ci avait éludé de répondre. Cette fois, la demande était si nette que l'assemblée ne pouvait se dispenser d'y donner une réponse. Après une dénonciation pleine d'indignation de l'acte en question portant que, « de tous les nouveaux règlements, sans en excepter l'acte du timbre, c'était le plus « *excessivement déraisonnable*, » les membres de cette assemblée formulèrent ainsi leur réponse au gouverneur : « Votre Excellence devra « nous excuser pour cette déclaration formelle. Comme « nous ne pouvons pas satisfaire à vos demandes sans « manquer à notre honneur ou à notre intérêt, et « beaucoup plus encore à notre devoir envers nos « électeurs, nous vous informons que jamais nous « n'affecterons aucune somme d'argent aux dépenses « indiquées dans vos messages. »

On comprend aisément, après l'exposé de ces faits et de ces dispositions à l'insubordination, que des querelles ne pouvaient tarder à éclater entre les habitants de Boston et les troupes anglaises ; c'est ce qui arriva. Les soldats détruisaient régulièrement les montagnes de neige que les jeunes garçons de la ville accumulaient sur le pré communal. Après s'être adressés, mais en vain, à leur capitaine, ceux-ci allèrent trouver le général Gage et lui formulèrent leurs griefs. « Quoi, « s'écria ce dernier, est-ce que vos pères vous auraient « enseigné la révolte et vous auraient envoyés ici « pour en faire parade? » — « Personne ne nous a « envoyés, lui répondit l'un d'eux ; nous n'avons jamais

« injurié vos troupes, tandis qu'elles ont volontaire-
« ment écrasé nos montagnes de neige et brisé la
« glace sur laquelle nous patinions. Nous nous sommes
« plaints, et ils nous ont appelés « jeunes rebelles »
« en nous disant de nous défendre nous-mêmes si
« nous le pouvions. Nous en avons parlé aux capi-
« taines, qui se sont moqués de nous. Enfin, hier,
« pour la troisième fois, nos montagnes de neige ont
« été détruites, et nous sommes résolus maintenant à
« ne pas le supporter davantage. » Le général Gage, se tournant vers un de ses officiers, fit cette remarque :
« Les enfants de ce pays puisent l'amour de la liberté
« jusque dans l'air qu'ils respirent. » Puis aux jeunes gens : « Vous pouvez aller, mes braves garçons, et
« soyez certains que si mes soldats vous ennuient en-
« core, ils seront punis. »

Mais bientôt une rixe très-grave eut lieu entre le peuple et les soldats. Dans la soirée du 5 mars 1770, une dispute s'éleva entre deux ou trois jeunes gens et autant de soldats, près du campement de ces derniers. Des mots on passa vite aux coups, et les soldats, ayant eu le dessus sur leurs adversaires, les poursuivirent jusque dans les rues. Immédiatement, les habitants prirent la défense de leurs concitoyens, et, s'armant de bâtons, ils assaillirent les soldats. La cloche d'alarme fut sonnée, et, en un clin d'œil, une foule immense se réunit autour des bâtiments de la douane, menaçant de massacrer la sentinelle anglaise qui s'y tenait en faction. A la nouvelle de ces faits,

le capitaine Preston arriva avec un détachement pour protéger à la fois l'homme et le bâtiment; mais le peuple, dont la surexcitation était au comble, attaqua les « habits rouges » en leur lançant des pierres. L'officier anglais empêcha, aussi longtemps qu'il le put, ses soldats de tirer; mais le tumulte augmentant, et la foule se pressant de plus en plus sur les soldats dont elle relevait les fusils avec ses bâtons, un commandement de « Feu! » se fit entendre, auquel les soldats obéirent. Plusieurs personnes tombèrent mortellement atteintes, et une dizaine furent blessées. Les tambours battirent alors aux champs; enfin le gouverneur Hutchinson parut sur le lieu du tumulte, et persuada aux habitants de se disperser en leur promettant que justice leur serait rendue. — Le lendemain matin, l'hôtel de ville, Faneuil-Hall, appelé le « Berceau de la liberté, » parce que les plus ardents partisans des droits des colonies y tenaient leurs réunions, était rempli d'une multitude indignée qui demandait le renvoi immédiat des troupes. Le gouvernement dut y consentir, et les deux régiments quittèrent la ville pour se rendre au château Guillaume. Les soldats qui avaient tiré sur le peuple passèrent en jugement, et, preuve évidente de l'esprit de justice et de droiture qui animait les révoltés américains, les deux hommes qui étaient le plus en opposition avec le gouvernement anglais, John Adams et Josiah Quincy, se chargèrent de leur défense. En dépit de l'agitation générale qui demandait satisfaction, la cour les acquitta tous, sauf

deux, qu'elle condamna pour homicide involontaire. L'un des juges du tribunal institué à cette occasion déclara publiquement qu'il était profondément affligé que l'affaire eût tourné à la confusion de ceux qui s'y étaient employés et à la honte de la ville tout entière.

Malgré cela, cette première effusion de sang ne fut jamais oubliée, et le « massacre de Boston » fit faire aux colonies un pas de plus vers la guerre de la révolution.

En 1771, la situation des habitants était devenue intolérable par l'augmentation progressive des taxes. Dans la Caroline du Nord, le gouverneur Tryon, qui avait dépensé les fonds de la province en se faisant construire un palais, fermait les yeux sur les irrégularités de ses subordonnés, qui exigeaient souvent jusqu'à quatre fois le paiement des taxes prescrites. De plus, les cours de justice refusaient de reconnaître les abus commis sur le peuple. C'est dans le but d'obtenir le redressement des torts dont souffrait la province qu'une association se forma, et que, prenant les armes, ses membres voulurent d'abord chasser le gouverneur. Celui-ci marcha contre eux, les défit le 16 mai 1771, et en tua plus de six cents. Quelques jours après, six colons, qui avaient été faits prisonniers, furent pendus, et leurs biens passèrent en la possession du gouverneur et de ses officiers.

Un an plus tard, se produisit, sur la côte de la baie de Narragansett, un fait qui eut aussi une importance très-grande sur la marche des événements. Le schoo-

ner anglais « Gaspee » avait été préposé, sur cette partie du littoral, à la surveillance de la contrebande. Son capitaine, Dudingston, usait, dans l'exercice de ses fonctions, d'une sévérité exagérée, qui le fit prendre en haine, lui et ses hommes, par tous les habitants.— Le 10 juin 1772, un navire, transportant des voyageurs, quitta Newport sans en avoir prévenu le capitaine du « Gaspee. » Aussitôt celui-ci se mit à sa poursuite, et, pendant plus de 20 milles, lui donna la chasse. Dans sa rage, il négligea de consulter ses cartes, et, s'approchant trop près des côtes, son navire vint donner avec force sur des roches, et échoua complétement en vue de Providence. La nouvelle de l'accident survenu au « Gaspee » se répandit vite dans la ville, et il s'organisa immédiatement un complot pour détruire le navire détesté. Dès que la nuit fut suffisamment obscure, huit bateaux remplis d'hommes se détachèrent du rivage et s'avancèrent sans bruit vers le « Gaspee. » A minuit, les conjurés grimpaient le long du navire, et, après une courte lutte, s'emparaient de tout l'équipage, qui était déposé à terre, sans subir de mauvais traitements, puis ils mettaient le feu au bâtiment. — Quoique les hommes qui firent partie de cette expédition fussent rentrés dans Providence en plein jour, le gouvernement n'en put connaître aucun, malgré la récompense de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) promise aux dénonciateurs.

La destruction du « Gaspee » fut connue dans les colonies en même temps que la déclaration du gou-

vernement, qui qualifiait ce fait d'« acte de haute trahison, » et chacun se réjouit de ce que l'autorité anglaise, avec tout son attirail militaire, ne pouvait en connaître les auteurs.

Effrayé du caractère de plus en plus grave que les événements prenaient chaque jour, le gouvernement rapporta les lois qui décrétaient des impôts, ne maintenant que celle sur le thé, et cela uniquement afin d'affirmer son droit d'établir des impôts. En outre, et pour engager les habitants à payer la taxe, le gouvernement conclut avec la Compagnie des Indes un arrangement par lequel le thé serait fourni à l'Amérique à un prix moins élevé qu'en Angleterre. Mais ce subterfuge, loin de calmer les esprits, les exaspéra encore davantage ; ce que les habitants refusaient n'était point d'acquitter une taxe légère, mais ils voulaient défendre ce grand principe : que l'Angleterre n'avait pas le droit de les imposer quand ils n'étaient pas représentés pendant la discussion et le vote de ces taxes.

Au milieu de cette opiniâtre résistance des colonies aux prétentions de la métropole, nous retrouvons Franklin s'attaquant à l'Angleterre par l'ironie, tandis que ses concitoyens en arrivaient déjà aux actes. C'est à ce moment qu'il publia dans un journal anglais, le « *Woodfalls public advertiser*, » son célèbre « *Edit prussien établissant les droits de la Prusse sur l'Angleterre.* » Dans cet écrit qu'il datait de Dantzig, 5 septembre 1773, il mettait en scène Frédéric, « par la grâce de Dieu roi de Prusse ; » ce monarque rappelait

d'abord que les premiers établissements germaniques faits dans la Bretagne étaient des colonies de son peuple; il prétendait en conséquence lever un revenu sur ses colonies britanniques, et imposer à leur commerce et à leur industrie toutes les restrictions et toutes les entraves que l'Angleterre prétendait faire subir elle-même à ses colons d'Amérique. Il terminait naturellement en ordonnant la transportation de l'île de Bretagne en Prusse, pour y être jugée et exécutée, selon la loi prussienne, de toute personne accusée d'opposition au présent édit. Le signataire était : « Pour le roi en son conseil, le secrétaire, Rechtmæssig, » c'est-à-dire : qui est légal. Au commencement de l'année suivante, Franklin publiait une nouvelle brochure intitulée: « *Comment d'un grand empire on peut faire un petit Etat, instruction présentée à un nouveau ministre* (lord Hillsborough) *à son entrée au pouvoir.* » Dans cette sorte de code en XX articles, il indiquait au ministre tous les moyens dont il pouvait user pour indisposer les colonies : ne pas leur donner le droit commun, oublier leurs services, supposer toujours qu'elles veulent se révolter, choisir pour gouverneurs des gens prodigues, ruinés, ignorants, établir des taxes arbitraires, transporter les suspects dans la métropole, fatiguer les assemblées coloniales par des dissolutions perpétuelles, transformer les marins en agents de douane, etc., etc..... « C'est ainsi, concluait-« il, que vous serez bientôt délivrés de l'ennui de gou-« verner ces colonies lointaines; et toute la fatigue

« que vous donne leur commerce et leur union vous « sera épargnée dès lors et à tout jamais[1]. » Les faits allaient bientôt donner raison à Franklin.

A la suite de la décision prise par le gouvernement de maintenir la taxe sur le thé, tout ce que les habitants purent inventer pour l'obliger à y renoncer fut mis en œuvre. A Charlestown, le thé envoyé d'Angleterre, ne trouvant aucun acquéreur qui consentît à payer les taxes, fut remisé dans des caves humides où il ne tarda pas à se gâter. Les navires chargés de thé qui venaient d'arriver à New-York et à Philadelphie durent retourner avec leur chargement intact en Angleterre, à cause des menaces que la foule fit à leurs capitaines s'ils tentaient d'en débarquer. — A Annapolis, un brick étant arrivé pendant une séance de la cour, une grande multitude se rassembla sur le quai; elle témoigna par son irritation qu'elle se porterait à des violences certaines sur le capitaine et les consignataires, et menaça enfin de mettre le feu au vaisseau. Devant cette attitude de la foule, le propriétaire du navire alla s'adresser à M. Carroll de Carrolltown, homme d'un grand poids et d'une grande autorité dans la province, et lui demanda conseil. Celui-ci l'engagea à brûler son navire avec la cargaison jusqu'à la ligne de flottaison comme le meilleur moyen de satisfaire à la colère du peuple. Ce conseil fut aussitôt mis à exécution : les voiles étant carguées,

[1] Voir Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, t. II.

le drapeau déployé au haut du grand mât, le brick fut brûlé au milieu des acclamations de la population.

A Boston, le peuple somma les agents que le gouvernement avait nommés pour recevoir et vendre le thé, de renoncer à leur emploi. Quelques-uns s'y refusèrent, mais la populace entoura leurs maisons, brisa les portes et les fenêtres, s'empara de leurs personnes, et les enduisant de goudron et de plumes, elle les promena par toute la ville.

Mais le fait le plus remarquable se passa dans la même ville, le 16 décembre 1773. Trois navires étaient entrés dans le port avec leur plein chargement de cette marchandise. Le peuple intima à leurs capitaines d'avoir à s'en retourner; les autorités anglaises s'y opposèrent. Là-dessus, plus de sept mille personnes se rassemblèrent dans Faneuil-Hall, puis, manquant de place, elles se transportèrent dans la « Vieille église du sud. » Après un débat des plus animés, on décida le capitaine de l'un des trois navires à se rendre auprès du gouverneur Hutchinson pour lui demander l'autorisation de repartir pour l'Angleterre. Toutes les remontrances, toutes les prières furent vaines; le gouverneur persista dans son refus, et lorsque le capitaine revint à l'assemblée pour lui communiquer la réponse du gouverneur, Samuel Adams se leva et dit : « Cette « réunion ne peut rien faire de plus pour sauver le « pays. » Le même soir, une troupe d'hommes déguisés en Indiens s'empara des navires, et vida dans la mer

le contenu de trois cent quarante-deux caisses de thé. Les quais étaient couverts d'une foule immense qui assistait avec joie à cette opération, et qui, lorsque tout fut fini, se dispersa tranquillement. — Au moment où avait été accomplie cette œuvre de destruction, l'amiral Montague était en visite dans une maison d'où il avait pu suivre tous les détails de la scène. Apercevant ensuite la troupe de faux Indiens qui s'en retournait, il ouvrit une fenêtre et leur cria : « Très-bien, mes « enfants, vous avez eu une belle nuit pour votre « équipée indienne, mais rappelez-vous que vous « aurez à payer les violons. » — « Que cela ne vous « inquiète pas, Monsieur, lui répondit un des hommes; « si vous voulez venir jusqu'ici, nous réglerons ce « compte avec vous en deux minutes. » L'amiral n'eut garde d'accepter, et ce règlement de compte prit sept années d'une guerre sanglante et coûta des milliers d'existences et des millions d'argent.

La province de Massachusetts pressentit après ces faits qu'une action sévère serait dirigée contre elle : elle se prépara à la lutte. Un congrès provincial, aussitôt réuni, ordonna la création de dépôts d'armes, de munitions et d'équipements de guerre. Les hommes s'exercèrent aux manœuvres militaires, sous la direction de vieux soldats qui avaient servi dans les guerres contre les Français et les Indiens.

Les colons de la Nouvelle-Angleterre ne s'étaient point trompés, car, à la lecture des rapports qui lui furent envoyés d'Amérique, le roi se mit fort en co-

lère, et ses ministres adoptèrent immédiatement des mesures de répression, dont la province de Massachusetts faisait le principal objet. Ils rappelèrent le gouverneur Hutchinson et nommèrent, pour le remplacer, le général Gage, qui avait longtemps commandé les troupes de Boston. Les auspices sous lesquels ce dernier allait commencer son administration étaient peu encourageants, et il fallait qu'il se sentît la tête et le bras bien solides pour accepter le poste qui lui était donné. Son entrée en fonctions fut marquée par un incident qui dut certainement le faire réfléchir. Quelques notables avaient été lui présenter leurs compliments à propos de sa nomination comme gouverneur. La population en fut si outrée qu'elle le pendit en effigie. Le général Gage se mit aussitôt en mesure d'exécuter, comme il en avait reçu l'ordre, les nouveaux décrets du parlement anglais, qui interdisaient les réunions publiques, ordonnaient l'occupation de la ville par des troupes, et prescrivaient que toute personne accusée d'un crime ou d'une offense fût transportée en Angleterre pour y être jugée. En faisant passer cette dernière ordonnance, le gouvernement semble avoir été à l'avance convaincu que de nouveaux conflits éclateraient entre les troupes et la population : il ne voulait pas exposer ses officiers ou ses soldats à être jugés et condamnés par un jury américain. Les éloquentes protestations du colonel Barré ne réussirent pas à empêcher le parlement de la voter, et un bill décida que tous les officiers de finances, les

magistrats et les soldats poursuivis pour meurtre seraient jugés soit en Massachusetts, soit en Nouvelle-Ecosse, soit en Grande-Bretagne. « C'était, comme le « dit justement M. Laboulaye, un bill d'indemnité « pour tout excès commis contre les citoyens. » — Entre toutes la plus sévère des lois votées à cette occasion, sur la proposition de lord North, est celle connue sous le nom de *Bill du port de Boston*, qui ordonnait la fermeture du port de cette ville. Un membre du parlement, lorsqu'elle fut discutée, l'avait qualifiée de « loi propre à réduire l'Amérique en esclavage. » Cette protestation et celles de quelques autres membres de l'assemblée ne purent prévaloir contre les affirmations de lord North et de ses partisans, qui proclamaient qu'on ne retrouverait jamais l'obéissance « tant qu'on n'aurait pas détruit ce nid de saute-« relles. » — « Il n'y a là-bas ni gouvernement, ni « gouverneurs, s'écriait le jeune lord Germaine : tout « y est conduit par une bande tumultueuse et querel-« leuse, qui ferait mieux de s'occuper de ses affaires « que de se mêler de politique et de gouvernement où « elle n'entend rien. » Un des membres de la Chambre des communes, Rose Fuller, proposait d'arrêter immédiatement le débat entre les colonies et la métropole, en en supprimant la cause ; il demandait l'abolition des droits sur le thé, montrant qu'on s'exposait, pour un grain de poivre, à perdre un empire. Mais, pour l'Angleterre, c'eût été reconnaître la légitimité des résistances de l'Amérique, et la proposition de Rose

Fuller fut naturellement écartée, malgré un admirable discours d'Edmond Burke.

Comme le commerce était à cette époque la principale ressource des Bostoniens, le bill du port de Boston eut un effet désastreux sur toutes les affaires, qui se trouvèrent par le fait arrêtées. Bientôt, de tous côtés, des preuves de sympathie arrivèrent à Boston, et les secours matériels ne lui manquèrent pas non plus. Considérant la cause des Bostoniens comme une cause commune à toutes les colonies, les autres provinces leur envoyèrent une grande quantité de dons en nature et en argent. Les marchands de Marblehead et de Salem ne voulurent pas profiter de la ruine de leurs compatriotes, et, oubliant tout esprit de concurrence, leur offrirent leurs quais pour y continuer leurs transactions. Wyndham, province de Connecticut, envoya à Boston un cadeau de deux cent cinquante moutons; Schoharie, province de New-York, plus de cinq cents boisseaux de blé. Les colonies du sud envoyèrent de la farine et du blé, et beaucoup de villes voulurent soulager la misère des pauvres de Boston en envoyant de fortes sommes d'argent.

Lorsque le gouvernement constata les résultats de ses décrets, il fut bien forcé de reconnaître qu'il avait manqué son but. Il avait cru effrayer les colonies par les mesures rigoureuses et exceptionnelles qu'il avait prises à l'égard de Boston; il avait pensé les désunir et voici qu'au contraire sa sévérité excessive les faisait se rapprocher plus étroitement encore et qu'elles se regar-

daient toutes comme lésées par le préjudice considérable porté aux intérêts des Bostoniens par la fermeture de leur port.

Le jour où la loi concernant le port de Boston devait entrer en vigueur (1er juin 1774) fut observé à Hartford, province du Connecticut, comme un jour de deuil public. On tendit l'hôtel de ville de draperies noires, une copie de la loi y fut collée et les cloches tintèrent pendant toute la journée.

Les bourgmestres de la Virginie siégeaient dans l'ancien capitole de Williamsburg quand ils reçurent communication de la loi du port de Boston. Aussitôt Patrick Henry se leva et prononça ces paroles mémorables qui furent répétées comme un mot d'ordre dans toutes les colonies : « Je ne sais ce que les autres « décideront, mais, pour ce qui me concerne, donnez-« moi la liberté ou la mort ! » L'assemblée vota que le jour où cette loi inique entrerait en vigueur, serait un jour de jeûne et de prières pour toute la province. Informé de cette résolution, le gouverneur ordonna la dissolution de l'assemblée dont les membres se transportèrent sur-le-champ à la taverne du Vieux Raleigh. Une foule immense les escorta, et, ayant repris leur délibération, ils déclarèrent unanimement que le châtiment infligé à la province de Massachusetts s'étendait à toutes les provinces et menaçait tous les droits, « si la sagesse réunie des colonies n'y prenait garde. »

Vers ce même temps, la devise de Franklin représentant un serpent coupé en morceaux, avec ces mots :

« Unissez-vous ou mourez, » se répandit et fut adoptée par toutes les colonies.

Trois mois après la fermeture de son port, la ville de Boston était devenue bien différente de ce qu'elle était avant l'exécution de ce décret. Le général Gage, commandant en chef de toutes les forces militaires d'Amérique et gouverneur de la province, avait, par mesure de précaution, fait fortifier et occuper par ses troupes l'isthme qui sépare Boston du continent. Les quais étaient déserts, et dans le port il n'y avait que des navires de guerre de la marine anglaise. Les ouvriers étaient sans ouvrage, et les plus pauvres familles tiraient leur nourriture et de petites sommes d'argent des contributions volontaires envoyées par les autres colonies. Tous les soirs avaient lieu des réunions privées, fréquentées par des citoyens patriotes : on y commentait les nouvelles du jour, et l'on y arrêtait de nouveaux plans de résistance. Enfin, poussés par la nécessité de sortir de cette situation intolérable que venaient de leur faire les ordonnances du gouvernement anglais, les habitants influents de la province de Massachusetts proposèrent la réunion d'une assemblée générale des députés de toutes les colonies.

Le 5 septembre 1774, le premier congrès continental s'assembla à Philadelphie. Cinquante-trois députés avaient répondu à l'appel, mais aucun ne se présenta pour la Géorgie, qui ne prit part que dans la suite aux délibérations communes. La faveur publique dont fut entourée cette assemblée lui donna, dès l'origine, une

autorité et une force d'opinion propres à vaincre toutes les résistances particulières. Les choix avaient été faits parmi les hommes les plus dévoués à leur pays, sans qu'aucune uniformité eût présidé au mode de leur élection : ils avaient été choisis, ici, par des assemblées coloniales, là, par des comités. Il n'y avait non plus aucune ressemblance dans les mandats dont ils étaient chargés, mais tous avaient reçu cependant des pouvoirs presque illimités. — La première réunion surtout fut empreinte d'une grave solennité. Chacun semblait avoir conscience de la haute responsabilité qui lui était imposée. Le congrès (c'est le nom que prit aussitôt l'assemblée) choisit pour président Peyton Randolph, de la Virginie, et, pour secrétaire, Charles Thomson. On décida ensuite, contre l'avis de Patrick Henry, qui prétendait représenter l'Amérique, et non plus les colonies, que l'on voterait par colonie, et que chaque colonie n'aurait qu'un vote. Enfin, on arrêta que les délibérations seraient secrètes, et qu'on ne publierait que les résolutions. Le premier acte important du congrès fut de rédiger une déclaration approuvant la raison et le courage avec lesquels on avait résisté aux décrets ministériels, et affirmant que c'était le devoir de tous les Américains, non-seulement de contribuer au soulagement de ceux qui en souffraient, mais aussi de les aider à se défendre contre les violences dont on pourrait user pour mettre ces décrets à exécution. En outre, on vota une résolution portant que le transport en Angleterre, pour y être jugé, d'un

Américain accusé de quelque délit commis en Amérique, autorisait et justifiait la résistance et les représailles. — Comme il est facile de se l'imaginer, la grande préoccupation des habitants de Boston, pendant la session de cette assemblée, était d'apprendre quelles décisions y avaient été prises ; aussi ceux qui recevaient des nouvelles de Philadelphie s'empressaient-ils de se rendre dans les clubs, où on en faisait la lecture à haute voix.

Il ne faudrait pas croire cependant que tous les habitants de Boston et des autres villes montraient le même acharnement contre l'Angleterre. Parmi eux, il s'en trouvait qui regrettaient le caractère qu'avaient pris les événements : ils disaient qu'on avait tort de résister au roi, que cela n'aboutirait qu'à la ruine des colonies, et ils cherchaient à persuader aux patriotes d'écouter et de suivre leurs conseils. Généralement, c'étaient des personnes riches ou qui remplissaient des emplois sous le gouvernement et qui, à cause de cela, avaient tout à perdre avec la guerre. On les appelait « tories. » Par les doctrines qu'ils prêchaient et qui étaient si contraires au sentiment général, ils se firent détester de leurs compatriotes, et beaucoup durent quitter les colonies-unies pour aller vivre dans la Nouvelle-Écosse, qui ne s'était point associée au mouvement révolutionnaire des autres provinces ; d'autres, retenus par la crainte de perdre leurs biens, modifièrent et changèrent même leurs opinions politiques.

La seconde séance du congrès s'ouvrit par une

prière, et Duché, ministre de l'Église épiscopale de Philadelphie, lut le psaume XXXV, qui était le psaume du jour :

« Sois l'adversaire, ô Éternel, de mes adversaires ! « Combats ceux qui me combattent! Saisis le bouclier « et la ronde hache, et lève-toi pour m'assister !

« Tire ta lance et ta hache contre mes persécuteurs ! « Crie-moi : Je suis ton aide!... »

Les députés déclarèrent, après en avoir délibéré, qu'il n'était dû aucune obéissance aux récents décrets du parlement, et lorsque l'assemblée provinciale de Massachusetts demanda leur approbation pour les mesures qu'elle venait d'arrêter, leur remettant en même temps un long exposé des griefs des colonies contre la métropole, le congrès approuva intégralement son message et encouragea les habitants de Massachusetts à persister dans la voie qu'ils avaient suivie jusque-là.

C'est le 14 octobre que fut votée à l'unanimité une déclaration des droits des colonies. Les députés commencent par rappeler qu'ils se sont réunis afin de pourvoir à la défense de la religion, des lois et des libertés des colons. Puis suivent les articles de la déclaration elle-même, dont nous indiquerons les principaux :

I. — « Ils ont droit à la vie, à la liberté, à la pro- « priété, et n'ont cédé à aucun pouvoir étranger, « quel qu'il soit, le droit d'en disposer sans leur aveu.

II. — « A l'époque où ils émigrèrent de la mère- « patrie, nos ancêtres, qui, les premiers, fondèrent

« ces colonies, étaient en juste possession de tous les « droits, libertés et immunités qui appartiennent aux « sujets nés dans le royaume d'Angleterre.

III. — « En émigrant, ils n'ont ni abdiqué, ni perdu « aucune de ces libertés ; leurs enfants ont aujourd'hui « le droit d'en jouir et d'en user autant que leur situa-« tion leur en permet la jouissance et l'exercice.

IV. — « Le fondement de la liberté anglaise et de « tout libre gouvernement est le droit qu'a le peuple « d'avoir une part dans sa législation. Les colons « anglais ne sont pas représentés et ne peuvent pas « l'être dans le parlement anglais ; ils ont droit d'exer-« cer librement, et à l'exclusion de qui que ce soit, « la puissance législative dans leurs assemblées pro-« vinciales. . . . .

« . . . . . Mais, vu les nécessités actuelles et eu « égard à l'intérêt mutuel des deux pays, nous con-« sentons de grand cœur aux effets produits par les « actes du parlement anglais, lorsque, de bonne foi, « ces actes se bornent à régulariser notre commerce « extérieur, afin d'assurer à la mère-patrie les avan-« tages du commerce de tout l'empire et de garantir « en même temps les intérêts commerciaux de tous « ses membres.

« Mais nous excluons toute idée de taxe intérieure ou « extérieure qui aurait pour objet de lever un revenu « sur les sujets d'Amérique sans leur consentement... »

« . . . . »

Dans les articles suivants, les députés énumèrent

les différents droits des colons, droit d'être jugés par leurs pairs et voisins, droit aux bénéfices des statuts anglais qui existaient au temps de la colonisation, droit à tous les priviléges et immunités qui leur ont été accordés par chartes royales ou assurés par les différents codes des lois provinciales, droit de s'assembler paisiblement, d'examiner leurs griefs et d'adresser des pétitions au roi. — Enfin, ils protestent contre le maintien, en temps de paix, d'une armée permanente dans les colonies sans le consentement de la législature de la colonie où l'armée est établie, et ils déclarent inconstitutionnel de remettre l'exercice du pouvoir législatif à un conseil nommé par la couronne, et révocable à volonté[1].

Depuis le début de la crise, les meneurs du parti de la résistance ne cessaient d'envoyer des adresses soit au roi, soit au peuple anglais, soit aux colonies elles-mêmes, entre lesquelles ils cherchaient de plus en plus à établir les liens d'une union indissoluble. On ne saurait trop admirer la modération de ces documents, modération qu'on ne peut rencontrer que chez un peuple assez fort de son droit pour ne pas se montrer violent.

Tel est le caractère de l'adresse au roi, rédigée au nom du congrès par Dickinson : « Gracieux souverain, « au nom de votre peuple d'Amérique, permettez-nous « de vous implorer ; pour l'honneur du Dieu tout-puis- « sant dont nos ennemis attaquent la pure religion ;

[1] Voir Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, t. II.

« pour votre gloire, qui ne peut grandir qu'en rendant « vos sujets heureux et unis ; pour l'intérêt de votre « famille, qui dépend de son attachement aux prin- « cipes qui lui ont valu un trône ; pour le salut et le « bien-être de vos royaumes menacés de dangers et « de malheurs inévitables, que Votre Majesté, père « d'un peuple qui habite des pays divers, mais que « réunissent les mêmes lois, la même loyauté, la « même foi, le même sang, que Votre Majesté ne laisse « pas briser ces liens sacrés pour atteindre un résultat « douteux et qui, s'il était atteint, ne vaudrait jamais « le prix qu'il aurait coûté. » Est-ce là le ton de la ré- volte ou celui de la prière et de la soumission? — Dans un appel fait aux habitants de toutes les colonies pour les inviter à unir leurs efforts à ceux des provinces qui s'étaient déjà révoltées, Richard Henry Lee, l'au- teur de cette adresse, disait : « Mettez donc tout votre « zèle, toute votre énergie à soutenir les mesures pa- « cifiques prises pour votre salut; mais n'oubliez pas « (notre devoir nous force à le dire) que les plans for- « més contre les colonies ont été suivis de telle sorte « qu'il est prudent de prévoir des circonstances dou- « loureuses et d'être prêt à tout événement. » — Il faut enfin citer l'adresse de John Jay, député de la colonie de New-York, qui, certes, par la fermeté, la modération, et nous dirions même par la grandeur, est supérieure aux adresses précédentes.

Le 26 octobre 1774, après une session de cinquante et un jours, le premier congrès général des provinces

américaines se sépara; il avait décidé qu'une seconde réunion serait tenue le 10 mai suivant.

A partir de ce moment, les Américains poussèrent avec diligence les préparatifs en vue de la guerre. Des compagnies de soldats appelés « Minute-Men » furent organisées. Partout on recherchait des armes pour les futurs défenseurs du pays; dans les conversations, il n'était question que des moyens de s'en procurer, et lorsqu'une ordonnance rendue en Angleterre interdit l'exportation en Amérique de fourniments militaires, les habitants s'occupèrent activement à les fabriquer chez eux. Suivant les recommandations expresses du congrès, toutes les autres colonies prirent un vif intérêt à l'affaire de la province de Massachusetts, et le maintien de la paix ou la déclaration de la guerre sembla dépendre entièrement des actes accomplis ou à accomplir dans cette province, qui d'un côté de l'Atlantique était considérée comme le foyer de la rébellion, et, de l'autre, comme le centre d'une résistance très-honorable. Les relations commerciales avec l'Angleterre furent définitivement suspendues; l'importation dut cesser au 1er décembre 1774, mais comme les colons étaient débiteurs de la Grande-Bretagne, on fixa le dernier délai pour l'exportation au 1er décembre de l'année suivante, pour permettre aux colons d'acquitter leurs dettes, les colonies tenant à rester dans le droit jusqu'au bout. Enfin tout annonçait la prochaine explosion de la guerre et il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres.

Que faisait l'Angleterre en présence des événements qui commençaient à agiter le Nouveau Monde? — Le parlement s'était réuni le 29 novembre 1774 sous l'impression des nouvelles qui arrivaient de l'autre côté de l'Océan; aussi la politique de guerre triompha-t-elle facilement. La Chambre des lords et la Chambre des communes commencèrent par voter une adresse au roi qu'elles engagèrent à réprimer toutes les tentatives de révolte du Massachusetts ou des autres colonies. Puis, dans un ordre d'idées contraires, lord Chatam prit la parole à la Chambre des lords, le 20 janvier 1775, pour demander qu'on invitât le roi par une nouvelle adresse à retirer les troupes d'Amérique : « N'est-il pas évident, disait-il, qu'unis comme « ils sont, vous ne pouvez les forcer à une honteuse « soumission !..... justice, politique, dignité, pru- « dence, tout vous crie d'apaiser l'Amérique en reti- « rant vos troupes de Boston, en révoquant vos lois, « en témoignant aux colonies des dispositions ami- « cales. A persévérer dans vos mesures ruineuses, tous « les dangers, tous les hasards vous menacent; la « guerre étrangère est suspendue sur vos têtes par un « fil; la France et l'Espagne surveillent votre conduite, « elles n'attendent que la maturité de vos erreurs. »

Malgré l'appui que lui prêta lord Cambden, la motion de Chatam fut repoussée. Sans se décourager, Chatam s'adressa à Franklin pour rédiger avec lui un projet de « vraie réconciliation et d'accord national » qu'il soumit au parlement le 1er février 1775. Ce qu'il

demandait, c'était la révocation des statuts dont l'Amérique se plaignait; c'était la renonciation au droit de taxation, mais à la condition que les colonies reconnaîtraient à l'Angleterre le droit de régler leur commerce. Sa proposition réunit cette fois un tiers des voix. Lord North y répondit par ce qu'on a appelé la « branche d'olivier de lord North : » d'après la proposition ministérielle qui fut adoptée, les colonies étaient laissées libres de voter les fonds pour leur dépense commune, pour l'administration civile et judiciaire; si le roi jugeait le crédit voté suffisant, il ne lèverait pas d'autre impôt sur les colonies que les droits pour le règlement du commerce. — Les partisans de la conciliation firent un dernier et inutile effort : le 22 mars 1775, Burke, l'ami de Chatam, demanda le retrait des lois récentes, et pour les colonies le droit de se taxer elles-mêmes : « Ce sont les libertés de « l'Angleterre qui ont fait l'Amérique ce qu'elle est, « dit-il en terminant; ces libertés seules la feront ce « qu'elle doit être. C'est avec une foi entière dans cette « inaltérable vérité que je pose aujourd'hui la pre- « mière pierre du temple de la Paix! »

L'attention des puissances européennes était fortement attirée par cette lutte dont les résultats pouvaient être si importants. La morgue de la Grande-Bretagne, qui prétendait à la prédominance sur toutes les mers, faisait que la possibilité d'une rupture complète entre elle et ses colonies était envisagée avec satisfaction par les autres puissances européennes, et ses actes

étaient généralement considérés comme justifiant une semblable espérance. Le grand roi de Prusse Frédéric les commentait ainsi, lorsqu'un jour il en causa avec un gentilhomme anglais : « C'est une chose difficile « que de gouverner des hommes par la force à une « telle distance. Si les Américains sont battus, ce qui « me paraît très-problématique, il n'en sera pas « moins impossible d'en tirer, par des impôts, un « revenu. Si vous cherchez à vous réconcilier avec « l'Amérique, quelques-unes de vos mesures sont « trop sévères; si vous cherchez, au contraire, à la « soumettre, elles sont trop douces. Enfin, Monsieur, « je ne comprends pas ces choses-là; je n'ai point de « colonies; j'espère que vous vous tirerez bien de « l'affaire, mais elle me paraît un peu épineuse. »

CHAPITRE XXI

1775.

Début des hostilités. Les Anglais veulent s'emparer des armes des patriotes. Expédition contre Salem ; échec subi par les Anglais. Expédition contre Concord. Combat de Lexington. Bataille de Concord. Défaite des troupes anglaises. Effet produit en Angleterre et en Amérique par la journée du 19 avril. Les Américains lèvent une armée provinciale. Investissement de Boston. Bataille dite de Bunker-Hill. Retraite des patriotes. — Entreprises des Américains contre le Canada. Prise des forts Ticonderoga et de Crown-Point par les patriotes. Les forts Chamblée et Saint-Jean tombent en leur pouvoir. Montréal subit le même sort. Siége de Québec. Assaut de la ville. Les patriotes sont repoussés.

Pendant tous ces débats, des troupes anglaises continuaient à arriver à Boston, et le général Gage faisait épier les patriotes dans le but de découvrir où ils cachaient leurs approvisionnements militaires. De leur côté, les habitants l'observaient aussi, afin de le prévenir s'il voulait s'emparer de quelqu'un de leurs dépôts.

Ayant appris qu'un dépôt d'artillerie avait été formé à Salem, le général Gage y envoya un de ses officiers avec un petit détachement pour s'en emparer. Le dimanche 26 février 1775, cette troupe débarquait à Marblehead, et se mettait en marche pour exécuter

cet ordre. Mais un messager rapide l'avait devancée à Salem ; l'artillerie fut tirée des magasins et dispersée par toute la contrée ; puis la population, qui se trouvait à l'église, en sortit à l'instant, et se rassembla en armes devant le pont-levis. A l'approche des Anglais, le pont-levis fut levé, et le colonel américain Pickering informa le commandant anglais que les armes qu'il venait saisir étaient la propriété du peuple, et qu'en conséquence, elles ne lui seraient pas livrées. Sur ce, l'officier anglais ordonna à ses soldats de s'emparer d'un gros bateau, à l'aide duquel ils pourraient se transporter sur l'autre rive ; mais le propriétaire du bateau, Joseph Sprague, y pratiqua immédiatement une ouverture qui le fit couler. Les soldats se précipitèrent sur lui, le maltraitèrent et le laissèrent sur la place, blessé en plusieurs endroits. Voyant que, s'il réussissait à traverser le torrent, une rixe sérieuse s'engagerait entre sa troupe et les habitants, qui, grâce à leur nombre toujours croissant, finiraient par obtenir l'avantage, le commandant anglais fit demander au colonel Pickering de lui permettre, afin de sauver les apparences, de traverser seulement le pont-levis, s'engageant sur l'honneur à retourner à Boston et à renoncer à son entreprise. Le colonel Pickering ne voulut pas se refuser à cette prière, et il ordonna aux miliciens, ainsi qu'à la foule des habitants, de se ranger sur les deux côtés de la route. Enfin, le pont-levis ayant été baissé, les soldats anglais le traversèrent, marchant entre les rangs silen-

cieux des patriotes; après les avoir dépassés de quelques mètres, ils revinrent sur leurs pas, retraversèrent le pont et retournèrent à Boston.

Cet échec aurait pu servir de leçon au général Gage et l'avertir de réserver ses expéditions pour des occasions plus importantes, ou, tout au moins, d'envoyer une force capable de renverser l'opposition qu'elle rencontrerait. Il n'en fut rien; car, peu de temps après, ayant reçu avis qu'une grande quantité d'armes avait été réunie à Concord, à environ vingt milles de Boston, il y envoya un détachement fort de huit cents hommes, sous le commandement du lieutenant-colonel Smith et du major Pitcairne, avec ordre de s'en saisir. — Cette fois encore, l'entreprise échoua par la vigilance des patriotes de Boston, qui se tenaient sur le qui-vive, prêtant la plus grande attention aux mouvements des troupes anglaises. Il avait été convenu que, s'ils apprenaient qu'une forte expédition anglaise se préparât à sortir de Boston pour quelque entreprise inconnue, une lanterne allumée serait suspendue au haut de l'église du nord en guise de signal, et qu'une surveillance spéciale serait établie à Charlestown, pour en observer l'apparition. Dans la nuit qui suivit le départ du détachement anglais, ceux des habitants de Charlestown qui, sur le bord de la rivière Charles, avaient été chargés de guetter le signal attendu de Boston, virent briller la lanterne. Immédiatement la ville fut en rumeur, et des messagers partirent dans toutes les directions. Les Bostoniens, en outre du si-

gnal qu'ils venaient de faire pour Charlestown, avaient aussi envoyé quelques émissaires dans les campagnes environnantes. L'un d'eux, Paul Revere, quittant Boston dans un bateau, monta à cheval dès qu'il toucha à terre, et se rendit à Medford, à la maison habitée momentanément par les deux grands chefs du mouvement révolutionnaire, John Hancock et Samuel Adams. Comme il en approchait au galop, la sentinelle lui cria de ne pas faire autant de bruit. « Du bruit ! ré« pondit Revere, vous en aurez davantage d'ici peu. « Les réguliers arrivent. » Après avoir rempli sa mission auprès d'Hancock et d'Adams, il continua sa course, s'arrêtant à toutes les fermes qui se trouvaient sur son chemin, et en éveillant les habitants.

Tandis que les colons américains préparaient leurs moyens de défense, le détachement anglais traversait la baie et, suivant silencieusement les bords des marais, se dirigeait vers Concord. Soudain, les cloches des villes voisines commencèrent à sonner, indiquant clairement aux officiers anglais que l'alarme avait été donnée. Lorsqu'ils arrivèrent à Lexington, vers quatre heures du matin, le 19 avril 1775, le major Pitcairne vit une petite troupe de soixante à soixante-dix miliciens se rassembler sous le commandement du capitaine John Parker. S'avançant aussitôt, il leur cria : « Paysans rebelles ! dispersez-vous et jetez bas vos armes ! » Ceux-ci hésitèrent; sans insister davantage, le major Pitcairne saisit un de ses pistolets, fit feu au milieu du groupe et ordonna à ses soldats de tirer.

Les Américains ripostèrent, mais sans faire beaucoup de mal à leurs ennemis, tandis que, dans cette première rencontre, huit des leurs étaient tués et dix blessés grièvement. Après avoir poussé trois hourrahs en l'honneur du brillant massacre qu'ils venaient d'accomplir et de la défaite d'une poignée de paysans, les Anglais reprirent leur route vers Concord.

Pendant ce temps, les habitants de Concord transportaient leurs munitions de guerre hors de la ville et les cachaient dans les bois. Aussi, en arrivant, les réguliers anglais ne trouvèrent-ils que quelques canons qui n'avaient pu être enlevés et qu'ils se hâtèrent d'enclouer, mais ils se vengèrent du dépit qu'on leur avait fait éprouver, en abattant les mâts de liberté dressés par les habitants dans l'intérieur de la ville, et finalement en incendiant la maison où se réunissaient leurs magistrats. — Enorgueilli par le succès facile de ses troupes, le major Pitcairne entra dans une taverne et se fit servir un verre de brandy. Ne trouvant pas à sa portée une cuiller pour remuer sa boisson, il se servit de son doigt, ajoutant en même temps que ce serait de la même façon qu'il remuerait le sang des Yankees avant que la journée ne fût écoulée. — Mais les Américains qui, à l'approche des Anglais, s'étaient retirés sur les collines avoisinantes, avaient été témoins des actes de leurs ennemis dans la ville; n'y tenant plus de colère, ils s'avancèrent vers le pont de Concord, occupé par un détachement anglais, et cherchèrent à l'en déloger. Après un court engagement, les régu-

liers se débandèrent, et le gros de la troupe, pris d'une panique subite, les suivit. Le lieutenant-colonel Smith se décida alors à battre en retraite. Il était grand temps. Il se trouvait éloigné de Boston de près de vingt milles; les cloches et la fusillade avaient animé toute la contrée, et de toutes les directions les habitants accouraient sans ordre et sans discipline pour venger leurs compatriotes. S'abritant derrière les arbres, les rochers, un mur, les Américains visaient les « habits rouges » lorsqu'ils passaient. Un officier anglais qui fit partie de cette expédition, raconta ensuite que le nombre de leurs adversaires était si grand autour d'eux, qu'on pouvait croire qu'ils étaient tombés du ciel. A chaque mille, le nombre de leurs ennemis s'augmentait encore, les milices des villes voisines arrivaient en toute hâte, les fermiers et jusqu'aux jeunes garçons assez forts pour tenir un fusil voulaient essayer leur poudre et leurs balles contre les soldats anglais. A chaque pas, plusieurs soldats tombaient tués ou blessés, puis les patriotes qui venaient de tirer, s'empressaient de recharger et de courir en avant pour se poster de nouveau sur le passage des soldats. Enfin, ceux-ci, ayant épuisé toutes leurs munitions, rompirent complétement leurs rangs et se mirent à fuir dans une confusion extrême. Tout en fuyant, les soldats, pleins de rage, pénétraient dans les maisons qu'ils rencontraient, saccageant tout à l'intérieur, détruisant le mobilier et y mettant le feu. Dans l'une d'elles, un enfant s'était réfugié sous le

lit occupé par sa mère malade. Un soldat aperçut le pied de cet enfant qui dépassait le lit; il le cloua cruellement au plancher avec sa baïonnette : malgré la souffrance horrible qu'il endura, le jeune patriote ne poussa pas un cri. — Un bien petit nombre d'Anglais auraient échappé ou bien ils auraient été forcés de se rendre si lord Percy ne s'était porté à leur rencontre avec de nouvelles troupes. En arrivant près de Lexington, il vit de loin les fuyards chassés, poursuivis par les patriotes; aussitôt il fit former à ses troupes un vaste carré ouvert sur le front, dans lequel les soldats fugitifs, épuisés, vinrent se réfugier. Un historien anglais raconte qu'ils restèrent pendant plusieurs heures couchés sur la terre sans pouvoir se remuer et la langue sortant de la bouche, pareils à des chiens après la chasse. Mais le danger n'était point passé; les bois étaient remplis de rebelles et, malgré les dix-huit cents hommes et les pièces d'artillerie que lord Percy avait avec lui, il ne réussissait qu'à grand'-peine à tenir les Américains à distance. Il battit en retraite très-lentement, répondant au feu de ses ennemis, et ses troupes furent bien heureuses, à la fin du jour, d'arriver à Boston, et de se mettre sous la protection des navires de guerre mouillés dans la rade. Pendant cette journée, les Anglais subirent des pertes trois fois plus grandes en soldats tués, blessés ou disparus que les Américains. Le chiffre de leurs pertes peut être évalué à deux cent quatre-vingts hommes.

La nouvelle de cette affaire causa en Angleterre le

plus vif étonnement : on avait encore peine à comprendre comment les réguliers avaient pu être battus par les provinciaux. On avait cru jusque-là que les fermiers seraient trop lâches pour affronter les soldats anglais, et voici pourtant que cette rencontre des deux partis s'était terminée par la défaite des réguliers. — Cette journée fut surtout importante par ses conséquences, car au fond ce n'était qu'une escarmouche dans laquelle il n'est nullement étonnant que les hommes du pays, connaissant le moindre pli de terrain, aient eu le dessus sur des troupes régulières un peu surprises et égarées.

En Amérique, l'effet produit sur toutes les colonies fut immense et leur inspira une plus grande confiance dans le succès de leur révolte. Le président Jefferson, lorsqu'il en causait quelques jours après, disait : « Avant le 19 avril 1775, je n'avais jamais entendu « le plus petit désir de se séparer de la Grande-Bre« tagne. »

Le comité de sûreté de Massachusetts dépêcha immédiatement des émissaires aux différentes villes de la province, ainsi que dans les autres colonies, pour leur demander d'expédier des troupes en aussi grand nombre que possible autour de Boston. Le congrès provincial de Massachusetts décida qu'on lèverait une armée de 30,000 hommes s'engageant pour la province à fournir 13,600 soldats. Il envoya ensuite un rapport à Franklin sur le combat de Lexington et une adresse au peuple anglais pour l'assurer de son fidèle attache-

ment à la métropole et au roi, et lui montrer qu'on ne protestait que « contre la persécution et la tyrannie « de cruels ministres. » « ..... Nous espérons sincère- « ment, disait cette adresse, en terminant, que le « grand Souverain du monde qui, si souvent, a défendu « l'Angleterre, nous aidera à nous préserver de la « ruine, et qu'unis à la mère-patrie par un lien cons- « titutionnel, nous ne ferons bientôt tous ensemble « qu'un seul peuple libre et heureux. »

Peu de temps après l'appel qui leur avait été adressé, les patriotes affluèrent dans le voisinage de Boston. Le général Putnam, « Vieux Put » comme on l'appelait familièrement, était aux champs quand le messager de Boston arriva pour le prévenir : aussitôt, il abandonna sa charrue, et, sans même prendre le temps de changer la chemise salie qu'il portait, il monta à cheval. Le lendemain matin, il était à Cambridge, ayant parcouru une distance de plus de cent milles en dix-huit heures. On raconte que le général Gage, effrayé d'avoir comme adversaire un officier aussi brave et aussi plein d'expérience, lui fit secrètement proposer, s'il consentait à quitter le parti des révoltés, la nomination de major-général dans l'armée anglaise, et, en sus, une forte récompense en argent. Mais le général Putnam, en se mettant à la tête des Américains, voulait défendre sa propre cause, aussi repoussa-t-il avec indignation l'offre du général Gage. — Bientôt, quinze mille hommes se trouvèrent réunis autour de Boston. Malgré leur manque absolu de dis-

cipline et la rareté des munitions, ils se sentaient assez forts pour essayer de tenir renfermée dans la ville l'armée anglaise composée de cinq mille soldats réguliers.

Les généraux Ward, Stark, Greene, Spencer et Putnam, qui commandaient les forces coloniales, après avoir examiné la situation, décidèrent d'occuper les rangées de collines qui dominent Boston de deux côtés : les hauteurs de Dorchester au sud et les collines de Bunker et de Breed au nord-ouest. Il était d'une importance égale aux deux partis en présence d'être maîtres de ces positions; aussi, dans la crainte que le général Gage, commandant l'armée anglaise, ne cherchât à s'en emparer afin d'étendre ses lignes, les généraux de l'armée rebelle résolurent de faire élever des retranchements sur la colline de Bunker, qui certainement serait choisie par le commandant anglais de préférence aux autres. Un détachement de mille hommes, sous la direction du colonel Prescott, y fut envoyé le 16 juin 1775. Les hommes qui composaient cette expédition étaient principalement des fermiers ne portant aucun uniforme et armés de fusils de chasse sans baïonnette. Vers neuf heures du soir, après avoir écouté la prière dite par le révérend Langdon de Harward Collége, ils se mirent en route et arrivèrent sans encombre à la colline de Bunker. Au moment où ils allaient commencer à élever les retranchements projetés, les généraux changèrent leur premier ordre et commandèrent de fortifier non

plus cette colline, mais celle de Breed, plus rapprochée de Boston. Le détachement s'y rendit aussitôt et se mit à l'œuvre, prenant toutes les précautions possibles pour ne pas éveiller les soupçons de l'ennemi. Les patriotes américains s'étaient approchés et travaillaient dans un tel silence qu'ils pouvaient entendre les sentinelles à bord des navires de guerre se répondant : « Tout va bien ! » — Au point du jour, le 17 juin 1775, les fortifications élevées par les Américains pendant la nuit furent aperçues par les navires de guerre, qui dirigèrent immédiatement sur elles le feu de leurs canons, tandis qu'une batterie de Boston y joignait le sien.

Les Américains avaient eu raison de supposer que le général Gage chercherait à s'emparer de la colline de Bunker. Déjà, il avait déclaré la ville de Boston en état de siége, et fait publier qu'il pardonnerait à tous les révoltés qui mettraient bas les armes et feraient acte de soumission, hormis toutefois à Samuel Adams et à Hancock, dont les crimes méritaient une punition exemplaire, et qui seraient transportés en Angleterre pour y passer en jugement. Manquant de forces pour tenter, avec chance de réussite, d'étouffer, dans son état actuel, la révolte des Américains, il avait dû s'en tenir à ces mesures accessoires ; mais sitôt qu'il eut reçu d'Angleterre des renforts considérables sous le commandement des généraux Clinton, Burgoyne et Howe, il se crut suffisamment fort et voulut faire occuper la colline de Bunker, dont il jugeait la posses-

sion indispensable pour maintenir sa position dans la ville. Mais quelle ne fut pas sa surprise quand, le 17 juin au matin, éveillé par le bruit de la canonnade, il tourna ses regards vers cette colline et vit les retranchements élevés sur la colline de Breed par les patriotes, qui, malgré le feu croisé auquel ils étaient exposés, continuaient avec ardeur leur travail. Le courage dont faisaient preuve en cette circonstance les patriotes américains risqua fort d'être compromis par la mort de l'un d'eux, qui s'était aventuré en dehors des tranchées et qui fut tué par un éclat d'obus : plusieurs de ses compagnons prirent peur et voulurent s'enfuir. Le colonel Prescott les arrêta, et, pour les rassurer, il monta sur les talus, et fit tranquillement, sans se presser, le tour des fortifications, s'exposant ainsi volontairement aux coups de l'ennemi. Le général Gage aperçut, au moyen de sa longue-vue, le colonel Prescott, qui se promenait sur les retranchements : se tournant vers un de ses officiers, il lui demanda qui était cet homme, et, ayant appris que c'était le colonel Prescott : « Est-ce qu'il se battra ? » ajouta-t-il. — « Jusqu'à la dernière goutte de son sang, lui répondit un loyaliste américain qui se trouvait à ses côtés. » Aussitôt le général anglais décida d'attaquer ces ouvrages le même jour.

On était en plein été : la journée s'annonçait comme devant être très-chaude. — Trois mille soldats s'embarquèrent à Boston pour se rendre à Charlestown, et prendre ainsi en écharpe les lignes américaines. Mais

le colonel Prescott prévit cette intention ; il envoya immédiatement un régiment du Connecticut pour arrêter les Anglais dans leur mouvement, puis il profita de ce dernier délai pour achever ses préparatifs de combat. Il plaça ses hommes, comme il put, derrière les retranchements construits pendant la nuit, et attendit l'ennemi de pied ferme. — Le général Howe, qui commandait les Anglais, convaincu de la force de la position occupée par les Américains, ne voulut pas engager le combat sans s'être fait appuyer par quelques corps supplémentaires ; mais, dès qu'un millier d'hommes se fut ajouté aux troupes qu'il avait déjà avec lui, il s'avança lentement, gravissant la montagne, et détruisant, au fur et à mesure qu'il les rencontrait, les obstacles élevés par les Américains. Il y eut alors un moment d'incertitude, de doute terrible : chacun, dans le camp des révoltés, avait conscience de l'importance du rôle qu'il avait accepté, et bien des poitrines étaient oppressées par une crainte très-légitime. Les collines environnantes, les rues et les toits des maisons de Boston étaient couverts d'une foule anxieuse sur le résultat de la bataille qui allait s'engager. Les chances étaient loin d'être égales : d'un côté, 1,500 hommes, sans discipline ni aucune connaissance militaire, ayant travaillé toute la nuit sans relâche, manquant de nourriture et même d'eau pour étancher leur soif; de l'autre, 4,000 anciens soldats exercés, bien armés, bien équipés, et commandés par des officiers expérimentés. — Comme les patriotes

américains ne possédaient qu'une très-petite quantité de poudre, le général Putnam et le colonel Scott parcoururent rapidement tous les rangs, et leur recommandèrent de ne tirer sur les « habits rouges » que lorsqu'ils verraient le blanc de leurs yeux, et de viser bas.

Suffoqués par la chaleur et gênés par leurs accoutrements, les soldats anglais n'avançaient qu'avec peine; cependant ils conservaient un très-grand ordre, et, tout en marchant, ils tiraient sur les retranchements des Américains, qui ne répondaient que par quelques coups isolés. Quand ils ne furent plus qu'à une dizaine de mètres des redoutes, le commandement de « Feu! » retentit : à l'instant, une pluie de balles accueillit les Anglais qui reculèrent jusqu'au rivage, laissant un grand nombre de morts. Après un moment d'arrêt, le général Howe rallia ses troupes et renouvela son attaque en se servant, pour dissimuler son action, de la fumée produite par l'incendie que les Anglais venaient d'allumer à Charlestown. Mais les patriotes leur firent le même accueil, et, pour la seconde fois, les Anglais reculèrent. Enfin, le général Clinton étant arrivé de Boston avec de nouvelles forces, une troisième attaque fut résolue. A ce moment, la démoralisation s'était emparée des soldats anglais; ni les exhortations, ni les reproches de leurs chefs, ne purent les décider à marcher de nouveau contre les patriotes, et il fallut, pour les y contraindre, que les officiers les frappassent de leurs épées. Le général Howe ordonna

ensuite que l'artillerie fût amenée sur la colline, si bien que les patriotes reçurent alors un feu convergent de toutes les batteries de Boston et des trois navires de guerre qui s'étaient avancés devant Charlestown. Dans la crainte que ses hommes ne faiblissent devant cette aggravation du danger, le général Putnam passa dans leurs rangs, leur disant que, si les Anglais étaient repoussés une troisième fois, ils ne pourraient se reformer. Il eût fallu entendre avec quel enthousiasme les patriotes, malgré leur fatigue, lui répondirent : « Nous sommes prêts pour les « habits rouges. » Leurs munitions étaient presque épuisées, et, en se partageant entre eux ce qu'ils possédaient encore, ils n'en trouvèrent juste que pour une décharge. Putnam leur recommanda de nouveau de ne point tirer avant que les Anglais ne fussent arrivés au pied de la redoute, et de les ajuster à la ceinture. Une seule décharge frappa les premiers rangs des Anglais. Le corps principal escalada néanmoins les remparts et envahit la redoute. La plupart des Américains n'avaient pas de baïonnettes; ayant brûlé leur dernière charge de poudre, ils saisirent leurs fusils par le canon et continuèrent ainsi à se battre, disputant chaque pouce de terrain et ne reculant que lentement. Le général Warren, qui, malgré son grade, avait combattu héroïquement dans les rangs des patriotes, fut tué par un officier anglais qui l'avait reconnu. Enfin Putnam, rassemblant ses hommes, opéra sa retraite, et vint se réfugier sur la colline de Prospect, éloignée à peine

d'un mille du champ de bataille. Quant aux Anglais, épuisés par cette longue lutte entreprise par une chaleur excessive, ils renoncèrent à la poursuite des Américains. Ils avaient perdu 1,054 hommes dont un quart était formé d'officiers. Les patriotes ne comptaient pas 450 morts ou blessés ; mais la perte la plus sérieuse et la plus regrettée dans le camp des Américains fut celle du général Warren. Président du congrès provincial, il s'était toujours montré un vaillant défenseur du droit des colonies. Lorsque le général anglais Howe apprit cette mort, il dit à son entourage qu'elle causerait plus de tort aux Américains que la perte de 500 hommes.

Pendant que ces faits se passaient dans le Massachusetts, quelques entreprises dirigées contre les forts occupés par les Anglais dans le Canada donnaient des résultats divers. — Une société d'habitants du Connecticut, s'étant procuré par un emprunt public de quoi équiper une expédition de trois cents hommes, ses membres conçurent le dessein de surprendre le poste très-important de Ticonderoga, situé à la jonction des lacs George et Champlain, et qui était en quelque sorte la clef de communication entre New-York et le Canada. Rejoints en route par les célèbres colonels Ethan Allen et Arnold, ils remirent la direction de l'entreprise entre les mains du premier.

Dans la soirée du 9 mai 1775, ils arrivaient sur les bords du lac qu'ils se mirent en devoir de traverser, mais les bateaux qu'ils réussirent à trouver étaient si petits et en si petit nombre qu'au point du jour,

quatre-vingt-trois hommes seulement avaient pu être transportés sur la rive opposée. Craignant d'être découvert par les Anglais s'il retardait la surprise préméditée contre le fort, Ethan Allen ne voulut pas attendre d'autres hommes, et, se mettant à la tête de sa petite troupe avec Arnold à ses côtés, il marcha rapidement vers la forteresse qu'il savait défendue par plusieurs centaines de réguliers anglais et plus de cent canons. — Les Anglais avaient, il faut le croire, une bien grande confiance dans leur force et dans la peur qu'ils devaient inspirer, car la porte de sortie du fort était ouverte et une seule sentinelle y veillait, lorsque la troupe des Américains arriva. Ethan Allen se précipita en avant, pénétra dans le fort en évitant le coup que lui tira à bout portant la sentinelle qui s'enfuit, et conduisit ses hommes sur la place où ils firent face aux casernes des soldats. S'avançant ensuite vers la demeure du commandant, il lui cria de se rendre. « En vertu de quel droit ? » lui demanda cet officier. « Au nom du grand Jéhovah et du congrès continental, » répondit Allen. Surpris par cette attaque imprévue, les Anglais rendirent la place sans opposer la moindre résistance, et toutes les munitions qui y avaient été amassées tombèrent au pouvoir des Américains.

De là, un détachement fut envoyé sous le commandement du colonel Seth Warner pour s'emparer du fort de Crown-Point, situé à l'entrée du lac Champlain. Cette forteresse, qui possédait les mêmes moyens de défense que Ticonderoga et renfermait des quantités

considérables de munitions de guerre, se rendit aux premières sommations.

Les Américains désirèrent ensuite étendre leur domination sur le lac, mais pour cela il fallait qu'ils prissent la corvette de guerre « Entreprise, » stationnée à l'extrémité nord du lac. Dans ce but, ils armèrent une goëlette qu'ils trouvèrent à Southbay; puis le colonel Arnold en ayant pris la direction, il mit à la voile, emporta la corvette anglaise par un coup de main et revint à Ticonderoga, où il consentit à rester en garnison après le départ d'Ethan Allen.

Enflammé par le succès qu'il avait obtenu, et poussé par l'impétuosité de son caractère, Arnold projeta alors quelques entreprises plus vastes. Le 13 juin 1775, il écrivait au congrès, offrant de se charger de soumettre tout le Canada avec deux mille hommes. Le congrès accueillit favorablement sa proposition et lui donna le commandement d'un corps de l'armée américaine, tandis qu'il chargeait les deux généraux Schuyler et Montgomery d'une seconde expédition dans la même direction. S'avançant sur les territoires anglais à la tête d'un millier d'hommes, ces deux généraux échouèrent d'abord dans leur tentative contre le fort Saint-Jean, mais quelques jours après, s'étant emparés du fort Chamblée, où ils trouvèrent une grande provision de poudre qui leur faisait absolument défaut, ils revinrent devant le fort Saint-Jean qu'ils forcèrent facilement à capituler. De là, ils se rendirent à Montréal, qui subit le même sort; puis ils

se dirigèrent vers la capitale du Canada, Québec, où ils comptaient opérer leur jonction avec l'expédition du colonel Arnold.

Mais celui-ci n'avait pas eu le même succès dans ses entreprises. Conduisant sa petite armée à travers les déserts inhospitaliers de cette région, il exposa ses soldats à toutes les souffrances du froid et de la faim, à tel point qu'ils durent, à un certain moment, manger le cuir de leurs souliers. L'esprit de ténacité infatigable que cette troupe courageuse montra en cette occasion, surmontant sans faiblesse toutes les difficultés qu'elle rencontra en chemin, fit donner à son chef le titre « d'Annibal américain. » Enfin, le 10 décembre, les deux expéditions se réunirent devant Québec, et le siége de la place fut immédiatement commencé. La fortune, qui jusqu'alors s'était montrée favorable aux Américains, se tourna à ce moment contre eux. Des dissentiments éclatèrent parmi les officiers; l'argent fourni pour l'expédition était épuisé; la rigueur de l'hiver et les difficultés de toutes sortes augmentaient. Dans ces conditions, le général Montgomery, convaincu qu'il fallait ou lever le siége ou l'amener promptement à sa fin, résolut de bombarder la ville. Formant de son armée quatre divisions, il ordonna à deux corps de simuler une attaque sur la ville haute, tandis que lui et le colonel Arnold conduiraient les deux autres divisions contre la ville basse. Le 31 décembre, l'attaque commença sur tous les points, mais dès les premiers coups, le général Montgomery tomba pour ne plus se

relever. Le colonel Arnold fut lui-même grièvement blessé quelques instants après. Leurs divisions, décimées par le feu plongeant de l'ennemi et se trouvant prises dans les retranchements qu'elles avaient vaillamment conquis, perdirent courage et durent capituler. Québec restait donc au pouvoir des Anglais. — Le gouverneur de la ville, Carleton, fit enterrer solennellement le corps de son adversaire, le général Montgomery, pendant qu'Arnold, qui avait réussi, malgré sa blessure, à percer les lignes ennemies, ralliait ce qu'il pouvait de ses soldats, et, les réunissant aux deux autres divisions américaines, continuait à tenir la ville en état de blocus.

CHAPITRE XXII

1775-1776

Seconde réunion du congrès continental. Décisions prises par cette assemblée. Création du papier-monnaie. Nomination de George Washington au commandement en chef de l'armée américaine. Premières années de la vie du général Washington. Description de l'armée américaine. Situation de l'armée anglaise dans Boston. Bombardement de Boston par l'armée continentale. Evacuation de la ville par les Anglais. — Le gouvernement anglais augmente le chiffre de son armée. Mercenaires employés dans l'armée anglaise. — Réflexions du docteur Franklin touchant le temps et l'argent nécessaires à la Grande-Bretagne pour soumettre ses colonies. Le congrès songe à déclarer l'indépendance des colonies.

Avant la bataille de Bunker-Hill, le congrès continental avait déjà déclaré l'armée provinciale qui assiégeait les Anglais dans Boston, armée nationale, et avait voté la levée dans les autres provinces de troupes complémentaires. Le 10 mai 1775, le congrès continental se réunit pour la seconde fois à Philadelphie, malgré les ordres expédiés par le ministère anglais aux gouverneurs provinciaux pour en défendre la réunion. Cette fois, les élections se firent presque partout par des conventions populaires; comme elles précédèrent la rencontre de Lexington,

les mandats donnés aux députés eurent un caractère pacifique. Franklin, qui avait quitté l'Angleterre lorsque les affaires de son pays avaient pris une certaine gravité, et était arrivé à Philadelphie cinq jours auparavant, fut nommé à l'unanimité, par l'assemblée de la province de Pennsylvanie, délégué au congrès. Convaincu alors de l'impossibilité d'une réconciliation, il consacra dès ce moment toute son énergie à la résistance et au succès de la lutte engagée pour l'indépendance des colonies. Il s'occupa constamment de stimuler le patriotisme de ses compatriotes, les poussant à résister aux ordonnances anglaises et activant ainsi les progrès de la révolution. — Peyton Randolph fut réélu président du congrès, et Charles Thomson, secrétaire. Mais Randolph donna bientôt sa démission, et fut remplacé par John Hancock, riche négociant de Boston, qui, comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, s'était signalé tout particulièrement à la haine et à la vengeance de l'Angleterre. Au sein du congrès, les mesures militaires étaient votées concurremment avec les protestations de loyauté au roi. Ses membres déclaraient qu'il fallait laisser entrer les troupes à New-York, tout en restant sur la défensive et en se préparant à soutenir la lutte en cas d'attaque. Le 26 mai, l'assemblée décidait qu'on devait mettre les colonies sur le pied de défense, et, en même temps, elle arrêtait que des négociations seraient ouvertes « afin d'accommoder les malheureuses disputes qui « existaient entre la Grande-Bretagne et les colonies. »

Deux adresses étaient, en outre, envoyées, l'une au roi, et l'autre au peuple anglais. Dans ces deux adresses, les délégués déclaraient qu'ils avaient gémi de ce qu'ils avaient été obligés de faire, et qu'ils n'avaient pas appris à se réjouir d'une victoire remportée sur les Anglais. Pour soutenir la lutte, le congrès vota la levée d'une armée de vingt mille hommes, l'émission d'un papier-monnaie garanti par toutes les colonies, l'arrêt de toute exportation de provisions aux stations de pêches anglaises, ainsi qu'à toute colonie ou île qui continuait à obéir au gouvernement anglais, enfin la création de la poste dont la direction fut confiée au docteur Franklin.

C'est d'après les conseils de cet homme illustre que le papier-monnaie fut adopté par le congrès, et Franklin se servit de son influence sur la population pour lui faire accepter une mesure sans laquelle la résistance à la Grande-Bretagne eût été faible et de courte durée. La première émission de papier-monnaie eut lieu le 25 juillet suivant, pour la somme de trois millions de dollars (15,000,000 de francs), sous la promesse d'échanger les billets pour de l'or et de l'argent dans l'espace de trois ans. Vers la fin de 1776, une nouvelle émission de vingt-un millions de dollars fut faite. Le congrès commença alors à se sentir très-embarrassé, ne sachant pas s'il serait jamais possible de racheter une aussi forte somme de billets; ses membres s'adressèrent en cette circonstance à Franklin, qui leur fit la réponse sui-

vante : « Ne vous désolez pas à ce sujet. Continuez à « émettre votre papier-monnaie aussi longtemps que « son émission paiera pour le papier, l'encre et l'im- « pression, et nous serons capables, par ce moyen, « de liquider toutes les dépenses de la guerre. »

Dans une des séances postérieures du congrès, John Adams, après avoir rappelé les qualités nécessaires à un général en chef, proposa inopinément de nommer à cette haute fonction le colonel George Washington, présent à cette réunion, comme représentant de la Virginie. Quoique tous les membres de l'assemblée fussent assez surpris de cette proposition à laquelle ils ne s'attendaient pas, cependant leurs suffrages unanimes ratifièrent ce choix.

Le colonel George Washington, qui venait d'être appelé par ses compatriotes à ce poste aussi glorieux que difficile, était un riche habitant de la Virginie. Né dans le comté de Westmoreland (Virginie), le 11 février 1732, il avait alors quarante-trois ans. Il est à remarquer que beaucoup des hommes qui s'illustrèrent en Amérique n'ont reçu qu'une éducation élémentaire, et ont été, en quelque sorte, les fils de leurs œuvres. Comme plus tard Lincoln, il fut d'abord arpenteur, mais, contrairement à Franklin et à Lincoln, il n'eut jamais que peu de goût pour l'étude des livres; né pour la vie active, il préféra étudier les hommes et les choses tels qu'ils se présentaient à ses yeux, tels qu'il les voyait dans la vie de chaque jour. Doué de qualités plus réelles qu'éclatantes, il gagne

à être connu ; au premier abord, il n'impose pas l'admiration : « pareil, comme on l'a très-bien dit, à ces « monuments dont la grandeur ne frappe pas au pre- « mier coup d'œil, précisément à cause de la parfaite « harmonie de leurs proportions, et parce qu'aucune « partie n'étonne le regard. » C'est pour cela qu'on a pu l'appeler « le plus raisonnable des grands hom- « mes[1]. » — L'armée ouvrait une vaste carrière à son activité. En 1754, il conduit cette malheureuse affaire de la vallée de l'Ohio, où fut tué le capitaine français Jumonville. En 1755, il se distingue dans la guerre du Canada, et particulièrement le jour de la défaite du général Braddock, dont il était l'aide de camp : à la tête de la milice provinciale, il couvrit la retraite des troupes anglaises et les sauva d'une destruction certaine. Après cette belle conduite, il avait été nommé colonel et commandant de toutes les troupes de la Virginie. Il sortit bientôt du service et épousa une jeune veuve, mistress Martha Curtis, dont il adopta les deux enfants. Nommé à l'assemblée de Williamsburg, il y reçut, ainsi que nous l'avons vu, les félicitations du président Robinson. De 1760 à 1773, sans négliger ses devoirs de député, il se livra aux occupations paisibles de l'agriculture sur les bords du Potomac, améliorant les conditions de sa propriété de Mont-Vernon, dont il avait hérité à la mort de sa mère. Il est prouvé, par sa correspondance, qu'il était sincèrement désireux

[1] Théodore Fabas, *Encyclopédie nouvelle.*

de maintenir intacts les liens qui unissaient les colonies à la mère-patrie, mais lorsque la rupture sembla inévitable et que la voix du pays appela tous ses enfants à délibérer et à agir pour la conservation de leur indépendance, Washington quitta ses occupations favorites et se joignit au premier congrès de Philadelphie. Son haut caractère et la part remarquable qu'il avait prise dans la dernière guerre le firent nommer membre de tous les comités où la science militaire était nécessaire. L'honneur que lui faisait le congrès en lui remettant le commandement en chef des forces américaines le toucha, mais il ne l'accepta qu'avec timidité. « Je sens, dit-il à ses collègues, que mes talents « et mon expérience militaire ne répondront peut-être « pas à l'étendue et à la grandeur de la mission qui « m'est confiée. Cependant, puisque le congrès le « demande, je me soumets à ce devoir difficile, et je « ferai tous mes efforts pour servir le congrès et pour « défendre une si belle cause. Je prie le congrès de « recevoir mon remerciement cordial pour ce grand « témoignage de son approbation. Mais s'il survient « quelque événement malheureux et contraire à ma « renommée, je demande à tous les membres de cette « assemblée de se souvenir qu'aujourd'hui je déclare, « avec la sincérité la plus absolue, que je ne me juge « pas à la hauteur du commandement dont on m'ho- « nore. » Le congrès lui témoigna sa confiance en ne lui donnant que les instructions les plus générales : « que votre soin principal soit que les libertés de l'Amé-

« rique ne reçoivent pas de détriment. » Par son langage, comme par son attitude, le congrès rappelait l'ancien sénat de Rome; nous ajouterons qu'il annonçait la Constituante de 1789. Dans la même séance, le congrès nomma quatre majors-généraux, Artemas Ward, Charles Lee, Philippe Schuyler et Israël Putnam.

Le 2 juillet 1775, le général George Washington rejoignit l'armée continentale à Cambridge, devant Boston, et prit possession de son nouveau poste. Le lendemain, se tenant sous le fameux orme, connu depuis sous le nom d'« orme de Washington, » il passa une revue générale des troupes dont il avait accepté le commandement en chef. Il est facile de s'imaginer avec quelle curiosité chacun des soldats regardait le célèbre officier. La description que nous trouvons dans quelques ouvrages de l'extérieur du général nous apprend que c'était un homme haut de plus de six pieds, large de carrure et vigoureux, un peu lourd peut-être dans ses mouvements. Suivant la coutume du temps, il portait un habit de drap bleu avec revers en buffle, une culotte et un gilet en buffle, des bas de soie, des épaulettes et un chapeau à cornes, sur lequel il avait attaché une cocarde noire.

Quant à l'armée dont il venait de prendre le commandement, il est difficile de dire si elle méritait ce nom. La valeur qu'elle avait montrée dans les combats précédents l'autorisait à le prendre, mais elle ne présentait véritablement qu'une agglomération de qua-

torze mille hommes venus de différents points de la contrée, n'ayant ni discipline, ni uniforme. Chacun était là comme il était parti de chez lui, l'un dans sa vieille veste de travail, un autre en manches de chemise, et presque tous armés de fusils de chasse, dont deux à peine étaient du même calibre. Quelques-uns, principalement les hommes venus de la Virginie, portaient des vêtements de chasse faits en drap brun de Hollande, avec ces mots brodés sur la poitrine : « Liberté ou la mort. » Ils vivaient comme ils pouvaient; se bâtissant des huttes de branchages, et, quant à leur nourriture, elle était des plus grossières, et ils s'estimaient encore heureux lorsqu'elle ne leur faisait pas complétement défaut. La poudre était si rare que c'était à grand'peine qu'on parvenait à donner neuf cartouches par jour à chaque soldat. C'est ce qui faisait dire au général Washington écrivant au congrès : « Notre situation, en ce qui concerne les provisions de « poudre, est beaucoup plus alarmante que je n'en « avais l'idée. » Le secrétaire de Washington, dans un rapport sur les besoins de l'armée, disait : « Presque toute la poudre de l'armée est logée dans les « boîtes à cartouches. » — La première chose à laquelle s'appliqua Washington fut d'organiser ses troupes et de leur faire donner les équipements dont elles manquaient. Heureusement les captures faites par les Américains sur les magasins anglais lui facilitèrent grandement cette dernière besogne, mais la poudre manquait toujours. Aussi, au lieu d'attaquer

Boston, se contenta-t-il de renforcer ses positions autour de la ville, où le général Gage et toute l'armée anglaise étaient renfermés.

Pendant tout l'été et l'automne, il n'y eut que des escarmouches autour de Boston. Des navires transportant des munitions et des vivres aux assiégés tombèrent entre les mains des corsaires armés par les Américains. Voulant user de représailles, les vaisseaux de guerre anglais se mirent à bombarder les villes et les villages situés sur la côte, entre Boston et Halifax, et incendièrent ainsi la ville de Falmouth, aujourd'hui Portland.

A l'intérieur de Boston, la situation des Anglais s'était aggravée par une épidémie de petite vérole et par la privation de nourriture et de combustible. L'hiver avait été rude : pour se chauffer, ils durent abattre quelques vieilles maisons (à cette époque, toutes les maisons étaient en bois), et ils renvoyèrent beaucoup d'habitants hors de la ville comme des bouches inutiles. Quelques églises furent converties en casernes, et de l'hôtel de ville, Faneuil-Hall, ils avaient fait un théâtre. Un soir, que les officiers anglais assistaient, à ce théâtre, à la représentation d'une pièce intitulée : « Le Siége de Boston, » dans laquelle on faisait figurer le général Washington, affublé d'une immense perruque, et traînant un long sabre rouillé, suivi d'un paysan portant un fusil hors de service, tout à coup un sergent parut sur la scène et cria : « Les Yankees attaquent nos fortifications de Bunker-Hill. » Dans le premier in-

stant, les spectateurs crurent que cette exclamation faisait partie de la pièce, mais quand le général Howe se leva et dit : « Officiers, à vos postes ! » l'illusion fut dissipée, et la salle promptement vidée.

L'attaque dont il était ainsi question n'eut aucun résultat sérieux, car les difficultés de la situation du général Washington étaient si grandes que la cause qu'il défendait eût été désespérée s'il eût eu affaire à un adversaire énergique. Lorsque leur temps de service militaire expirait, les soldats américains devaient être remplacés dans l'armée par de nouvelles recrues, mais l'ardeur enthousiaste qui avait conduit les premiers soldats sur les champs de bataille était bien abattue : le désir de rentrer chez soi prévalut sur le sentiment du devoir, et graduellement l'armée diminua. D'autre part, la population des colonies, trompée par des rapports exagérés sur les moyens d'action du général Washington, commençait à murmurer contre son inactivité. La triste et dangereuse situation dans laquelle il se trouvait avec son armée fit supporter en silence à Washington toutes les attaques contre son courage plutôt que de se justifier en exposant ses besoins. Il n'était pas insensible aux effets que son manque d'énergie apparent produisait sur l'esprit public, mais il savait que, s'il en révélait la cause, il amènerait une ruine certaine. —Néanmoins, poussé par le congrès, il se décida à tenter un grand coup. Il établit une batterie d'artillerie sur les hauteurs de Dorchester, qui dominent Boston, et, dans la soirée du 4 mars 1776, il ouvrit un feu violent

sur la ville. Les Anglais y répondirent, et, pendant toute la nuit, l'on n'entendit que le grondement des canons et l'explosion des obus. Au matin, la position des Anglais n'était plus tenable ; le général Gage perdit tout espoir de déloger les Américains de leurs retranchements, car ceux-ci avaient encore profité de l'obscurité pour se fortifier sur les collines environnantes. Le général Gage communiqua avec l'amiral commandant les navires de guerre anglais, qui, malgré le feu que les Américains dirigèrent immédiatement sur ses vaisseaux, s'avança devant Boston. Le général Gage donna ensuite l'ordre à ses troupes de faire leurs préparatifs de départ. Le 17 mars 1776, l'armée anglaise quitta Boston pour toujours, accompagnée de 1,100 Américains loyalistes qui abandonnaient leurs champs et leurs maisons, persuadés qu'un jour les Anglais seraient victorieux et qu'ils pourraient rentrer en possession de leurs biens.

Lorsque le gouvernement anglais eut connaissance de la bataille de Bunker-Hill, il résolut d'obtenir, à n'importe quel prix, la soumission des colonies révoltées. Il défendit tout commerce et toutes relations avec l'Amérique, et autorisa les capitaines de vaisseaux, tant de guerre que de commerce, à poursuivre et à saisir les rebelles chaque fois que l'occasion s'en présenterait. Le chiffre de l'armée destinée à combattre les Américains fut porté à 50,000 hommes, dont 17,000 fournis par le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse-Cassel et le prince de Waldeck. Ces

petits souverains allemands avaient fait des traités avec l'Angleterre, qui s'était engagée à leur payer, en outre d'un subside annuel très-élevé, une somme de 180 francs pour chaque homme, et à garantir leurs États contre toute agression étrangère. La lettre suivante, écrite par le landgrave de Hesse-Cassel à un de ses officiers, montre avec quel cynisme ces princes se livraient à ce trafic d'hommes pour aider à étouffer la révolte de l'Amérique : « Vous ne pouvez vous figu-« rer la joie que j'ai ressentie en apprenant que de « 1,950 Hessois qui se sont trouvés au combat, il n'en « est échappé que 345 ; ce sont justement 1,605 hommes « de tués, et, partant, 144,450 florins que la trésorerie « me doit, suivant ma convention. La cour de Londres « objecte qu'il y a une centaine de blessés qui ne doi-« vent pas être payés comme morts; mais j'espère que « vous vous serez souvenu des instructions que je vous « ai données à votre départ de Cassel, et que vous « n'aurez pas cherché à rappeler à la vie, par des se-« cours inhumains, les malheureux dont vous ne pou-« vez sauver les jours qu'en les privant d'un bras ou « d'une jambe. Ce serait leur faire un présent funeste, « et je suis sûr qu'ils aiment mieux mourir avec gloire « que de vivre mutilés et hors d'état de me servir. « Rappelez-vous que de 300 Lacédémoniens qui défen-« daient les Thermopyles, il n'en revint pas un seul. « Que je serais heureux si j'en pouvais dire autant de « mes braves Hessois ! »

Le gouvernement anglais avait aussi demandé des

mercenaires à Catherine II : celle-ci refusa. De même Frédéric ne permit pas l'enrôlement dans ses États, et lorsque les mercenaires traversaient ses provinces, il leur faisait payer l'impôt du bétail. Le parlement vota ensuite la levée de vingt-huit mille marins, et décréta que toutes les personnes capturées sur des vaisseaux américains seraient forcées de servir sur les vaisseaux anglais. Le général Oglethorpe, qui avait fondé la Géorgie en 1732, accepta le commandement des forces royales.

Ces résolutions du gouvernement anglais n'eurent qu'un effet sur les colonies : elles leur montrèrent qu'elles avaient été trop loin pour pouvoir reculer et qu'elles devaient au contraire persévérer dans leur entreprise. Il est à remarquer aussi que les quelques batailles livrées par les Américains leur ayant été généralement favorables, ils devaient naturellement avoir une plus grande confiance dans le résultat définitif. Le docteur Franklin, dont le caractère très-gai le portait à la plaisanterie malgré la gravité des circonstances, convaincu que les Américains réussiraient à s'affranchir de la domination anglaise, écrivait à un de ses amis résidant en Angleterre : « La Grande-« Bretagne, au prix de trois millions de livres sterling « (75,000,000 de francs), a tué pendant cette campagne « cent cinquante Yankees, ce qui fait vingt mille « livres sterling par tête ; à la colline de Bunker, elle « a gagné un mille de terrain dont ensuite elle a « reperdu la moitié lorsque nous avons occupé Plou-

« ghed-Hill. Pendant le temps pris par ces opérations, « soixante mille enfants sont nés en Amérique. Maintenant l'esprit mathématique du docteur Price pourra « facilement calculer le temps et l'argent nécessaires « à l'Angleterre pour nous tuer tous et pour conquérir notre territoire. » Les journaux provinciaux s'empressèrent, comme de juste, de reproduire cette remarque humoristique du docteur Franklin, et cela eut pour résultat d'entretenir dans les colonies les sentiments d'hostilité contre la mère-patrie.

Depuis la mort du général Montgomery, les intérêts américains avaient fortement baissé dans le Canada; la nouvelle du premier succès remporté par ce général avait inspiré au congrès les plus hautes espérances, et, même après sa mort, des mesures avaient été prises pour assurer l'exécution de ses projets. Quelques renforts avaient été envoyés au colonel Arnold dont la blessure, quoique grave, était presque guérie, mais ils avaient été retardés dans leur marche, et diminués dans leur nombre par les fatigues et les privations. Enfin, le congrès rédigea une adresse aux Canadiens pour les engager à se joindre à la cause commune, et le docteur Benjamin Franklin partit avec une députation de ses membres pour soutenir de ses paroles le message du congrès, et pour leur promettre en son nom tous les avantages de la confédération. Mais il échoua dans sa mission, et, d'après les ordres du congrès, il écrivit à l'agent américain en Hollande, Dumas, pour le prier de sonder les différents gouver-

nements d'Europe, par l'entremise de leurs ambassadeurs à la Haye, touchant les secours et l'aide qu'ils seraient disposés à donner à l'Amérique dans le cas où elle se déclarerait indépendante.

CHAPITRE XXIII

1776-1777

Proclamation de l'indépendance. La Virginie fait la première proposition tendant à ce but. Commission nommée pour la rédaction de l'acte. Discussion du projet déposé par Jefferson. Il est voté par le congrès. Nouveau titre pris par cette assemblée et par ses membres. Joie causée au peuple par la proclamation de l'indépendance. Enthousiasme de l'armée. Irritation des whigs contre les tories. Les Etats-Unis cherchent à se créer des alliances étrangères. Silas Deane vient en France comme agent politique et commercial des Etats-Unis. Il envoie des armes et des habillements en Amérique. Arrivée à Paris de trois commissaires américains. Ils échouent dans le but principal de leur mission. Lee part pour l'Espagne et obtient son aide. La France consent à prêter deux millions de livres au congrès. Vote de la Confédération. Drapeaux dont les colonies se servirent pendant les premiers temps de leur rébellion. Drapeau définitif adopté par le congrès.

Depuis que le roi George III avait déclaré les Américains « rebelles, » l'opinion s'était partout répandue que leur seule ressource était dans la proclamation de leur liberté. Les écrits du temps publiés en Amérique favorisèrent encore cette surexcitation des esprits chez les habitants qui étaient prêts à appuyer de toutes leurs forces la proclamation de l'acte d'indépendance ; mais celui qui causa le plus de tort au parti anglais fut le livre intitulé « Le sens commun, » publié par Thomas Paine et auquel, d'après une opinion accréditée, il y a lieu de supposer que le docteur Franklin collabora pour une grande partie. Ce livre, rempli

d'esprit sarcastique et dans lequel l'auteur s'était appliqué à flatter les préjugés ainsi qu'à exciter le ressentiment du peuple américain, produisit un effet extraordinaire et rallia, à la cause de l'indépendance, une foule de personnes qui, quelques mois auparavant, auraient rejeté cette proposition avec horreur. Le général Washington écrivait à ce propos au secrétaire Reed : « Encore quelques-uns de ces arguments incen-
« diaires, comme ceux qui ont été émis à Falmouth et
« à Norfolk, ajoutés à la saine doctrine et au raison-
« nement sans réplique contenus dans le livre « Sens
« commun, » ne laisseront pas les masses dans l'em-
« barras du choix. »

La colonie de la Virginie étant en quelque sorte à la tête des autres colonies dans le mouvement révolutionnaire, on décida que la première proposition touchant la déclaration d'indépendance serait faite par elle. Dans la séance du congrès continental du 8 juin 1776, Henry Lee, député de la Virginie, après un discours entraînant, soumit à l'assemblée les résolutions suivantes :

« Que ces colonies-unies sont et de droit doivent
« être des Etats libres et indépendants; qu'elles sont
« exemptes de toute fidélité envers le gouvernement
« de la Grande-Bretagne, et que toute relation poli-
« tique entre elles et l'Etat de la Grande-Bretagne est
« et doit être entièrement rompue.

« Qu'il est nécessaire de prendre sur-le-champ des
« mesures efficaces pour contracter des alliances
« étrangères.

« Qu'un projet de confédération soit préparé et « transmis aux différentes colonies pour qu'elles l'étu- « dient et y donnent leur approbation. »

Ces propositions furent soutenues avec chaleur par John Adams, député de Massachusetts. Si les premières discussions prouvèrent que la majorité des membres du congrès était en faveur de l'indépendance, on y vit aussi que plusieurs ne croyaient pas que le pays fût mûr pour ce grand acte, et qu'ils appréhendaient les plus sérieuses difficultés de cette réunion, sous un seul gouvernement, de treize colonies accoutumées à vivre indépendantes les unes des autres et que les exactions injustes de la mère-patrie avaient seules et momentanément poussées à se liguer ensemble. Après ces débats préliminaires, le congrès résolut de remettre la discussion définitive au 1er juillet suivant, et nomma une commission composée de Thomas Jefferson, John Adams, Benjamin Franklin, Roger Sherman et Robert R. Livingston, pour rédiger la déclaration d'indépendance, si toutefois cet acte était voté dans la réunion qui venait d'être fixée.

Pendant ce temps, les habitants des colonies tenaient de grandes assemblées, où ils témoignaient de leur ardent désir de s'affranchir de toute domination et ils donnaient des instructions dans ce sens à leurs représentants.

Aussi, le 1er juillet, dès que le congrès reprit la discussion de cet acte si important, les députés furent-ils d'avis, à l'exception toutefois du représentant de

New-York, de proclamer l'indépendance des colonies. Les débats ne portèrent plus alors que sur les termes mêmes dans lesquels serait faite cette déclaration, et trois jours durant, le modèle qui en avait été déposé par Thomas Jefferson, député de la Virginie, fut discuté mot par mot.

Tandis que la déclaration dont John Adams s'était fait le défenseur était soumise à des critiques souvent sévères, son auteur Thomas Jefferson demeurait silencieux au milieu de la discussion, et notait par écrit tous les incidents qui se produisaient : « Pendant le « débat, dit-il dans son journal, j'étais assis à côté du « docteur Franklin, qui remarqua que je souffrais des « critiques acrimonieuses dirigées sur quelques points « de mon projet ; c'est à cette occasion, et pour me « donner du courage, qu'il me raconta l'histoire de « John Thompson, le chapelier, et de sa nouvelle « enseigne. » — Cette histoire se trouve dans l'autobiographie du docteur Franklin : il rapporte qu'un homme, ayant ouvert un magasin de chapellerie, voulut faire peindre une enseigne représentant un chapeau avec cette inscription :

« JOHN THOMPSON, CHAPELIER,
FAIT ET VEND DES CHAPEAUX. »

Mais que ses amis s'en prirent à chaque mot, l'un après l'autre, trouvant celui-ci inutile et celui-là superflu, si bien qu'à la fin, son inscription se trouva réduite à : « John Thompson » avec l'image d'un chapeau.

Enfin, le 4 juillet 1776, la déclaration d'indépendance fut adoptée, sans grandes modifications dans le texte primitif, par douze colonies, celle de New-York s'étant abstenue. Du projet de Jefferson, un passage, qui renfermait des attaques violentes contre le peuple anglais, avait été modifié, pour ne pas s'aliéner en Angleterre les défenseurs de l'Amérique; on avait en outre supprimé un autre passage relatif à la traite des nègres. — A partir de ce moment, le congrès prit un nouveau titre, et ses membres s'appelèrent « représen« tants des Etats-Unis d'Amérique. »

Il avait été secrètement résolu, par quelques habitants notables de Philadelphie, qu'immédiatement après le vote de la déclaration d'indépendance par le congrès, on sonnerait la cloche suspendue quelque vingt ans auparavant dans le clocher du vieil hôtel de ville, pour annoncer aux habitants répandus dans les rues et attendant anxieusement la décision du congrès, le grand événement de la journée. Cette cloche, par une coïncidence singulière, portait cette inscription : « Proclamez la liberté par toute la contrée pour tous ses habitants. » Dès que le congrès se réunit en séance, le sonneur de cloches de la ville alla occuper son poste et plaça son petit garçon à la porte de la salle des séances, afin qu'il vînt lui annoncer, aussitôt le résultat connu, le vote du congrès. Après une assez longue attente pendant laquelle le vieux bonhomme ne cessait de répéter : « Ils ne le feront jamais ! Ils ne le feront jamais ! » tout à coup il entendit

son fils, au-dessous de lui, crier joyeusement en battant des mains: « Sonnez! sonnez! » Saisissant alors le lourd battant de la cloche, il répandit l'heureuse nouvelle de la proclamation de la liberté dans tous les environs. La population manifesta sa joie par des acclamations répétées, des illuminations et des salves d'artillerie.

Le 2 août suivant, les cinquante-quatre députés présents apposèrent leur signature à la déclaration; seul, Dickinson, représentant du Delaware, refusa de s'associer à ses collègues. John Hancock, en qualité de président du congrès, signa d'abord, et les autres signèrent après lui. Comme il quittait le bureau après avoir rempli ce devoir et écrit son nom très-lisiblement et en grosses lettres, il dit à ceux qui l'entouraient : « Là, John Bull (l'Angleterre) peut lire ceci « sans lunettes et doubler la récompense de cinq cents « livres sterling promise pour ma tête!!! » puis il ajouta : « Messieurs, nous devons être solidaires, nous ne devons « pas suivre des chemins différents, et si nous devons « être pendus, il faut que nous le soyons ensemble. » — « Oui, répondit le docteur Franklin, qui avait tou- « jours la repartie prompte, nous serons tous pendus « ensemble, ou bien nous le serons séparément. » — Nous ne savons comment cette plaisanterie fut accueillie par les autres membres du congrès, mais elle dut leur faire mieux comprendre encore la lourde et dangereuse responsabilité qu'ils assumaient sur leurs têtes.

Le 10 juillet, la déclaration d'indépendance fut lue, par ordre du général Washington, à la tête de chaque brigade de l'armée continentale campée à New-York et dans ses environs. Cette lecture provoqua le plus vif enthousiasme chez les soldats. Dans la soirée du même jour, les « Fils de la Liberté, » renversèrent de son piédestal la statue équestre du roi George III, élevée sur une des places de New-York, et le plomb dont elle était faite servit à fabriquer quarante-deux mille balles de fusil pour l'usage des troupes. Partout on enleva les signes qui rappelaient la domination anglaise, et les drapeaux ainsi que les armoiries de la Grande-Bretagne furent détruits au milieu des cris de joie de la populace.

La déclaration d'indépendance acheva de rompre les liens qui pouvaient encore exister entre l'Amérique et l'Angleterre. Elle indiqua clairement aux colons le but vers lequel devaient tendre leurs efforts, et stimula plus encore l'Angleterre à rassembler toutes ses forces pour le renversement de la nouvelle république. Dès lors, ce ne fut plus pour les colons qu'une question de liberté ou d'esclavage. — Les deux partis qui existaient dans le camp des Américains s'accusèrent plus distinctement. Les « whigs » ou républicains s'acharnèrent contre les « tories » ou loyalistes, qui voulaient leur faire abandonner leurs idées de résistance en leur prédisant qu'ils seraient infailliblement vaincus, et que leur condition future n'en deviendrait que plus dure; mais les whigs ne voulaient rien entendre et, se saisis-

sant des plus zélés défenseurs de la cause de l'Angleterre, ils les enduisaient de goudron et de plumes pour les exposer en cet état aux moqueries de la foule. Le congrès institua quelques comités chargés de réprimer ces manifestations par trop patriotiques, mais ils durent renoncer à leur tâche devant ce débordement de l'indignation publique.

En attendant, le comité de correspondance secrète en Amérique cherchait à se créer de plus grandes et de plus sérieuses relations avec l'Europe. Dès le début de la crise, la France en avait suivi tous les incidents avec le plus grand intérêt ; et même, en 1767, Franklin qui, à cette époque, était loin de désirer la rupture entre la métropole et les colonies, et qui, d'autre part, connaissait les sentiments peu amicaux de la France pour l'Angleterre, ne voyait pas sans inquiétude tout le zèle que montrait l'ambassadeur français résidant à Londres pour les intérêts de l'Amérique. Choiseul avait envoyé un agent en Amérique pour suivre les progrès du mouvement ; mais, à son retour, rendu plus circonspect par les réclamations de l'Angleterre, il ne voulut pas écouter son rapport. — Louis XVI reçut, dans les années 1775 et 1776, plusieurs mémoires sur la question américaine. L'un des plus importants, à cause surtout du nom de son auteur, qui, un des premiers en France, s'occupa d'envoyer des secours en Amérique, lui était adressé par de Beaumarchais. Il montre que l'intérêt de la France est de donner son aide à l'Amérique, car si

l'Angleterre réussit à vaincre les colonies, elle ne manquera pas d'attaquer les Antilles françaises. Si la France ne veut pas rompre avec l'Angleterre, qu'elle envoie des secours à l'Amérique par l'intermédiaire des particuliers et en conservant le secret. Telle est aussi la conclusion d'un Mémoire de Turgot : pour lui, il faut éviter la guerre ouverte, tout en se préparant à la soutenir au besoin avec avantage; comme Beaumarchais, il engage à envoyer aux colons toutes les munitions et même l'argent qui peuvent leur être nécessaires. Le comte de Vergennes et M. de Maurepas se laissèrent convaincre par Beaumarchais, qui obtint en secret un million, avec lequel il fonda une maison de commerce pour l'approvisionnement de l'Amérique ; le gouvernement espagnol lui fournit un autre million, et enfin un certain nombre d'armateurs, qui s'associèrent à cette maison, apportèrent encore trois millions. — Telles étaient les dispositions de la France, lorsque Silas Deane, un des membres du congrès, se rendit auprès du gouvernement français, en qualité d'agent commercial et politique. Le 6 juin 1776, il débarquait à Bordeaux, et allait aussitôt à Paris où, grâce aux lettres de recommandation que lui avait données le docteur Franklin, il obtenait une audience du comte de Vergennes. Mais celui-ci lui représenta que l'ambassadeur anglais avait connaissance de son arrivée à Paris, et qu'il lui serait à peu près impossible de contracter l'emprunt que le congrès l'avait chargé de faire, parce que la nouvelle des dernières défaites

des Américains donnait du poids à la version répandue par l'ambassadeur anglais qu'une réconciliation entre l'Angleterre et ses colonies aurait prochainement lieu. Très-perplexe et ne sachant comment se tirer de cet embarras, Silas Deane fut heureusement mis en relation avec Beaumarchais, qui lui proposa de lui fournir les armes et autres articles qu'il désirait, en se contentant de la garantie du congrès pour leur paiement. Deane accepta cette offre, et, malgré la surveillance que l'ambassadeur anglais avait organisée dans tous les ports de mer, il réussit à faire partir du Havre un navire chargé de dix mille fusils et de fourniments, de soixante canons et d'une grande quantité d'habillements.

Cependant, le congrès ayant proclamé l'indépendance des Etats, désira nouer des relations plus étroites avec les puissances étrangères. En conséquence, au mois de septembre 1776, il nomma trois commissaires qui devaient se réunir à Paris, afin de proposer à la France un traité de commerce et de solliciter son aide dans la guerre. Les premières personnes choisies furent le docteur B. Franklin, Silas Deane et Thomas Jefferson; ce dernier ayant refusé cette mission, Arthur Lee prit sa place. — Vers la fin de décembre, tous trois étaient à Paris et avaient une entrevue avec le comte de Vergennes, à qui ils présentaient les articles du traité de commerce qu'ils désiraient conclure. Après quelques jours d'examen et de réflexion, Vergennes leur fit à peu près la même

réponse qu'il avait déjà faite à Silas Deane : il leur exposa que les traités existant avec la Grande-Bretagne l'empêchaient d'en faire aucun avec l'Amérique, mais qu'il leur accorderait dans les ports français tous les priviléges dont jouissaient les autres nations. Arthur Lee partit alors pour l'Espagne, où il se mit en rapport avec le marquis de Grimaldi, l'un des ministres d'Etat espagnols ; par son entremise, Lee obtint de l'Espagne plusieurs envois d'armes et de munitions dont il était fait don aux Etats-Unis, et le roi Charles III lui remit, comme cadeau personnel, trois cent cinquante mille livres, avec lesquelles Lee acheta immédiatement des provisions pour l'armée.

Lorsqu'il rejoignit ses deux collègues à Paris, il les trouva occupés à expédier secrètement les armes que leur fournissait Beaumarchais. Le gouvernement français fermait autant qu'il le pouvait les yeux sur ces expéditions, mais souvent il dut les arrêter à la demande de l'ambassadeur anglais. Les agents américains eurent aussi la joie de voir la France leur apporter une aide matérielle très-importante en consentant à leur avancer deux millions de livres pour les besoins du congrès ; le quart de cette somme leur fut immédiatement compté, et le reste devait leur être remis à des échéances fixées de trois mois en trois mois.

Le 12 juin de cette même année, suivant la proposition de Henry Lee, le congrès avait chargé un comité, formé de douze de ses membres, de rédiger les conditions d'une « Confédération » de toutes les pro-

vinces révoltées. Le 15 novembre, le projet, sur lequel le comité s'était arrêté, vint en discussion devant le congrès, et fut adopté après un court débat. Dans cet acte, les colons s'engageaient d'abord, eux et leurs descendants, à une défense commune contre leurs ennemis, pour la protection de leur liberté et de leurs biens, ainsi que des habitants et de la prospérité de l'Amérique. Chaque colonie conservait sa juridiction entière en dedans de ses limites, le droit de faire des lois d'administration intérieure, et une souveraineté indépendante en tout ce qui était affaire domestique. Mais pour le bien de la direction générale des colonies, chacune devait élire des députés qui se réuniraient en congrès, à une époque et dans un lieu qui seraient indiqués par le congrès précédent. Dans les circonstances ordinaires, le congrès tiendrait successivement sa session dans chaque colonie, en observant un tour régulier. Ce corps serait investi du pouvoir de faire la guerre et la paix, de contracter des alliances, de juger les différends entre les diverses provinces et d'établir des colonies partout où il le jugerait nécessaire; il serait autorisé à faire les lois d'utilité générale, et pour lesquelles les assemblées provinciales seraient incompétentes, comme, par exemple, toutes celles qui concernent les forces de l'Union et les affaires relatives au commerce et à la monnaie; il nommerait tous les officiers civils et militaires de l'Union. Les frais de la guerre et autres dépenses de l'Union seraient supportés par le trésor public, lequel serait alimenté par

chaque colonie, à proportion du nombre de ses habitants mâles ; le nombre des députés de chaque colonie serait aussi fixé par celui des habitants mâles, à raison d'un député pour cinq mille habitants mâles. Les décrets du congrès devaient être rendus à la moitié des suffrages, et il était permis de voter par procuration. Il y aurait un conseil exécutif composé de douze personnes élues hors du congrès, et dont quatre seraient remplacées chaque année ; pendant les vacances du congrès, le conseil veillerait à l'exécution des lois ; il serait chargé de la direction des affaires intérieures et extérieures, et vaquerait à tous les soins que ces fonctions comportent. La confédération réglait encore qu'aucune colonie ne pouvait faire la guerre contre les Indiens sans une autorisation du congrès, et une commission devait veiller à ce qu'aucune cause de mésintelligence n'éclatât avec les Indiens. Dans le dernier article, il était dit que l'Union entre toutes les colonies serait perpétuelle, et chacun des délégués au congrès s'engageait à ce que les articles de la confédération fussent strictement observés par l'Etat qu'il représentait. — A la suite du vote de cet acte, le congrès envoya une adresse aux habitants des provinces du Canada, de Saint-Jean, de la Nouvelle-Ecosse, de la Floride et des îles Bermudes, restés jusqu'à ce moment en dehors du mouvement insurrectionnel, pour les engager à adhérer à la confédération.

Après la proclamation de l'indépendance, les Américains pensèrent que, puisqu'ils s'étaient constitués en

nation libre et affranchie de toute espèce de domination, ils devaient adopter un drapeau qui serait le même pour tous les Etats-Unis. Au commencement de la guerre, chaque troupe avait son drapeau différent de celui de ses voisins ; mais, dans les grandes occasions, les Américains n'hésitaient pas à arborer celui de la Grande-Bretagne comme le leur, considérant qu'ils faisaient toujours partie de la nation anglaise. Les premiers navires de guerre frétés par Washington portaient au haut de leurs mâts le drapeau d'étoffe blanche employé par la province de Massachusetts, et sur lequel était représenté un pin avec cette devise : « Appel au ciel. » — Pendant que Washington commandait l'armée de Cambridge, il déploya devant le front de ses troupes un nouveau drapeau, composé de treize bandes blanches et rouges alternatives comme celui d'aujourd'hui, et qui portait, dans le carré réservé du côté de la hampe, la reproduction de la croix rouge et blanche du drapeau anglais. C'est avec ce drapeau que les Américains entrèrent dans Boston, après l'évacuation de cette ville par les Anglais. — Enfin, le 17 juin 1777, le congrès décida que le drapeau des treize Etats-Unis serait fait de treize bandes alternativement rouges et blanches, et que le carré disposé du côté de la hampe serait bleu avec un semis de treize étoiles blanches. La première personne qui arbora ce nouveau drapeau sur un navire de guerre américain fut le capitaine Paul Jones, qui devint célèbre plus tard par les glorieux combats dans

lesquels il se distingua. Ce drapeau est actuellement celui des Etats-Unis; les treize bandes, rappelant les treize anciennes colonies qui conquirent leur indépendance, sont maintenues; mais le nombre des étoiles blanches s'est augmenté par l'entrée dans l'Union d'autres Etats. Aujourd'hui ce nombre est de 38.

CHAPITRE XXIV

1776 — 1777 — 1778

Attaque de Charlestown par les Anglais. Insuccès de leur tentative. Siége de New-York. Offres de réconciliation faites par l'Angleterre. Prise du fort de Brooklyn par les Anglais. Abandon de New-York par les Américains. Les Anglais s'emparent des forts Washington et Lee. Démoralisation de l'armée américaine. Le général Lee est fait prisonnier. Surprise de la garnison de Trenton par les Américains. Batailles de Trenton, de Brandywine. Abandon de Philadelphie par les Américains. Le marquis de la Fayette. Prise des forts de Crown-Point, Ticonderoga et Edouard par les Anglais. Batailles de Bennington, de Stillwater, gagnées par les patriotes. L'armée américaine passe l'hiver de 1777-1778 dans la vallée Forge. L'armée anglaise le passe à Philadelphie. Conclusion d'un traité d'alliance et de commerce entre la France et les Etats-Unis. La France et l'Angleterre se déclarent la guerre. Envoi d'une flotte française en Amérique. Bataille de Monmouth.

Jusqu'au moment où les colonies d'Amérique déclarèrent leur indépendance, les opérations militaires avaient eu principalement pour théâtre les environs de Boston. Pourtant les Américains avaient cherché à s'emparer de Québec en envoyant une partie de leurs forces dans le Canada, mais, ainsi que nous l'avons vu, leur tentative avait échoué. Les Anglais voulurent alors contre-balancer l'insuccès constant de leurs armes par la prise de Charlestown dans la Caro-

line du Sud. A cet effet, ils y dirigèrent une forte flotte portant 2,500 soldats, sous le commandement du général Clinton. Prévenus à temps de l'intention des Anglais, les Caroliniens se préparèrent à leur faire une chaude réception. Lorsque, le 28 juin 1776, la flotte anglaise entra dans les eaux de la baie de Charlestown, les Américains étaient retranchés dans une forteresse entourée de deux hautes palissades en bois, dont l'intervalle avait été comblé de sable. Les navires de guerre prirent aussitôt leurs positions de combat et ouvrirent un feu nourri sur le fort dont les défenseurs, la première émotion passée, s'inquiétèrent médiocrement, car les boulets anglais venaient s'enfoncer, sans causer le moindre mal, dans la muraille de sable qui les protégeait. Le colonel Moultrie, commandant des Américains, répondit lentement au feu de l'ennemi, mais chacun de ses coups, dirigé avec soin, portait si bien qu'au bout de quelques heures les vaisseaux anglais furent criblés de ses boulets. Au début de l'action, l'étendard des patriotes, planté sur le talus du fort, eut la hampe brisée par un boulet, et tomba en dehors du fort. Malgré le danger certain auquel il s'exposait, le sergent Jasper s'élança hors des retranchements, releva le drapeau, et, l'attachant à un écouvillon, le replanta sur le bastion du fort, au milieu des applaudissements et des acclamations de ses camarades. Constatant le peu de résultat obtenu sur les Américains par ce combat à distance, le général anglais Clinton voulut les prendre par derrière, et, dans

ce but, il débarqua avec une partie de son armée. Tous ses efforts furent vains et inutiles : il se heurta à une résistance opiniâtre, et bientôt il était obligé de battre en retraite devant les tirailleurs caroliniens, qui, à l'abri des éminences de terre et des buissons, tiraient à coup sûr sur ses soldats. Enfin, la flotte fut tellement endommagée par le tir des Américains qu'elle dut rembarquer précipitamment les troupes du général Clinton, et mettre à la voile pour New-York.

Après l'évacuation de Boston par l'armée anglaise, Washington pensa que les généraux anglais tourneraient leurs forces contre New-York, tant à cause de son importance commerciale que parce qu'ils comptaient sur l'aide des nombreux loyalistes qui habitaient cette ville. Dans cette crainte, Washington s'y rendit en toute hâte et fit achever les fortifications que le général Charles Lee avait commencées par ses ordres.

Le 1er juillet 1776, le général Howe arriva à Staten-Island avec l'ancienne armée de Boston ; il y fut rejoint, peu de jours après, par son frère, l'amiral lord Howe, qui lui amenait de puissants renforts, et par le général Clinton, le vaincu de la Caroline. Ainsi, en un très-court espace de temps, une armée, forte de 30,000 hommes bien armés et bien disciplinés, se trouva réunie à quelques milles de New-York, qui était défendue seulement par 15,000 volontaires. La flotte anglaise, composée de dix vaisseaux de ligne, de vingt frégates et de quatre cents navires et transports, vint ensuite jeter l'ancre dans la baie qui s'étend devant

la ville, prête à seconder l'attaque de l'armée de terre.

A la suite d'une décision toute récente, le parlement anglais avait autorisé l'amiral Howe à offrir des conditions de paix aux insurgés. En conséquence, ce dernier annonça aux populations des colonies qu'il était chargé d'une mission pacifique, et, se souvenant des liens d'amitié qui avaient, autrefois, uni Franklin à sa famille en Angleterre, il s'adressa d'abord à lui. Franklin crut de son devoir d'oublier ces relations, et il ne vit devant lui qu'un Anglais qui venait détruire l'indépendance des colonies américaines : « Il est im« possible, lui répondit-il, que nous songions à nous « soumettre à un gouvernement qui, avec la plus in« signe barbarie, a, dans le fort de l'hiver, brûlé nos « villes sans défense, excité les sauvages à massacrer « nos paisibles cultivateurs, nos esclaves à assassiner « leurs maîtres, et qui, en ce moment même, nous en« voie des stipendiaires étrangers pour inonder de sang « nos provinces. » — Ne voulant ni reconnaître le pouvoir du congrès, ni les fonctions du général Washington, Howe se trouvait très-embarrassé pour leur faire connaître les propositions dont il était porteur. Après avoir essayé de plusieurs petits moyens qui n'aboutirent pas, il se décida à adresser une lettre à « George Washington, Esq., » mais le général Washington renvoya l'officier chargé de la lui remettre; on changea alors l'adresse, et l'on mit : « George Washington, etc., etc... » Le messager devait expliquer que etc., etc... impliquait une reconnaissance tacite de son

grade, mais Washington ne voulut recevoir aucune communication qui ne lui fût pas adressée comme général commandant l'armée des États-Unis. Ainsi, les négociations relatives à la paix offerte par l'Angleterre ne purent être entamées.

Les deux partis en présence se préparèrent au combat, et, le 27 août, l'armée anglaise, divisée en trois colonnes, s'avança contre le fort de Brooklyn et les hauteurs situées au sud de New-York, qu'occupaient 5,000 recrues commandées par le général Putnam. Deux divisions attaquèrent les retranchements des Américains de front, tandis que le général Clinton, faisant un circuit, allait les prendre par derrière. Pendant les premiers moments, les patriotes se défendirent vaillamment; mais lorsqu'ils entendirent la fusillade sur leurs derrières, ils perdirent courage et ne songèrent plus qu'à fuir. Les soldats anglais firent alors un épouvantable carnage des volontaires américains, et c'est à peine si 2,000 d'entre eux réussirent à s'échapper.

Comprenant l'inutilité de ses efforts contre une armée aussi puissante que celle qui lui était maintenant opposée, Washington résolut d'abandonner New-York aux Anglais, et, deux jours après cette dernière bataille, dans la nuit du 29 au 30, profitant d'un épais brouillard qui devait cacher ses mouvements à l'ennemi, il quitta New-York avec son armée. Il reconnut bientôt que son dessein avait partiellement échoué en s'apercevant qu'il était suivi de près par lord Corn-

wallis, auquel la retraite des Américains avait été signalée par un loyaliste. Pendant trois semaines, les Américains reculèrent devant les Anglais, se retranchant, pour se reposer un moment, là où ils rencontraient des moyens de défense naturels, harcelés par leurs ennemis, et perdant dans chaque combat un certain nombre des leurs. Enfin, ils atteignirent les bords du fleuve Delaware, et, s'étant emparés de toutes les embarcations qu'ils trouvèrent, ils traversèrent ce fleuve et débarquèrent sur le bord opposé au moment où lord Cornwallis et son armée arrivaient sur la rive qu'ils venaient de quitter.

Howe comprit que la nature du pays l'empêchait de forcer le général en chef de l'armée américaine à accepter une bataille rangée; il opéra alors un mouvement rétrograde et investit le fort Washington, poste très-important et bien fortifié, situé sur l'île York et qui commandait les communications avec New-Jersey. Le colonel Magaw, qui avait été préposé à sa défense, n'ayant pas obéi aux sommations du général Howe, subit, le 16 novembre 1776, un assaut furieux des troupes anglaises. Le fort fut pris et toute la garnison faite prisonnière. Les Anglais perdirent en cette affaire huit cents hommes, mais le chiffre des morts américains fut de beaucoup supérieur et s'éleva à près de trois mille.

Immédiatement après cet avantage, lord Cornwallis s'avança contre le fort Lee. A son approche, la garnison l'abandonna avec une telle précipitation, qu'il y

recueillit plusieurs pièces d'artillerie et quantité d'approvisionnements de toutes sortes. Le général Washington qui avait traversé l'Hudson afin de protéger New-Jersey, fut contraint de se retirer à Newark, d'où il repartit bientôt après, lorsqu'il apprit les succès obtenus par lord Cornwallis et que celui-ci se portait à sa rencontre.

Ces échecs successifs découragèrent profondément les patriotes américains dont les désertions augmentèrent dans une proportion inquiétante. Washington, malgré ses prières, ne parvenait qu'à grand'peine à les empêcher de se débander, tant leur position et leurs souffrances étaient cruelles. « L'échec que notre division a éprouvé, écrivait Washington au congrès, a « démoralisé une grande portion de nos troupes, et a « jeté dans les esprits la crainte et le désespoir. Au « lieu de se roidir par un nouvel effort, la milice est « découragée, intraitable, impatiente de retourner « dans ses foyers. Des compagnies, des régiments « entiers désertent tout d'une fois. L'insubordination « devient contagieuse, elle gagne ceux qui restent et « produit un mépris complet de la discipline et de « l'obéissance. » Beaucoup d'entre les révoltés n'avaient pas de souliers et leurs pieds fatigués et meurtris laissaient à chaque pas une empreinte sanglante dans la neige. D'autres avaient à peine les vêtements nécessaires pour se couvrir, et les jours que le général Washington passait sa misérable armée en revue, des officiers manquant d'habits cachaient leur dénûment en se drapant dans des couvertures. Lorsque, le 14 sep-

tembre, l'armée anglaise cherchait à débarquer dans l'île de New-York, Washington pouvait la surprendre là et la faire prisonnière d'un seul coup de filet : les milices américaines se débandèrent avant même d'avoir essuyé le feu de l'ennemi, et le lendemain les Anglais entraient à New-York, où ne tardèrent pas à accourir les « tories » fidèles à l'autorité de la Grande-Bretagne. Tandis que la retraite confuse des Américains n'engageait personne à se joindre à eux, les Anglais se voyaient bien accueillis par des gens qui ne demandaient que la paix et la protection.

Vainqueur, Howe chercha à reprendre les négociations, et il envoya un de ses prisonniers, le général Sullivan, au congrès de Philadelphie. Il lui faisait dire qu'il était disposé à accepter une conférence avec quelques-uns de ses membres, non pas comme représentants de cette assemblée, mais comme particuliers. Il déclarait d'ailleurs qu'il pourrait reconnaître l'autorité du congrès lorsque l'accord semblerait possible. Le congrès lui envoya trois commissaires avec mandat officiel, Franklin, John Adams et Edouard Rutledge. Le 11 septembre 1776, la conférence se réunit à Staten-Island, mais elle n'aboutit pas. Les délégués déclarèrent en effet que les colonies se regardaient maintenant comme des Etats indépendants et qu'il n'était plus au pouvoir du congrès de stipuler pour elles et de consentir à ce qu'elles redevinssent dépendantes; toutefois, ils consentaient à signer avec l'Angleterre un traité avantageux pour les deux pays. —

Le général Howe avait échoué dans ses tentatives auprès de Franklin, auprès de Washington, auprès du congrès; il s'adressa alors au peuple américain et sa proclamation eut là plus de succès. A New-York, en particulier, plusieurs Américains se soumirent au gouvernement anglais et, parmi eux, on remarquait Joseph Galloway, député au congrès de 1774 par la Pennsylvanie[1].

Comme si toutes ces causes ne suffisaient pas à rabaisser les espérances des partisans de la révolution, une autre vint encore, à la fin de l'année 1776, ajouter à leur découragement. Le général Lee, dont les talents militaires étaient admirés de ses compatriotes et redoutés des Anglais, avait été fait prisonnier. Le 13 décembre 1776, comme cet officier était en marche pour rejoindre le général Washington, il quitta son camp devant Morristown, afin de faire une reconnaissance et s'arrêta dans une ferme pour déjeuner. A ce moment, il fut surpris par le colonel anglais Harcourt qui, à la tête d'un petit détachement de cavalerie, surveillait ses mouvements et avait eu connaissance de l'endroit où il s'était arrêté. Ayant pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir sa fuite, le colonel Harcourt s'avança devant la maison, désarma les sentinelles, força la porte et fit prisonnier le général Lee que, quelques minutes après, il faisait monter à cheval et emmenait au quartier général

[1] Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, t. II.

anglais. Cette capture causa de vifs regrets dans l'armée provinciale, et Washington n'ayant, pour l'instant, entre les mains, aucun prisonnier de rang égal à échanger, proposa au général Howe de lui rendre six officiers supérieurs anglais contre la mise en liberté du général Lee, mais cette offre fut rejetée.

Vers la fin de l'année, les plaintes et l'abattement devinrent tels dans l'armée républicaine, que Washington, pour y remédier, décida de tenter quelque coup hardi. Mais, comprenant que, pour entreprendre, avec chance de succès, des opérations importantes, une armée véritable lui était indispensable, Washington demanda au congrès les pouvoirs nécessaires pour la réunir. Peu satisfait de ceux qui lui furent de suite accordés, il pria cette assemblée, le 20 décembre, de les étendre davantage : « Dans dix jours, écrivait-il, notre armée n'existera plus, » et en effet, les engagements de toutes les troupes, à l'exception de celles de la Virginie et d'un régiment de Maryland, allaient expirer. Il réclamait cent dix bataillons. Le congrès fut assez sage pour ne pas s'effrayer de cette sorte de dictature que demandait Washington : levée des troupes, réquisition des milices, formation de magasins, arrestation de toute personne suspecte d'hostilité à l'indépendance américaine, tous ces droits furent remis entre ses mains pour six mois.

Washington n'avait pas encore obtenu ces pouvoirs étendus, lorsqu'il fit sa tentative du 25 décembre 1776. Il savait qu'il y avait un corps assez considérable de

soldats hessois à Trenton. L'Angleterre, ne trouvant pas chez elle un nombre suffisant de soldats, avait, par de nouveaux contrats avec les princes allemands, porté le chiffre des soldats mercenaires employés dans l'armée anglaise à près de trente mille hommes dont les généraux anglais disposaient en toutes occasions, et que les patriotes américains, à cause du mal qu'ils leur faisaient, haïssaient profondément. Washington, qui connaissait les habitudes des Allemands, était certain que, le jour de Noël, la garnison hessoise de Trenton aurait une grande fête et que la surveillance, par suite, serait un peu relâchée. Dès que la nuit fut venue, le jour de Noël 1776, Washington s'embarqua sur le fleuve Delaware avec deux mille cinq cents hommes d'élite et, malgré une violente tourmente de neige, au milieu des dangers présentés par les énormes glaçons que charriait le fleuve et qui menaçaient de faire sombrer ses embarcations, il le traversa et vint tomber sur les Hessois au point du jour. Ceux-ci, surpris par cette attaque imprévue, ne purent même se défendre; leur colonel fut tué et environ mille d'entre eux furent emmenés prisonniers. Les Américains n'avaient perdu dans cette expédition que quatre des leurs, dont deux tués et deux gelés par le froid intense de la nuit.

Bientôt après, Wahington gagna une seconde bataille. Traversant le fleuve Delaware, il vint s'établir devant Trenton, et, le même jour, il fut attaqué par lord Cornwallis. Le combat dura jusqu'au soir; à la fin les

Américains repoussèrent les assaillants. Le général anglais résolut, à cause de la nuit, de remettre au jour suivant une bataille qu'il voulait rendre décisive. — Washington feignit d'attendre également le lendemain, mais, sentant ce que sa situation avait de critique, se trouvant pris entre une armée beaucoup plus puissante et mieux organisée que la sienne, et un fleuve qu'il lui serait à peu près impossible au retour de traverser, il profita des premières ombres de la nuit pour faire passer son armée par les routes qui contournaient le camp anglais. Arrivé près de Princeton, il fondit sur les derrières de l'armée anglaise qu'il mit complétement en déroute, et fit plus de trois cents prisonniers. Lorsque lord Cornwallis, entendant le bruit de la fusillade, arriva sur le lieu de l'action, les vainqueurs s'étaient déjà retirés sur les hauteurs de Morristown.

Ces exploits attirèrent naturellement sur leur auteur les louanges universelles, et il fut unanimement appelé le « Sauveur du pays. »

Comme on devait s'y attendre, les généraux anglais furent exaspérés des succès remportés par les patriotes, par les « rebelles, » ainsi qu'ils continuaient à les appeler. Le général Howe voulut, encore une fois, essayer de forcer Washington à accepter une bataille générale, mais le jeune commandant en chef des forces américaines était trop prudent pour s'engager dans une telle aventure. Howe résolut ensuite d'attaquer Philadelphie, et, le 23 juillet 1777, embarquant

ses troupes sur la flotte commandée par son frère, il se transporta dans le voisinage de cette ville. Washington, contraint de la secourir, y accourut en toute hâte avec son armée, et lui fit occuper, sur la rivière Brandywine, l'endroit appelé « Chad's-Ford, » où elle était guéable. Le 10 septembre, les deux armées étaient en présence, et le lendemain, au point du jour, le général Howe dirigeait le gros de ses troupes contre le front des patriotes pendant qu'une division, se glissant adroitement derrière eux, venait répéter la manœuvre du général Clinton à Staten-Island. La bataille dura toute la journée; à quatre heures de l'après-midi, après un instant de répit, un nouvel assaut fut donné aux Américains par toutes les troupes anglaises, et, malgré les prodiges de valeur déployés par les patriotes, par leur chef le général Sullivan, et le marquis de La Fayette, Wayne, le comte Pulaski, qui commandaient sous lui, les Américains étaient chassés de leurs positions, laissant trois cents morts, quatre cents prisonniers, ainsi que plusieurs pièces de canon. Washington rassembla vivement son armée dispersée, et, ralliant sur son chemin ce qu'il rencontrait de fuyards, se retira avec son artillerie et ses bagages à Chester; le jour suivant, il se rendit à Philadelphie pour y réparer sur les magasins de la ville les pertes d'armes et d'effets militaires que ses soldats avaient subies pendant cette désastreuse bataille.

Le général Washington s'occupa alors activement à mettre Philadelphie en état de défense, tandis que

Howe s'avançait avec prudence et s'efforçait, par ses manœuvres, de distraire l'attention de l'ennemi en voltigeant sur ses côtés et en menaçant de l'attaquer. Le 26 septembre 1777, Washington résolut de risquer une bataille pour sauver la place; les deux armées s'étaient rangées en face l'une de l'autre, et avaient ouvert le feu quand un violent orage et une pluie torrentielle séparèrent les combattants. Les Américains, voyant leurs munitions mouillées et gâtées, se retirèrent, pour la nuit, dans un lieu de sûreté; le lendemain, après une nouvelle attaque dont le résultat leur fut défavorable, ils durent abandonner complétement la ville, laissant toutes les routes qui y conduisaient ouvertes devant l'armée anglaise.

Gilbert de Motier, marquis de La Fayette, dont nous venons de citer le nom, était né à Chavaniac, près de Brioude, le 6 septembre 1757. Il était issu d'une famille déjà illustre; le marquis de La Fayette, son père, maréchal de camp sous Louis XV, avait trouvé la mort à l'âge de vingt-cinq ans, à la bataille de Minden, en Westphalie, quelques jours avant la naissance de Gilbert. A la fois officier et étudiant, il appartenait au régiment des mousquetaires noirs, dans lequel il ne figurait d'ailleurs que les jours de revue, et pour cela il lui fallait sortir du collége. A seize ans, La Fayette se maria à mademoiselle de Noailles, et il parut, peu de temps après, à la cour de Louis XVI. Lorsque les premières nouvelles de l'insurrection américaine parvinrent en France, La Fayette était

capitaine de cavalerie, en garnison à Metz. Pendant un dîner donné par le maréchal de Broglie, et auquel il assistait avec le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, il entendit parler de la déclaration d'indépendance dont la nouvelle venait d'arriver. Il s'éprit aussitôt d'une cause qui s'accordait si bien avec ses idées de liberté : « A la première connaissance de cette « querelle, écrit-il dans ses Mémoires, mon cœur fut « enrôlé et je ne songeai qu'à joindre mes drapeaux. De « ma famille, je n'attendais que des obstacles; je comp- « tai donc sur moi, et osai prendre pour devise, à mes « armes, ces mots : *Cur non!* afin qu'ils me servissent « quelquefois d'encouragement et de réponse. Silas « Deane était à Paris..... En présentant à M. Deane « ma figure à peine âgée de dix-neuf ans, je parlai « plus de mon zèle que de mon expérience, mais je lui « fis valoir le petit éclat de mon départ, et il signa « l'arrangement. » Refusant d'écouter les conseils de ceux qui cherchaient à le dissuader de son projet, La Fayette équipa à ses frais un bâtiment et engagea à le suivre quelques officiers de ses amis qu'il désirait emmener en Amérique pour instruire les troupes des « insurgents, » comme on les appelait à cette époque. La Fayette, malgré l'opposition de sa famille et la défense formelle de la cour, mit à la voile le 26 avril 1777, évitant fort heureusement la lettre de cachet que le gouvernement français venait de lancer contre lui et les deux vaisseaux de la marine française qui, sur l'instigation de l'ambassadeur d'Angleterre, avaient

été dépêchés à sa poursuite. — Après sept semaines de navigation, La Fayette débarqua à Charlestown, dans la Caroline, et se rendit tout de suite à Philadelphie où le congrès était réuni. Reçu assez froidement par le président du comité des affaires étrangères, il envoya au président du congrès le billet suivant : « D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux grâces : l'une, de servir à mes dépens, l'autre, de commencer à servir comme volontaire. » Le même jour, il fut reçu en audience par cette assemblée, et, autant par sa figure que par ses paroles, La Fayette conquit, de prime abord, la confiance de ses membres. Quelques jours après, il fit la connaissance du général Washington, qui l'accueillit avec bienveillance et avec lequel il ne tarda pas à se lier d'une amitié que le temps ne fit que fortifier.

Le 31 juillet 1777, La Fayette fut nommé « major-général de l'armée républicaine. » Deux mois plus tard, il assiste à la bataille de Brandywine où, en essayant de s'opposer à la fuite des Américains, il reçoit une balle qui lui traverse la jambe. C'est à l'occasion de cette bataille qu'il écrivit à sa femme cette lettre charmante : « A présent, comme « femme d'un officier général américain, il faut que « je vous fasse votre leçon. On vous dira : « Ils ont « été battus. » Vous répondrez : « C'est vrai, mais « entre deux armées égales en nombre, et en plaine, « de vieux soldats ont toujours de l'avantage sur des « neufs; d'ailleurs ils ont eu le plaisir de tuer beau-

« coup, mais beaucoup plus de monde aux ennemis « qu'ils n'en ont perdu. » Après cela on ajoutera : « C'est « fort bien, mais Philadelphie est prise, la capitale de « l'Amérique, le boulevard de la liberté. » Vous repar- « tirez poliment : « Vous êtes des imbéciles. Phila- « delphie est une triste ville, ouverte de tous côtés, « dont le port était déjà fermé; que la résidence du « congrès a rendue fameuse, je ne sais pourquoi. »

Pendant que les Anglais obtenaient des succès dans la Pensylvanie, leurs victoires se trouvaient plus que contre-balancées par les défaites qu'ils éprouvaient dans le nord. Ils avaient formé le dessein de séparer la Nouvelle-Angleterre de New-York en envoyant une expédition sur l'ancienne route de guerre franco-indienne jusqu'au lac Champlain : cette expédition aboutit à la ruine. — Au mois de juin 1777, le général Burgoyne, à la tête d'une armée de dix mille hommes, envahit les Etats de la Nouvelle-Angleterre et invita les Indiens à se joindre à lui. Il passa le long du lac Champlain et prit successivement les forts de Crown-Point, Ticonderoga et Edouard, puis il détacha une partie de ses troupes pour aller à Bennington détruire les approvisionnements militaires que les Américains y avaient rassemblés. Instruits de son projet, les patriotes organisèrent rapidement leur défense, et lorsque le colonel Baum arriva à Bennington, il y rencontra le général Stark à la tête d'un corps de milice. Les Anglais s'arrêtèrent pour faire leurs pré-paratifs de combat, et, tandis qu'ils formaient leurs

lignes, Stark, qui avait assisté à la bataille de Bunker-Hill et n'ignorait pas que les troupes américaines pouvaient aussi bien attaquer que résister à leurs ennemis, vint se placer devant ses hommes et leur cria : « Voici les habits rouges! Il faut qu'avant la « nuit, nous les ayons battus, ou Molly Stark sera « veuve. » Enflammés par son intrépidité et par son patriotisme, les miliciens à peine formés et mal aguerris qui composaient sa petite troupe parvinrent néanmoins à repousser les Anglais et leur firent plus de six cents prisonniers. — Les habitants de la contrée étaient dans un état de surexcitation extraordinaire qui leur faisait accomplir des actes d'héroïsme et d'abnégation que leur multiplicité empêche seule de signaler. Un vieillard avait cinq fils dans l'armée du général Stark, à Bennington. Un de ses voisins, qui avait été témoin de l'action, vint lui apporter de tristes nouvelles de l'un d'eux. « A-t-il été lâche ou traître? » demanda le père. — Pis que cela, lui fut-il répondu, il est mort, mais en combattant bravement. » — « Ah! s'écria le vieillard, en ce cas, je suis content! »

Le lendemain de cette affaire, un corps plus nombreux de Hessois vint attaquer les patriotes qui, malgré leur infériorité numérique, réussirent à le défaire.

Ces succès servirent naturellement à encourager les Américains dans leur résistance et leur firent acquérir en même temps une plus grande confiance dans leur force, en sorte qu'ils ne craignirent pas, un mois plus

tard, d'affronter l'armée du général Burgoyne et de lui livrer bataille.

Après la prise des trois forts dont nous l'avons vu s'emparer, le général Burgoyne avait réparti son armée dans leurs environs. Il n'avait pas tardé à la voir souffrir de la faim, car partout sur son passage les habitants avaient détruit leurs récoltes, afin qu'elle n'en pût pas profiter. Les entreprises qu'il combina pour lui procurer des provisions échouèrent presque toutes. Reculant devant ce nouveau danger, Burgoyne se replia alors sur Saratoga, où il fut rejoint par le général Gates, à la tête d'une forte troupe de patriotes. Deux batailles importantes furent livrées à Stillwater, mais sans résultats marqués. Bientôt l'armée anglaise se vit entourée d'assaillants dont les batteries d'artillerie, placées sur des hauteurs, commandaient ses positions. Le général anglais comprit que toute chance d'échapper aux Américains était perdue, et il réunit ses officiers en conseil de guerre pour leur exposer la nécessité de capituler. Pendant qu'ils délibéraient dans la tente du général en chef, un boulet de canon vint passer à quelques pieds au-dessus de leurs têtes et leur fit sur-le-champ adopter la proposition qui leur était soumise. Le 17 octobre 1777, l'armée anglaise, forte de six mille hommes, déposa les armes devant les troupes américaines, et le général Burgoyne remit son épée au général Gates qui la lui rendit aussitôt. Les approvisionnements militaires qui tombèrent entre les mains des vainqueurs, à la suite de cette capitulation,

furent considérables : trente-cinq pièces de canon, près de cinq mille fusils, sans compter une quantité d'articles dont ils avaient le plus pressant besoin, tel fut pour les Américains le résultat de cette journée.

A la suite de la victoire qu'ils avaient remportée à Brandywine sur les patriotes, les Anglais s'établirent à Philadelphie et à Germantown, pour y passer l'hiver. Cependant Washington n'entendait pas laisser les ennemis de son pays vivre en paix dans ces villes, et il chercha à les en déloger. Se mettant en marche à la nuit avec toutes ses troupes, il vint tomber au point du jour sur la garnison de Germantown; mais son assaut fut repoussé et il dut battre en retraite.

Pendant ce temps, le général Howe, qui occupait Philadelphie, tournait toute son attention vers les forts construits sur les bords du fleuve Delaware et qui empêchaient le ravitaillement de la ville. Un bombardement terrible que les Anglais dirigèrent sur ces forts contraignit les garnisons américaines à les abandonner.

Quelques autres engagements sans résultats sérieux eurent ensuite lieu, puis Washington se retira avec toute son armée, c'est-à-dire vingt mille hommes, dans la vallée Forge pour attendre la fin de l'hiver dont la rigueur causait un très-grand mal à ses soldats. On peut dire que le temps qu'ils passèrent dans cette vallée fut la période la plus sombre de la guerre. Le papier-monnaie créé par le congrès était si déprécié, que les billets de quarante dollars ne valaient pas

plus d'un dollar en espèces. Une paire de bottes coûtait six cents dollars en cette monnaie. La paie d'un officier ne pouvait suffire pour l'habiller, et une quantité de soldats employaient leur solde entière d'un mois à payer leur dîner. Beaucoup avaient dépensé tout leur avoir pour se soutenir jusqu'à ce moment et ils se trouvaient dans cette alternative dont le choix ne laissait pas que d'être fort embarrassant : ou d'être exposés à mourir de faim en restant à l'armée, ou de la quitter pour reprendre leurs anciens métiers et gagner de quoi vivre. — Il est facile, d'après cela, de s'imaginer ce que devait être la misère des soldats et la difficulté extrême qu'ils éprouvaient pour se procurer les choses les plus indispensables à leur existence. Ils étaient logés dans de misérables huttes, sans paille, et les malades, comme les autres, étaient obligés de coucher sur la terre nue. La Fayette, qui se trouvait avec eux, remis de sa blessure, disait en parlant des logements que lui et les autres officiers étrangers occupaient dans le camp, qu'ils n'étaient « pas plus gais qu'un donjon. » D'autre part, le congrès était en proie à des divisions regrettables, et il n'était question de rien moins que de destituer Washington dont on blâmait l'inaction forcée, et de le remplacer par le général Gates. — Malgré toutes ces souffrances, le patriotisme ne s'éteignit pas parmi les Américains. Le général Washington, plus qu'aucun autre peut-être, sentait que la cause qu'ils défendaient était juste, et il se serait énergiquement opposé à ce qu'ils abandon-

nassent la lutte, en admettant toutefois qu'ils y fussent inclinés. D'ailleurs, les nouvelles qui leur étaient parvenues dernièrement sur les défaites des Anglais dans la Nouvelle-Angleterre contribuèrent aussi à leur inspirer du courage et à leur faire désirer de se rencontrer de nouveau avec leurs ennemis.

En attendant, l'armée anglaise, installée à Philadelphie, vivait dans la plus grande abondance, si bien qu'elle faisait dire à Franklin, qui avait toujours le mot pour rire, que « ce n'était pas Howe qui avait pris Philadelphie, mais au contraire Philadelphie qui avait pris Howe. »

La capitulation de l'armée du général Burgoyne décida la France à prendre, vis-à-vis de l'Angleterre, une attitude hostile que ses intrigues secrètes en faveur des révoltés américains avaient préparée. Le gouvernement français savait que l'Angleterre avait établi sur les côtes américaines une surveillance destinée à empêcher toute transaction commerciale, et qu'en conséquence les colonies insurgées seraient bientôt forcées de se soumettre, à moins que des secours efficaces ne leur fussent envoyés par quelque nation étrangère. L'Angleterre, non contente d'adresser au gouvernement français des plaintes continuelles sur l'accueil fait aux corsaires américains dans les ports français et sur la présence d'agents rebelles en France, non contente de demander l'extradition de Silas Deane, « sujet rebelle » de Sa Majesté britannique, osa proposer au cabinet de Versailles un traité

de garantie mutuelle pour les possessions des deux nations en Amérique. La réponse à cette proposition ne se fit pas attendre. Franklin avait gagné la société française du dix-huitième siècle par les qualités de son esprit comme par le caractère de sa mission, et il fut au moins aussi populaire en France que de l'autre côté de l'Océan. Restait à gagner de même la cour de Versailles : il fallait convaincre le roi, la reine, Maurepas, Vergennes, Necker. Franklin employa tous ses efforts à atteindre ce but, et, par ses instances, obtint enfin du gouvernement français la promesse formelle d'un puissant secours, ainsi que la conclusion d'un traité de commerce et d'alliance défensive et offensive. Par ce traité, qui fut signé le 6 février 1778, l'indépendance complète des Etats-Unis d'Amérique était reconnue par la France. — Dans le fait, il y eut deux traités signés entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Par le premier, les deux Etats se garantissent paix et amitié ; ils se promettent réciproquement pour leur commerce les priviléges accordés par chacun d'eux à la nation la plus favorisée; ils abolissent le droit d'aubaine ; ils accordent à leurs navires l'autorisation de commercer en toute liberté avec les ennemis de l'une et de l'autre puissance ; ils puniront comme pirate tout Américain qui prendra des lettres de marque d'une puissance étrangère contre la France, ou réciproquement tout Français contre les Etats-Unis. Le second traité arrête les mesures nécessaires pour résister à l'Angleterre, si elle déclarait la guerre à la

France : la France et les Etats-Unis feront alors cause commune; Sa Majesté très-chrétienne renonce pour jamais à la possession de toute partie du continent de l'Amérique septentrionale qui se trouve ou qui s'est trouvée récemment sous le pouvoir du roi et de la couronne de la Grande-Bretagne. Aucune des deux parties ne traitera avec la Grande-Bretagne sans le consentement de l'autre, et elles s'engagent à ne pas cesser la guerre avant que l'indépendance des Etats-Unis soit assurée par le traité ou les traités qui termineront la guerre. Enfin les États-Unis garantissent pour toujours à la France les possessions présentes de la couronne de France en Amérique, ainsi que celles que pourra lui donner le futur traité de paix, et la France garantit aux États-Unis leur souveraineté, liberté et indépendance, leurs possessions, et les accessions ou conquêtes qu'ils pourront obtenir durant la guerre, sur les États possédés par la Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais eut bientôt connaissance de ces traités, et il en conçut les plus vives alarmes. A sa requête, le parlement vota plusieurs lois acceptables pour les Américains et envoya des commissaires en Amérique afin d'arriver à une conciliation. Mais il était trop tard. Les Américains s'étaient accoutumés à la pensée d'une entière indépendance : ils ne voulurent rien accepter des compromis qu'on leur offrait. Les commissaires essayèrent de se concilier les membres du congrès et allèrent même jusqu'à offrir des présents magnifiques à quelques patriotes marquants afin de

s'assurer leur concours. Ils s'adressèrent, entre autres, au général Joseph Reed et lui offrirent une somme de dix mille livres sterling (250,000 francs), mais celui-ci, indigné, leur répondit : « Je ne vaux pas la peine d'être « acheté, cependant, tel que je suis, le roi de la « Grande-Bretagne n'est pas assez riche pour le faire. » C'est en vain qu'ils promirent la retraite des troupes, le paiement des dettes de l'Amérique, l'entrée au parlement de plusieurs agents des colonies. Le congrès exigea de l'Angleterre une reconnaissance préalable de l'indépendance des États-Unis; sur le refus des commissaires, il leur fit savoir qu'à partir de ce moment il ne tiendrait plus aucun compte des propositions de l'Angleterre.

L'ambassadeur de France avait notifié, le 13 mars, au cabinet anglais, le traité d'amitié et de commerce signé entre la France et les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Il déclarait que le roi ne doutait pas que cette communication ne parût à Sa Majesté britannique une nouvelle preuve des dispositions de Louis XVI pour la paix, et qu'il croyait bien que les sujets français auraient toute sécurité dans leur commerce avec les Etats-Unis; d'ailleurs, ajoutait-il, Sa Majesté a pris toutes les mesures éventuelles, de concert avec les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, pour protéger efficacement la liberté légitime de ses sujets et soutenir l'honneur de son pavillon. L'Angleterre rappela son ambassadeur, la France mit l'embargo sur les vaisseaux anglais, l'Angleterre riposta

par une semblable mesure; enfin ces deux nations se déclarèrent réciproquement la guerre. — Après avoir eu connaissance de la note de la France, le duc de Richmond proposa au parlement une adresse au roi, pour le prier de retirer ses flottes et ses armées des treize colonies et de reconnaître leur indépendance. Lord Chatam, l'année précédente encore, s'était fait transporter à la Chambre des lords, couvert de flanelle et appuyé sur sa béquille, pour soutenir de sa parole une adresse, priant Sa Majesté d'écarter les griefs des Américains et de leur laisser le droit de disposer de leur argent. Aujourd'hui, en apprenant la proposition du duc de Richmond, épuisé par la goutte, mourant, il se fait porter de son lit à la Chambre des lords, et là, s'appuyant sur son fils William qui devait être le second Pitt, et sur lord Mahon, son gendre, il proteste contre le démembrement du royaume britannique. Le duc de Richmond lui ayant répondu que toute réconciliation était désormais impossible et que l'Angleterre ne pouvait soutenir la lutte avec succès contre la France, l'Espagne et l'Amérique coalisées, il ne put que murmurer quelques mots et, brisé par la violence de l'émotion, il tomba évanoui. Transporté sur-le-champ dans une maison voisine, il mourait quelques semaines après.

La Fayette communiqua lui-même au général Washington l'heureuse nouvelle de la conclusion du traité d'alliance et de commerce avec la France; des actions de grâces furent adressées au Tout-Puissant

par les aumôniers de l'armée, un feu de joie fut allumé et, à un signal convenu, l'air retentit du cri de « Vive le roi de France! » — La Fayette raconte qu'après avoir lu ces paroles du gouvernement français dans la notification du 13 mars : « Les Etats-Unis..... en possession de l'indépendance prononcée par leur acte de tel jour, » il s'écria : « Voilà une grande vérité que nous leur rappellerons un jour chez eux. »

Contrairement aux espérances qu'avaient fondées les Américains sur les secours promis par le gouvernement français, l'aide qu'ils attendaient de ce côté fut moindre qu'ils n'avaient cru, et ce, par suite de la déclaration de guerre qui venait d'être faite à la France par l'Angleterre. Néanmoins, sans parler de l'emprunt de trois millions de livres, accordé par le gouvernement français au congrès, un premier secours de douze vaisseaux de ligne et de six frégates, sous le commandement du comte d'Estaing, fut envoyé aux provinces révoltées. A bord d'un de ces vaisseaux se trouvaient Silas Deane, le commissaire américain, et M. Girard, premier agent diplomatique du gouvernement de Louis XVI auprès des Etats-Unis d'Amérique. John Adams fut le successeur de Silas Deane à Paris, où les commissaires devaient s'occuper de l'envoi des fournitures militaires, de l'armement de vaisseaux de course, de la réalisation des captures faites par ces derniers; enfin de toutes les fonctions ordinairement remplies par les consuls ou par les agents commerciaux. Cette mission était maintenant moins

difficile qu'avant la conclusion du traité; la Grande-Bretagne, lors de la déclaration de guerre à la France, avait rappelé son ambassadeur de Paris, laissant ainsi la France libre d'agir suivant son inclination.

Depuis son arrivée en Amérique, La Fayette avait toujours désiré obtenir la direction d'une expédition qui serait pour lui une occasion de se signaler. Le général Washington accéda enfin à sa demande, vers le mois de mai 1778, en lui confiant la tâche d'aller, avec trois mille hommes, occuper Barren-hill, situé à une distance de sept milles du camp américain, pour arrêter les excursions et les ravages des Anglais. La Fayette s'y rendit avec sa troupe, mais au milieu de la nuit, deux corps d'armée anglais, sous le commandement des généraux Grant et Gray, vinrent s'interposer entre lui et le gros de l'armée américaine, pendant que le reste de l'armée anglaise s'avançait pour l'attaquer de front. Prévenu à temps fort heureusement, La Fayette put opérer sa retraite et rejoindre le général Washington. Sa conduite prudente dans cette affaire lui valut les félicitations du congrès.

En juin, le général Clinton, qui avait succédé au général Howe dans son commandement, ayant appris la prochaine arrivée de la flotte française, voulut concentrer ses troupes à New-York. Washington se mit aussitôt à sa poursuite, et les deux armées se rencontrèrent à Monmouth. La bataille dura toute la journée et se termina par la fuite des troupes anglaises, qui profitèrent de l'obscurité pour se retirer à

New-York. La Fayette se distingua particulièrement dans ce combat, pendant lequel il se passa un fait qui mérite d'être signalé : au plus fort de l'action, une femme, qui apportait de l'eau à son mari servant une pièce d'artillerie, le vit tomber frappé d'une balle, au moment où le général en chef donnait l'ordre de changer de positions; sans hésiter, elle vint prendre la place qu'occupait son mari et remplit son service pendant le reste de la journée avec une adresse et un courage surprenants. Les soldats l'appelèrent « le major Molly, » et, dans la soirée du même jour, elle fut présentée au général Washington qui, en récompense de sa belle conduite, lui donna le brevet de « sergent » avec demi-solde pour sa vie entière.

Peu après la déclaration de guerre que s'étaient faite la France et l'Angleterre, la lutte entre ces deux puissances commença par un combat qui se livra à la hauteur de l'île d'Ouessant, et où la victoire fut indécise. De là, elle s'étendit dans l'Inde, à cause des colonies que les deux nations rivales y possédaient, et donna lieu à une série de batailles navales dont nous n'avons pas à nous occuper, leurs résultats n'entrant pas dans le cadre de notre récit; puis elle atteignit l'Amérique, où le vice-amiral d'Estaing, d'accord avec les colons révoltés, voulut attaquer, par terre et par mer, l'importante position de Rhode-Island, au milieu des Etats-Unis du Nord. D'Estaing avait franchi les passes qui conduisent à New-port dans l'île, et il allait débarquer, quand il apprit

l'arrivée de l'escadre de l'amiral Howe. Il se porta aussitôt à sa rencontre; mais une tempête survint, occasionna de graves dégâts aux deux flottes française et anglaise, et d'Estaing fut obligé de renoncer à l'attaque de Rhode-Island. — Les Américains montrèrent une grande irritation de cette mésaventure, et il fallut toute l'habileté de La Fayette et de d'Estaing, qui offrit de servir sous les ordres du général Sullivan, un légiste, pour rétablir l'union un instant troublée.

Dans cette première année, le concours que la France prêtait aux Etats-Unis lui coûta bien des pertes. Le marquis de Bouillé s'empara, il est vrai, de l'île de la Dominique, mais la France perdait Sainte-Lucie, que d'Estaing tenta inutilement de reprendre, et les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. En revanche, au début de l'année suivante, la France reprenait aux Anglais Saint-Louis du Sénégal, et détruisait les comptoirs anglais de la Gambie, de Sierra-Leone en Afrique.

Au mois de juillet 1778, une bande de loyalistes, qui avaient appelé à leur aide quelques tribus d'Indiens, envahirent la vallée de Wyoming, où ils firent un épouvantable carnage des vieillards, des femmes et des enfants qui y avaient été laissés par leurs parents enrôlés dans l'armée républicaine.

Pendant trois ans encore, la guerre de la révolution continua avec des chances diverses.

CHAPITRE XXV

DE 1779 A 1783.

La Fayette se rend en France. Il obtient l'envoi en Amérique d'un corps d'armée auxiliaire. L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre. Prise du fort Stony-Point par les Américains. Echec essuyé par l'amiral d'Estaing devant Savannah. Combat du *Sérapis* et du *Bonhomme Richard*. L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande. Arrivée d'une escadre et de 6,000 soldats français en Amérique. La Géorgie se soumet à l'Angleterre. Charlestown capitule. Bataille de Camden. Trahison du général Arnold. Arrestation et exécution du major André. Les Anglais se concentrent autour de New-York. Le général Cornwallis s'arrête à Yorktown qu'il fortifie. Il y est attaqué par toutes les forces américaines et françaises réunies. Capitulation du général Cornwallis et reddition de la ville. Fin de la guerre. Evacuation des villes occupées par les troupes anglaises. Conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France, l'Espagne et la Hollande.

C'est à cette époque que des bruits sur la guerre engagée entre la France et l'Angleterre commencèrent à se répandre en Amérique. La Fayette, qui, malgré l'enthousiasme qu'il ne cessait de témoigner pour la cause américaine, n'avait point oublié sa qualité de Français, sentit se réveiller son patriotisme et obtint du congrès la permission de revenir en France. Il échappa par miracle, pendant son voyage, à une conspiration formée pour le livrer aux Anglais, et arriva à Paris au mois de février 1779. Durant son séjour, il s'oc-

cupa sans relâche des intérêts de la cause à laquelle il s'était voué en entier, et, par ses pressantes sollicitations, obtint du gouvernement français l'envoi d'un corps auxiliaire, principalement composé d'officiers, et parmi lesquels on remarquait le comte de Rochambeau, le baron de Vioménil, Matthieu Dumas, Duportail, qui devint ensuite ministre de la guerre, Charles de Lameth et Berthier. — Voyant par la marche des événements que sa présence, inutile en France, était, au contraire, utile en Amérique, La Fayette résolut de repartir pour ce pays. Au moment où il s'embarquait au Havre, il reçut des mains du petit-fils de Franklin l'épée d'honneur que le congrès américain, en récompense de ses services, avait décidé de lui offrir. Cette épée portait les noms des combats où s'était distingué le jeune volontaire, et avec sa propre devise : « *Cur non*, » celle des Etats-Unis : « *Crescam ut prosim.* »

En Europe, l'Espagne avait cherché à intervenir pour arrêter la guerre. Elle avait déjà fourni des secours indirects aux Etats-Unis; mais elle ne pouvait pas soutenir bien énergiquement des colonies révoltées quand son empire colonial était encore si étendu. En 1779, elle proposa une longue trêve entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Avant même que ses propositions eussent rencontré un refus définitif, elle signa avec la France une alliance éventuelle contre l'Angleterre; son ambassadeur quitta Londres, et l'Espagne adressa immédiatement une déclaration de

guerre au cabinet de Saint-James : elle accusait l'Angleterre d'avoir violé son territoire en Amérique, et de n'avoir pas respecté son pavillon. Mais elle se gardait bien de faire allusion aux Etats-Unis dont elle affectait de séparer sa propre cause. La déclaration de l'Espagne fut bientôt suivie d'un manifeste du gouvernement français contre l'Angleterre.

Pendant cette même année, la prise de Stony-Point, sur l'Hudson, par le général Wayne, à la tête de huit cents hommes, fut l'un des plus brillants exploits de la guerre. Six semaines auparavant, cette forteresse était tombée au pouvoir des Anglais, qui y avaient mis une nombreuse garnison. A cause de sa position commandant la navigation du fleuve, Washington considérait sa reprise comme de première importance ; c'est pour cela qu'il chargea le général Wayne d'essayer de s'en emparer. Le 15 juillet, les troupes provinciales remontaient l'Hudson, et débarquaient à huit heures du soir dans le voisinage du fort. Le commandant de l'expédition prit avec le plus grand soin ses mesures pour assurer la réussite de son entreprise, et, par ses ordres, tous ceux qui auraient pu porter à l'ennemi la nouvelle de ses mouvements furent arrêtés. Le mot de reconnaissance « le fort est à nous » ayant été obtenu d'un nègre qui était entré dans le fort pour y vendre des fruits aux soldats, l'attaque fut fixée pour minuit. A onze heures et demie, les Américains s'avancèrent sur deux colonnes, sous la conduite du nègre, jusqu'à la porte du fort où celui-ci répon-

dit au « Qui est là? » de la sentinelle par le mot d'ordre et se mit à causer avec elle. Tout à coup ce soldat se sentit appréhendé au corps et bâillonné, puis le général Wayne et ses hommes, pénétrant dans le fort, commencèrent à gravir l'éminence sur laquelle les casernes étaient bâties. Ils n'étaient pas arrivés au haut qu'ils furent découverts, mais, malgré la grêle de balles que les Anglais dirigèrent sur eux, ils continuèrent leur ascension, jusqu'à ce qu'ayant atteint le plateau supérieur, ils se formassent en deux compagnies et tombassent avec un élan irrésistible sur leurs ennemis. En un instant, la victoire fut décidée; le fort resta au pouvoir des patriotes qui firent plus de six cents prisonniers. — Pendant l'action, le général Wayne fut atteint d'un coup de feu à la tête et renversé; se relevant néanmoins aussitôt sur un genou, il cria : « En avant! mes braves garçons. En avant! » Puis, comme il se croyait blessé mortellement, il pria ses aides de camp de le transporter dans le fort, afin qu'il pût mourir sur le lieu si glorieusement conquis. Malgré la gravité de sa blessure, Wayne en réchappa, et, en récompense de cet exploit, il reçut du congrès une médaille d'or avec un vote de remerciements.

Cette forteresse étant ainsi retombée aux mains des Américains, ceux-ci en tournèrent l'artillerie contre le fort de Verplank's-Point, et dirigèrent leurs coups avec une telle précision que les navires de guerre mouillés dans le fleuve durent couper à la hâte leurs câbles et filer vers la mer.

Dès que la nouvelle de ces événements parvint à New-York, des préparatifs furent faits pour secourir ce dernier poste et recouvrer le premier. Mais il n'entraît pas dans les vues toujours prudentes du général Washington de risquer un combat pour la possession de ces deux places fortes, aussi donna-t-il l'ordre d'enlever toutes les pièces de canon et les approvisionnements qui se trouvaient dans le fort de Stony-Point, et d'en détruire, autant que possible, les ouvrages. Trois jours après, les patriotes abandonnaient le fort, qui retombait une fois encore au pouvoir des Anglais.

Après une campagne assez fructueuse pour la France dans les Antilles, d'Estaing était revenu joindre ses forces à celles des Américains. Il concerta avec eux une attaque contre Savannah, la capitale de la Géorgie. Les opérations du siége durèrent assez longtemps; d'Estaing ordonna un assaut qui fut repoussé avec une perte d'un millier d'hommes, et, lui-même blessé, retourna en Europe avec une des trois escadres françaises.

Aucun des succès des Américains ne causa plus de dépit aux Anglais que ceux qu'ils obtinrent avec leurs vaisseaux. En 1775, quand Washington eut autorisé l'armement de corsaires qui devaient croiser sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, le congrès créa un département naval. Des navires légers et rapides furent équipés en guerre, pourvus de canons, et bientôt leur nombre devint considérable. En trois ans, ils

capturèrent plus de cinq cents vaisseaux anglais, qu'ils allaient souvent prendre jusque dans les ports et sur les côtes des îles Britanniques. Le plus fameux des combats qu'ils livrèrent est celui que le capitaine Paul Jones engagea avec le *Sérapis*. Naviguant, en 1779, dans les eaux anglaises, avec une petite escadre de cinq navires, il aperçut les deux vaisseaux de guerre anglais, le *Sérapis* et la *Comtesse de Scarborough*, qui escortaient un convoi de bâtiments de commerce. A sept heures et demie du soir, il vint, avec son navire le *Bonhomme Richard*, accoster le *Sérapis*. Une lutte désespérée s'engagea, pendant laquelle le capitaine Paul Jones fit amarrer son navire au *Sérapis*. Trois heures durant, les Anglais et les Américains combattirent surtout des vergues et dans les gréements; les deux vaisseaux prirent feu plusieurs fois; enfin le *Sérapis* se rendit. Pendant ce temps, le *Pallas* attaquait la *Comtesse de Scarborough*, et parvenait à s'en rendre maître.

Au commencement du printemps de 1780, l'aspect général des affaires américaines s'améliora et ranima ainsi les espérances des patriotes. L'Angleterre ne trouvait auprès des puissances étrangères, qui toutes avaient plus ou moins à se plaindre de ses actes, que marques d'inimitié, et cet isolement de la Grande-Bretagne ne pouvait être que favorable à la cause des provinces révoltées. Tandis que la France publiait, dès le début des hostilités (26 juillet 1778), un règlement maritime avantageux pour les neutres, l'Angle-

terre regardait comme contrebande tout ce qui pouvait servir à la marine, et arrêtait sur mer tous les vaisseaux neutres allant en France, sous prétexte qu'ils trafiquaient avec des ports bloqués : « Attendu, « disaient les Anglais, que les ports de France sont « naturellement bloqués par les ports d'Angleterre. » Le Danemark, la Suède, la Hollande se plaignaient de la tyrannie de l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James crut pouvoir compter un instant sur l'alliance de la Russie, et la tzarine lui fit entendre que, s'il voulait l'aider contre l'empire ottoman, elle interviendrait, sous forme de médiation armée, contre les colonies, la France et l'Espagne. Mais l'influence du ministre russe Panin, hostile aux Anglais, fit rompre les négociations entamées, et ce dernier adressa aux puissances belligérantes et aux cours de Suède et de Danemark une déclaration portant : « 1° Que les vaisseaux neutres ont le droit de naviguer de port « en port et sur les côtes des nations en guerre. « 2° Que les effets appartenant aux sujets des puis« sances belligérantes doivent être respectés sur les « vaisseaux neutres. 3° Qu'il n'y a d'autres objets de « contrebande que les armes, équipements et muni« tions de guerre. 4° Que les seuls ports bloqués sont « ceux devant lesquels se tient à demeure et à proxi« mité une force navale ennemie. » L'Espagne, la Suède, le Danemark et la Hollande adhérèrent à ce qu'on a appelé « la neutralité armée ; » mais l'Angleterre répondit par une déclaration de guerre à la

Hollande, le 20 décembre 1780, et en attaquant les possessions hollandaises d'Amérique. La guerre d'indépendance avait donc son contre-coup même en Europe; les puissances mécontentes de l'Angleterre profitaient des difficultés qu'elle rencontrait en Amérique pour se liguer contre elle[1].

Le marquis de La Fayette arriva à ce moment aux Etats-Unis, et reparut au camp du général Washington, rapportant la promesse faite par le roi Louis XVI d'envoyer des secours immédiats aux Etats-Unis. Pendant le mois de juillet, une escadre française, commandée par M. de Ternay, jeta l'ancre devant Rhode-Island, amenant six mille soldats français sous les ordres du général Rochambeau. Afin de prévenir toute jalousie, il fut remis à Washington, de la part du roi Louis XVI, un brevet de lieutenant-général dans l'armée française, l'investissant du commandement suprême des forces françaises en Amérique.

Tandis que les vaisseaux français se tenaient devant Newport, attendant l'arrivée de renforts, le général Clinton proposa à l'amiral commandant la flotte anglaise un plan d'attaque contre eux, auquel il coopérerait par terre avec son armée. L'amiral refusa d'abord, espérant pouvoir rencontrer l'escadre française en mer, et il différa son assentiment jusqu'à ce que les soldats français se fussent solidement fortifiés dans les positions qu'ils avaient choisies. Le général Clin-

[1] Voir Henri Martin, *Histoire de France*, t. XVI.

ton cependant s'était avancé avec huit mille hommes jusqu'à la baie d'Huntingdon sur Long-Island. Instruit de son mouvement, le général Washington accourut aussitôt au secours des Français. Il se mit en marche avec son armée, traversa la rivière Nord, et, s'avançant rapidement vers Kingsbridge, il força les commandants anglais à renoncer à leur entreprise.

Pendant la même année, la Géorgie se soumit à l'autorité anglaise, et la guerre fut alors portée dans la Caroline du Sud. Charlestown, attaquée par mer et par terre, dut capituler, après un siége de quarante jours, malgré la défense admirable opposée par le général Lincoln. — Le 16 août, le général Gates prit le commandement de l'armée américaine du Sud, et s'avança au-devant du général Cornwallis, le vainqueur de Charlestown. Les deux armées se rencontrèrent près de Camden et, par une singulière coïncidence, les deux généraux fixèrent la même nuit pour se surprendre mutuellement. Il arriva naturellement que les avant-gardes des deux armées vinrent, au milieu de la nuit, se heurter l'une contre l'autre : une fusillade dans l'obscurité s'ensuivit, puis, d'un commun accord, les deux armées s'arrêtèrent pour attendre le jour. Aux premières lueurs de l'aube, le général anglais ordonna une charge qui mit immédiatement en déroute les miliciens que l'escarmouche de la nuit avait déjà effrayés. Leur panique fut contagieuse; toute l'armée américaine se débanda, et le général Gates fut rejoint à plus de quatre-vingts milles

en arrière par quelques-uns de ses officiers qui le trouvèrent absolument seul.

A la suite de cette affaire, toute résistance à la domination anglaise cessa dans les provinces du Sud, qui se remplirent des tories ou loyalistes expulsés des autres provinces. La plupart d'entre eux entrèrent dans les rangs de l'armée anglaise, d'autres s'organisèrent en bandes particulières et ravagèrent la contrée, tuant sans pitié ni merci tous les habitants patriotes qu'ils connaissaient. A partir de ce moment, la guerre de partisans prit une. grande extension dans les Carolines, car, pour réprimer les violences des loyalistes, il se forma d'autres bandes composées de patriotes. Parmi ces dernières, les bandes de Marion et de Sumter se firent remarquer par leurs exploits audacieux. Ces deux chefs conduisaient leurs compagnons à travers les vastes forêts de la Caroline du Sud par des chemins connus d'eux seuls, et leur faisaient ainsi parcourir de grandes distances la nuit, pour aller attaquer les différents postes de l'armée anglaise, alors campée à Charlestown et dans les environs. En parlant des alertes continuelles que leur causait Marion, surnommé par ses hommes « le renard des marais, » les officiers anglais disaient qu'il agissait lâchement en ne venant pas les attaquer en rase campagne « pour se battre comme un officier et un gentilhomme. » — Le traitement cruel infligé par l'armée anglaise aux habitants dont les sentiments étaient connus pour être favorables aux patriotes, en poussa

un grand nombre à s'engager dans cette guerre de partisans, et l'issue définitive du conflit dans le Sud fut due en grande partie à leur concours.

Un acte de trahison infâme fut commis pendant cette année par l'un des officiers les plus distingués de l'armée américaine, le général Bénédict Arnold. Il avait pris part à la lutte dès l'origine, et, par la bravoure qu'il montra souvent et surtout lorsqu'il dirigea un corps d'armée à travers les forêts du Maine pour aller dans le Canada attaquer Québec, il s'était acquis l'admiration de ses compatriotes. Blessé à la bataille de Saratoga, il s'était retiré avec une partie de ses troupes à Philadelphie, où, par l'oppression qu'il exerçait sur la population et par ses tracasseries sans nombre, il se rendit si odieux qu'un jour la foule l'entoura et voulut le mettre à mort. Des plaintes furent adressées au général en chef, qui le réprimanda avec tous les ménagements et tous les égards dus à son rang; mais Arnold, dont le caractère était très-vindicatif et rancunier, conçut un violent dépit de cette mortification, et résolut de satisfaire sa vengeance et sa soif d'argent en trahissant sa patrie. Il se fit nommer par Washington au commandement des forces qui campaient sur les bords de l'Hudson et établit son quartier général à West-Point. Cet endroit était considéré comme le mieux fortifié de toutes les colonies, et, à cause de cela, on l'appelait le « Gibraltar américain. » — Vers le même temps, les commandants français et américains attendaient l'amiral français de Guichen,

qui devait leur amener de puissants renforts en troupes et en vaisseaux de guerre. Ils projetaient, dans le cas où de Guichen tiendrait sa promesse, de prendre New-York occupé par le général en chef de l'armée anglaise, sir Henry Clinton, en attaquant la ville par terre, et en la faisant bombarder par les navires de guerre qui entreraient dans la baie. Mais la défaite de la flotte du comte de Guichen par sir George Rodney dérangea ces projets, et nécessita entre les deux commandants en chef, Washington et Rochambeau, une entrevue à mi-chemin entre les deux camps, afin de concerter de nouveaux plans. Pendant que le premier était ainsi absent de son armée, le général Arnold, qui entretenait une correspondance secrète depuis plus de dix-huit mois avec le général Clinton, lui écrivit pour lui demander une personne de confiance à qui il remettrait les instructions nécessaires pour l'exécution du complot. Le 22 septembre 1780, le général Clinton lui adressa le major André, adjudant-général dans l'armée anglaise, qui vint, la nuit, retrouver, sur les bords de l'Hudson, le général Arnold, avec lequel il eut un entretien prolongé jusqu'au matin. Pendant leur conversation, les marins anglais qui l'avaient amené à terre furent découverts dans leur barque par quelques patriotes qui les forcèrent à s'éloigner; aussi, lorsque le major André voulut regagner son camp, ne trouva-t-il plus son embarcation. Il se tint caché toute la journée, et, la nuit venue, il résolut de retourner à New-York par voie de terre.

Le général Arnold l'ayant présenté à un Américain habitant près du lieu de leur entrevue comme un de ses amis et sous le faux nom d'Anderson, le major André obtint de lui, au moment de son départ, un cheval ainsi qu'un grand manteau pour cacher son uniforme. Il n'avait pas fait six milles que trois jeunes gens de la milice de New-York l'arrêtèrent, et l'un d'eux, saisissant la bride de son cheval, lui demanda d'où il venait. Croyant avoir affaire à des loyalistes qui abondaient dans la contrée, André ne crut pas devoir exhiber le passe-port que lui avait remis le général Arnold ; il leur répondit au contraire qu'il venait « *d'en bas*, » leur faisant ainsi connaître qu'il appartenait à l'armée anglaise, et il les pria de ne point le retenir, chargé comme il l'était, disait-il, d'une mission très-importante pour le général en chef. Il s'aperçut bien vite de l'erreur qu'il avait commise, mais il était trop tard. Les soupçons des trois jeunes gens étaient éveillés : malgré les offres qu'il leur fit de sa montre, de sa bourse, voire même d'une grande récompense, il dut descendre de cheval et se laisser fouiller. Les papiers que lui avait remis Arnold furent trouvés au fond de ses bottes, et il fut immédiatement conduit au lieutenant-colonel Jamison, commandant d'un corps de neuf cents miliciens. Le major André écrivit aussitôt au général Arnold, pour lui annoncer son arrestation, et l'avertir de pourvoir à sa propre sûreté. Celui-ci, comprenant qu'il lui serait impossible de se disculper ou de nier son crime, sauta sur

le cheval du messager qui lui avait apporté la lettre du major André, et galopa jusqu'à l'Hudson; il se précipita dans une des barques qui stationnaient pour faire la traversée, et ordonna aux bateliers de le conduire au vaisseau anglais, le *Vautour*, ancré dans le fleuve. Quelques minutes après, il y mettait le pied, à l'abri des poursuites, juste comme l'officier chargé de l'arrêter se présentait sur la rive opposée du fleuve, à l'endroit même qu'il venait de quitter. A son arrivée à New-York, il reçut le brevet de brigadier-général dans l'armée anglaise, et une récompense de six mille livres sterling : cette marque de satisfaction de la part des autorités anglaises ne compensa pas le mépris qui, en Amérique, s'attacha par la suite à son nom; ni l'aversion qui lui était témoignée dans le camp anglais, où les officiers ne lui ménageaient ni les allusions mordantes ni les insultes. Quelque temps après, Arnold se rendit en Angleterre, et il put voir combien, même dans ce pays, sa vile action lui avait attiré le mépris universel. Comme un membre du Parlement se levait pour parler à cette assemblée, il aperçut Arnold dans la galerie réservée au public; s'adressant au président, il le désigna du doigt et dit : « Monsieur le président, je ne parlerai pas tant que « cet homme sera ici. » — Quant au major André, amené devant le général Washington, il ne cacha ni son grade dans l'armée ennemie, ni la mission qu'il avait acceptée. Sa candeur et la magnanimité de sa conduite après son arrestation, unies à la dignité de

ses manières, inspirèrent une grande sympathie en sa faveur dans le camp américain ; mais le cas était trop grave et, bien qu'il n'eût rempli en cette affaire qu'un rôle tout à fait secondaire, Washington le déféra à une cour martiale présidée par le général Greene, et dont La Fayette et le baron de Steuben faisaient partie. Au cours de son jugement, il répondit avec franchise aux questions qui lui furent posées et, quoique ses juges fussent tout disposés en sa faveur, il fut néanmoins condamné, comme espion, à être pendu. Le 2 octobre, André se rendit au lieu de l'exécution, donnant le bras aux officiers de sa garde; sa grande fermeté et son visage souriant firent couler plus d'une larme de pitié sur son sort. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit fatal, et qu'il vit les préparatifs qui lui annonçaient la honte attachée à ses derniers moments, il s'arrêta comme pour se recueillir, puis, se tournant vers l'un des officiers qui se tenaient auprès de lui, il s'écria : « Quoi! est-ce que je dois mourir de cette manière? » Ayant appris qu'il en avait été ainsi ordonné[1], il recouvra promptement son courage et dit : « Eh bien, soit! j'y suis fait et je me soumets à mon sort; cela ne sera qu'une peine momentanée. » Il accomplit ensuite lui-même les derniers préparatifs et pria les assistants d'être témoins « qu'il mourait en brave. »

Dans les premiers jours qui suivirent son arrivée au camp anglais, le traître Arnold, plein de haine pour

[1] Il avait demandé comme grâce d'être fusillé, mais Washington s'y était opposé.

ses compatriotes, se chargea de la direction d'une expédition dans la Virginie. Il conduisit ses opérations militaires avec une grande barbarie, incendiant les habitations particulières aussi bien que les propriétés publiques. Il détruisit une importante fonderie de canons, des casernes et une grande quantité de munitions de guerre. La Fayette qui, à son retour de France, avait pris le commandement de l'avant-garde américaine, se préparait à attaquer Philadelphie, quand il reçut du général Washington l'ordre de secourir la Virginie où ce dernier craignait que les Anglais ne vinssent à se créer un poste permanent. Mais le peu de forces dont il disposait ne lui permit de faire aucune opération importante, et, peu de temps après, le général Cornwallis, vainqueur des patriotes à la bataille de Camden, arriva du Sud, prit la place d'Arnold et continua ses déprédations. Le général Clinton s'aperçut alors que Washington cherchait à l'enfermer dans New-York et, craignant une attaque combinée des armées américaine et française, il fit prévenir le général Cornwallis de se tenir près du rivage de la mer, afin de pouvoir lui prêter son aide si besoin était. En conséquence de cet ordre, lord Cornwallis, après avoir encore détruit une quantité considérable de biens appartenant aux Américains et dispersé l'assemblée provinciale de Charlotteville, dont il emmena sept membres prisonniers, se rendit avec son armée, forte de sept mille hommes, à Yorktown et à Glocester-Point, qu'il se mit en devoir de forti-

fier. Il avait, sur son passage, lancé une proclamation, invitant tous les sujets demeurés fidèles à la Grande-Bretagne à s'armer et à venir grossir le nombre de ses soldats. Cet acte eut un plein succès, et il détacha plusieurs de ses officiers pour guider auprès de lui les loyalistes qui désireraient entrer dans l'armée anglaise. Comme un de ces officiers cherchait à le rejoindre avec une troupe de trois cents loyalistes qu'il avait rassemblés, il vint tomber accidentellement sur un corps d'Américains envoyé par le général Greene pour empêcher cette jonction. Ces pauvres gens, croyant avoir affaire à leurs alliés, se laissèrent cerner sans comprendre le mouvement des Américains, puis tout à coup, attaqués de tous côtés à la fois, ils furent taillés en pièces pendant que, persévérant dans leur méprise, ils s'évertuaient à crier : « Vive le roi ! » et donnaient d'autres marques de loyauté. Entendant au loin la fusillade, le général Cornwallis dépêcha dans cette direction un fort détachement sous les ordres du colonel Tarleton, qui, rencontrant une autre troupe de loyalistes, et la prenant pour la milice du pays, la passa au fil de l'épée.

A cette époque, la guerre était devenue principalement maritime, en sorte qu'une supériorité navale bien accusée devait presque décider du succès définitif pour l'un ou l'autre parti. L'armée anglaise étant divisée et morcelée dans divers ports de mer des Etats-Unis, il devait arriver que, si l'un de ces corps était bloqué par une flotte française et entouré du côté de

la terre par des troupes américaines, il serait facilement amené à capituler. Pour profiter de cette imprudence des Anglais, et afin de favoriser les desseins de Washington, le comte de Grasse quitta Brest dans le courant du mois de mars 1781, avec une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne, plusieurs milliers de soldats et un fort convoi de navires de commerce. Une petite partie de cette flotte seulement fut détachée aux Indes orientales, puis, faisant route vers la Martinique, elle évita les amiraux anglais Hood et Drake, qui s'étaient portés à sa rencontre, opéra sa jonction à la Martinique avec huit autres vaisseaux de ligne et un de cinquante canons, et, le 13 août, jeta l'ancre dans la baie de Chesapeake. Cinq jours avant son arrivée, le comte de Barras avait quitté Rhode-Island pour cette même destination; mais il était obligé de faire un circuit pour éviter la flotte anglaise. L'amiral Graves, avec vingt vaisseaux de guerre, fit des efforts inutiles pour dégager lord Cornwallis. Lorsque sa flotte fut aperçue par l'amiral de Grasse, celui-ci fit sortir ses vaisseaux de la baie, et alla au-devant d'elle, surtout pour protéger l'escadre française qu'il savait en route pour le rejoindre. Le 7 septembre, un engagement entre les deux flottes eut lieu, mais sans résultat marqué. Sur ces entrefaites, l'escadre du comte de Barras arriva et, par sa réunion à la flotte française, donna à cette dernière une supériorité incontestable sur son ennemie. L'amiral Graves renonça alors à son projet et s'éloigna de la côte, tandis que

les comtes de Grasse et de Barras rentraient dans la baie de Chesapeake.

Après avoir tenu en échec, pendant plusieurs semaines, les forces britanniques de la Virginie, le marquis de La Fayette revint auprès du général Washington qui, suivant un plan arrêté entre lui et le comte de Rochambeau, se mit aussitôt en marche vers Yorktown avec toute son armée, le corps de six mille hommes commandé par Rochambeau, et la division du général Lincoln. Washington, lorsqu'il eut pourvu à la défense des forts construits sur l'Hudson, fit avancer son armée sur la rive gauche de ce fleuve, afin de mieux cacher ses intentions en entretenant les craintes du général Clinton, qui s'attendait toujours à une attaque sur New-York. Ce ne fut que lorsque Washington eut dépassé le fleuve Delaware que le général anglais comprit qu'il avait été joué, et devina le projet de son adversaire. Les forces combinées dont disposait Washington se montaient à douze mille hommes qui, rassemblés à Williamsburg, le 25 septembre, quittèrent cette ville cinq jours plus tard pour aller investir Yorktown. En même temps, la flotte française s'avançait à l'embouchure de l'York, afin d'empêcher lord Cornwallis de battre en retraite ou de recevoir des secours de ce côté. — Pendant la nuit du 6 octobre, les Américains ouvrirent la première tranchée à moins de cinq cents mètres des lignes anglaises, et le 9 et le 10, ils commencèrent l'attaque de la ville avec une énergie formidable. Comme deux

redoutes établies sur la gauche des lignes ennemies gênaient sérieusement les travaux des Américains par leur tir continu, il fut convenu, pour exciter l'émulation entre les différents corps de l'armée républicaine, que l'attaque de l'une des redoutes serait confiée aux Américains, l'attaque de l'autre aux Français. Toutes deux furent emportées à la baïonnette; ce ne fut pas cependant sans une grande perte d'hommes du côté des Français. Le 16, les Anglais firent une sortie; ils réussirent à enclouer onze pièces d'artillerie, sans pouvoir obtenir aucun autre avantage. Ils cherchèrent ensuite à s'échapper dans des bateaux, mais un violent orage fit avorter leur tentative. Lord Cornwallis proposa alors un armistice de vingt-quatre heures pour fixer les termes de la capitulation. Le 19 octobre, le traité était signé : les troupes et les munitions furent livrées au général Washington et les vaisseaux, ainsi que les équipages, au comte de Grasse. L'honneur de se retirer enseignes déployées refusé au général Lincoln, vaincu à Charlestown, fut, par représailles, refusé à lord Cornwallis. Les armées française et américaine se formèrent sur deux rangs, sous les murs de la ville, et leurs généraux Washington et Rochambeau se placèrent à cheval à leur tête. Voici comment un témoin du défilé de l'armée anglaise au sortir de la place raconte la scène : « Je fus chargé, « écrit Matthieu Dumas dans ses Mémoires, d'aller « au-devant des troupes de la garnison et de diriger « la colonne; je me plaçai à la gauche du général

« O'Hara. En approchant des tranchées, il me de-
« manda où était le général Rochambeau. « A votre
« gauche, lui dis-je, à la tête de la ligne française. »
« Le général anglais pressa le pas de son cheval pour
« présenter son épée au général français. Pressentant
« son intention, je partis au galop pour me placer en-
« tre lui et M. de Rochambeau qui, dans ce moment,
« m'indiquait du geste le général Washington, placé
« en face de lui à la tête de l'armée américaine.
« Vous vous trompez, dis-je au général O'Hara, le
« général en chef de notre armée est à droite. » Je l'y
« conduisis, et à l'instant où il élevait son épée, le
« général Washington, le prévenant, lui dit : « *Never*
« *from such a good hand* » (Jamais d'une aussi bonne
« main). — La garnison défila entre les deux lignes,
« au delà desquelles je la fis former en bataille et
« mettre les armes en faisceaux. Les officiers anglais
« témoignaient le plus vif dépit, et je me souviens
« que le colonel Abercrombie, des gardes anglaises
« .... au moment où sa troupe mettait bas
« les armes, s'éloigna rapidement, se couvrant le vi-
« sage et mordant son épée. » Le général Cornwallis,
mortifié de sa défaite, feignit d'être malade, et envoya
son épée au général Washington. — Après la prise
d'Yorktown, La Fayette put écrire : « L'humanité a
« gagné son procès : la liberté ne sera jamais plus
« sans asile. » Ce fut la dernière affaire à laquelle as-
sista le général Washington, mais aucune autre ba-
taille n'était maintenant nécessaire, car la reddition

de Yorktown fut le prélude de l'émancipation de l'Amérique du Nord, en mettant fin à la guerre et en précipitant la chute du ministère anglais.

Une flotte anglaise avec sept mille soldats, sous le commandement du général Clinton, destinée à secourir lord Cornwallis, arriva le 24 octobre à la hauteur de la baie de Chesapeake, mais en apprenant sa capitulation, elle retourna précipitamment à New-York.

La nouvelle de la prise d'Yorktown parvint à Philadelphie à deux heures du matin; ceux des habitants qui, cette nuit-là, étaient éveillés entendirent le veilleur de nuit crier : « Deux heures passées et Cornwal« lis est pris ! » Dans un instant les lumières s'allumèrent dans toutes les maisons, et les rues s'emplirent d'une foule désireuse de connaître les détails de l'heureuse nouvelle. Les uns étaient muets de joie, d'autres pleuraient, et le vieux portier du congrès, suffoqué par le bonheur qu'il ressentait, en mourut. Le congrès vota un jour d'actions de grâces dans les Etats-Unis, et Washington ordonna la mise en liberté de toutes les personnes arrêtées pour quelque délit, afin qu'elles pussent aussi participer à la joie générale.

Cette guerre avait duré près de sept ans. Elle avait coûté à la Grande-Bretagne cent millions de livres sterling et la vie de cinquante mille hommes pour aboutir finalement à la perte de ses colonies.

Après la capitulation de lord Cornwallis qui, en réalité, termina le conflit, les hostilités languirent. Quelques combats sans importance furent livrés et,

pendant deux années encore, les villes de New-York, Charlestown (C. S.)[1], Savannah restèrent en la possession des Anglais, trop faibles pour entreprendre de nouvelles expéditions. Les troupes qui garnissaient ces places faisaient bien encore de temps en temps quelques sorties, mais uniquement pour se procurer des provisions. Enfin le gouvernement anglais, sentant qu'avec les petites forces qui lui restaient en Amérique, il y aurait folie de sa part à recommencer la lutte, se décida à rappeler ses armées. Le 14 décembre 1782, l'armée anglaise évacuait Charlestown (C. S.) pendant que, de l'autre côté de la ville, l'avant-garde américaine y pénétrait au milieu des cris d'allégresse de la population. Savannah fut rendue aux Américains le 11 juillet 1783. De là les troupes anglaises se concentrèrent à New-York, puis, le 25 novembre suivant, par un temps froid et pluvieux, l'armée anglaise et les réfugiés loyalistes s'embarquèrent pour l'Angleterre.

Depuis 1779, l'Autriche et la Russie avaient offert leur médiation aux puissances belligérantes : leurs tentatives avaient été infructueuses. C'est la prise de Yorktown qui décida l'Angleterre à la paix. Le 27 février 1782, fut votée une adresse au roi demandant la fin d'une guerre inutile, puisqu'il était devenu impossible de réduire à l'obéissance les colons américains. Lord North, devenu très-impopulaire, fut remplacé par lord Rockingham, qui stipula en en-

[1] Caroline du Sud.

trant au ministère la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis. La victoire navale remportée par l'amiral Rodney, dans les Antilles, sur le comte de Grasse, ne diminua pas le désir que l'Angleterre avait alors de faire la paix. Après la mort de Rockingham, son successeur, lord Shelburne, envoya à Paris MM. Oswald et Fitzherbert pour entamer les négociations. Ils s'adressèrent à Franklin, qui s'adjoignit MM. Jay, Adams, reconnu depuis le 22 avril comme ministre plénipotentiaire par les Pays-Bas, et Laurens, que les Anglais avaient longtemps gardé prisonnier à la Tour de Londres. — Le cabinet anglais avait d'abord voulu traiter séparément avec la Hollande et les Etats-Unis, pour continuer la lutte contre la France et l'Espagne. Ses propositions ayant été repoussées, il engagea les négociations à la fois avec la France, l'Espagne, l'Amérique et la Hollande. Lorsque, malgré les conventions, les Anglais eurent amené Franklin et ses amis à signer les préliminaires de paix, sans attendre que les préliminaires avec la France eussent été arrêtés, la plupart des membres du cabinet anglais revinrent à leur première idée d'une alliance entre les Américains et la Grande-Bretagne contre la France. C'était bien peu connaître les véritables dispositions des Américains, car le secrétaire d'Etat des affaires étrangères aux Etats-Unis, Livingston, blâma le manque de bienséance des plénipotentiaires à l'égard de la France.

Les préliminaires, arrêtés le 30 novembre 1782 en-

tre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ne devinrent définitifs qu'après la signature du traité de Versailles entre la France et l'Angleterre, le 20 janvier 1783. Le 3 septembre suivant, l'Angleterre conclut un traité de paix avec l'Espagne, mais celui avec la Hollande ne fut signé que le 20 mai 1784.

Par ces traités :

L'Amérique du Nord voyait son indépendance reconnue, obtenait, avec l'agrandissement de ses frontières, le droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve, et la navigation du Mississipi, de sa source jusqu'à son embouchure, était ouverte aux navires américains et anglais.

La France obtenait aussi le droit de pèche sur une partie déterminée des côtes de Terre-Neuve, rentrait en possession des îles Saint-Pierre, Miquelon, Sainte-Lucie, du Sénégal, de Pondichéry, de Chandernagor, de Karikal, de Mahé, et acquérait Tabago dans les Antilles. La France obtenait en outre l'abolition des clauses du traité d'Utrecht relatives aux fortifications de Dunkerque.

L'Angleterre recevait, de son côté, de la France, les îles de Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat et, dans l'Afrique, le fort James et le fleuve Gambie.

L'Espagne recevait de l'Angleterre l'île de Minorque et toute la Floride, dont elle ne possédait, avant la guerre, que la partie occidentale. Elle rendait à l'Angleterre Providence et les îles Bahama, et

s'engageait à garantir aux sujets anglais le droit de couper du bois de campêche dans la baie de Honduras.

La Hollande fut obligée de céder Négapatnam aux Anglais et de consentir à la libre navigation des sujets britanniques dans toutes les parties de la mer des Indes, que la Compagnie hollandaise s'était jusqu'alors réservées.

Peu de temps après le traité définitif avec les Etats-Unis, un représentant de cette nouvelle puissance fut introduit et présenté à la cour de Saint-James. La manière simple avec laquelle M. Adams, accrédité en qualité de ministre des Etats-Unis auprès du gouvernement anglais, fut reçu par le roi George III témoigne de la probité des intentions de ce monarque comme de son invincible opiniâtreté : « Puisque j'ai « été le dernier homme de mon royaume à consentir « à la reconnaissance de l'indépendance américaine, « maintenant qu'elle est établie, je veux être le dernier « homme de mon royaume à la violer. »

Le 19 avril 1783, huitième anniversaire de la bataille de Lexington, qui avait été le prélude de la guerre, le général Washington proclama, du quartier général de son armée, la guerre terminée.

La Fayette, après avoir reçu du congrès de nouvelles félicitations, retourna en France. Il se rendit ensuite à Madrid où, s'occupant toujours des intérêts de sa seconde patrie, il obtint la reconnaissance par l'Espagne de l'indépendance des Etats-Unis, et conclut

un traité de commerce entre ces deux nations. Quelques mois après, il revint en Amérique, où l'accueil qui lui fut fait par la population tint du délire. Le congrès lui décerna, pour lui et ses descendants, le titre de « citoyen des Etats-Unis, » et chacun des Etats de l'Union envoya, lors de son départ, un député pour prendre congé de lui. — En 1824, le général La Fayette s'embarqua au Havre avec son fils Georges La Fayette pour les Etats-Unis, sur un navire de commerce : il avait refusé de se servir d'un vaisseau de la flotte américaine que le Congrès américain avait envoyé pour le chercher. Il y séjourna quatorze mois et, durant ce temps, il n'y eut pour lui qu'honneurs et fêtes. Le marquis de La Fayette mourut à Paris le 28 mai 1834, d'une maladie de vessie ; dans sa tombe, la terre de France se mélangea à de la terre d'Amérique, spécialement envoyée à cet effet par ceux pour lesquels il avait si noblement combattu.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU PREMIER VOLUME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LETTRES PATENTES DE HENRI VII, ROI D'ANGLETERRE, DU 5 MARS 1495-6, POUR PERMETTRE A JEAN CABOT, CITOYEN DE VENISE, ET A SES FILS, DE NAVIGUER SOUS PAVILLON D'ANGLETERRE AFIN DE RECHERCHER DE NOUVELLES TERRES.

Traduction du latin [1].

Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons que Nous avons donné et accordé et par ces présentes donnons et accordons, pour nous et nos successeurs à nos aimés Jean Cabot, citoyen de Venise, Louis, Sébastien et Sanche, fils dudit Jean, et à leurs héritiers et ayants cause et à chacun d'eux, la pleine et libre autorité, faculté et pouvoir de naviguer dans tous les lieux, régions et golfes des mers orientale, occidentale et septentrionale, sous nos bannières, étendards et pavillons, avec cinq vaisseaux ou navires de quelque port ou qualité qu'ils soient, et avec autant de matelots et d'hommes qu'ils voudront amener avec eux sur lesdits navires, *aux frais et dépens dudit Cabot et des siens*, pour trouver, découvrir et rechercher toutes les îles, contrées, régions ou pro-

[1] Extrait des *Mémoires des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté Britannique, sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique.*

vinces de quelques païens et infidèles que ce soit, dans quelque partie du monde qu'elles soient situées, qui auront été inconnues jusqu'ici aux chrétiens. Nous avons aussi accordé et permis aux susdits, à chacun d'eux et à leurs héritiers et ayants cause, de planter nos susdites bannières et pavillons dans tout village, ville, château, île ou terre ferme nouvellement découverts par eux ; et afin que ledit Jean et ses fils ou héritiers, et leurs ayants cause puissent subjuguer, occuper et posséder tous les villages, châteaux, villes et îles par eux découverts, pour les posséder en qualité de nos vassaux, gouverneurs et lieutenants, Nous acquérant le domaine, titre et juridiction desdits villages, châteaux, villes, îles et terre ferme ainsi découverts; à condition néanmoins que de tous les fruits, profits, émoluments, avantages, gains et produits provenant de ladite navigation, ledit Jean et ses fils ou héritiers et leurs préposés soient tenus et obligés à chaque voyage et toutes les fois qu'ils aborderont à notre port de Bristol (auquel ils seront toujours tenus et astreints d'aborder) de nous payer en marchandises ou en argent, déduction faite de leurs frais et dépenses nécessaires, la cinquième partie du capital du gain qu'ils feront : Donnant et accordant aux susdits, leurs héritiers et ayants cause, d'être francs et exempts de tout paiement de coutumes sur tous et chacun les biens et marchandises qu'ils rapporteront des lieux ainsi nouvellement découverts : Et de plus, nous avons donné et accordé aux susdits et leurs héritiers et ayants cause, que toutes les terres fermes, îles, villages, villes, châteaux et lieux quelconques par eux découverts, quelque nombre qu'ils parviennent à en découvrir, ne puissent être fréquentés ou visités par quels autres que ce soit de nos sujets, sans la permission dudit Jean, de ses fils ou de leurs ayants cause, sous peine de la perte, tant des navires que de tous biens quelconques de ceux qui oseront naviguer auxdits lieux ainsi découverts : Voulant et ordonnant très-étroitement à tous et chacun nos sujets qui se trouveront tant sur

terre que sur mer, de donner bonne assistance audit Jean et à ses fils et préposés et de leur donner toutes faveurs et secours, tant pour l'armement de leurs vaisseaux ou navires, que pour l'approvisionnement des marchandises et vivres qu'ils paieront de leurs deniers, et de toutes les autres choses dont ils auront à se pourvoir pour entreprendre ladite navigation.

En foi de quoi, nous avons fait dresser nos présentes lettres, en notre présence, à Westminster, le cinq mars, l'an onzième de notre règne.

Henri.

Commission du Roy au sieur de Monts, pour l'habitation ès terres de la Cadie, Canada et autres endroits en la Nouvelle-France.

Ensemble les défenses à tous autres de traffiquer avec les sauvages desdites terres [1].

Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, A nôtre cher et bien amé le sieur de Monts, Gentil-homme ordinaire de nôtre Chambre, Salut.

Comme nôtre plus grand soin et travail soit et ait toujours || esté, depuis nôtre avenement à cette Couronne, de la maintenir et conserver en son ancienne dignité, grandeur et splendeur, d'étendre et amplifier autant que légitimement se peut faire les bornes et limites d'icelle; Nous estans dès long temps a informez de la situation et condition des païs et territoires de la Cadie; Meuz sur toutes choses d'vn zèle singulier et d'une devote et ferme resolution que nous avons prinse, avec l'aide et assistance de Dieu, autheur, distributeur et protecteur de tous Royaumes et états, de faire convertir, amener et instruire

[1] Extrait de l'*Histoire de la Nouvelle-France*, par Lescarbot.

les peuples qui habitent en cette contrée, de present gens barbares, athées, sans foy ne Religion, au Christianisme, et en la creance et profession de nôtre foy et religion, et les retirer de l'ignorance et infidelité où ils sont; ayans aussi dés long temps reconeu, sur les rapports des capitaines de navires, pilotes, marchans et autres qui *de longue main ont hanté, frequenté, et traffiqué avec ce qui se trouve de peuples esdits lieux*, combien peut estre fructueuse, commode et vtile à nous, à noz états et sujets, la demeure, possession, et habitation d'iceux pour le grand et apparent profit qui se retirera par la grande frequentation et habitude que l'on aura avec les peuples qui s'y trouvent, et le traffic et commerce qui se pourra par ce moyen seurement traiter et negocier, Novs, pour ces causes, à plein confians de vôtre grande prudence, et en la conoissance et experience que vous avez de la qualité, condition et situation dudit païs de la || Cadie, pour les *diverses navigations, voyages et frequentations que vous avez faits en ces terres et autres proches et circonvoisines;* nous asseurans que cette nôtre resolution et intention vous estant commise, vous le scaurez attentivement, diligemment et non moins courageusement et valeureusement executer et conduire à la perfection que nous désirons, Vous avons expressément commis et établi, et par ces présentes signées de nôtre main, Vous commettons, ordonnons, faisons, constituons et établissons nôtre Lieutenant general pour representer nôtre persone aux païs, territoires, côtes *et confins* de la Cadie, à commencer dès le quatrième degré jusques au quarante-sixième; Et en icelle étendue ou partie d'icelle, tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connaître nôtre nom, puissance et authorité, et à icelle assujettir, submettre et faire obeïr tous les peuples de ladite terre et *les circonvoisins;* et par le moyen d'icelles et toutes autres voyes licites, les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la conoissance de Dieu et à la lumiere de la Foy et religion Chrétienne, la y établir et en l'exercice et

profession d'icelle maintenir, garder et conserver lesdits peuples et tous autres habituez esdits lieux, et en paix, repos et tranquillité, y commander tant par mer que par terre ; ordonner, decider et faire executer tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver lesdits lieux souz nôtre puissance et authorité, par les || formes, voyes et moyens prescrits par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec vous, commettre, établir et constituer tous Officiers, tant ès affaires de la guerre que de Iustice et police pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en estre par nous disposé et donner les lettres, tiltres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et selon les occurences des affaires, vous-mêmes avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire, souz nôtre bon plaisir, des loix, statuts et ordonnances autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières ausquelles n'est pourveu par icelles ; traiter et contracter à meme effet paix, alliance et confederation, bonne amitié, correspondance et communication avec lesdits peuples et leurs Princes, ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux : entretenir, garder et soigneusement observer, les traitez et alliances dont vous conviendrez avec eux, pourveu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce defaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison que vous jugerez necessaire, pour l'honneur, obeïssance et service de Dieu, et l'établissement, manutention et conservation de nôtre dite authorité parmi eux; du moins pour hanter et frequenter par vous et tous noz sujets avec eux, en toute asseurance, liberté, frequentation et communication, y negotier et traffiquer amiablement et paisiblement, leur donner et octroyer graces et privileges, charges et honneurs. Lequel entier pouvoir susdit, || Voulons aussi et ordonnons que vous ayez sur tous nosdits sujets et autres qui se transporteront et voudront s'habituer, traffiquer, negocier et resider esdits lieux, tenir, prendre, reserver et vous approprier

ce que vous voudrez et verrez vous estre plus commode et propre à votre charge, qualité et vsage desdites terres, en departir telles parts et portions, leur donner et attribuer tels tiltres, honneurs, droits, pouvoirs et facultez que vous verrez besoin estre, selon les qualitez, conditions et merites des personnes du païs ou autres. Sur tout peupler, cultiver et faire habituer lesdites terres le plus promptement, soigneusement et dextrement que le temps, les lieux et commoditez le pourront permettre ; en faire ou faire faire à cette fin la découverture et reconoissance en l'etenduë des côtes maritimes et *autres contrées de la terre ferme* que vous ordonnerez et pourvoirez en l'espace susdite du quarantième degré jusques au quarante-sixième degré, ou autrement tant et si avant qu'il se pourra le long desdites côtes en la terre ferme ; Faire soigneusement rechercher et reconoitre toutes sortes de mines d'or et d'argent, cuivre et autres metaux et mineraux, les faire fouïller, tirer, purger et affiner, pour estre convertis en vsage, disposer suivant que nous avons prescrit par les Edits et reglements que nous avons faits en ce Royaume du profit et emolument d'icelles, par vous ou ceux que vous aurez établis à cet effet, nous reservans seulement le dixième denier de ce qui proviendra de celles || d'or, d'argent et cuivre, vous affectant ce que nous pourrions prendre auxdits metaux et mineraux, pour aider et soulager aux grandes depenses que la charge susdite vous pourra apporter. Voulans cependant que pour vôtre seureté et commodité, et de tous ceux de noz sujets qui s'en iront, habituëront et traffiqueront esdites terres, comme generalement de tous autres qui s'y accommoderont souz nôtre puissance et authorité, vous puissiez faire bâtir et construire vn ou plusieurs forts, places, villes et toutes autres maisons, demeures et habitations, ports, havres, retraites et logements que vous conoitrez propres, vtiles et nécessaires à l'execution de ladite entreprise. Etablir garnisons et gens de guerre à la garde d'iceux; vous aider et prevaloir aux effets susdits des vagabonds, per-

sones oyseuses et sans aveu, tant ès villes qu'aux champs et des condamnez à bannissement perpetuel, ou à trois ans au moins hors nôtre Royaume, pourveu que ce soit par avis et consentement et de l'authorité de nos Officiers. Outre ce que dessus, et qui vous est d'ailleurs prescrit, mandé et ordonné par les commissions et pouvoirs que vous a donnez nostre tres-cher cousin le sieur d'Apmville, admiral de France, pour ce qui concerne le fait et la charge de l'Admirauté, en l'exploit, expedition et execution des choses susdites, faire generalement pour la conquête, peuplement, habituation et conservation de ladite terre de la Cadie, *et des côtes, territoires cir* || *convoisins* et de leurs appartenances et dependances souz nôtre nom et authorité, ce que nous-mêmes ferions et faire pourrions si presens en personne y estions, jaçoit que le cas requit mandement plus special que nous ne le vous prescrivons par cesdites presentes, au contenu desquelles. Mandons, ordonnons et tres-expressément enjoignons à tous nos justiciers, officiers et sujets, de se conformer; Et à vous obeïr et entendre en toutes et chacune les choses susdites, leurs circonstances et dependances; vous donner aussi en l'execution d'icelles tout ayde et confort, main-forte et assistance dont vous aurez besoin et seront par vous requis, le tout à peine de rebellion et desobeïssance; et à fin que personne ne pretende cause d'ignorance de cette nôtre intention, et se vueille immiscer en tout ou partie de la charge, dignité et authorité que nous vous donnons par ces presentes, Nous avons de noz certaine science, pleine puissance et authorité royale, revoqué, supprimé et declaré nuls et de nul effet ci-après et dès à present, tous autres pouvoirs et commissions, lettres et expeditions donnez et delivrez à quelque personne que ce soit, pour decouvrir, conquerir, peupler et habiter en l'etendue susdite desdites terres situées depuis ledit quarantième degré jusques au quarante-sixième quelles qu'elles soient. Et outre ce, mandons et ordonnons à tous nosdits Officiers de quelque qualité et condition qu'ils

soient, que ces presentes, ou *vidimus* deuëment collationné || d'icelles par l'vn de noz amez et feaux conseillers, notaires et secretaires, ou autre notaire royal, ils facent à vôtre requête, poursuite et diligence, ou de noz procureurs, lire, publier et registrer ès registres de leurs juridictions, pouvoirs et détrois, cessans en tant qu'à eux appartiendra, tous troubles et empéchemens à ce contraires. Car tel est nôtre plaisir.

Donné à Fontainebleau le huitième jour de novembre, l'an de grace mil six cens trois, et de nôtre regne le quinziéme.

Signé, Henry.

Par le Roy,
Potier.

CHARTE ACCORDÉE PAR LE ROI GUILLAUME ET LA REINE MARIE, AUX HABITANTS DE LA PROVINCE DE LA BAIE DE MASSACHUSETTS, EN LA NOUVELLE-ANGLETERRE, LE 7 OCTOBRE 1691.

Traduction du latin [1].

Guillaume et Marie, par la grâce de Dieu, Roi et Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, Défenseurs de la foi, etc... A tous ceux qui ces presentes verront; Salut.

D'autant que feu Sa Majesté le Roi Jacques Ier, notre predecesseur royal, avait ses lettres patentes scellées du grand sceau d'Angleterre, datées de Westminster du 3 novembre de la dix-huitième année de son règne, donné et accordé au conseil *(ou compagnie)* établi à Plimouth dans le comté de Devon, leurs successeurs et ayans cause, pour la plantation, le règlement, établissement du bon ordre et gouvernement de la Nou-

[1] Traduction donnée dans les *Mémoires des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté Britannique, sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique.*

velle-Angleterre en Amérique, toute cette partie de l'Amérique qui comprend en largeur depuis le quarantième degré de latitude septentrionale jusqu'au quarante-huitième degré de ladite latitude inclusivement, et en longueur tout le continent d'une mer à l'autre qui se trouve dans la susdite largeur, ensemble toutes les terres fermes, territoires, terres, havres, ports et rivières, eaux, pêches, mines et minéraux, aussi-bien les mines royales d'or et d'argent, que les autres mines et minéraux, pierres précieuses, carrières et tous et chacun autres biens, jurisdictions, droits royaux, priviléges, franchises et prééminence dans ladite étendue de terre sur le continent, et aussi dans les isles et mers adjacentes; *pourvû toutefois que lesdites terres, isles ou aucunes autres des choses susdites accordées par lesdites lettres patentes, ne fussent pas actuellement possédées ou habitées par aucun autre Prince ou État chrétien*, ou dans les bornes, limites ou territoires de la colonie méridionale, précédemment accordée par ledit feu Roi Jacques Ier à plusieurs de ses sujets pour y faire des plantations pour les parties méridionales : Pour avoir et tenir, posséder et jouir de tous et chacun des susdits continent, terres, territoires, isles, héritages et districts, mers, eaux, pêches, avec toutes sortes d'avantages, droits royaux, libertés, préeminences et profits qui pourroient en provenir avec toutes et chacune de leurs appartenances, et chaque partie ou parcelle d'iceux, par ledit conseil, leurs successeurs et ayans cause pour toûjours, pour le seul et propre usage et bénéfice dudit conseil, leurs successeurs et ayans cause pour toûjours; pour être tenus de Sadite Majesté le Roi Jacques Ier, ses hoirs et successeurs, comme mouvans de son château d'*East-Greenwich* dans le comté de Kent, en soccage libre et commun et pas *in capite*, ni comme fief de haubert; en donnant et payant pour cet effet audit feu Roi, à ses hoirs et successeurs la cinquième partie des minerais d'or et d'argent que l'on trouvera, tirera et aura de temps à autre, et en tout et quelque temps que ce soit, dans l'étendue d'aucune desdites terres, li-

mites, territoires ou districts, ou dans aucune partie ou parcelle d'iceux, pour toute sorte de droits, demandes et services quelconques, à donner, faire ou payer audit feu Roy Jacques Ier, ses hoirs et successeurs comme il appert plus au long par lesdites lettres patentes, entre plusieurs clauses, pouvoirs, priviléges et octrois y contenus.

Et d'autant que ledit conseil établi à Plimouth dans le comté de Devon, pour la plantation, règlement, établissement du bon ordre et gouvernement de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique, auroit, par un acte scellé du sceau commun, daté du 19 mars de la troisième année du règne de notre royal ayeul le Roi Charles Ier de glorieuse mémoire, donné, accordé, cédé, vendu, inféodé, aliéné et confirmé au chevalier Henri Roswell, au chevalier Jean Young, à Thomas Southcott, Jean Humphreys, Jean Endicott et Simon Whetcombe, leurs hoirs et ayans cause, et leurs associés, pour toûjours, toute cette partie de la susdite Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique, qui se trouve entre une grande rivière, appelée communément *Monomack*, autrement *Merimack*, et une autre rivière appelée la *Rivière-Charles*, située dans le fond d'une baie appelée communément *Massachuset*, autrement *Mattachusett*, autrement la *baie de Massatusett*, et aussi toutes et chacunes les terres et héritages quelconques, compris dans l'espace de trois milles d'Angleterre, au midi de ladite *Rivière-Charles*, ou d'aucune et de toute partie d'icelle, et aussi tous et chacuns les pays et héritages quelconques compris dans l'espace de trois milles d'Angleterre, au sud de la partie la plus méridionale de ladite baie, appelée la *baie de Massachuset*, autrement Mattachusett, autrement *baie de Massatusett*, et aussi tous les pays et héritages quelconques, compris dans l'espace de trois milles d'Angleterre, au nord de ladite rivière appelée *Monomack*, autrement *Merimack*, ou au nord d'aucune et de toute partie d'icelle et de tous les pays et héritages quelconques compris dans les limites susdites, nord et sud, en latitude et en largeur,

longueur et longitude, dans toute l'étendue de la largeur susdite, en traversant le continent depuis la mer occidentale ou atlantique et l'Océan (du côté de l'est) jusqu'à la mer du Sud du côté de l'ouest, et toutes les terres et emplacemens, place et places, terroirs, bois et forêts, havres, ports, rivières, eaux, pêches et héritages quelconques, compris dans l'étendue desdites bornes et limites et chaque partie ou parcelle d'iceux, et aussi toutes les isles se trouvant dans l'Amérique susdite, dans lesdites mers ou aucune d'elles, sur les côtes occidentales ou orientales, ou parties desdites étendues de terres données et accordées, cédées, vendues, inféodées, aliénées et confirmées par ledit contrat ou aucune d'elles ; et aussi toutes les mines et minéraux et aussi-bien les mines royales d'or et d'argent, que les autres mines et minéraux quelconques, dans lesdites terres et lieux ci-dessus nommés ou aucune partie d'iceux et toutes les juridictions, droits, droits royaux, libertés, exemptions, immunités, priviléges, franchises, prééminences et biens quelconques, que ledit conseil établi à Plimouth dans le comté de Devon, pour la plantation, règlement, établissement du bon ordre et le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique, avoit alors ou pouvoit exercer et posséder dans l'étendue desdites terres ou lieux ci-dessus désignés, ou aucune partie ou parcelle d'iceux mentionnés par ledit acte, comme donnés, accordés, cédés, vendus, inféodés et confirmés, pour avoir et jouir de ladite partie de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique, qui se trouve et aboutit comme il est dit ci-dessus et de chaque partie ou parcelle d'icelle, et de toutes lesdites isles, rivières, ports, havres, eaux, pêches, mines, minéraux, jurisdictions, franchises, droits royaux, libertés, priviléges, biens, héritages et autres susdits quelconques, avec les appartenances ; ledit chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause, et leurs associés pour toujours, pour le seul propre et absolu usage et utilité desdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause, et leurs associés pour toujours ; pour

être tenus de notredit royal ayeul le Roi Charles I[er], ses hoirs et successeurs, comme mouvant de son château d'*East-Greenwich* dans le comté de Kent, en soccage libre, etc....., faire ou payer à notredit royal ayeul, ses hoirs et successeurs, comme il appert plus au long dans ledit contrat ci-dessus mentionné.

Et d'autant que notredit royal ayeul par ses lettres patentes scellées du grand sceau d'Angleterre datées de Westminster le 4 mars de la quatrième année de son règne, pour les considérations y contenues, auroit accordé et confirmé auxdits chevalier Henri Roswell, etc....., et à leurs associés ci-après nommés, c'est-à-dire au chevalier Richard Saltenstall, Isaac Johnston, etc....., leurs hoirs et ayans cause, toute ladite partie de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique, se trouvant dans les bornes et limites exprimées dans ledit acte et toutes les terres, place et places, terroirs, bois et forêts, havres, ports, rivières, eaux, mines, mineraux, jurisdictions, droits, droits royaux, libertés, exemptions, immunités, priviléges, franchises, prééminences et héritages quelconques, accordés, vendus, inféodés et confirmés ou qu'on a eu l'intention de donner, accorder, céder, vendre, inféoder, aliéner et confirmer auxdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause, et leurs associés pour toûjours par ledit accord ci-dessus mentionné; pour avoir et tenir ladite partie de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique et autres mentionnées par lesdites lettres comme accordées et confirmées et chaque partie ou parcelle d'icelles avec les appartenances, par lesdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause pour toûjours, pour leur seul, propre et absolu usage et utilité pour toûjours ; pour être tenus de notredit royal ayeul, ses hoirs et successeurs, comme mouvans du susdit château d'*East-Greenwich*, en soccage libre, etc.. ..

Et de plus, notredit royal ayeul auroit, par lesdites lettres patentes, donné et accordé auxdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause, toute cette dite partie de la

Nouvelle-Angleterre en Amérique qui s'étend entre une grande rivière, appelée communément Monomack, autrement la Rivière-Merimack et une autre rivière qu'on appelle la Rivière-Charles, étant au fond d'une baie appelée communément Massachusett, ou autrement, etc....., et l'entière liberté de la pêche dans aucune desdites rivières ou eaux qui se trouvent dans les bornes et limites ci-dessus, et les mers qui avoisinent, et tous les poissons, poissons royaux, baleines, esturgeons et autres de quelque nature et espèce qu'ils soient, qui seront en tout et quelque temps que ce soit, pris dans la suite dans lesdites mers ou eaux, ou dans aucune d'elles, par lesdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs ou ayans cause, ou par aucune autre personne ou personnes qui y habitent, par eux ou aucuns d'eux commis à la pêche, pourvû toutefois que lesdites terres, isles ou aucuns des lieux ci-dessus mentionnés, et que l'on vouloit et entendoit accorder par les susdites dernières lettres patentes, se trouvoient *au temps desdites premières lettres patentes, datées du* 3 *novembre de la dix-huitième année du règne de feue Sa Majesté le Roi Jacques I*er*, avoir été actuellement possédées ou habitées par aucun Prince ou Etat chrétien*, ou dans l'étendue des bornes, limites ou territoires de ladite colonie méridionale, précédemment accordée par ledit Roi pour être plantée par plusieurs de ses amés sujets dans les parties méridionales de l'Amérique ; *alors ledit octroi de notredit royal Ayeul ne s'étendroit à aucune de ces parties* ou parcelles ainsi anciennement habitées ou comprises dans les bornes de la plantation méridionale, comme il est dit ci-dessus, *mais deviendroit entièrement nul, quant à ces parties* ou parcelles *ainsi possédées ou habitées par aucun Prince ou Etat chrétien*, ou se trouvant dans l'étendue des susdites limites ; pour avoir et tenir, posséder et jouir desdites parties de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique qui s'étendent et aboutissent comme il est dit ci-dessus ; et de chaque partie ou partie d'icelles et de toutes les isles, rivières, ports, havres,

eaux, pêches, poissons, mines, mineraux, jurisdictions, franchises, droits royaux, libertés, priviléges, biens et autres choses susdites quelconques, avec les appartenances, par lesdits chevalier Henri Roswell, etc....., leurs hoirs et ayans cause, pour toujours; pour être tenus de notredit royal Ayeul, ses hoirs et successeurs, comme mouvans d'East-Greenwich, etc.....; et à l'effet que les affaires qui pourroient survenir de temps à autre, concernant lesdits pays et leurs plantations, pussent être mieux administrées et réglées, et pour le bon gouvernement desdits pays, notredit royal Ayeul le Roi Charles Ier avoit par sesdites lettres patentes créé et établi lesdits chevalier Henri Roswell, etc....., et tous autres qui seroient par la suite admis dans la compagnie et société ci-après mentionnée, pour faire un corps politique et corporation, ou communauté de fait et de nom, sous le nom de Gouverneur et Compagnie de la baie de *Massachuset* dans la Nouvelle-Angleterre et leur avoit accordé à eux et à leurs successeurs plusieurs pouvoirs, libertés et priviléges, ainsi qu'il appert plus au long par lesdites lettres patentes.

Et d'autant que lesdits Gouverneur et Compagnie de la baie de *Massachuset*, dans la Nouvelle-Angleterre, en vertu desdites lettres patentes, avoient établi une colonie d'Anglois dans lesdites parties de l'Amérique et que plusieurs autres bons sujets de ce Royaume, encouragés et invités par lesdites lettres patentes, s'y étoient transportés avec leurs effets; ce qui a peuplé considérablement ladite plantation et engagé ledit gouverneur et compagnie à créer, élever, faire, établir ou désigner dans l'étendue desdites parties de l'Amérique plusieurs comtés, villes et places.

Et d'autant qu'au terme de la sainte Trinité, la trente-sixième année du règne de notre très-cher oncle le Roi Charles II, il fut rendu un jugement en notre cour de chancellerie, siégeant alors à Westminster, sur une assignation de *scire facias*, donnée et poursuivie dans ladite cour, entre les Gouverneur et Compagnie de la baie de *Massachuset*, dans la

Nouvelle-Angleterre, portant que lesdites lettres patentes de notredit royal Ayeul le Roi Charles Ier, datées de Westminster le 4 mars de la quatrième année de son règne, accordées auxdits Gouverneur et Compagnie de la baie de *Massachuset*, dans la Nouvelle-Angleterre, et l'enregistrement desdites lettres, seroient cassées et annullées et présentées à ladite cour pour être supprimées, ainsi qu'il appert plus au long par ledit jugement qui subsiste dans les registres de ladite cour; et d'autant que différentes personnes, employées comme agens de la part de notredite colonie de la baie de *Massachuset*, dans la Nouvelle-Angleterre, nous ont humblement présenté leur requête, pour qu'il nous plût, par notre Charte royale, réunir en un corps politique nos sujets de notredite colonie, et leur accorder les pouvoirs, priviléges et franchises que notre sagesse royale jugera les plus convenables à notre intérêt et à notre service, et au bien-être et bonheur de nos sujets de la Nouvelle-Angleterre : Et Nous, ayant pour agréable de traiter favorablement nosdits sujets, et aussi afin que nos bons sujets de notre colonie de la Nouvelle-Plymouth dans ladite Nouvelle-Angleterre puissent jouir d'une forme de gouvernement qui les mette en meilleure situation de défense, et considérant que l'octroi de notre Charte royale fait à eux, aussi-bien qu'à nos sujets dans ladite colonie de la baie de *Massachuset*, avec des pouvoirs et priviléges raisonnables, contribuera infiniment, non-seulement à la sûreté, mais à l'état florissant de nos sujets dans lesdites parties de la Nouvelle-Angleterre, et aussi à l'avancement des objets pour lesquels on a encouragé lesdites plantations dans leur origine, de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, avons voulu et ordonné, et, par ces présentes, voulons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que les territoires et colonies appelés communément et connus sous les noms de colonie de la baie de *Massachuset*, et colonie de la Nouvelle-Plymouth, la province de Maine, le territoire appelé *Acadie* ou *Nouvelle-Ecosse*, et tout l'espace de terrein

situé entre les territoires de la Nouvelle-Ecosse et ladite province de Maine, soient érigés, unis et incorporés ; et nous, par ces présentes, les unissons, érigeons et incorporons en une province réelle, sous le nom de notre province de la baie de *Massachuset* dans la Nouvelle-Angleterre; et de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, avons donné et accordé et par ces présentes, donnons et accordons pour nous, nos hoirs et successeurs, à nos bons sujets les habitants de notredite province ou territoire de la baie de *Massachuset* et à leurs successeurs, toute cette partie de la Nouvelle-Angleterre, depuis la rivière de *Monomack* ou *Merimack*, du côté du nord et trois milles au nord de cette rivière, jusqu'à l'océan Atlantique ou Occidental et tout le pays nord et sud compris entre ces limites jusqu'aux caps les plus avancés, appelés Cap Cod et Cap Malabar, et en s'étendant vers le sud et vers l'ouest, jusqu'à nos colonies de Rhode-Island, Connecticut et le pays de Narraganset et en largeur, tout le pays compris dans l'espace ci-dessus, en traversant le continent, depuis la mer Atlantique ou océan Occidental, jusqu'à la mer du Sud; comme aussi tout le pays depuis l'entrée du port de Piscataway, gagnant la rivière de Newichwannock, jusqu'à sa source la plus reculée, et delà vers le nord-ouest, jusqu'à concurrence de cent vingt milles dans l'intérieur des terres, et depuis ladite entrée du port de Piscataway jusqu'à Sagadahock, d'où en s'étendant cent vingt milles, on ira regagner par l'intérieur des terres l'extrémité des cent vingt milles qu'on a dû compter de Piscataway, ensemble les isles de Shoals, Capawock et Nantucket, qui sont situées près ledit Cap Cod ; comme aussi les terres et héritages qui se trouvent dans le pays ou territoire communément appelé Acadie ou Nouvelle-Ecosse, *et toutes les terres et héritages qui se trouvent dans ledit pays ou territoire de la Nouvelle-Ecosse*, *et ladite rivière de Sagadahock*, ou aucune partie d'icelle; et toutes les terres, places, sols, bois et forêts, havres, ports, rivières et autres héritages quelconques,

se trouvant dans l'étendue desdites bornes et limites, et chaque partie ou parcelle d'icelles ; et aussi toutes les isles et islets dans l'espace de dix lieues, directement opposées à la terre ferme dans lesdites bornes, et toutes les mines et mineraux, aussi-bien les mines royales d'or et d'argent que les autres mines et minéraux quelconques, dans lesdites terres et lieux susdits, ou aucune partie d'iceux : pour avoir et tenir lesdits territoires, étendues de pays, terres, héritages, et tous et chacuns autres lieux susdits avec chacune de leurs appartenances, nosdits sujets les habitants de notredite province de la baie de *Massachuset*, dans la Nouvelle-Angleterre, et leurs successeurs, pour leur seul et propre usage et utilité, et être tenus de nous, nos hoirs et successeurs, comme mouvans d'East-Greenwich, etc . .. ; et ordonnons néanmoins pour nous, nos hoirs et successeurs, que toutes et chacunes de ces terres, tenemens et héritages, et tous autres biens qu'aucunes personnes ou corps politiques ou corporations, villes, villages, colléges ou écoles, tiennent et possèdent ou doivent tenir et posséder dans les bornes susdites, en vertu d'octroi ou établissement ci-devant dûement fait ou accordé par une cour générale ou les lettres patentes ci-devant mentionnées, ou par aucun droit légitime ou titre quelconque seront tenus et possédés pour toujours à l'avenir, par ces personnes, corps politiques, etc. ..., leurs hoirs respectifs, successeurs et ayans cause, conformément à la teneur et au désir desdits octrois ; à la charge, toutesfois, des rentes et services y réservés et exigibles, nonobstant toute chose à ce contraire ; est pareillement ordonné que rien de contenu en ces présentes ne pourra s'étendre ou s'interpréter au préjudice des droits, titres, intérêts ou prétentions réclamés par Samuel Allen de Londres, négociant comme ayant droit de feu Jean Mason, Ecuyer, ou aux droits qu'aucunes autres personnes ont ou prétendent, tiennent ou possèdent dans aucun des lieux susdits, situés dans les limites ci-dessus mentionnées ; mais que ledit Samuel Allen, et toutes et chacune de ces

personnes auront, tiendront et posséderont lesdits droits et actions, de la même manière et non autrement que si ces présentes n'avoient point eu lieu. Notre volonté et plaisir étant qu'aucun octroi ou cessions d'aucunes terres, tenemens ou héritages à des villes, colléges, écoles ou aucun particulier, ne seront attaqués ou infirmés pour manque ou défaut de forme; mais qu'ils auront toute leur force, et seront maintenus et conservés comme ils l'auroient été ou auroient dû l'être avant le jugement ci-dessus mentionné, conformément aux lois et règles alors pratiquées et autorisées.

Et de plus, nous voulons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que désormais et pour toûjours, il y aura un Gouverneur, un Lieutenant ou député du Gouverneur et un Secrétaire de notredite province ou territoire, qui sera nommé et commis par nous, nos hoirs et successeurs, et vingt-huit Assistans ou Conseillers, pour conseiller et assister le Gouverneur de notredite province ou territoire, comme il sera ordonné ci-après par ces présentes. lesquels Conseillers ou Assistans seront constitués, élûs et choisis en la forme et manière exprimées ci-après ; et pour l'exécution pleine et entière de notre volonté Royale et des présentes concessions, nous par ces présentes, nommons, faisons, ordonnons et constituons pour nous, nos hoirs et successeurs, nos féaux et bien amés Simon Broadstreet, etc. etc., Ecuyers, les premiers et actuels Conseillers ou Assistans de notredite province, pour continuer dans leursdits offices respectifs de Conseillers ou Assistans, jusqu'au dernier mercredi de mai de l'an de notre Seigneur 1693, et jusqu'à ce qu'on choisisse et nomme en leur place d'autres Conseillers ou Assistans, de la manière exprimée dans ces présentes : De plus, nous nommons et constituons, par ces présentes, notre féal et bien amé Isaac Addington, Ecuyer, pour notre premier et actuel Secrétaire de notredite province et ce tant qu'il nous plaira; et notre volonté est que le Gouver-

neur de notredite province ait le droit d'assembler de temps à autre, lorsqu'il le jugera à propos, les Conseillers ou Assistans de notredite province et que ledit Gouverneur avec lesdits Assistans ou Conseillers, ou au moins sept d'entre eux, pourront tenir conseil pour ordonner et diriger les affaires de notre dite province : Et de plus, nous voulons, accordons et ordonnons par ces présentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, que le Gouverneur assemblera et tiendra une cour générale le dernier mercredi du mois de mai tous les ans pour toûjours, et toutes les fois que le Gouverneur de notre dite province jugera convenable et l'ordonnera; laquelledite cour générale ou assemblée sera composée du Gouverneur et des Conseillers ou Assistans actuels, et des tenanciers libres de notredite province ou territoire, qui seront de temps à autre élûs ou députés par la plus grande partie des tenanciers libres et autres habitants des villes ou places qui seront présents à ces élections : chacune desdites villes et places ayant pouvoir, par ces présentes, d'élire et députer deux personnes seulement, pour les représenter respectivement dans ladite cour ou assemblée générale ; à laquelle cour ou assemblée générale, nous, par ces présentes, donnons et accordons pour nous, nos hoirs et successeurs, plein pouvoir et autorité de temps à autre, de désigner et déclarer le nombre que chaque comté, ville et place choisira et députera, pour les représenter respectivement dans ladite cour générale ou assemblée; à condition toutesfois qu'aucun tenancier libre ou autre n'aura voix à l'élection des membres qui serviront dans ladite cour ou assemblée générale, qu'il n'ait, au temps de cette élection, une tenue libre dans notredite province ou territoire, de la valeur de quarante schellings par an au moins, ou un autre bien de la valeur de cinquante livres sterling; et que chaque personne qui sera ainsi élûe, prêtera avant de prendre séance ou d'agir dans ladite cour ou assemblée générale, les sermens mentionnés dans un acte du Parlement, fait la première année de notre règne, intitulé : *Acte pour l'abrogation des sermens de*

fidélité et de suprématie, et *qui prescrit d'autres sermens,* lesquels nous ordonnons par ces présentes être prêtés au lieu des sermens de fidélité et de suprématie, et fera, répétera et souscrira à la déclaration mentionnée dans ledit acte, en présence du Gouverneur ou Lieutenant, ou député Gouverneur ou de deux des Assistans, qui seront à ce autorisés et commis par notredit Gouverneur ; et que le Gouverneur actuel aura plein pouvoir et autorité de temps à autre, suivant qu'il le jugera nécessaire, d'ajourner, proroger et dissoudre toutes les cours ou assemblées générales convoquées, comme il est dit ci-dessus ; et notre volonté et plaisir est, et par ces présentes, nous accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, qu'il sera procédé par la cour et assemblée générale, une fois par chaque année, pour toûjours à l'avenir, à une élection nouvelle de vingt-huit Conseillers ou Assistans; c'est-à-dire, dix-huit au moins des habitans ou propriétaires des terres dans l'étendue du territoire ci-devant appelé la colonie de la baie de *Massachuset,* et quatre au moins des habitants ou propriétaires des terres dans l'étendue du territoire ci-devant appelé la *Nouvelle-Plymouth,* et trois au moins des propriétaires des terres dans le territoire ci-devant appelé la province de *Maine* et un au moins des habitans ou propriétaires des terres dans l'étendue du territoire qui se trouve entre la rivière de *Sagadahock* et *la Nouvelle-Ecosse ;* et que lesdits Conseillers ou Assistans ou aucun d'eux pourront, en tout temps à l'avenir, être dépossédés ou déplacés de leurs offices de Conseillers ou Assistans, par la cour ou assemblée générale ; et que si aucuns desdits Conseillers ou Assistans viennent à décéder ou à être déplacés avant le jour général de l'élection, alors et dans ce cas, la cour ou assemblée générale pourra à la première séance, procéder à une nouvelle élection d'un ou de plusieurs Conseillers et Assistans décédés ou déplacés : Et de plus, nous accordons et ordonnons qu'il sera permis audit Gouverneur, avec l'avis et consentement du Conseil ou des Assistans de temps à

autre, de nommer et commettre des Juges, *des Commissaires d'oyer et terminer*, des Sherifs, Prévôts, Maréchaux, Juges de paix et autres Officiers ressortissans de notre Conseil et Cours de justice; à condition toutesfois, qu'aucune nomination ne se fera, sans avoir en premier lieu donné avis ou sommation sept jours avant, à ceux desdits Conseillers ou Assistans qui résideront alors dans notredite province; Et notre volonté et plaisir est que le Gouverneur et Lieutenant, ou député Gouverneur, et les Conseillers ou Assistans et tous les autres officiers à nommer ou choisir, comme il est dit ci-dessus, prêteront, avant que de se présenter pour remplir leurs offices et places respectivement, pour s'acquitter dûement et fidèlement de leurs devoirs dans leurs différens offices et places respectives, et aussi les sermens désignés par ledit acte du Parlement fait la première année de notre règne, pour tenir lieu des sermens de fidélité et de suprématie, et feront, répéteront et souscriront à la déclaration mentionnée dans ledit acte, devant les personnes nommées ci-après par les présentes; c'est-à-dire le Gouverneur de notredite province ou territoire prêtera lesdits sermens, fera et souscrira à ladite déclaration, en présence du Lieutenant ou député Gouverneur, ou en son absence, devant deux ou plus grand nombre desdites personnes nommées et commises par les présentes, pour être Conseillers ou Assistans de notredite province ou territoire, à qui, par ces présentes, nous donnons plein-pouvoir et autorité de recevoir et faire prêter ledit serment par notredit Gouverneur. Et après que notredit Gouverneur aura prêté le serment et souscrit à ladite déclaration, alors notre Lieutenant ou député Gouverneur, et les Conseillers ou Assistans ci-dessus nommés et commis par ces présentes, prêteront lesdits sermens et feront, répéteront et souscriront à ladite déclaration devant notredit Gouverneur; et toutes personnes qui au temps des élections annuelles, ou autrement par mort ou déplacement, seront ci-après choisies pour être Conseillers ou Assistans, ou exercer quelqu'autre office, prêteront les sermens

qui sont propres à leurs places et offices respectifs, et aussi lesdits serments que ledit acte du Parlement a substitués aux sermens de fidélité et de suprématie; et feront, répéteront et souscriront à la déclaration mentionnée dans ledit acte, en présence du Gouverneur ou du Lieutenant du Gouverneur, ou devant deux ou un plus grand nombre de Conseillers ou Assistans, ou devant telles autres personnes qui seront commises à cet effet par le Gouverneur actuel; auxquels nous donnons, par ces présentes, plein-pouvoir et autorité de temps à autre, de recevoir et faire prêter lesdits sermens respectivement, conformément à notre véritable intention exprimée ci-devant par ces présentes, sans avoir ni obtenir aucune commission nouvelle ou ordre de nous, nos hoirs ou successeurs, à cet effet. Et notre volonté et plaisir est, et par ces présentes, requérons et commandons à toutes et chacunes personnes nommées et commises ci-après par nous, nos hoirs et successeurs, pour les offices respectifs de Gouverneur ou Lieutenant, ou député Gouverneur et Secrétaire de notredite province ou territoire (lequel dit Gouverneur ou Lieutenant, ou député Gouverneur et Secrétaire de notredite province ou territoire, nous nous réservons à nous, nos hoirs et successeurs, plein pouvoir et autorité de nommer et commettre) prêteront, avant d'être admis à remplir leurs offices respectifs, le serment pour s'acquitter dûement et fidèlement desdits offices respectifs, ainsi que les sermens ordonnés par ledit acte du Parlement de la première année de notre règne, etc....., et feront aussi, répéteront et souscriront à la déclaration ordonnée par ledit acte, de la manière et devant les personnes comme il est dit ci-dessus.

Et de plus, notre volonté et plaisir est, et par ces présentes, nous accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que ceux qui iront et habiteront dans notredite province ou territoire, et chacun de leurs enfants qui y naîtront, ou sur les mers en y allant ou en revenant, auront et jouiront de toutes les libertés et immunités de sujets libres et naturels

dans tous les Etats de nous, nos hoirs et successeurs, pour tout objet et à toutes fins quelconques, comme si eux et chacun d'eux étoient nés dans notre royaume d'Angleterre. Et pour la plus grande facilité et encouragement de nos amés sujets habitant notredite province ou territoire de la baie de *Massachuset* et de tous ceux qui iront y habiter, nous, par ces présentes, accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que la liberté de conscience pour le culte de Dieu sera accordée pour toûjours à l'avenir, à tous les chrétiens qui habitent ou habiteront, ou résideront dans notredite province ou territoirre, les catholiques exceptés ; et nous accordons et ordonnons par ces présentes que le Gouverneur ou Lieutenant ou député Gouverneur de notredite province ou territoire, ou l'un ou l'autre, ou aucun des deux, ou un plus grand nombre du Conseil ou des Assistans qui seront commis à cet effet par ledit Gouverneur, pourront avoir en tout temps et de temps à autre à l'avenir, plein-pouvoir et autorité de recevoir et faire prêter les sermens ordonnés pas ledit acte du Parlement etc....., à toutes et chacune personne et personnes qui habitent ou résident actuellement dans notredite province ou territoire, ou qui iront ou passeront dans ces pays en tout et quelque temps que ce soit.

Et de plus, Nous, de par notre pleine grâce, science certaine et propre mouvement, accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que la cour ou assemblée générale de notredite province ou territoire, convoquée comme il est dit ci-dessus, aura, pour toûjours, plein-pouvoir et autorité d'exiger et constituer des cours de judicature, tribunaux et greffes, ou autres cours, pour être tenues au nom de nous, nos hoirs et successeurs, pour entendre, juger et décider de toute sorte de crimes, offenses, causes, procès, plaintes, actions, matières et choses quelconques qui surviendront dans notredite province ou territoire, ou entre personnes qui y habitent et qui y résident, soit que ces affaires soient criminelles ou civi-

26

les, ou que lesdits crimes soient capitaux ou non capitaux, ou que lesdites actions soient réelles, personnelles ou mixtes, et pour arbitrer et ordonner toutes exécutions en conséquence; auxquelles cours et tribunaux nous donnons et accordons, par ces présentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, plein-pouvoir et autorité de temps à autre, de recevoir les sermens pour parvenir à découvrir la vérité dans toute matière controversée, ou pendante par-devant eux; et nous accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que le Gouverneur de notredite province ou territoire, alors en place, avec le Conseil ou les Assistans, feront et exécuteront tout ce qui est nécessaire pour la vérification des testamens et l'exécution d'iceux en ce qui concerne les intérêts ou les biens qu'aucune personne ou personnes auront dans notredite province ou territoire. Et d'autant que nous jugeons nécessaire que tous nos sujets aient la liberté d'en appeler à nous, nos hoirs et successeurs, dans les cas qui le mériteront, nous ordonnons par ces présentes que dans le cas où l'une ou l'autre partie ne seroit pas satisfaite du jugement ou de la sentence d'aucuns des tribunaux ou cours de notredite province ou territoire, dans aucune action personnelle où l'objet de la contestation excéderoit la valeur de trois cens livres sterlings, alors elles pourront en appeler à nous, nos hoirs et successeurs, dans notre ou dans leur Conseil privé; pourvû que cet appel se fasse dans l'espace de quatorze jours, après que la sentence ou le jugement auront été rendus; et qu'avant que l'appel soit admis, la partie ou les parties appelantes donnent caution de la valeur de l'objet de la contestation, pour assurer et payer la dette et les dommages et intérêts sur lesquels est intervenu sentence et jugement, ainsi que les frais, dommages et intérêts qui seront arbitrés par nous. nos hoirs et successeurs, dans le cas où la sentence ou le jugement seront confirmés; et pourvû aussi que l'exécution ne demeure pas en suspens, pour raison de cet appel fait à nous, nos hoirs et successeurs, dans notre ou dans leur Conseil privé; en

sorte que la partie demanderesse ou qui veut mettre à exécution, donne pareillement caution de la valeur de l'objet en contestation, pour faire restitution, dans le cas où le jugement ou la sentence seroient infirmés et annullés sur ledit appel.

Et de plus, nous donnons et accordons pour nous, nos hoirs et successeurs, audit Gouverneur et à la cour ou assemblée générale de notredite province ou territoire, plein-pouvoir et autorité de temps à autre, de faire, ordonner et établir toutes sortes de règlemens utiles et raisonnables, ordres et instructions avec ou sans injonction de peines (de sorte toutesfois qu'elles ne soient pas opposées aux loix de notre royaume d'Angleterre) suivant qu'ils le jugeront à propos, pour le bien et avantage de notredite province ou territoire, et pour le bon gouvernement et règlement d'icelui, et des peuples qui l'habitent ou qui l'habiteront, et pour le soûtien et la défense nécessaires dudit gouvernement; et nous donnons et accordons pour nous, nos hoirs et successeurs, plein-pouvoir et autorité à ladite cour ou assemblée générale, de nommer et établir annuellement tous les officiers civils dans ladite province, excepté ceux dont nous nous sommes réservés par ces présentes le choix et l'institution pour nous, nos hoirs et successeurs, ou pour le Gouverneur alors en place de notredite province, et de fixer les différens droits, pouvoirs et limites de chaque office qui sera ainsi commis par ladite cour ou assemblée générale, et les formes des sermens non opposés aux loix et statuts de notre royaume d'Angleterre, qu'on leur fera prêter respectivement pour l'exécution de leurs différens emplois et places; et aussi d'imposer les amendes, peines et emprisonnemens et autres punitions, et d'imposer et lever des droits proportionnels et raisonnables, rôles et taxes, sur les biens et personnes de tous et chacun des propriétaires ou habitans de notredite province ou territoire, qui seront publiés et ordonnés par un ordre signé du Gouverneur actuel de notredite province, avec l'avis et consentement du Conseil, pour notre service et la défense nécessaire, et le soûtien de notre gouver-

nement de notredite province et territoire et la protection et conservation des habitans, conformément aux loix qui sont ou seront en force dans notredite province et d'ordonner de toutes manières et choses par lesquelles nos sujets habitans de notredite province pourront être religieusement et paisiblement gouvernés, protégés et défendus; en sorte que leurs bonnes mœurs et conduite régulière puissent gagner les Indiens naturels du pays, à la connaissance et à l'obéissance du seul vrai Dieu et Sauveur des hommes et à la foi chrétienne ; ce que Sa Majesté royale, notre royal Ayeul le Roi Charles I[er] a déclaré par lesdites lettres patentes, être ses royales intentions, et que les intéressés en cette entreprise ont librement protesté être le principal objet de ladite plantation. Et pour la plus grande sûreté et maintien de la liberté de conscience accordée par ces présentes, à toutes personnes étant ou résidant en aucun temps dans notredite province ou territoire, comme il est dit ci-dessus, voulons, commandons et requérons et par ces présentes ordonnons et enjoignons pour nous, nos hoirs et successeurs, que tous les ordres, loix, statuts, ordonnances, instructions et règlemens qui seront ainsi faits et publiés sous le sceau de notredite province ou territoire, soient dûement et soigneusement observés, gardés et mis en exécution conformément à l'esprit véritable et à l'intention des présentes, pourvû toutesfois et ainsi par ces présentes l'établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, qu'en formant et passant lesdits ordres, loix statuts et ordonnances et dans toutes les élections et actes de gouvernement quelconques qui seront faits par ladite cour ou assemblée générale, ou dans le Conseil, le Gouverneur de notre dite province ou territoire de la baie de *Massachuset dans la Nouvelle-Angleterre*, aura la voix négative ; et que sans son consentement ou approbation signifiés et déclarés par écrit, aucuns desdits ordres, loix, statuts, ordonnances, élections ou autres actes de gouvernement quelconques, ainsi faits et passés par ladite assemblée générale ou dans le Conseil, n'auront

aucune force, effet ou validité nonobstant toutes choses ici contenues à ce contraires. Et nous établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que lesdits ordres, loix, statuts et ordonnances, seront à la première occasion, après qu'ils auront été faits, envoyés ou transmis à nous, nos hoirs et successeurs, scellés du sceau public pour être approuvés ou improuvés de nous ; et que dans le cas où tous ou aucuns d'eux seroient improuvés et rejetés dans aucun temps dans l'espace de trois ans, après qu'ils auront été présentés à nous, à nos hoirs et successeurs, dans leur Conseil privé ou dans le nôtre, et que nous, nos hoirs et successeurs l'auront fait signifier par un écrit signé de nous ou d'eux et scellé de nos armes ou des leurs, ou par un ordre de leur Conseil privé ou du nôtre au Gouverneur lors en place ; alors ceux et chacun de ces actes ainsi improuvés et rejetés cesseront d'avoir lieu et deviendront entièrement nuls et de nul effet : il est toutesfois ordonné que dans le cas où nous, nos hoirs et successeurs, ne signifieroient leur ou notre improbation dans le terme de trois ans, après que ces ordres, loix, statuts ou ordonnances comme il est dit ci-dessus, auroient été présentés, alors lesdits ordres, loix, statuts ou ordonnances resteront en pleine force et effet, conformément à leur véritable esprit et intention, jusqu'à leur expiration, ou qu'ils soient annullés par l'assemblée générale de notredite province.

Ordonnons aussi qu'il sera permis audit Gouverneur et à l'assemblée générale, de faire et accorder des concessions pour les terres situées dans les limites des colonies ci-devant appelées colonies de la baie de *Massachuset*, de la *Nouvelle-Plymouth* et de la province de *Maine*, de la même manière et ainsi qu'il pouvoit le faire ci-devant en vertu de toute charte ou lettres patentes précédentes ; lesquelles concessions de terres dans les bornes susdites, nous voulons et ordonnons avoir et conserver pour toûjours leur pleine et entière force et effet, sans qu'il soit besoin de notre approbation ou consentement ; *et ce néanmoins et telle est notre volonté Royale et bon plaisir, qu'aucune*

concession de terre située depuis la rivière de Sagadahock jusqu'au golfe de Saint-Laurent et à la rivière de Canada et à la pleine mer au nord et à l'est, faite ou accordée par le Gouverneur et l'assemblée générale de notredite province, n'ait aucune force, validité ou effet jusqu'à ce que nous, nos hoirs et successeurs, en ayons signifié notre approbation.

Et nous, par ces présentes, accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que le Gouverneur de notredite province ou territoire aura plein-pouvoir par lui-même, ou par aucun Commandant en chef ou autre Officier ou Officiers par lui commis de temps à autre, d'enregimenter, instruire, exercer et discipliner la milice du pays; et pour la défense spéciale et sûreté de notredite province ou territoire, d'assembler en armes et militairement les habitants de notredite province ou territoire, de se mettre à leur tête, et de les conduire, attaquer, chasser, repousser, résister et poursuivre par la force des armes, aussi-bien par mer que par terre, au dedans ou au dehors des limites de notredite province ou territoire; et aussi de tuer, massacrer, détruire et conquérir par tous combats, entreprises ou moyens quelconques, toutes et chaque personne qui, dans aucun temps à l'avenir, tenteront ou entreprendront la destruction, invasion, détriment ou préjudice de notredite province ou territoire; et aussi de mettre en usage et exécution la loi martiale en temps de guerre actuelle, invasion ou rébellion, suivant que la nécessité le requerra, et aussi, de temps à autre, d'élever des forts et fortifier des places dans notredite province ou territoire et de les fournir de toutes les munitions nécessaires et provisions de guerre, pour l'offensive ou la défensive, et d'en commettre, de temps à autre, la garde et le gouvernement aux personnes qui lui paroîtront propres à cet emploi, et de démolir à son gré lesdits forts et fortifications; *et de prendre et surprendre par toutes voyes et moyens quelconques*, toutes personnes avec leurs vaisseaux, armes, munitions et autres effets, qui envahiront hostilement ou tenteront

d'envahir, subjuguer ou préjudicier à notredite province ou territoire. Et par ces présentes, nous accordons, établissons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que ledit Gouverneur ne transportera dans aucun temps à l'avenir, en vertu d'aucun pouvoir accordé par ces présentes, ou qui lui sera accordé à l'avenir, aucuns des habitans de notredite province ou territoire et ne les obligera à sortir des limites dudit pays sans leur consentement libre et volontaire ou le consentement de la cour ou assemblée générale de notredite province ou territoire; ni n'accordera des commissions pour exécuter la loi martiale contre aucun des habitans de notredite province ou territoire, sans l'avis et consentement du Conseil ou des Assistans dudit Conseil.

Et nous, par ces présentes, constituons et ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs, que lorsque et aussi souvent que le Gouverneur de notredite province viendra à mourir, ou à être déplacé par nous, nos hoirs et successeurs, ou à être absent de son gouvernement; alors et dans tous lesdits cas, le Lieutenant ou député Gouverneur de notredite province, aura plein-pouvoir et autorité de faire et exécuter tous et chacuns des actes, matières et choses que notre Gouverneur de notredite province pourroit faire et exécuter légitimement, en vertu de nos lettres patentes, comme s'il étoit présent personnellement jusqu'au retour du Gouverneur absent, ou l'arrivée ou l'établissement d'un autre Gouverneur nommé en sa place par nous, nos hoirs et successeurs; et que lorsque, et aussi souvent que le Gouverneur et Lieutenant ou député Gouverneur de notredite province ou territoire viendra à mourir ou à être déplacé par nous, nos hoirs et successeurs, ou à être absent de notredite province et qu'il ne se trouvera dans ladite province aucune personne qui ait commission de nous, nos hoirs et successeurs, pour être Gouverneur dans ledit pays; alors et dans tous lesdits cas, le Conseil ou les Assistans de notredite province auront plein-pouvoir et autorité, et par ces présentes nous donnons

et accordons audit Conseil ou Assistans de notredite province, ou à la plus grande partie d'entre eux, plein-pouvoir et autorité de faire et exécuter tous et chacuns des actes, matières et choses que ledit Gouverneur ou Lieutenant ou député Gouverneur de notredite province ou territoire, pourroient légitimement faire et exécuter, comme si eux ou l'un d'eux étoient personnellement présens, jusqu'au retour du Gouverneur ou Lieutenant ou député Gouverneur ainsi absent, ou l'arrivée ou établissement d'un autre Gouverneur ou Lieutenant, ou député Gouverneur qui seront et pourront être nommés de temps à autre, par nous, nos hoirs et successeurs.

Il est toutesfois déclaré par ces présentes, que rien de ce qui y est contenu ne s'étendra ou interprétera pour ériger, accorder ou permettre l'exercice d'aucune cour, jurisdiction, pouvoir ou autorité d'Amirauté ; mais que le tout sera et est réservé par les présentes, à nous, nos hoirs et successeurs; et ne sera, de temps à autre, érigé, accordé et exercé, qu'en vertu de commissions qui seront données sous le grand sceau d'Angleterre, ou sous le sceau du Grand-Amiral, ou des Commissaires pour exercer l'office de Grand-Amiral d'Angleterre.

Et de plus, notre volonté expresse et plaisir est, et nous ordonnons et enjoignons, par ces présentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, que les présentes lettres patentes n'auront effet en aucune matière, ou ne s'interpréteront pour restreindre, exclure ou empêcher aucun de nos amés sujets quelconques, de faire et exercer le commerce de la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre; mais qu'eux et chacun d'eux auront plein et libre pouvoir, et liberté de continuer et exercer ledit commerce de la pêche sur lesdites côtes, dans toutes les mers qui avoisinent, ou dans tous les bras desdites mers ou rivières d'eau salée où ils étaient accoûtumés de pêcher, et de bâtir et établir sur les terres, dans notredite province ou colonie, vaines et vagues et qui ne sont possédées par aucuns propriétaires particuliers, les graves, échaffaux et atteliers qui seront néces-

saires pour saler, sécher, garder et encaquer le poisson qui sera pris sur cette côte : et de couper et prendre les arbres et autres matériaux qui croissent dans le pays ou qui se trouvent dans les places vaines et vagues, et non possédées par aucuns propriétaires particuliers, suivant qu'il sera nécessaire pour cet objet, et pour toutes les autres facilités, secours et avantages concernant le commerce de la pêche, de la manière et en la forme qu'ils étoient accoûtumés d'en user en aucun temps, sans faire aucun dégat volontaire, nonobstant toutes choses contenues en ces présentes, à ce contraires.

Et enfin, pour mieux pourvoir et fournir de mâts notre marine royale, nous réservons par ces présentes à nous, nos hoirs et successeurs, tous les arbres de vingt-quatre pouces de diamètre et au dessus, à la hauteur de douze pieds de terre qui se trouveront dans aucun terrein de notredite province ou territoire qui n'a pas encore été concédé à aucun particulier; et nous défendons à toutes personnes quelconques d'abattre, couper ou détruire aucun de ces arbres, sans avoir auparavant eu et obtenu la permission royale de nous, nos hoirs et successeurs, sous peine d'être condamnées à une amende de cent livres sterling, au profit de nous, nos hoirs et successeurs, pour chaque arbre ainsi abattu, coupé ou détruit, sans avoir eu et obtenu la permission, nonobstant toutes choses contenues en ces présentes, à ce contraires.

En foi de quoi, nous avons accordé les présentes lettres patentes. Fait en notre présence, à Westminster, le sept octobre de la troisième année de notre règne.

Par ordonnance du Sceau privé,

Signé : Pigot.

Ecrits satiriques de Franklin au début de la révolution[1].

I.

RÈGLES POUR FAIRE D'UN GRAND EMPIRE UN PETIT.

Mémoire présenté à un nouveau ministre à son entrée en fonctions.

1773.

Un ancien sage s'estimait en ceci, que s'il ne savait pas jouer du violon, il savait comment d'une petite cité on en fait une grande. La science que je veux révéler, moi qui ne suis qu'un moderne ignorant, est justement le contraire.

Je m'adresse à tous les ministres qui ont l'administration de vastes empires, que leur étendue même rend fatigant de gouverner, parce que la multiplicité des affaires ne laisse pas de temps pour jouer du violon.

1° Et d'abord, Messieurs, considérez qu'un grand empire, comme un gros gâteau, est plus facile à entamer par les bords. Portez donc d'abord votre attention sur les provinces les plus éloignées, afin qu'une fois débarrassés de celles-là, le reste suive par ordre.

2° Pour que la possibilité d'une séparation existe toujours, prenez un soin particulier afin que les provinces *ne soient jamais incorporées à la métropole*, qu'elles n'aient pas les mêmes droits, les mêmes priviléges commerciaux et enfin qu'elles soient gouvernées par des lois plus sévères, toutes de votre fabrique, sans qu'on leur donne jamais aucune part au choix des législateurs. En faisant et en maintenant avec soin de pareilles distinctions, vous agirez (je suis ma comparaison du gâteau) comme un sage fabricant de pain d'épices, qui, pour faciliter la

[1] Extraits de la *Correspondance de Benj. Franklin*, traduite et annotée par Ed. Laboulaye.

division, fend à moitié sa pâte là où il veut qu'une fois cuite, elle se casse en morceaux.

3° Peut-être ces provinces éloignées ont-elles été acquises, achetées ou conquises par le seul effort des colons ou de leurs ancêtres, sans l'aide de la mère-patrie. Si par hasard ces colons augmentaient la force de la mère-patrie, toujours croissant en nombre et toujours prêts à l'aider dans ses guerres, s'ils augmentaient son commerce par des demandes toujours croissantes à ses fabriques, s'ils augmentaient sa marine, lui employant de plus en plus ses vaisseaux et ses matelots, peut-être croiraient-ils avoir quelque mérite et avoir droit à quelque faveur ; ayez soin *de tout oublier* ou d'en être blessés comme d'une injure qu'ils vous auraient faite. Et si c'étaient des whigs zélés, des amis de la liberté, nourris dans les principes de la révolution, rappelez-vous tout ceci, mais pour les en punir. Quand une révolution est solidement établie, de pareils principes ne sont pas seulement inutiles ; ils sont odieux et abominables.

4° Vos colonies se soumettent pacifiquement à votre gouvernement, elles ont montré toute l'affection qu'elles portent à vos intérêts, elles ont souffert leurs maux en patience ; il n'importe ! Supposez-les *toujours disposées à la révolte* et traitez-les en conséquence. Logez chez elles des soldats qui, par leur insolence, provoquent l'émeute et qui la répriment avec des balles et des baïonnettes. De cette façon, vous ferez comme ces bons maris qui, par soupçon, maltraitent leurs femmes ; avec le temps, vos soupçons deviendront des réalités.

5° Aux provinces éloignées, il faut des gouverneurs et des juges qui représentent la personne royale, et exercent partout la part d'autorité qu'il leur a déléguée. Or vous, ministres, vous n'ignorez point que la force du gouvernement dépend beaucoup de l'opinion du peuple, et que cette opinion du peuple dépend beaucoup *du choix des gouvernants* qu'on lui donne. Si donc, pour les gouverner, vous envoyez aux colons des hommes sages et bons, qui étudient l'intérêt et favorisent la prospérité de

la province, les colons penseront que le roi est sage et bon, et qu'il désire le bien-être de ses sujets. Si, pour les juger, vous leur envoyez des hommes instruits et droits, ils penseront que le roi est un ami de la justice. Cela attachera davantage vos provinces au gouvernement du roi. Faites donc bien attention à ceux que vous recommanderez pour ces fonctions. Si vous pouvez trouver des prodigues qui ont dissipé leur fortune, des joueurs ruinés, des spéculateurs en faillite, cela fera d'excellents gouverneurs, car il est probable qu'ils seront rapaces et qu'ils irriteront le peuple par leurs extorsions. Des procureurs chicaniers, des légistes ergoteurs, ne feraient pas mal non plus, car ils disputeront et querelleront sans cesse avec leurs petits Parlements. Si de plus ils sont ignorants, entêtés et insolents, tant mieux. Avec des clercs de procureur et des avocats de cour d'assises, vous ferez des juges excellents, surtout s'ils ne gardent leur place qu'à votre bon plaisir. Tous ensemble contribueront à imprimer dans l'esprit des colons cette idée de votre gouvernement qui convient à un peuple dont vous voulez vous débarrasser.

6° Pour confirmer ces impressions et les enfoncer davantage, ayez soin, chaque fois qu'un opprimé vient à la capitale pour se plaindre de mauvaise administration, d'oppression ou d'injustice, ayez soin, dis-je, de *punir le plaignant* par de longs délais, des frais énormes, et enfin par un jugement rendu en faveur de l'oppresseur. De toute façon, ceci aura un effet admirable. Vous éviterez l'ennui de recevoir de nouvelles plaintes, tandis que vos gouverneurs et vos juges seront encouragés à de nouvelles violences et de nouvelles injustices. Par là, le peuple sera de moins en moins affectionné, et finira par être désespéré.

7° Quand ces gouverneurs auront rempli leurs coffres, et se seront rendus si odieux aux colonies qu'ils n'y pourront plus rester en sûreté, *rappelez-les et récompensez-les* avec des pensions. Vous pouvez même les faire baronnets, si ce corps res-

pectable n'en prend pas d'ombrage. Tout cela encouragera les nouveaux gouverneurs à suivre les mêmes pratiques et fera détester le gouvernement du roi.

8° Si tandis que vous êtes engagés dans une guerre, vos colonies rivalisent à qui vous fournira le plus d'hommes et d'argent sur votre simple réquisition, si elles donnent au delà même de leurs forces, réfléchissez qu'un penny que vous leur prenez d'autorité est plus honorable pour vous qu'une livre sterling qu'elles vous offrent par amitié; *méprisez donc leurs dons volontaires* et prenez le parti de les harasser par des *taxes nouvelles*. Il est probable que les colonies se plaindront à votre Parlement d'être taxées par un corps où elles n'ont pas de représentants. «Cela, diront-elles, est contraire au droit commun.» Elles pétitionneront pour obtenir justice. Que le Parlement insulte à leurs plaintes, qu'il rejette leurs pétitions, qu'il refuse même d'en entendre la lecture, qu'il traite les pétitionnaires avec le dernier mépris. Pour produire la séparation désirée, rien ne peut avoir un meilleur effet; on pardonne l'injure, on ne pardonne pas le mépris.

9° En établissant ces taxes, *ne faites jamais attention aux lourdes charges* qui pèsent déjà sur ce peuple obligé de défendre ses frontières, d'ouvrir des routes, de bâtir des ponts, des églises et d'autres édifices publics, toutes choses que vos ancêtres ont faites pour vous, mais qui saignent à blanc la bourse d'un peuple nouveau. Oubliez les restrictions que vous avez mises sur leur commerce dans votre seul intérêt, oubliez les avantages que ce monopole donne à vos marchands exigeants. Ne faites pas attention à la richesse que vos marchands et vos manufacturiers acquièrent par le commerce colonial, à la facilité que cette richesse leur donne pour payer des taxes à l'intérieur; ne voyez pas qu'ils mettent le plus fort de la taxe dans le prix de leurs articles, et qu'ils le font ainsi payer par le consommateur; tout cela, et ces milliers de vos pauvres qu'emploient et que soutiennent les colons, oubliez-les complétement; il le

faut. Mais n'oubliez pas de rendre vos taxes arbitraires encore plus pénibles pour vos provinces, en déclarant hautement que votre droit de les taxer *n'a pas de limites*, de telle sorte que, lorsque vous leur prenez un shilling par livre, vous avez un droit évident sur les dix-neuf qui restent. Il est probable que vous affaiblirez ainsi toute idée de sécurité et que vous convaincrez les colons que, sous un tel gouvernement, ils n'ont rien qu'ils puissent appeler leur propriété ; ce qui ne peut manquer de produire les plus heureuses conséquences !

10° Il est possible que quelques-uns de ces colons se fassent encore illusion et disent : « Si notre propriété n'est plus à nous, « du moins il nous reste encore quelque chose qui a son prix ; « nous avons la *liberté* constitutionnelle, *liberté de la personne* « *et de la conscience*. Ce roi, ces lords, ces communes, qui sem- « blent trop loin de nous pour nous connaître et pour s'inquiéter « de nous, ne peuvent nous enlever notre droit d'*Habeas corpus*, « notre droit d'être jugés par un jury de notre voisinage ; ils ne « peuvent nous priver de l'exercice de notre religion, ni changer « notre constitution ecclésiastique, ni nous forcer d'être, sui- « vant leur bon plaisir, ou papistes ou mahométans. »

Pour dissiper cette illusion, commencez par embarrasser leur commerce avec des règlements infinis, impossibles à retenir et à observer ; faites saisir leurs propriétés à chaque infraction ; ôtez au jury le jugement de ces propriétés; remettez-le à l'arbitraire de juges nommés par vous, tarés dans le pays, payés et avantagés sur ces condamnations, et révocables à votre bon plaisir. Ensuite, faites déclarer formellement par les deux Chambres que toute opposition à vos édits est une trahison, que tout colon suspect de trahison sera saisi suivant une loi tombée en désuétude, et transporté dans la métropole de l'empire pour y être jugé. Rendez une loi afin que ceux qu'on accuse de certains autres délits soient chargés de chaînes et envoyés loin de leurs amis et de leur pays, pour être jugés de

la même façon, comme coupables de félonie. Erigez alors dans les colonies une nouvelle cour d'inquisition, soutenez-la par une force armée et donnez-lui pour instruction de transporter tous les suspects, afin qu'ils soient ruinés par les frais, s'ils font venir des témoins de leur innocence, et s'ils n'en peuvent faire venir, qu'ils soient jugés coupables et pendus.

Et de peur qu'on ne croie que vous ne pouvez aller plus loin, promulguez une autre déclaration solennelle, affirmant « que le roi, les lords, les communes ont de droit, et doivent avoir pleine puissance et autorité de faire des statuts de force et de validité suffisantes pour lier, *dans tous les cas quelconques*, ces provinces qui ne sont point représentées. » Ceci comprendra le spirituel avec le temporel, et le tout ensemble servira merveilleusement votre projet. Vous convaincrez ainsi les colons qu'ils sont à présent sous un pouvoir qui ressemble à celui dont il est question dans les Ecritures, qui peut non-seulement tuer leurs corps, mais damner leurs âmes pour toute l'éternité, en les forçant, s'il lui plaît, d'adorer le Diable.

11° Afin de rendre vos taxes plus odieuses et mieux faites pour amener une résistance, envoyez de la capitale *un bureau d'agents* chargés de surveiller la levée de l'impôt; composez ce bureau des hommes *les plus indiscrets,* les plus mal élevés, et les plus insolents que vous pourrez trouver. Sur ce revenu extorqué, assignez-leur de larges salaires; qu'ils vivent dans un luxe insultant, sur la sueur et le sang d'un peuple laborieux; ce peuple, qu'ils le fatiguent sans cesse par des poursuites mal fondées et coûteuses, portées devant ces juges arbitraires; que tous les frais soient à la charge de la partie poursuivie, fût-elle innocente. Le roi ne paie pas de frais. Ces commissaires, exemptez-les de toutes les taxes et de toutes les charges de la province, quoique les lois de la province protégent leurs personnes et leurs biens. Si quelque officier de douane est suspect de pitié pour le peuple, cassez-le. Si quelque autre donne lieu à de justes plaintes, protégez-le, récompensez-le. Si quelque

agent subalterne provoque le peuple de façon à se faire rosser, faites-le monter en grade; cela encouragera les autres à se faire donner quelqu'une de ces rossées profitables, en multipliant, en aggravant ces provocations; tout servira à vous mener au but où vous tendrez.

12° Une autre façon de rendre vos taxes odieuses, *c'est d'en mal appliquer le produit*. Si à l'origine elles ont été affectées à la défense des provinces, au soutien du gouvernement, à l'administration de la justice, n'en affectez plus rien à la défense; employez cet argent à augmenter sans nécessité le salaire ou la pension de tout gouverneur qui se distingue par son inimitié envers le peuple, et par les calomnies qu'il adresse au souverain. Vous ferez ainsi que le peuple paiera avec répugnance, et sera tout prêt à se quereller avec ceux qui lèvent l'impôt et ceux qui l'ont imposé; ceux-ci se querelleront à leur tour avec le peuple, et tout ceci contribuera, comme vous le désirez, à ce que le peuple se lasse de votre gouvernement.

13° Si dans quelques-unes de vos provinces le peuple a été accoutumé à *payer lui-même ses gouverneurs et ses juges*, à la satisfaction commune, vous avez à craindre que ces gouverneurs et ces juges ne soient influencés par ce régime, et qu'ils n'aient un penchant à traiter le peuple doucement et à lui faire justice. Nouvelle raison pour dépenser ce revenu en larges traitements donnés à vos gouverneurs et juges, nommés par commission, et durant votre bon plaisir. Défendez-leur d'accepter de leurs provinces un traitement; de cette façon, le peuple ne pourra plus espérer ni douceur chez ses gouverneurs, ni justice chez ses juges, dans les affaires où la couronne est intéressée. Et comme cet argent mal dépensé, dans une province, est extorqué à toutes, probablement toutes ressentiront cet abus.

14° Si les parlements de vos provinces osent réclamer des droits, ou se plaindre de votre administration, harassez-les par des *dissolutions répétées*. Si les électeurs renvoient toujours les mêmes hommes, réunissez les députés dans quelque misérable

village où ils seront traités fort mal, et gardez-les en cet endroit à votre bon plaisir. Cela, vous le savez, est votre prérogative ; c'est un excellent moyen de répandre le mécontentement parmi le peuple, de diminuer son respect et d'accroître sa désaffection.

15° Prenez les braves et honnêtes officiers de votre marine pour en faire des *douaniers*. A ces hommes qui, en temps de guerre, ont bravement combattu pour défendre le commerce de leurs concitoyens, enseignez maintenant que ce commerce est leur proie. Qu'ils apprennent à se laisser corrompre par de grands et véritables contrebandiers, mais (pour montrer leur zèle) qu'ils fouillent avec des bateaux armés les baies, les ports, rivières, criques et recoins de toute la côte, qu'ils arrêtent et qu'ils retiennent tout caboteur, tout pêcheur ; qu'ils mettent sens dessus dessous la cargaison et le lest même, et s'ils trouvent un penny d'épingles non déclarées, qu'ils saisissent et qu'ils confisquent tout. De cette façon, le commerce de vos colons souffrira plus de ses amis en temps de paix, qu'il n'a souffert de ses ennemis en temps de guerre. Permettez à vos équipages de douane d'entrer dans toute propriété qu'ils rencontrent sur leur route, de piller les jardins, de voler les porcs et les poules, et d'insulter les habitants. Si les propriétaires insultés et exaspérés, incapables d'obtenir justice, repoussent les agresseurs, les battent ou leur brûlent leurs bateaux, appelez cela *haute trahison et rébellion*, envoyez des flottes et des armées dans le pays, et menacez tous les délinquants d'être transportés à trois mille milles de leur pays pour être pendus, traînés et écartelés. Oh ! ceci fera un effet admirable.

16° Si l'on vous parle de mécontentement dans vos colonies, ne croyez jamais que ce mécontentement soit général ou que vous y ayez donné cause ; ne songez donc jamais à y porter remède ou à changer des mesures blessantes. Ne redressez jamais un grief, vous encourageriez ce peuple à demander qu'on en redresse d'autres. Ne cédez jamais à une requête

juste et raisonnable, il en ferait une autre qui serait déraisonnable. Sur l'état des colonies, demandez tous vos renseignements à vos gouverneurs et à vos officiers qui les détestent. Encouragez et récompensez ces faiseurs de mensonges, gardez leurs calomnies secrètes pour qu'on ne puisse les confondre, mais agissez comme si ces calomnies étaient la vérité même, et ne croyez rien de ce que vous disent les amis du peuple. Supposez que toutes les plaintes de ces colons sont une invention de quelques démagogues, et que si vous pouviez les attraper et les pendre, tout serait tranquille. En conséquence, attrapez-en et pendez-en quelques-uns ; le sang des martyrs fera des miracles en faveur de votre projet.

17° Si vous voyez *des nations rivales* qui se réjouissent à la perspective de votre désunion, et qui essaient de pousser vos provinces à la séparation, laissez-les traduire, publier, glorifier toutes les plaintes de vos colons, et si, en même temps, elles vous excitent, en secret, à prendre des mesures plus sévères, n'en prenez pas ombrage. Pourquoi le feriez-vous, puisque tous vous désirez la même chose?

18° Si une colonie *élevait à ses propres frais une forteresse* pour défendre son *port* contre les flottes de l'étranger, faites que votre gouverneur livre cette forteresse entre vos mains. Ne pensez jamais à payer au pays ce qu'il lui en a coûté, cela aurait une apparence de justice ; faites-en une citadelle pour terrifier les habitants et brider leur commerce. S'ils ont déposé dans cette forteresse les armes mêmes qu'ils ont achetées, et dont ils se sont servis pour vous aider dans vos conquêtes, saisissez tout ; il n'y a rien de plus provoquant que l'ingratitude ajoutée au vol. Un admirable effet de ces mesures sera de décourager les autres colonies d'ériger de pareilles défenses, et ainsi leurs ennemis et les vôtres pourront les envahir avec bien plus de facilité ; ce sera un déshonneur pour votre gouvernement, mais un grand pas de plus pour la réussite de votre projet.

19° Sous prétexte de protéger les habitants, envoyez des armées dans le pays; mais au lieu de mettre garnison dans les forts de frontières, pour prévenir les incursions, démolissez ces forts, et installez les troupes au cœur du pays, afin que les sauvages soient encouragés à attaquer les frontières et que les habitants protégent vos soldats. On croira qu'il y a chez vous *mauvaise volonté ou ignorance*, et cela contribuera à répandre et à fortifier chez les colons l'opinion que vous n'êtes plus en état de les gouverner.

20° Enfin, investissez de pouvoirs énormes et inconstitutionnels *le général de votre armée dans les provinces*, affranchissez-le du contrôle même de vos gouverneurs civils. Qu'il ait beaucoup de troupes sous son commandement, et toutes les forteresses en sa possession, et qui sait alors si, comme les généraux des provinces romaines, et encouragé par le mécontentement universel que vous avez semé, il ne se mettra pas en tête d'agir pour son propre compte? S'il le fait, et si vous avez soigneusement pratiqué mes excellentes règles, toutes les provinces se joindront à lui; je vous en donne ma parole. Et à compter de ce jour-là (si la chose n'est déjà faite), vous serez débarrassés de l'ennui de gouverner vos colonies; vous en aurez fini avec toute la peste de leur commerce et de leur dépendance, dorénavant et pour toujours.

II.

ÉDIT DU ROI DE PRUSSE, ETC.

Dantzick, 5 septembre 1773.

« Nous avons admiré longtemps l'indifférence avec laquelle
« la nation anglaise acceptait les taxes que la Prusse mettait
« sur ses marchandises à leur entrée dans notre port. Ce n'est
« que tout récemment que nous avons eu connaissance des ré-

« clamations, tant anciennes que modernes, qui pèsent sur
« cette nation ; nous ne pouvions donc pas soupçonner qu'elle
« se soumît à ces impôts par sentiment de son devoir et par
« principe de justice. L'édit suivant qu'on vient de publier
« peut, s'il est sérieux, répandre quelques lumières sur ce sujet. »

Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc..., etc..., à tous présents et à venir, salut. La paix qui règne aujourd'hui dans toute l'étendue de nos domaines nous donnant le loisir de songer à notre commerce, d'améliorer nos finances, et en même temps de soulager du poids des impôts nos sujets *domestiques ;* à ces causes et autres bonnes considérations, à ce nous mouvant, nous déclarons ici, qu'après en avoir délibéré dans notre Conseil, en présence de nos frères aimés et d'autres grands officiers de l'Etat, membres du susdit Conseil, Nous, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons fait et publié l'édit suivant.

Attendu qu'il est notoire pour tout le monde que les premiers établissements germaniques, dans l'île de la Bretagne, ont été faits par des colonies de gens, sujets des ducs nos célèbres ancêtres, et sortis de leurs domaines sous la conduite de Hengist, Horsa, Hella, Uffa, Cerdicus, Ida et autres ; que les susdites colonies ont fleuri, sous la protection de notre auguste maison, pendant une suite de siècles, qu'elles n'ont jamais été émancipées de notre puissance, et qu'elles lui ont jusqu'à présent apporté peu de profit ; attendu que dans la dernière guerre nous avons combattu nous-mêmes pour les défendre contre le pouvoir de la France, et que nous les avons ainsi aidées à faire des conquêtes sur la susdite puissance en Amérique, pour lesquelles nous n'avons point jusqu'à présent reçu de compensation adéquate ; attendu en outre qu'il est juste et expédient que lesdites colonies nous fournissent un revenu à titre d'indemnité, et que ceux qui descendent de nos anciens sujets, et à ce titre nous doivent obédience, contribuent à remplir notre coffre

royal (comme ils l'auraient fait si leurs ancêtres fussent restés dans les territoires qui nous appartiennent), nous décrétons et ordonnons ce qui suit :

A dater du jour de la publication de ces présentes, nos officiers de douane lèveront sur toute espèce de marchandises, grains et autres produits de la terre généralement quelconques, exportés de ladite île de Bretagne, ou y importés, un droit de quatre et demi pour cent *ad valorem*, pour notre usage et celui de nos successeurs. Et afin que lesdits droits soient plus sûrement levés, nous ordonnons que tous vaisseaux ou bâtiments chargés dans la Grande-Bretagne (pour quelque autre partie du monde ou se rendant, de quelque endroit que ce soit, en Angleterre) seront tenus, dans leurs voyages respectifs, de toucher dans notre port de Kœnigsberg, pour y être déchargés, visités et y payer les droits susdits ;

Et attendu que quelques-uns de nos colons ont, de temps à autre, découvert des mines de fer dans l'île de la Grande-Bretagne; que plusieurs des sujets de nos anciens domaines, habiles à convertir le susdit minerai en métal, se sont transportés au temps jadis dans l'île susdite pour y porter et y communiquer cet art; enfin, que les habitants de l'île susdite, s'imaginant qu'ils avaient un droit naturel de tirer le meilleur parti possible des produits naturels de leur sol, et de les appliquer à leur profit, ont fait construire, non-seulement des fourneaux pour fondre ce métal, mais encore des forges et des laminoirs pour le travailler de toutes manières, menaçant ainsi d'affaiblir la fabrication de nos anciens domaines : Nous ordonnons qu'à dater de ce jour, aucune usine quelconque à fondre ou laminer le fer, aucune forge à marteau, aucun four à faire de l'acier ne soient construits ni ne continuent d'être en usage dans la susdite île de la Grande-Bretagne. Nous voulons en outre que le Lord lieutenant de chaque comté, dès qu'il apprendra que de semblables machines ont été construites dans l'étendue de sa juridiction, donne des ordres pour qu'elles soient abattues de

force et détruites sur l'heure, chacun d'eux devant répondre personnellement de l'exécution de cette ordonnance. Mais néanmoins, dans notre gracieuse bonté, nous permettons aux habitants de ladite île de transporter leur fer en Prusse, pour y être manufacturé et leur être ensuite retourné, après qu'ils auront payé à nos sujets prussiens les frais de fabrication avec tous les droits de commission, de fret et d'assurance, aller et retour, toutes dispositions contraires étant considérées comme non avenues.

Nous ne croyons pas devoir étendre cette faveur à l'article de la *laine*, mais voulant encourager dans nos anciens domaines, non-seulement les manufactures de draps, mais encore la production de la laine, et voulant par conséquent empêcher autant que possible ces fabriques et productions dans notre île susdite, nous défendons absolument, par ces présentes, l'exportation de laines de cette île, même pour la Prusse, la mère patrie. Et pour empêcher davantage encore ces insulaires de tirer profit de leur propre laine par une fabrication quelconque, nous défendons expressément de transporter d'un comté dans un autre aucune laine brute ou filée, frises, droguets, serges, tricots, etc..... ; de les voiturer par terre ou par eau, fût-ce sur la plus petite rivière, et ce, sous peine de confiscation des objets manufacturés, ainsi que des bateaux, voitures, chevaux, etc....., qui auraient servi à leur transport. Cependant nous permettons à nos sujets bien-aimés de se servir (si cela leur fait plaisir) de leur laine en guise de fumier pour engraisser leurs terres.

Et attendu que l'art et le mystère de fabriquer des chapeaux est parvenu en Prusse au dernier degré de perfection, et qu'il est de notre devoir d'empêcher nos sujets éloignés de faire des chapeaux, attendu en outre que les susdits insulaires, possédant de la laine, du castor et d'autres fourrures, ont présomptueusement conçu l'idée qu'ils avaient le droit de confectionner des chapeaux à leur profit et au préjudice de nos manufactures do-

mestiques, nous défendons impérativement aux habitants de chaque comté de transporter hors du comté et dans quelque endroit que ce soit de l'intérieur de l'île, ou d'exporter, au moyen de vaisseaux, charrettes, voitures et chevaux, aucuns chapeaux ou feutres quelconques, teints ou non teints, confectionnés ou non confectionnés, sous peine de confiscation et, en outre, d'une amende de cinq cents livres sterling par chaque contravention. Nous entendons en outre qu'un chapelier desdits comtés n'emploie pas plus de deux apprentis, sous peine d'une amende de cinq livres sterling par mois, voulant qu'au moyen de cette gêne, lesdits chapeliers, ne pouvant plus ni faire ni vendre leurs chapeaux, ne trouvent aucun avantage à continuer leur métier. Mais de peur que lesdits insulaires n'éprouvent quelques inconvénients, faute de chapeaux, nous voulons bien encore leur permettre d'envoyer leurs peaux de castor en Prusse, et nous autorisons nos sujets de Prusse à exporter des chapeaux dans la Grande-Bretagne, sous la condition que le peuple, à qui l'on accordera cette faveur, paiera à nos marchands, comme pour le fer, les frais de fabrication, intérêts, droit de commission et d'assurances, et de fret aller et retour.

Et enfin, voulant témoigner encore toute notre bienveillance à nos susdites colonies de Bretagne, nous ordonnons et commandons que tous *voleurs*, voleurs de rues ou de grands chemins, faussaires, assassins et scélérats de toute espèce, qui ont encouru la peine de mort suivant les lois de Prusse, mais que, dans notre clémence extrême, nous ne jugeons pas à propos de pendre, soient vidés de nos prisons dans l'île susdite de la Grande-Bretagne, pour mieux peupler ce pays.

Nous nous flattons que nos ordonnances et nos décrets royaux seront regardés comme *justes et raisonnables* par nos bien-aimées colonies d'Angleterre, puisque nous les avons copiés de leurs statuts 10 et 11 William III, c. 10, — 5 George II, c. 22, — 4 George I, c. 11, et autres lois équitables que leurs Parlements ont faites, ou d'instructions données par leurs

princes, ou bien encore des résolutions qu'ils ont prises dans les deux Chambres pour le bon gouvernement de leurs *propres colonies en Irlande et en Amérique.*

Et toutes personnes dans l'île susdite sont averties de ne s'opposer en aucune façon à l'exécution de notre présent édit, cette opposition étant une haute trahison. Et quiconque en sera suspect sera mis aux fers, et ainsi transporté de Grande-Bretagne en Prusse pour y être jugé et exécuté selon la loi prussienne.

Tel est notre bon plaisir.

Donné à Potsdam, le vingt-cinquième jour du mois d'août mil sept cent soixante-treize, dans la trente-troisième année de notre règne.

Par le roi, en son Conseil,

Rechtmæssig, *secrétaire.*

« Quelques personnes prennent cet édit pour un jeu d'esprit « du roi ; d'autres le supposent très-sérieux et pensent que le « roi de Prusse veut, par là, chercher querelle à l'Angleterre, « mais tout le monde s'accorde à penser que l'assertion qui ter- « mine cet édit, « qu'il a été copié sur les lois coloniales du « parlement anglais, » n'est qu'une injure gratuite, étant im- « possible de croire qu'un peuple si renommé par son amour « pour la liberté, qu'une nation si sage et si libérale dans ses « sentiments, si juste et si équitable envers ses voisins, ait pu « céder à la vile et impolitique considération d'un lucre pas- « sager et traiter ses propres enfants d'une manière si arbi- « traire et si tyrannique. »

DISCOURS PRONONCÉ PAR HENRY LEE, DÉPUTÉ DE LA VIRGINIE, LE 8 JUIN 1776, POUR DEMANDER AU CONGRÈS DE DÉCLARER L'INDÉPENDANCE DES COLONIES.

Je ne sais si dans les troubles civils dont l'histoire nous a transmis le souvenir, et qui ont eu pour origine l'amour des peuples pour la liberté, ou l'ambition des princes, il se présenta jamais une délibération plus grave, plus importante que celle qui nous occupe en ce moment. Il s'agit de la destinée future de ce peuple innocent et libre qui m'écoute, de celle de nos ennemis mêmes, de ces ennemis qui, malgré leur tyrannie et la guerre cruelle qu'ils nous livrent, sont cependant nos frères et formés du même sang que nous. Peut-être enfin s'agit-il du sort de toutes les autres nations du globe, attentives au grand spectacle que nous donnons; elles se promettent de notre victoire une existence plus libre et plus douce; elles lisent déjà dans nos revers l'arrêt d'un esclavage plus rigoureux et sans remède. La soif des conquêtes ou des richesses n'a point armé nos bras; la lutte que nous soutenons va décider si nous devons conserver, ou si nous devons perdre la liberté qui nous fut transmise par nos ancêtres, que nous avons poursuivie au delà des mers, à travers les tempêtes, et que nous avons su défendre sur ce rivage, contre des hommes barbares, contre des animaux féroces et un ciel inclément. Si tant de louanges ont été données, si tant d'éloges se prodiguent encore tous les jours aux généreux défenseurs de la liberté grecque ou romaine, que dira-t-on de nous, qui défendons une liberté fondée, non sur les caprices d'une multitude tumultueuse, mais sur des statuts immuables et des lois tutélaires? Ce n'est plus ici le privilége de quelques patriciens, c'est la propriété de tous; ce n'est plus enfin cette liberté souillée par l'injuste ostracisme, et par l'effroyable décimation de nos armées. Celle que nous réclamons est douce, pure, tempérée ; elle est conforme à la civili-

sation de nos mœurs actuelles. Qu'attendons-nous donc pour marcher vers le but de la carrière où nous avons déjà fait de si grands pas? Puisque notre union avec l'Angleterre ne peut plus nous assurer la liberté et le bonheur qui font l'objet de nos vœux, rompons ce nœud fatal, et osons conquérir pour jamais ce bien dont nous jouissons déjà : une indépendance entière et absolue.

Mais n'aurais-je point dû commencer par faire observer que, si nous sommes arrivés à ce terme extrême, au delà duquel il ne peut plus exister entre l'Amérique et l'Angleterre que la paix ou la guerre, telles que les font entre elles les nations étrangères, faute en est à ces ministres seuls qui, depuis dix ans, nous accablent de demandes insatiables et nous provoquent par de cruels outrages. Que n'avons-nous point fait pour ramener la paix, pour rétablir l'ancienne harmonie? Où nos prières, nos supplications n'ont-elles pas retenti? Elles ont fatigué l'univers. L'Angleterre seule nous a refusé la compassion que nous avons trouvée chez tous les autres peuples du monde. Quels égards a-t-elle eus pour notre patience et nos prières? Quels fruits avons-nous recueillis de notre résistance et du sang que nous avons répandu? N'écoutons plus de vains ménagements, et proclamons notre indépendance. Et que l'on n'imagine point qu'il nous reste un autre parti que celui que je propose! Il viendra un jour, n'en doutez pas, où, malgré vous-mêmes, cette séparation absolue s'accomplira; ainsi le veut la nature même des choses, l'accroissement progressif de notre population, la fertilité de notre sol, l'étendue de notre territoire, l'industrie de ses habitants et l'immensité des mers qui séparent les deux Etats. Si ce que j'avance est incontestable, pourquoi différer encore? Ce ne serait pas une simple imprudence, j'ose dire que ce serait une déplorable folie de notre part, que de ne point saisir l'occasion où l'injustice britannique a semé l'indignation dans tous les cœurs, excité tous les courages, réuni toutes les volontés dans une seule, et mis les ar-

mes dans toutes les mains. Et jusqu'à quand faudra-t-il que nous traversions quinze cents lieues d'une mer orageuse, pour aller demander à des hommes arrogants ou des conseils, ou des ordres pour régler nos affaires domestiques? Ne convient-il pas à une nation grande, riche et puissante, comme nous le sommes, d'avoir chez elle-même, et non chez autrui, le gouvernement de ses propres affaires? Et un ministère composé d'individus étrangers peut-il décider avec quelque discernement de nos intérêts, lorsqu'ils ne savent pas, lorsqu'il leur importe peu de savoir ce qui nous est bon ou mauvais? L'épreuve que nous venons de faire de la justice des ministres britanniques doit nous éclairer sur l'avenir, s'ils parvenaient jamais à nous ressaisir dans leurs serres cruelles. Nos barbares ennemis nous ont réduits à l'alternative de l'esclavage ou de l'indépendance : y a-t-il un homme assez dégradé, assez peu dévoué à sa patrie, pour hésiter sur le choix? Pour ces êtres perfides, nulle promesse n'a de valeur, nul serment n'est sacré. Supposons, ce que le ciel veuille détourner ! supposons que nous avons repris nos liens, supposons un accommodement : qui nous garantira la générosité de l'Angleterre à user de la victoire, sa fidélité à observer les traités? Est-ce le soin qu'elle a pris d'armer et de lancer contre nous d'impitoyables Allemands et de barbares Indiens? Est-ce sa foi donnée et violée si souvent dans cette querelle ; cette foi britannique qui sera plus honteusement célèbre encore que la foi punique? Sachons prévoir que, lorsque nous serons tombés nus et sans défense entre leurs mains, ils assouviront sur nous leur fureur et leur vengeance; ils nous chargeront de chaînes pesantes pour nous ôter, non-seulement la force, mais l'espérance même de recouvrer jamais notre liberté.

Mais je veux croire, quoiqu'il n'en existe pas un seul exemple, que le gouvernement britannique abjurera tout ressentiment, et qu'il accomplira ses promesses : pensez-vous qu'après de si longues dissensions, après tant d'outrages, tant de combats,

tant de sang répandu, la réconciliation puisse être durable? Et doutez-vous que la première étincelle ne rallume ce feu mal éteint? Déjà les deux nations sont séparées de cœur et d'intérêt : l'une connaît son ancienne force, l'autre vient d'apprendre à connaître la sienne ; l'une veut exercer un pouvoir absolu, l'autre ne veut obéir qu'à son gré. Quelle paix, quelle concorde peut-on espérer dans une telle situation? Les Américains peuvent devenir les amis fidèles des Anglais ; ils ne seront jamais leurs sujets. Quand il serait possible que la réunion s'opérât sincèrement, elle ne serait jamais sans danger. La puissance même de la Grande-Bretagne, sa richesse, doivent remplir les hommes prévoyants de crainte sur l'avenir. Au point de grandeur où elle sera parvenue, n'ayant plus rien à redouter des Etats voisins, les courages s'amolliront dans le sein d'une paix oiseuse, les mœurs se corrompront, la jeunesse croîtra au milieu des vices, et, dans cet état de dégénération, l'Angleterre deviendra la proie d'un ennemi étranger ou d'un citoyen ambitieux. Si nous restons liés avec elle, nous participerons à sa corruption et à son infortune, d'autant plus déplorable qu'elle sera sans remède. Séparés d'elle, au contraire, comme nous le sommes maintenant, nous n'aurons à craindre ni une paix trompeuse, ni une guerre fatale. En déclarant notre indépendance, nous n'augmentons point nos périls, mais nous ajoutons à l'ardeur de nos défenseurs et à l'éclat de la victoire. Il faut sortir enfin d'une pénible incertitude, il faut nous dégager de tant d'entraves. Nous avons saisi le pouvoir souverain, et nous n'osons nous en parer ; nous désobéissons à un roi, et nous nous reconnaissons ses sujets : nous faisons la guerre à une nation, dont nous protestons sans cesse que nous voulons dépendre. Quel est l'effet de tant d'inconséquences? L'hésitation paralyse toutes nos mesures, le chemin que nous devons suivre n'est point tracé ; nos généraux n'obtiennent ni respect, ni obéissance ; nos soldats manquent de confiance et de zèle ; faibles au dedans, nous ne sommes point considérés

au dehors; les souverains étrangers n'osent secourir, ne peuvent même estimer un peuple si timide, si chancelant. Mais proclamons l'indépendance, désignons le but vers lequel nous tendons, notre marche deviendra aussitôt plus ferme et plus assurée; les courages croîtront avec la grandeur de l'entreprise, les magistrats civils redoubleront de zèle, les généraux d'audace, et tous les citoyens de constance pour atteindre à une aussi haute, à une aussi glorieuse destinée.

Quelques esprits semblent redouter les suites de cette résolution. Mais l'Angleterre déploiera-t-elle, et peut-elle déployer contre nous, plus de vigueur et de rage qu'elle n'en a fait paraître jusqu'ici? La résistance à l'oppression n'est pas moins une révolte à ses yeux que l'indépendance même. Où sont, d'ailleurs, ces armées formidables qui doivent nous terrasser? Ce que n'ont pu les Anglais, les Allemands le pourront-ils? Sont-ils plus braves, mieux disciplinés? Le nombre de nos ennemis s'est accru; mais le nôtre n'est point diminué, et les combats que nous avons soutenus nous ont rendu l'usage de nos armes plus familier. Est-il ici un individu qui doute que l'indépendance nous procure des alliés? Toutes les nations recherchent les productions de notre fertile territoire; elles viendront aborder dans nos ports, fermés jusqu'à ce jour par le monopole de l'avare Angleterre. Elles ne sont pas moins avides de contempler l'abaissement de l'odieuse puissance britannique; sa barbare domination est pour toutes un objet de haine; leurs encouragements, leurs secours témoigneront aux valeureux Américains la reconnaissance qu'elles leur porteront pour avoir les premiers ébranlé ce colosse. Les souverains de l'Europe n'attendent, pour se déclarer, que l'impossibilité reconnue d'un arrangement avec nos ennemis. Si le parti que je propose est avantageux, il n'est pas moins conforme à notre dignité. L'Amérique est parvenue au degré de puissance qui lui assigne une place parmi les nations indépendantes : nous n'y avons pas moins de droits que les Anglais eux-mêmes. S'ils sont

riches, nous le sommes aussi; s'ils sont courageux, nous ne le sommes pas moins; s'ils sont nombreux, notre population, grâce à la fécondité de nos chastes épouses, égalera bientôt la leur; s'ils ont des hommes recommandables dans la paix et dans la guerre, nous pouvons en citer parmi nous : les révolutions politiques engendrent et développent les grands courages et les génies audacieux. De ce que nous avons déjà fait dans ces pénibles commencements, il est facile de présumer ce que nous pourrons faire : l'expérience est la source des sages conseils, et la liberté est la mère des grands hommes. N'avez-vous pas vu l'ennemi chassé de Lexington par trente mille citoyens armés et rassemblés en un jour? Déjà les plus fameux généraux ont cédé dans Boston à l'habileté des nôtres ; déjà leurs marins, repoussés de nos côtes, errent sur l'Océan, où ils sont le jouet des tempêtes et la proie de la famine. Acceptons de si favorables augures : combattons, non pas pour savoir à quelles conditions nous devons être les esclaves de l'Angleterre, mais pour nous assurer une existence libre, pour fonder un gouvernement juste et indépendant. Animés par la liberté, les Grecs ont repoussé l'innombrable armée des Perses; soutenus par l'amour de l'indépendance, les Suisses et les Hollandais ont humilié par de nombreuses défaites la puissance de l'Autriche, et ils ont conquis un rang parmi les nations. Mais l'astre qui éclaira leurs exploits luit aussi sur nos têtes; la pointe de nos armes n'est pas moins redoutable, notre courage ne le cède pas au leur; on voit régner parmi nous la même union, le même mépris des dangers et de la mort, pour briser les fers de la patrie.

Pourquoi donc nous consumer dans de plus longs délais? Que ce jour même, que cet heureux jour voie naître la république américaine! Qu'elle s'élève, non pour dévaster et conquérir, mais pour rétablir le règne de la paix et des lois! L'Europe a les yeux fixés sur nous : elle nous demande, au nom du bonheur de ses habitants, d'opposer le triomphe éclatant de la

liberté à la tyrannie toujours croissante sur ces malheureux bords. Elle nous invite à préparer un doux asile, où l'infortune puisse échapper à la persécution. Elle réclame de nous un champ où puissent croître et s'étendre au loin les rameaux de cet arbre précieux qui, né dans sa vigueur sur le sol de l'Angleterre, mais bientôt flétri par le souffle de la tyrannie écossaise, ne trouve plus, dans tout l'hémisphère oriental, un terrain où il puisse ranimer ses racines languissantes. Voilà le but auquel ont aspiré nos premiers efforts, voilà le prix dû à nos premières victoires et à l'ardeur qui nous embrase tous également aujourd'hui. Seront-ce des augures insignifiants pour nous, que la fuite de Howe, le fléau qui dévora les troupes de Dunmore, les vents qui repoussèrent les flottes de la Grande-Bretagne, les tempêtes qui engloutirent sept cents vaisseaux sur les côtes de Terre-Neuve? Si nous ne trahissons pas aujourd'hui nos devoirs envers la patrie, les noms des législateurs américains seront placés par la postérité à côté de ceux de Thésée, de Lycurgue, de Romulus, de Numa, des trois Guillaume de Nassau, et de tous ceux dont la mémoire a été et sera toujours chère aux hommes de bien et aux citoyens vertueux.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS, LE 4 JUILLET 1776.

—

Déclaration faite par les représentants des Etats-Unis d'Amérique assemblés en congrès.

Lorsque dans le cours des événements de ce monde il devient nécessaire pour un peuple de rompre les liens qui l'attachaient à un autre peuple, et de prendre, parmi les puissances de la terre, la position indépendante et le rang d'égalité auquel, suivânt les lois de Dieu et de la nature, il a droit, par le respect

qu'il doit aux opinions du genre humain, ce peuple se trouve appelé à déclarer les causes qui l'ont amené à cette séparation.

Nous considérons comme parfaitement claires et évidentes les vérités suivantes : que tous les hommes ont été créés égaux; qu'ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables; que, parmi ceux-ci, il faut ranger la vie, la liberté, et la recherche du bonheur; qu'afin d'assurer ces droits, des gouvernements ont été établis parmi eux, recevant leur juste autorité du consentement des gouvernés; que, lorsqu'une forme de gouvernement arrive à détruire ces vérités, il est du droit du peuple de la changer ou de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, en fondant son établissement et en organisant ses pouvoirs dans telle forme qui lui semblera la plus propre à assurer sa sécurité et son bonheur. Toutefois, la prudence démontrera que des gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères, et il a été prouvé par l'expérience que le genre humain est plus enclin à souffrir, lorsque les maux sont supportables, qu'à se faire justice lui-même en abolissant les formes de gouvernement auxquelles il est accoutumé.

Mais quand une longue suite d'abus et d'usurpations, ayant invariablement le même but, témoigne l'intention arrêtée de le réduire sous un despotisme absolu, il est du bon droit, du devoir de ce peuple, de renverser un pareil gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles garanties, à sa sécurité future. Telle a été la longue patience de ces colonies, et telle est maintenant la nécessité qui les contraint à changer les premières formes de leur gouvernement.

L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne est une histoire composée d'usurpations et d'injustices répétées, tendant toutes à l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États.

Afin de le prouver, que les faits soient soumis à l'appréciation du monde impartial.

— Il a refusé son assentiment aux lois les plus salutaires et les plus nécessaires pour le bien public.

— Il a défendu à ses gouverneurs de faire les lois d'importance immédiate et pressante, excepté quand ils se trouveraient entravés dans leurs actions, et même, dans ce cas, il a négligé complétement de s'occuper d'eux.

— Il a refusé de faire d'autres lois pour le bien-être de grands districts, à moins que les populations de ces districts n'abandonnassent leur droit de représentation dans la législature ; droit inestimable pour elles, et redoutable aux tyrans seulement.

— Il a convoqué les corps législatifs dans des lieux inaccoutumés, incommodes et éloignés du dépôt de leurs archives publiques, à seule fin de les fatiguer, pour les forcer à se soumettre à ses ordres.

— Il a dissous plusieurs fois les chambres de représentants pour s'être opposées avec une grande fermeté à ses usurpations sur les droits du peuple.

— Il a refusé, longtemps après ces dissolutions, de permettre que d'autres chambres fussent élues ; par là, les pouvoirs législatifs, qui ne pouvaient être anéantis, sont revenus au peuple en entier, pour être exercés par lui ; l'Etat demeurant, pendant ce temps, exposé à tous les dangers d'invasions du dehors ou de troubles à l'intérieur.

— Il a cherché à empêcher l'accroissement de la population de ces États, arrêtant, à cette fin, les lois concernant la naturalisation des étrangers, refusant d'en approuver d'autres qui encourageaient l'émigration dans ces États, et élevant encore le prix et les conditions des nouvelles concessions et acquisitions de terres.

— Il a mis obstacle à l'administration de la justice en refusant son assentiment aux lois qui établissent les pouvoirs judiciaires.

— Il a institué des juges dépendant de sa seule volonté pour

l'occupation de leurs places, et pour le chiffre et le paiement de leurs honoraires.

— Il a fondé une foule de nouvelles charges, et en a investi un grand nombre d'officiers pour harasser le peuple et épuiser ses moyens d'existence.

— Il a entretenu au milieu de nous, en temps de paix, des armées régulières, sans le consentement de notre législature.

— Il a pris à tâche de rendre le pouvoir militaire indépendant du pouvoir civil, et même supérieur à lui.

— Il s'est allié à d'autres pour nous soumettre à une juridiction étrangère à notre constitution et non reconnue par nos lois; donnant son approbation à leurs actes et à leur prétendue législation :

— Pour loger chez nous de grands corps d'armée, pour les protéger, par des procès dérisoires, contre les punitions qu'ils encouraient pour meurtre commis sur les habitants de ces États;

— Pour détruire notre commerce avec toutes les contrées du monde;

— Pour nous imposer des taxes sans notre assentiment;

— Pour nous priver, dans beaucoup de cas, du bénéfice des jugements par un jury;

— Pour nous transporter de l'autre côté des mers, afin de nous faire juger pour de prétendues offenses;

— Pour abolir la libre pratique des lois anglaises dans une province voisine, en y établissant un gouvernement arbitraire et en élargissant ses frontières, afin d'en faire immédiatement un exemple et l'instrument nécessaire pour introduire la même règle absolue dans ses colonies;

— Pour nous enlever nos chartes, abolir nos lois les plus importantes, et saper par le fondement les pouvoirs de notre gouvernement;

— Pour interdire nos propres législatures, et se déclarer lui-même investi du pouvoir de nous donner des lois dans toutes les circonstances.

Il a abdiqué tout gouvernement sur nous, en nous refusant sa protection et en nous faisant la guerre.

Il a mis au pillage nos mers, ravagé nos côtes, brûlé nos villes et livré à la mort beaucoup de nos concitoyens. En ce moment, il fait transporter de grandes armées composées de mercenaires étrangers pour achever l'œuvre de mort, de désolation et de tyrannie déjà commencée avec une cruauté et une perfidie dont on ne pourrait citer d'exemples dans les époques les plus barbares, et complétement indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a contraint nos concitoyens faits prisonniers en pleine mer à porter les armes contre leur pays; à devenir les meurtriers de leurs parents et de leurs amis, ou à être eux-mêmes frappés par eux.

Il a encouragé et excité les insurrections domestiques parmi nous, et a cherché à attirer sur les habitants de nos frontières les impitoyables et sauvages Indiens, dont la règle, bien connue dans la guerre, est de tuer tous ceux qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge, de sexe et de condition.

A chaque degré d'oppression, nous avons sollicité des réformes de la manière la plus respectueuse; nos pétitions réitérées n'ont recueilli que de nouvelles injustices. Un prince dont le caractère est marqué par tous les actes qui témoignent d'un tyran est incapable d'être chef d'un peuple libre.

Il ne sera pas dit, non plus, que nous avons manqué d'égards pour nos frères de la Grande-Bretagne. Nous les avons avertis de temps en temps de la tendance que prenait leur parlement pour étendre une inexcusable juridiction sur nous. Nous leur avons rappelé les circonstances de notre émigration et de notre établissement dans ce pays. Nous avons fait appel à leur justice et à leur magnanimité naturelles, et nous les avons conjurés, par les liens qui unissaient nos parents communs, de désavouer ces usurpations qui devaient inévitablement interrompre nos relations et nos communications.

Eux aussi ont été sourds à la voix de la justice et de la parenté. Nous devons donc nous résoudre à la nécessité qui exige notre séparation, et les considérer, ainsi que le reste du genre humain, comme des ennemis en temps de guerre, et des amis pendant la paix.

En conséquence, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en général, prenant le Juge suprême du monde à témoin de la droiture de nos intentions, au nom de l'autorité, du bon peuple de ces colonies, publions et déclarons solennellement que ces colonies unies sont et ont droit d'être des États libres et indépendants; qu'elles sont affranchies de toute obéissance envers la couronne de la Grande-Bretagne, et que tout lien politique entre elles et le gouvernement de la Grande-Bretagne est et doit être entièrement dissous, et que, comme États libres et indépendants, elles ont plein pouvoir de déclarer la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de régler leur commerce et d'accomplir tous les autres actes que les États indépendants ont le droit d'exercer.

Et pour le maintien de cette déclaration, pleins de confiance dans la protection de la Providence divine, nous engageons mutuellement au soutien de cette déclaration nos vies, nos fortunes et notre honneur sacré.

Suivent les noms des représentants des treize États insurgés :

John Hancock, président.

NEW-HAMPSHIRE. — Josiah Bartlett, William Whipple, Matthew Thornton.

MASSACHUSETTS-BAY. — Samuel Adams, John Adams, Robert Treat-Paine, Elbridge Gerry.

RHODE-ISLAND. — Stephen Hopkins, William Ellery.

CONNECTICUT. — Roger Sherman, Samuel Huntington, William Williams, Oliver Wolcott.

NEW-YORK. — William Floyd, Philip Livingston, Francis Lewis, Lewis Morris.

New-Jersey. — Richard Stockton, John Witherspoon, Francis Hopkinson, John Hart, Abraham Clark.

Pennsylvanie. — Robert Morris, Benjamin Rush, Benjamin Franklin, John Morton, George Clymer, James Smith, George Taylor, James Wilson, George Ross.

Delaware. — Cæsar Rodney, George Read, Thomas M'Kean.

Maryland. — Samuel Chase, William Paca, Thomas Stone, Charles Carroll de Carrollton.

Virginie. — George Wythe, Richard Henry Lee, Thomas Jefferson, Benjamin Harrison, Thomas Nelson Jr, Francis Lightfoot Lee, Carter Braxton.

Caroline du Nord. — William Hooper, Joseph Hewes, John Penn.

Caroline du Sud. — Edward Rutledge, Thomas Hagward Jr, Thomas Lynch Jr, Arthur Middleton.

Géorgie. — Button Gwinnett, Lyman Hall, George Walton.

DISCOURS PRONNCÉ PAR WILLIAM PITT (LORD CHATAM) A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 14 JANVIER 1766, POUR DEMANDER LE RAPPEL DE LA LOI DU TIMBRE.

Je ne sais si je dois d'abord me livrer à la joie de ce que la maladie, qui depuis si longtemps consume un corps déjà accablé du poids des ans, ait aujourd'hui suspendu sa rage pour me permettre de revoir cette enceinte, et de me retrouver au milieu de cette respectable assemblée, pour l'entretenir d'un sujet qui tient aussi intimement au salut de notre patrie, ou si je dois me plaindre de la rigueur du destin, en contemplant

cette patrie, naguère parvenue au comble de la splendeur et de la puissance, cette Angleterre formidable au monde entier, dévorée par un mal intérieur, déchirée par les discordes civiles, et se précipitant elle-même dans le gouffre où la ligue des plus puissantes nations de l'Europe n'avait pu l'entraîner. Plût au Ciel que mes infirmités m'eussent laissé la force de me transporter ici, lorsqu'il y fut question, pour la première fois, d'imposer l'Amérique! Si ma faible voix n'avait pas été capable de détourner le cours des calamités qui ont fondu sur nous, et la tempête qui nous menace, au moins mon témoignage eût attesté que j'en étais innocent. Mais aujourd'hui le décret est rendu; et si, selon ma coutume, je n'en veux parler qu'avec retenue, du moins qu'il me soit permis de le faire librement. Certes un sujet plus important ne fut jamais soumis à votre attention, si l'on n'en excepte celui qui, dans le siècle dernier, fut débattu avec tant de véhémence, c'est-à-dire, lorsqu'il fut agité si vous-mêmes deviez être libres ou esclaves. L'orateur qui vient de parler avec tant de passion, soutient qu'il faut que le bill triomphe, parce qu'ainsi le veut notre honneur; ce qui, si je ne me trompe, veut dire qu'à tort ou à raison, il faut poursuivre l'entreprise commencée, et s'acharner après une vaine ombre, qui peut nous mener à notre perte par le droit chemin. Mais le point d'honneur peut-il se mettre en balance avec la justice, avec la raison, avec le droit? En quoi l'honneur peut-il mieux consister que dans l'accomplissement des choses raisonnables? L'Angleterre n'a point le droit de taxer les colonies, quoiqu'elle soit investie à leur égard, je le dis avec la plus grande assurance, de l'autorité suprême et souveraine, en toute autre occurrence quelconque de gouvernement et de législation. Les colons sont sujets de ce royaume; ils jouissent autant que vous-mêmes de tous les droits naturels propres à l'espèce humaine, et des priviléges particuliers qui distinguent les citoyens anglais; ils sont également régis par les lois de notre pays; ils participent également à la constitution de cette terre de liberté. L'imposi-

tion des taxes ne fait point partie de l'autorité qui gouverne, ou de celle qui fait les lois, les impôts étant des dons volontaires, des concessions gratuites qui ne peuvent provenir que des communes. Les trois pouvoirs suprêmes du royaume concourent à la législation ; mais quant aux taxes, le concours des pairs et de la couronne n'est nécessaire que pour l'authenticité des actes qui les imposent, c'est-à-dire pour leur donner la forme prescrite par la loi. Mais le don et la concession appartiennent aux seules communes ; or, cette chambre représente les communes, comme elles représentent elles-mêmes virtuellement le reste des habitants. C'est pourquoi, lorsque nous, membres de cette chambre, nous donnons ou concédons quelque chose, nous donnons et concédons ce qui est à nous. Mais qu'avons-nous à faire dans les impositions de l'Amérique? notre bien? Non : nous concédons à Votre Majesté le bien de ses communes d'Amérique. Peut-il rien s'imaginer de plus absurde? On a affirmé à l'instant qu'il n'y avait aucune différence entre les impositions intérieures et extérieures, et que l'établissement des taxes était une partie essentielle de la législation. Mais de grâce, la couronne et les pairs ne sont-ils pas, aussi bien que les communes, investis de la puissance législative? Assurément. La couronne et les pairs ont-ils donc le droit de mettre des impôts? Non, certes, et jamais personne ne l'a prétendu.

Eh bien donc! George Greenville, si ces deux propositions sont vraies, comme vous-même vous en convenez, ne s'ensuit-il pas de nécessité que l'imposition des taxes ne fait point partie de la législation simple, et qu'elle forme une attribution différente? On nous a dit que les Américains étaient représentés ici virtuellement ; mais, je le demande, par quelle province, par quel comté, quelle ville ou quel bourg sont-ils représentés? C'est sans doute par quelque province, comté, ville ou bourg, qu'eux ni leurs ancêtres n'ont jamais ni vu, ni connu, que jamais ils ne verront, ni connaîtront. Les communes de l'Améri-

que, c'est-à-dire leurs assemblées, voilà leurs représentants; ils ont toujours eu et exercé, ils ont et exercent encore le droit de taxer les colons; et s'ils n'avaient pas eu ce droit, n'auraient-ils point été esclaves? Je ne suis point venu ici armé de toutes pièces, je n'ai pas fouillé soigneusement dans les vieux livres de nos statuts, comme l'a fait le redoutable adversaire que je combats. Mais je sais, du moins, que, si l'on veut prendre exemple sur les faits antiques, on reconnaîtra que, sous les règnes mêmes les plus absolus, personne ne fut taxé qu'il ne fût représenté : et de nos jours, ceux qui n'envoient pas de députés au parlement sont tous, du moins, habitants de la Grande-Bretagne; ils peuvent voter dans l'élection de ces députés, ou enfin ils sont liés par plus d'un rapport avec ceux qui votent. Plût au Ciel, néanmoins, qu'ils fussent tous mieux représentés qu'ils ne le sont! C'est le vice de notre constitution; et peut-être arrivera-t-il un jour (c'est ma joie de le penser) où le mode de la représentation, partie si essentielle de notre organisation civile et la principale sauvegarde de notre liberté, sera porté à cette perfection qui doit faire l'objet des vœux de tout bon Anglais. On demande comment et depuis quand l'Amérique est émancipée? Et moi, de mon côté, je demande comment et depuis quand elle est esclave? On dit dans cette chambre que l'étendard de la rébellion y est dressé : et c'est ainsi qu'on ose noter d'infamie la plus belle prérogative des sénateurs anglais, celle de dire ce qu'ils pensent, et de parler librement et sans fard des choses qui touchent à la patrie! Ils ont loyalement manifesté leur opinion sur cette loi fatale; ils ont pressenti, ils ont annoncé les périls qui nous menacent; et cette franchise leur est imputée à crime! C'est une profonde affliction pour moi de voir qu'on ne puisse plus exprimer son opinion dans cette chambre, sans se rendre coupable : il faut nous préparer au plus sinistre avenir, si nos voix, nos cœurs, nos mains n'osent plus s'opposer avec courage à la tyrannie dont nous sommes menacés. L'orateur précédent nous dit que l'Amérique

est obstinée, que l'Amérique est presque en complète rébellion. Eh bien! je me réjouis de ce que l'Amérique a résisté! Trois millions d'hommes assez morts à tout sentiment de liberté pour se soumettre volontairement à devenir esclaves, auraient été des instruments propres à faire des esclaves du reste. L'honorable membre a dit encore, car il est riche en paroles acerbes, que l'Amérique est ingrate : il a exalté jusqu'aux cieux sa bonté envers elle; mais cette bonté, à tout prendre, n'avait-elle pas pour premier objet l'avantage de l'Angleterre? Comment donc l'Amérique est-elle ingrate? Ne nous rend-elle pas bon compte d'elle-même? Les profits que retire la Grande-Bretagne de son commerce d'Amérique sont de deux millions sterling par an. Voilà quel a été l'aliment de vos triomphes dans tout le cours de la dernière guerre. Les terres qui, soixante-dix ans auparavant, rapportaient 2,000 livres de rente, en rapportent 3,000 aujourd'hui, et c'est à l'Amérique que nous en sommes redevables. C'est le prix qu'elle vous paie pour votre protection; et je ne parle pas même ici de l'accroissement de la population des colonies, de l'affluence des nouveaux habitants qui s'y rendent de tous les points de l'Europe, et du développement ultérieur du commerce américain, s'il est régi par de sages lois.

Et il faudrait encore écouter les discours d'un publicain, qui vient se vanter de vouloir ériger en signe de droit, qui n'existe pas, quelques misérables sommes qui entrent dans le trésor royal! Il se plaint d'avoir été maltraité dans les papiers publics! Je n'ai rien à lui dire à ce sujet, sinon que c'est un malheur commun à tous ceux qui se sont élevés en grade ou qui prennent part à la gestion de la chose publique. Il prétend, en outre, que lorsqu'il a proposé pour la première fois cet impôt du timbre, personne ne s'est levé pour le combattre. Mais qui ne sait combien est grande la retenue de cette chambre, lorsqu'il s'agit de contredire un ministre? Si ces honorables membres ne parviennent pas cependant à s'en dépouiller, je crois bien que les peuples les dépouilleront d'une grande partie du respect et de

la confiance qu'ils leur ont accordés. On parle beaucoup, et peut-être plus qu'il ne serait convenable, de la force et de la puissance de l'Amérique. Mais dans une cause juste, pour la défense d'un droit légitime, l'Angleterre a des moyens plus que suffisants pour réduire l'Amérique à l'obéissance. Toutefois, quand il s'agit d'opérer une injustice évidente, je suis le premier à m'y opposer, à élever mes mains et ma voix pour qu'elle ne s'accomplisse pas. Dans un tel cas, le succès serait déplorable et la victoire périlleuse. Si l'Amérique devait tomber, elle tomberait comme l'homme fort; elle embrasserait et ferait écrouler les colonnes de l'Etat, elle entraînerait avec elle la constitution même. Voilà donc quelle est la paix que vous nous vantez! Ce n'est pas dans le fourreau, mais dans les entrailles de vos compatriotes que vous voulez enfoncer vos épées! Allez-vous vous précipiter dans les discordes civiles, maintenant que toute la maison de Bourbon s'est liguée contre vous? Déjà la France trouble vos pêcheries à Terre-Neuve; déjà elle entrave votre traite des noirs en Afrique; déjà elle retient les biens de vos sujets du Canada au mépris des traités; déjà l'Espagne refuse le rachat des Manilles; déjà leur valeureux conquérant est traité d'infâme traître, de détestable spoliateur. Assurément les Américains ont tort! Ils se sont écartés des devoirs de la prudence et de la modération. Mais vous, par vos injustices, n'aviez-vous pas égaré leur raison? Vos cœurs trouveront-ils la force de les punir pour des égarements qui sont votre ouvrage? Non, sans doute. Que l'Angleterre, comme la plus forte, comme il convient à une mère, soit aujourd'hui la première à user de bénignité et d'indulgence. Excusez leurs erreurs, sachez honorer leurs vertus.

Pour conclure définitivement, je déclare que j'estime plus conforme à notre dignité, plus utile à notre liberté, et en tout plus sûr pour ce royaume, que le bill du timbre soit absolument et immédiatement révoqué. J'opine, en outre, pour qu'il soit déclaré en même temps que l'autorité de la Grande-Bretagne sur

les colonies est souveraine, et qu'elle peut s'étendre à tous les objets quelconques de législation. Statuons, enfin, que nous pouvons régler leur commerce, limiter leurs manufactures, et exercer sur eux nos droits de toute nature, hors celui d'arracher l'argent de leurs mains sans leur consentement.

TRAITÉ D'AMITIÉ ET DE COMMERCE CONCLU ENTRE LE ROI DE FRANCE LOUIS XVI ET LES ÉTATS-UNIS, LE 6 FÉVRIER 1778.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront; *salut.* Comme notre très-cher et bien-aimé le sieur **Conrad-Alexandre Gérard**, syndic royal de la ville de Strasbourg et secrétaire de notre conseil d'Etat, aurait, en vertu des pleins pouvoirs que nous lui avions donnés, conclu, arrêté et signé le 6 février de la présente année 1778, avec les sieurs BENJAMIN FRANKLIN, SILAS DEANE et ARTHUR LEE, Députés du Congrès général des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, également munis de pleins pouvoirs en bonne forme, un Traité d'Amitié et de Commerce dont la teneur s'ensuit :

LE ROI Très-Chrétien et les Treize Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; Savoir, New-Hampshire, la baie de Massachusset, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, les Comtés de New-Castle, de Kent et de Sussex sur la Delaware, Maryland, Virginie, Caroline septentrionale, Caroline méridionale et Géorgie, voulant établir d'une manière équitable et permanente les règles qui devront être suivies relativement à la correspondance et au commerce que les deux parties désirent d'établir entre les deux pays, Etats et sujets respectifs; Sa Majesté Très-Chrétienne et lesdits Etats-Unis ont jugé ne pouvoir mieux atteindre à ce but qu'en prenant pour base de leur arrangement l'égalité et la réciprocité la plus

parfaite et en observant d'éviter toutes les préférences onéreuses, source de discussions, d'embarras et de mécontentements; de laisser à chaque Partie la liberté de faire, relativement au commerce et à la navigation, les règlements intérieurs qui seront à sa convenance; de ne fonder les avantages du commerce que sur son utilité réciproque et sur les lois d'une juste concurrence; et de conserver ainsi de part et d'autre la liberté de faire participer, chacun selon son gré, les autres Nations aux mêmes avantages. C'est dans cet esprit et pour remplir ces vues que Sadite Majesté ayant nommé et constitué pour son Plénipotentiaire le sieur Conrad-Alexandre Gérard, syndic royal de la ville de Strasbourg, secrétaire du Conseil d'Etat de Sa Majesté : Et les Etats-Unis ayant, de leur côté, muni de leurs pleins pouvoirs les sieurs Benjamin Franklin, Député au Congrès général de la part de la Pennsylvanie et Président de la Convention dudit Etat; Silas Deane, ci-devant Député de l'Etat de Connecticut; et Arthur Lee, Conseiller ès Loix : Lesdits Plénipotentiaires respectifs, après l'échange de leurs pleins pouvoirs et après mûre délibération, ont conclu et arrêté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER

Il y aura une paix ferme, inviolable et universelle et une amitié vraie et sincère entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers et successeurs, et entre les Etats-Unis de l'Amérique, ainsi qu'entre les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne et ceux desdits Etats; comme aussi entre les peuples, îles, villes et places situés sous la juridiction du Roi Très-Chrétien et desdits Etats-Unis, et entre leurs peuples et habitants de toutes les classes, sans aucune exception de personnes et de lieux. Les conditions mentionnées au présent Traité seront perpétuelles et permanentes entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers et successeurs et lesdits Etats-Unis.

II

Le Roi Très Chrétien et les Etats-Unis s'engagent mutuellement à n'accorder aucune faveur particulière à d'autres Nations, en fait de commerce et de navigation, qui ne devienne aussitôt commune à l'autre Partie; et celle-ci jouira de cette faveur gratuitement, si la concession est gratuite ou en accordant la même compensation, si la concession est conditionnelle.

III

Les sujets du Roi Très-Chrétien ne paieront dans les ports, havres, rades, contrées, îles, cités et lieux des Etats-Unis ou d'aucun d'entre eux, d'autres ni plus grands droits et impôts, de quelque nature qu'ils puissent être et quelque nom qu'ils puissent avoir, que ceux que les Nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer; et ils jouiront de tous les droits, libertés, immunités et exemptions, en fait de négoce, navigation et commerce, soit en passant d'un port desdits Etats à un autre, soit en y allant ou en revenant de quelque partie ou pour quelque partie du Monde que ce soit, dont les Nations susdites jouissent ou jouiront.

IV

Les sujets, peuples et habitants desdits Etats-Unis et de chacun d'eux, ne paieront dans les ports, havres, rades, îles, villes et places de la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne en Europe, d'autres ni plus grands droits ou impôts de quelque nature qu'ils puissent être et quelque nom qu'ils puissent avoir, que les Nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer, et ils jouiront de tous les droits, libertés, priviléges, immunités et exemptions, en fait de négoce, navigation et commerce, soit en passant d'un port à un autre desdits Etats du Roi Très-Chrétien en Europe, soit en y allant ou en revenant

de quelque partie ou pour quelque partie du Monde que ce soit, dont les Nations susdites jouissent ou jouiront.

V

Dans l'exemption ci-dessus est nommément comprise l'imposition de cent sous par tonneau, établie en France sur les navires Etrangers, si ce n'est lorsque les navires des Etats-Unis chargeront des marchandises de France dans un port de France pour un autre port de la même domination, auquel cas lesdits navires desdits Etats-Unis acquitteront le droit dont il s'agit, aussi longtemps que les autres Nations les plus favorisées seront obligées de l'acquitter : Bien entendu qu'il sera libre auxdits Etats-Unis ou à aucun d'eux d'établir, quand ils le jugeront à propos, un droit équivalent à celui dont il est question pour le même cas pour lequel il est établi dans les ports de Sa Majesté Très-Chrétienne.

VI

Le Roi Très-Chrétien fera usage de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour protéger et défendre tous les vaisseaux et effets appartenants aux sujets, peuples et habitants desdits Etats-Unis et de chacun d'eux, qui seront dans ses ports, havres ou rades, ou dans les mers près de ses pays, contrées, îles, villes et places, et fera tous ses efforts pour recouvrer et faire restituer aux propriétaires légitimes, leurs agents ou mandataires, tous les vaisseaux et effets qui leur seront pris dans l'étendue de sa juridiction : Et les vaisseaux de guerre de Sa Majesté Très-Chrétienne ou les convois quelconques faisant voile sous son autorité, prendront, en toute occasion, sous leur protection les vaisseaux appartenant aux sujets, peuples et habitants desdits Etats-Unis ou d'aucun d'eux, lesquels tiendront le même cours et feront la même route, et ils défendront lesdits vaisseaux aussi longtemps qu'ils tiendront le même cours et sui-

vront la même route, contre toute attaque, force ou violence, de la même manière qu'ils sont tenus de défendre et de protéger les vaisseaux appartenants aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

VII

Pareillement lesdits Etats-Unis et leurs vaisseaux de guerre faisant voile sous leur autorité, protégeront et défendront, conformément au contenu de l'article précédent, tous les vaisseaux et effets appartenants aux sujets du Roi Très-Chrétien, et feront tous leurs efforts pour recouvrer et faire restituer lesdits vaisseaux et effets qui auront été pris dans l'étendue de la juridiction desdits Etats-Unis et de chacun d'eux.

VIII

Le Roi Très-Chrétien emploiera ses bons offices et son entremise auprès du Roi ou Empereur de Maroc ou Fez, des Régences d'Alger, Tunis et Tripoli, ou auprès d'aucun d'entre elles, ainsi qu'auprès de tout autre Prince, Etat ou Puissance des côtes de Barbarie en Afrique et des sujets desdits Roi, Empereur, Etats et Puissance et de chacun d'eux, à l'effet de pourvoir aussi pleinement et aussi efficacement qu'il sera possible, à l'avantage, commodité et sûreté desdits Etats-Unis et de chacun d'eux, ainsi que de leurs sujets, peuples et habitants, leurs vaisseaux et effets contre toute violence, insulte, attaque ou déprédation de la part desdits Princes et Etats Barbaresques ou de leurs sujets.

IX

Les Sujets, Habitants, Marchands, Commandants des navires, Maîtres et Gens de mer des Etats, provinces et domaines des deux Parties, s'abstiendront et éviteront réciproquement de pêcher dans toutes les places possédées ou qui seront pos-

sédées par l'autre Partie. Les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne ne pêcheront pas dans les havres, baies, criques, rades, côtes et places que lesdits Etats-Unis possèdent ou posséderont à l'avenir; et de la même manière, les sujets, peuples et habitants desdits Etats-Unis ne pêcheront pas dans les havres, baies, criques, rades, côtes et places que Sa Majesté Très-Chrétienne possède actuellement ou possédera à l'avenir : Et si quelque navire ou bâtiment était surpris pêchant, en violation du présent Traité, ledit navire ou bâtiment et sa cargaison seront confisqués, après que la preuve en aura été faite dûment; bien entendu que l'exclusion stipulée dans le présent article n'aura lieu qu'autant et si longtemps que le Roi et les Etats-Unis n'auront point accordé à cet égard d'exception à quelque nation que ce puisse être.

X

Les Etats-Unis, leurs citoyens et habitants ne troubleront jamais les sujets du Roi Très-Chrétien dans la jouissance et exercice du droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve, non plus que dans la jouissance indéfinie et exclusive qui leur appartient sur la partie des côtes de cette île, désignée dans le Traité d'Utrecht, ni dans les droits relatifs à toutes et chacune des îles qui appartiennent à Sa Majesté Très-Chrétienne; le tout conformément au véritable sens des Traités d'Utrecht et de Paris.

XI

Les sujets et habitants desdits Etats-Unis, ou de l'un d'eux, ne seront point réputés Aubains en France et conséquemment seront exempts du droit d'Aubaine ou autre droit semblable, quelque nom qu'il puisse avoir : Ils pourront disposer par testament, donation ou autrement, de leurs biens, meubles et immeubles, en faveur de telles personnes que bon leur semblera;

et leurs héritiers sujets desdits Etats-Unis résidant soit en France ou ailleurs, pourront leur succéder *ab intestat*, sans qu'ils aient besoin d'obtenir des lettres de naturalité et sans que l'effet de cette concession leur puisse être contesté ou empêché, sous prétexte de quelques droits ou prérogatives des provinces, villes ou personnes privées : Et seront lesdits héritiers, soit à titre particulier, soit *ab intestat*, exempts de tout droit de Détraction ou autre droit de ce genre, sauf néanmoins les droits locaux, tant et si longtemps qu'il n'en sera point établi de pareils par lesdits Etats-Unis ou aucun d'eux. Les sujets du Roi Très-Chrétien jouiront, de leur côté, dans tous les domaines desdits Etats, d'une entière et parfaite réciprocité, relativement aux stipulations renfermées dans le présent article.

Mais il est convenu en même temps que son contenu ne portera aucune atteinte aux Lois promulguées en France contre les émigrations ou qui pourront être promulguées dans la suite lesquelles demeureront dans toute leur force et vigueur : Les Etats-Unis, de leur côté ou aucun d'entre eux seront libres de statuer sur cette matière telle Loi qu'ils jugeront à propos.

XII

Les navires marchands des deux Parties, qui seront destinés pour des ports appartenant à une Puissance ennemie de l'autre Allié, et dont le voyage ou la nature des marchandises dont ils seront chargés donneraient de justes soupçons, seront tenus d'exhiber, soit en haute mer, soit dans les ports et havres, non-seulement leurs passeports, mais encore les certificats qui constateront expressément que leur chargement n'est pas de la qualité de ceux qui sont prohibés comme contrebande.

XIII

Si l'exhibition desdits certificats conduit à découvrir que le

navire porte des marchandises prohibées et réputées contrebande, consignées pour un port ennemi, il ne sera pas permis de briser les écoutilles desdits navires, ni d'ouvrir aucune caisse, coffre, malle, ballots, tonneaux et autres caisses qui s'y trouveront, ou d'en déplacer et détourner la moindre partie des marchandises, soit que le navire appartienne aux sujets du Roi Très-Chrétien ou aux habitants des Etats-Unis, jusqu'à ce que la cargaison ait été mise à terre, en présence des Officiers des Cours d'Amirauté, et que l'inventaire en ait été fait ; mais on ne permettra pas de vendre, échanger ou aliéner les navires ou leur cargaison en manière quelconque, avant que le procès ait été fait et parfait légalement, pour déclarer la contrebande et que les cours d'amirauté auront prononcé leur confiscation par jugement, sans préjudice néanmoins des navires, ainsi que des marchandises qui, en vertu du Traité, doivent être censés libres. Il ne sera pas permis de retenir ces marchandises, sous prétexte qu'elles ont été entachées par les marchandises de contrebande, et bien moins encore de les confisquer comme des prises légales. Dans le cas où une partie seulement et non la totalité du chargement consisterait en marchandises de contrebande et que le Commandant du vaisseau consente à les délivrer au corsaire qui les aura découvertes, alors le Capitaine qui aura fait la prise, après avoir reçu ces marchandises, doit incontinent relâcher le navire, et ne doit l'empêcher en aucune manière de continuer son voyage ; mais dans le cas où les marchandises de contrebande ne pourraient être toutes chargées sur le vaisseau capteur, alors le Capitaine dudit vaisseau sera le maître, malgré l'offre de remettre la contrebande, de conduire le Patron dans le plus prochain port, conformément à ce qui est prescrit plus haut.

XIV

On est convenu au contraire que tout ce qui se trouvera chargé par les sujets respectifs, sur des navires appartenant

aux ennemis de l'autre Partie, ou à leurs sujets, sera confisqué sans distinction des marchandises prohibées ou non prohibées, ainsi et de même que si elles appartenaient à l'ennemi, à l'exception toutefois des effets et marchandises qui auront été mis à bord desdits navires avant la déclaration de guerre, ou même après ladite déclaration, si au moment du chargement on a pu l'ignorer, de manière que les marchandises des sujets des deux Parties, soit qu'elles se trouvent du nombre de celles de contrebande ou autrement, lesquelles, comme il vient d'être dit, auront été mises à bord d'un vaisseau appartenant à l'ennemi avant la guerre, ou même après ladite déclaration, lorsqu'on l'ignorait, ne seront en aucune manière sujettes à confiscation, mais seront fidèlement et de bonne foi rendues sans délai à leurs propriétaires qui les réclameront ; bien entendu néanmoins qu'il ne soit pas permis de porter dans les ports ennemis les marchandises qui seront de contrebande. Les deux parties contractantes conviennent que le terme de deux mois passé depuis la déclaration de guerre, leurs sujets respectifs, de quelque partie du monde qu'ils viennent, ne pourront plus alléguer l'ignorance dont il est question dans le présent article.

XV

Et afin de pourvoir plus efficacement à la sûreté des sujets des deux parties contractantes, pour qu'il ne leur soit fait aucun préjudice par les vaisseaux de guerre de l'autre Partie, ou par des Armateurs particuliers, il sera fait défenses à tous Capitaines des vaisseaux de Sa Majesté Très-Chrétienne et desdits Etats-Unis et à tous leurs sujets, de faire aucun dommage ou insulte à ceux de l'autre Partie ; et au cas où ils y contreviendraient, ils en seront punis, et de plus ils seront tenus et obligés en leurs personnes et en leurs biens, de réparer tous les dommages et intérêts.

XVI

Tous vaisseaux et marchandises de quelque nature que ce puisse être, lorsqu'ils auront été enlevés des mains de quelques Pirates en pleine mer, seront amenés dans quelque port de l'un des deux Etats et seront remis à la garde des Officiers dudit port, afin d'être rendus en entier à leur véritable propriétaire, aussitôt qu'il aura dûment et suffisamment fait conster de sa propriété.

XVII

Les vaisseaux de guerre de Sa Majesté Très-Chrétienne et ceux des Etats-Unis, de même que ceux que leurs sujets auront armés en guerre, pourront en toute liberté conduire, où bon leur semblera, les prises qu'ils auront faites sur leurs ennemis, sans être obligés à aucuns droits, soit des sieurs Amiraux ou de l'Amirauté, ou d'aucuns autres, sans qu'aussi lesdits vaisseaux ou lesdites prises, entrant dans les havres ou ports de Sa Majesté Très-Chrétienne ou desdits Etats-Unis, puissent être arrêtés ou saisis, ni que les Officiers des lieux puissent prendre connaissance de la validité desdites prises, lesquelles pourront sortir et être conduites franchement et en toute liberté, aux lieux portés par les commissions dont les Capitaines desdits vaisseaux seront obligés de faire apparoir. Et au contraire ne sera donné asile ni retraite dans leurs ports ou havres, à ceux qui auront fait des prises sur les sujets de Sa Majesté ou desdits Etats-Unis; et s'ils sont forcés d'y entrer par tempête ou péril de la mer, on les fera sortir le plus tôt qu'il sera possible.

XVIII

Dans le cas où un vaisseau appartenant à l'un des deux Etats, ou à leurs sujets, aura échoué, fait naufrage ou souffert quelqu'autre dommage, sur les côtes ou sous la domination de

l'une des deux parties, il sera donné toute aide et assistance amiable aux personnes naufragées ou qui se trouvent en danger, et il leur sera accordé des saufconduits, pour assurer leur passage et leur retour dans leur patrie.

XIX

Lorsque les sujets et habitants de l'une des deux Parties avec leurs vaisseaux, soit publics et de guerre, soit particuliers et marchands, seront forcés par une tempête, par la poursuite des pirates et des ennemis, ou par quelque autre nécessité urgente, de chercher refuge et un abri, de se retirer et entrer dans quelqu'une des rivières, baies, rades ou ports de l'une des deux Parties, ils seront reçus et traités avec humanité et honnêteté et jouiront de toute amitié, protection et assistance, et il leur sera permis de se pourvoir de rafraîchissements, de vivres et de toutes choses nécessaires pour leur subsistance, pour la réparation de leurs vaisseaux et pour continuer leur voyage, le tout moyennant un prix raisonnable; et ils ne seront retenus en aucune manière, ni empêchés de sortir desdits ports ou rades, mais pourront se retirer et partir quand et comme il leur plaira, sans aucun obstacle ni empêchement.

XX

Afin de promouvoir d'autant mieux le commerce des deux côtés, il est convenu que, dans le cas où la guerre surviendrait entre les deux nations susdites, il sera accordé six mois après la déclaration de guerre, aux marchands dans les villes et cités qu'ils habitent, pour rassembler et transporter leurs marchandises; et s'il en est enlevé quelque chose, ou s'il leur a été fait quelque injure durant le terme prescrit ci-dessus, par l'une des deux Parties, leurs peuples ou sujets, il leur sera donné à cet égard pleine et entière satisfaction.

XXI

Aucun sujet du Roi Très-Chrétien ne prendra de commission

ou de lettres de marque pour armer quelque vaisseau ou vaisseaux, à l'effet d'agir comme Corsaire contre lesdits Etats-Unis ou quelques-uns d'entre eux, ou contre les sujets, peuples et habitants d'eux, ou contre leur propriété, ou celle des habitants d'aucun d'entre eux, de quelque Prince que ce soit avec lequel lesdits Etats-Unis seront en guerre. De même aucun citoyen, sujet ou habitant des susdits Etats-Unis et de quelqu'un d'entre eux, ne demandera ni n'acceptera aucune commission ou lettres de marque pour armer quelque vaisseau ou vaisseaux, pour courir sus aux sujets de sa Majesté Très-Chrétienne, ou à quelqu'un d'entre eux, ou leur propriété de quelque Prince ou Etats que ce soit avec qui Sadite Majesté se trouvera en guerre; et si quelqu'un de l'une ou de l'autre Nation prenait de pareilles commissions ou lettres de marque, il sera puni comme pirate.

XXII

Il ne sera permis à aucun Corsaire étranger, non appartenant à quelque sujet de Sa Majesté Très-Chrétienne, ou à un citoyen desdits Etats-Unis, lequel aura une commission de la part d'un Prince ou d'une Puissance en guerre avec l'une des deux Nations, d'armer leurs vaisseaux dans les ports de l'une des deux Parties, ni d'y vendre les prises qu'il aura faites, ni décharger en aucune manière quelconque les vaisseaux, marchandises, ou aucune partie de leur cargaison; il ne sera même pas permis d'acheter d'autres vivres que ceux qui lui seront nécessaires pour se rendre dans le port le plus voisin du Prince ou de l'Etat dont il tient sa commission.

XXIII

Il sera permis à tous et un chacun des sujets du Roi Très-Chrétien et aux citoyens, peuples et habitants des susdits Etats-Unis, de naviguer avec leurs bâtiments avec toute liberté et sûreté, sans qu'il puisse être fait d'exception à cet égard, à rai-

son des propriétaires des marchandises chargées sur lesdits bâtiments, venant de quelque port que ce soit, et destinés pour quelque place d'une Puissance actuellement ennemie, ou qui pourra l'être dans la suite de Sa Majesté Très-Chrétienne ou des Etats-Unis. Il sera permis également aux sujets et habitants susmentionnés de naviguer avec leurs vaisseaux et marchandises et de fréquenter avec la même liberté et sûreté, les places, ports et havres des Puissances ennemies des deux Parties contractantes, ou d'une d'entre elles, sans opposition ni trouble, et de faire le commerce, non-seulement directement, des ports de l'ennemi susdit à un port neutre, mais aussi d'un port ennemi à un autre port ennemi, soit qu'il se trouve sous sa juridiction ou sous celle de plusieurs; et il est stipulé par le présent Traité que les bâtiments libres assureront également la liberté des marchandises, et qu'on jugera libres toutes les choses qui se trouveront à bord des navires appartenant aux sujets d'une des Parties contractantes, quand même le chargement ou partie de celui-ci appartiendrait aux ennemis de l'une des deux; bien entendu néanmoins que la contrebande sera toujours exceptée. Il est également convenu que cette même liberté s'étendrait aux personnes qui pourraient se trouver à bord d'un bâtiment libre, quand même elles seraient ennemies de l'une des deux Parties contractantes, et elles ne pourront être enlevées desdits navires, à moins qu'elles ne soient militaires et actuellement au service de l'ennemi.

XXIV

Cette liberté de navigation et de commerce doit s'étendre sur toutes sortes de marchandises, à l'exception seulement de celles qui sont désignées sous le nom de *Contrebande :* Sous ce nom de contrebande ou de marchandises prohibées, doivent être compris les armes, canons, bombes avec leurs fusées et autres choses y relatives, boulets, poudres à tirer, mèches, piques, épées, lances, dards, hallebardes, mortiers, pétards, grenades,

salpêtre, fusils, balles, boucliers, casques, cuirasses, cottes de mailles et autres armes de cette espèce, propres à armer les soldats, porte-mousquetons, baudriers, chevaux avec leurs équipages, et tous autres instruments de guerre quelconques : Les marchandises dénommées ci-après ne seront pas comprises parmi la contrebande ou choses prohibées; savoir, toutes sortes de draps et toutes autres étoffes de laine, lin, soie, coton ou d'autres matières quelconques; toutes sortes de vêtements avec les étoffes dont on a coutume de les faire, l'or et l'argent monnayé ou non, l'étain, le fer, laiton, cuivre, airain, charbon, de même que le froment et l'orge, et toute autre sorte de blés et légumes; le tabac et toutes les sortes d'épiceries, la viande salée et fumée, poisson salé, fromage et beurre, bière, huiles, vins, sucres et toute espèce de sel et en général toutes provisions servant à la nourriture de l'homme, et pour le soutien de sa vie; de plus toutes sortes de coton, de chanvre, lin, goudron, poix, cordes, câbles, voiles, toiles à voiles, ancres, parties d'ancres, mâts, planches, madriers et bois de toute espèce, et autres choses propres à la construction et réparation des vaisseaux et autres matières quelconques qui n'ont pas la forme d'un instrument préparé pour la guerre, par terre comme par mer, ne seront pas réputées contrebande et encore moins celles qui sont déjà préparées pour quelqu'autre usage : Toutes les choses dénommées ci-dessus doivent être comprises parmi les marchandises libres, de même que toutes les autres marchandises et effets qui ne sont pas compris et particulièrement nommés dans l'énumération des marchandises de contrebande, de manière qu'elles pourront être transportées et conduites de la manière la plus libre, par les sujets des deux Parties contractantes dans des places ennemies, à l'exception néanmoins de celles qui se trouveraient actuellement assiégées, bloquées ou investies.

XXV

Afin d'écarter et de prévenir de part et d'autre toutes discussions et querelles, il a été convenu que, dans le cas où l'une des deux Parties se trouverait engagée dans une guerre, les vaisseaux et bâtiments appartenant aux sujets ou peuple de l'autre allié, devront être pourvus de lettres de mer ou passeports, lesquels exprimeront le nom, la propriété et le port du navire, ainsi que le nom et la demeure du maître ou commandant dudit vaisseau, afin qu'il apparaisse par là que le même vaisseau appartient réellement et véritablement aux sujets de l'une des deux Parties contractantes, lequel passeport devra être expédié selon le modèle annexé au présent Traité : ces passeports devront également être renouvelés chaque année, dans le cas où le vaisseau retourne chez lui dans l'espace d'une année. Il a été convenu également que les vaisseaux susmentionnés, dans le cas où ils seraient chargés, devront être pourvus non-seulement de passeports, mais aussi de certificats contenant le détail de la cargaison, le lieu d'où le vaisseau est parti et la déclaration des marchandises de contrebande qui pourraient se trouver à bord; lesquels certificats devront être expédiés dans la forme accoutumée, par les officiers du lieu d'où le vaisseau aura fait voile ; et s'il était jugé utile ou prudent d'exprimer dans lesdits passeports la personne à laquelle les marchandises appartiennent, on pourra le faire librement.

XXVI

Dans le cas où les vaisseaux des sujets et habitants de l'une des deux Parties contractantes approcheraient des côtes de l'autre, sans cependant avoir le dessein d'entrer dans le port, ou après être entrés, sans avoir le dessein de décharger la cargaison ou rompre leur charge, on se conduira à leur égard suivant les règlements généraux prescrits ou à prescrire, relativement à l'objet dont il est question.

XXVII

Lorsqu'un bâtiment, appartenant auxdits sujets, peuple et habitants de l'une des deux Parties, sera rencontré naviguant le long des côtes ou en pleine mer, par un vaisseau de guerre de l'autre, ou par un armateur, ledit vaisseau de guerre ou armateur, afin d'éviter tout désordre, se tiendra hors de la portée du canon et pourra envoyer sa chaloupe à bord du bâtiment marchand, et y faire entrer deux ou trois hommes auxquels le maître ou commandant du bâtiment montrera son passeport, lequel devra être conforme à la formule annexée au présent Traité, et constatera la propriété du bâtiment, et après que ledit bâtiment aura exhibé un pareil passeport, il lui sera libre de continuer son voyage, et il ne sera pas permis de le molester, ni de chercher en aucune manière de lui donner la chasse ou de le forcer de quitter la course qu'il s'était proposée.

XXVIII

Il est convenu que lorsque les marchandises auront été chargées sur les vaisseaux ou bâtiments de l'une des deux Parties contractantes, elles ne pourront plus être assujetties à aucune visite, toute visite et recherche devant être faites avant le chargement, et les marchandises prohibées devant être arrêtées et saisies sur la plage avant de pouvoir être embarquées, à moins qu'on n'ait des indices manifestes ou des preuves de versements frauduleux. De même aucun des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne ou des États-Unis, ni leurs marchandises, ne pourront être arrêtés ni molestés pour cette cause, par aucune espèce d'embargo, et les seuls sujets de l'État, auxquels lesdites marchandises auront été prohibées, et qui se seront émancipés à vendre et aliéner de pareilles marchandises, seront dûment punis pour cette contravention.

XXIX

Les deux Parties contractantes se sont accordé mutuelle-

ment la faculté de tenir dans leurs ports respectifs des consuls, vice-consuls, agents et commissaires, dont les fonctions seront réglées par une convention particulière.

XXX

Pour d'autant plus favoriser et faciliter le commerce que les sujets des États-Unis feront avec la France, le Roi Très-Chrétien leur accordera en Europe un ou plusieurs ports francs, dans lesquels ils pourront amener et débiter toutes les denrées et marchandises provenant des treize États-Unis : Sa Majesté conservera d'un autre côté, aux sujets desdits Etats, les ports francs qui ont été et sont ouverts dans les îles françaises de l'Amérique ; de tous lesquels ports francs lesdits sujets des États-Unis jouiront, conformément aux règlements qui en détermineront l'usage.

XXXI

Le présent Traité sera ratifié de part et d'autre, et les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois ou plus tôt si faire se peut : En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé les articles ci-dessus, tant en langue française qu'en langue anglaise, déclarant néanmoins que le présent Traité a été originairement rédigé et arrêté en langue française et qu'ils y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le sixième jour du mois de février mil sept cent soixante-dix-huit.

C. A. Gérard. B. Franklin. Silas Deane. Arthur Lee.
(L. S.) (L. S.) (L. S.) (L. S.)

Forme des passeports et lettres qui doivent être donnés aux vaisseaux et barques, conformément à l'*article* XXV du Traité ci-dessus.

A tous ceux qui les présentes verront ; soit notoire que f

culté et permission a été accordée à maître ou commandant du navire appelé de la ville de de la capacité de tonneaux ou environ, se trouvant présentement dans le port et havre de et destiné pour chargé de . Qu'après que son navire a été visité et avant son départ, il prêtera serment entre les mains des officiers de marine, que ledit navire appartient à un ou plusieurs sujets de dont l'acte sera mis à la fin des présentes ; de même qu'il gardera et fera garder par son équipage les ordonnances et règlements maritimes; et remettra une liste signée et confirmée par témoins, contenant les noms et surnoms, les lieux de naissance et la demeure des personnes composant l'équipage de son navire, et de tous ceux qui s'y embarqueront, lesquels il ne recevra pas à bord, sans la connaissance et permission des officiers de marine : et dans chaque port ou havre où il entrera avec son navire, il montrera la présente Permission aux officiers et juges de marine et leur fera un rapport fidèle de ce qui s'est passé durant son voyage ; et il portera les couleurs, armes et enseignes du (Roi ou des États-Unis) durant sondit voyage : En témoin de quoi nous avons signé les présentes, les avons fait contre-signer par et y avons fait apposer le sceau de nos armes. DONNÉ à le de l'an de grâce le

Nous, ayant agréable le susdit Traité d'amitié et de commerce en tous et chacun les points et articles qui y sont contenus et déclarés, les avons, tant pour nous que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries et sujets, acceptés, approuvés, ratifiés et confirmés; et par ces présentes signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions et confirmons, et le tout promettons, en foi et parole de Roi, sous l'obligation et hypothèque de tous et un chacun nos biens présents et à venir, garder et observer inviolablement, sans ja-

mais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles, le seizième jour du mois de juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-dix-huit, et de notre règne le cinquième.

Signé Louis.

Par le Roi, *signé* Gravier de Vergennes.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SIGNÉ A PARIS LE 3 SEPTEMBRE 1783.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

La divine Providence s'étant plu à disposer les cœurs du sérénissime et très-puissant prince George trois, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, duc de Brunswick et de Lunebourg, archi-trésorier et prince-électeur du Saint-Empire, etc..... Et des États-Unis d'Amérique, d'oublier toutes les mésintelligences et différends passés qui ont malheureusement interrompu les bonnes relations et l'amitié qu'ils désirent mutuellement renouer; et à établir un commerce également profitable et satisfaisant entre les deux pays, sur la base d'avantages réciproques et de commodité mutuelle; afin d'étendre et d'assurer aux deux Parties une paix et une harmonie perpétuelles; et ayant dans ce but désiré, déjà posé les bases de paix et de réconciliation par les articles provisoires signés à Paris, le 30 novembre 1782, par les commissaires autorisés de chaque Partie, lesquels articles devaient être insérés et former le traité de paix à conclure entre la couronne de la Grande-Bretagne et lesdits États-Unis, mais lequel Traité ne devait pas être conclu jusqu'à ce que les

conditions de paix fussent convenues entre la Grande-Bretagne et la France, et que Sa Majesté Britannique fût conformément prête à conclure cedit Traité; et le Traité entre la Grande-Bretagne et la France ayant depuis été conclu, Sa Majesté Britannique et les États-Unis d'Amérique, afin de donner plein effet aux articles provisoires susmentionnés, d'accord avec leur teneur, ont constitué et nommé, savoir, Sa Majesté Britannique de son côté : David Hartley, Esq[r], membre du Parlement de la Grande-Bretagne, et lesdits États-Unis de leur côté : John Adams, Esq[r], dernièrement commissaire des États-Unis d'Amérique près la cour de Versailles, dernièrement délégué au congrès par la province de Massachusetts, et chef de la justice dans ledit État, et ministre plénipotentiaire desdits États-Unis près les très-puissants états-généraux des Pays-Bas; Benjamin Franklin, Esq[r], dernièrement délégué au congrès par l'État de la Pennsylvanie, président de la convention dudit État, et ministre plénipotentiaire des États-Unis près la cour de Versailles; John Jay, Esq[r], dernièrement président du congrès et chef de la justice dans l'État de New-York et ministre plénipotentiaire desdits États-Unis près la cour de Madrid; pour être les plénipotentiaires chargés de conclure et de signer le présent Traité définitif; qui après s'être mutuellement communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, ont convenu entre eux et confirmé les articles suivants :

ARTICLE PREMIER

Sa Majesté Britannique reconnaît lesdits États-Unis, à savoir : le New-Hampshire, la baie de Massachusetts, les Plantations de Rhode-Island et de Providence, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie, pour des États souverains et indépendants; elle traite avec eux comme tels, et pour elle-même, ses héritiers et suc-

cesseurs, elle abandonne toute prétention au gouvernement, à la propriété et aux droits territoriaux desdits États ou de quelque partie desdits.

II

Et afin que toutes querelles qui pourraient surgir dans l'avenir au sujet des Frontières desdits États-Unis puissent être évitées, il est par le présent convenu et déclaré que leurs Frontières sont et seront les suivantes, à savoir : de l'angle Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse, à savoir : Cet angle qui est formé par une ligne tirée au Nord de la source de la Rivière Sainte-Croix aux Highlands divisant ainsi ces Rivières qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui coulent dans l'Océan Atlantique à l'ouest-nord-ouest de la source de la Rivière Connecticut ; de là, en descendant par le milieu de cette Rivière jusqu'au quarante-cinquième Degré de latitude Nord ; de là, par une ligne tirée à l'ouest jusqu'à celle atteignant la Rivière Iroquois ou Caatraquy ; de là, par le milieu de ladite Rivière jusqu'au lac Ontario ; par le milieu dudit lac jusqu'à ce qu'elle atteigne la voie de communication par eau entre ce lac et le lac Erie; de là, par le milieu dudit lac, jusqu'à ce qu'elle arrive à la communication par eau entre ce lac et le lac Huron ; de là, par le milieu de ladite communication par eau jusqu'au lac Huron; de là, par le milieu dudit lac jusqu'à la communication par eau entre ce lac et le lac Supérieur; de là, à travers le lac Supérieur au nord des îles Royales et Phelipeaux jusqu'au long lac; de là, par le milieu dudit long lac et par la communication par eau entre ce lac et le lac des Bois jusqu'audit lac des Bois ; de là, à travers ledit lac jusqu'à son point nord-ouest extrême, et de là, par une ligne courbe courant vers l'ouest jusqu'au fleuve Mississipi ; de là, par une ligne tirée au milieu dudit fleuve Mississipi jusqu'à ce qu'elle coupe la partie extrême Nord du trente et unième degré de latitude Nord. Au Sud, par une ligne tirée à l'est de la dernière ligne ci-dessus

indiquée à la latitude de trente et un degrés Nord de l'Equateur jusqu'au milieu de la Rivière Apalachicola ou Catahouche; de là, par le milieu de ladite jusqu'à sa jonction avec la rivière Flint; de là, droit à la source de la Rivière Sainte-Marie; et de là en descendant par le milieu de la rivière Sainte-Marie jusqu'à l'Océan Atlantique. A l'Est, par une ligne tirée au milieu de la rivière Sainte-Croix depuis son embouchure dans la baie de Fundy jusqu'à sa source, et depuis sa source directement au Nord jusqu'aux précités Highlands, lesquels divisent les rivières qui se déversent dans l'Océan Atlantique de celles qui coulent dans le fleuve Saint-Laurent; comprenant toutes îles dans un rayon de vingt lieues de quelque partie des côtes des États-Unis, et situées entre des lignes tirées à l'est des points où lesdites Frontières entre la Nouvelle-Écosse d'un côté et la Floride-Orientale de l'autre toucheront respectivement la baie de Fundy et l'Océan Atlantique, à l'exception de telles îles qui sont maintenant ou jusqu'à présent ont été dans les limites de ladite Province de la Nouvelle-Écosse.

III

Il est convenu que le peuple des États-Unis continuera à jouir sans être contrarié du droit de prendre du poisson de toute sorte sur le Grand-Banc et sur tous les autres Bancs de Terre-Neuve, aussi dans le golfe Saint-Laurent et dans tous les autres endroits de la mer où les habitants des deux Pays avaient l'habitude jusqu'à ce moment de pêcher. Et aussi, que les habitants des États-Unis auront la faculté de prendre du poisson de toute espèce sur toute partie de la côte de Terre-Neuve où les pêcheurs britanniques viendront eux-mêmes (mais non pour y sécher ou saler ledit poisson sur cette île) et aussi sur les côtes, baies et criques de toutes autres possessions de Sa Majesté Britannique en Amérique; et que les Pêcheurs américains auront la faculté de sécher et de saler leurs pois-

sons dans n'importe laquelle des baies, havres et criques inhabités de la Nouvelle-Écosse, des îles Magdeleine et du Labrador, tant que lesdits resteront inhabités ; mais aussitôt que lesdits ou quelqu'un d'entre eux sera habité, il ne sera plus permis auxdits pêcheurs de sécher ou de saler leurs poissons sur ces établissements, sans le consentement préalable donné à cet effet par les Habitants, Propriétaires ou Possesseurs du sol.

IV

Il est convenu que les créanciers de chaque Partie ne rencontreront aucune entrave légale au recouvrement de la valeur entière en monnaie sterling de toutes dettes contractées *bona fide* jusqu'à ce moment.

V

Il est convenu que le Congrès recommandera instamment aux Législatures des Etats respectifs de pourvoir à la restitution de tous droits, biens et propriétés appartenant à de véritables sujets britanniques qui ont été confisqués ; et aussi des droits, biens et propriétés de Personnes demeurant dans des districts au pouvoir des armes de Sa Majesté, et qui n'ont pas porté les armes contre lesdits États-Unis ; et que les personnes de toutes autres classes auront la franche liberté de se rendre à quelque Partie ou Parties de quelqu'un des treize Etats-Unis, et d'y demeurer douze mois sans être exposées à aucune vexation dans leurs essais d'obtenir la restitution de tels de leurs droits, biens et propriétés qui auront pu être confisqués ; et que le Congrès devra aussi recommander aux différents Etats d'examiner de nouveau et de réviser tous actes ou lois touchant ces choses, afin de mettre cesdits actes ou lois parfaitement en accord non-seulement avec la justice et l'équité, mais avec cet esprit de conciliation qui, au retour des bienfaits de la paix, doit universellement prévaloir. Le congrès devra aussi recommander instamment aux différents Etats que les propriétés, biens et droits

de telles personnes indiquées plus haut, leur soient rendus, remboursant aux Personnes qui pourraient en être actuellement possesseurs, le prix *bona fide* (lorsqu'il en aura été payé un) que ces Personnes pourront avoir payé pour acheter quelqu'un de ces biens, droits et propriétés depuis leur confiscation.

Et il est convenu que toutes Personnes qui ont un intérêt dans des terres confisquées, soit par dettes, mariage ou autrement, ne se verront opposer aucune entrave légale dans la poursuite de leurs justes droits.

VI

Il est convenu qu'il ne sera plus fait à l'avenir aucune confiscation ou commencé de poursuites contre quelque personne ou personnes, à cause de la part qu'elle ou qu'elles peuvent avoir prise dans la présente guerre, et qu'aucune personne ne devra, pour cette cause, subir quelque perte ou préjudice, soit dans sa personne, sa liberté ou sa propriété et que celles qui peuvent être emprisonnées pour cette cause, au moment de la ratification du Traité en Amérique, seront immédiatement mises en liberté, et les poursuites dirigées contre elles abandonnées.

VII

Il y aura une paix ferme et perpétuelle entre Sa Majesté Britannique et lesdits Etats, et entre les sujets de l'un et les citoyens de l'autre; en conséquence, toutes Hostilités tant sur mer que sur terre devront cesser dès ce moment. Tous les prisonniers retenus par les deux Parties seront mis en liberté, et Sa Majesté Britannique devra, avec toute la célérité possible, et sans causer aucun dommage, ou emmener aucun nègre ou autre propriété appartenant aux Habitants américains, retirer toutes ses armées, garnisons et flottes desdits Etats-Unis, et de tout poste, place et havre qui en dépendent; laissant les fortifications, et l'artillerie américaine qui peut s'y trouver, et devra

aussi ordonner et faire que toutes archives, registres, actes et papiers appartenant à quelqu'un desdits Etats ou à leurs citoyens qui, au cours de la guerre, pourraient être tombés entre les mains de ses officiers, soient à l'instant restitués et livrés aux Etats et aux personnes propres à qui ils appartiennent.

VIII

La navigation du fleuve Mississipi, depuis sa source jusqu'à l'Océan, sera désormais libre et ouverte aux sujets de la Grande-Bretagne et aux citoyens des Etats-Unis.

IX

En cas qu'il arrive qu'une place ou un territoire appartenant à la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis soit conquis par les armes de l'un ou de l'autre avant la réception desdits articles provisoires en Amérique, il est convenu que lesdits territoires ou places seront rendus sans difficulté et sans qu'aucune indemnité soit réclamée.

X

Les ratifications solennelles du présent Traité expédiées en bonne et due forme devront être échangées entre les Parties contractantes dans l'espace de six mois, ou plus tôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent Traité. En témoignage de quoi, NOUS, les soussignés, leurs Ministres Plénipotentiaires, avons, en leur Nom et en vertu de nos Pleins Pouvoirs, signé de nos mains le présent Traité définitif et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Paris, ce troisième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil sept cent quatre-vingt-trois.

(L. S.) JOHN ADAMS.

(L. S.) DAVID HARTLEY.

(L. S.) B. FRANKLIN.

(L. S.) JOHN JAY.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

1775.

CHAPITRE XXII

1775-1776

CHAPITRE XXIII

1776-1777

CHAPITRE XXIV

1776 — 1777 — 1778

CHAPITRE XXV.

DE 1779 A 1783.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PREMIER VOLUME.

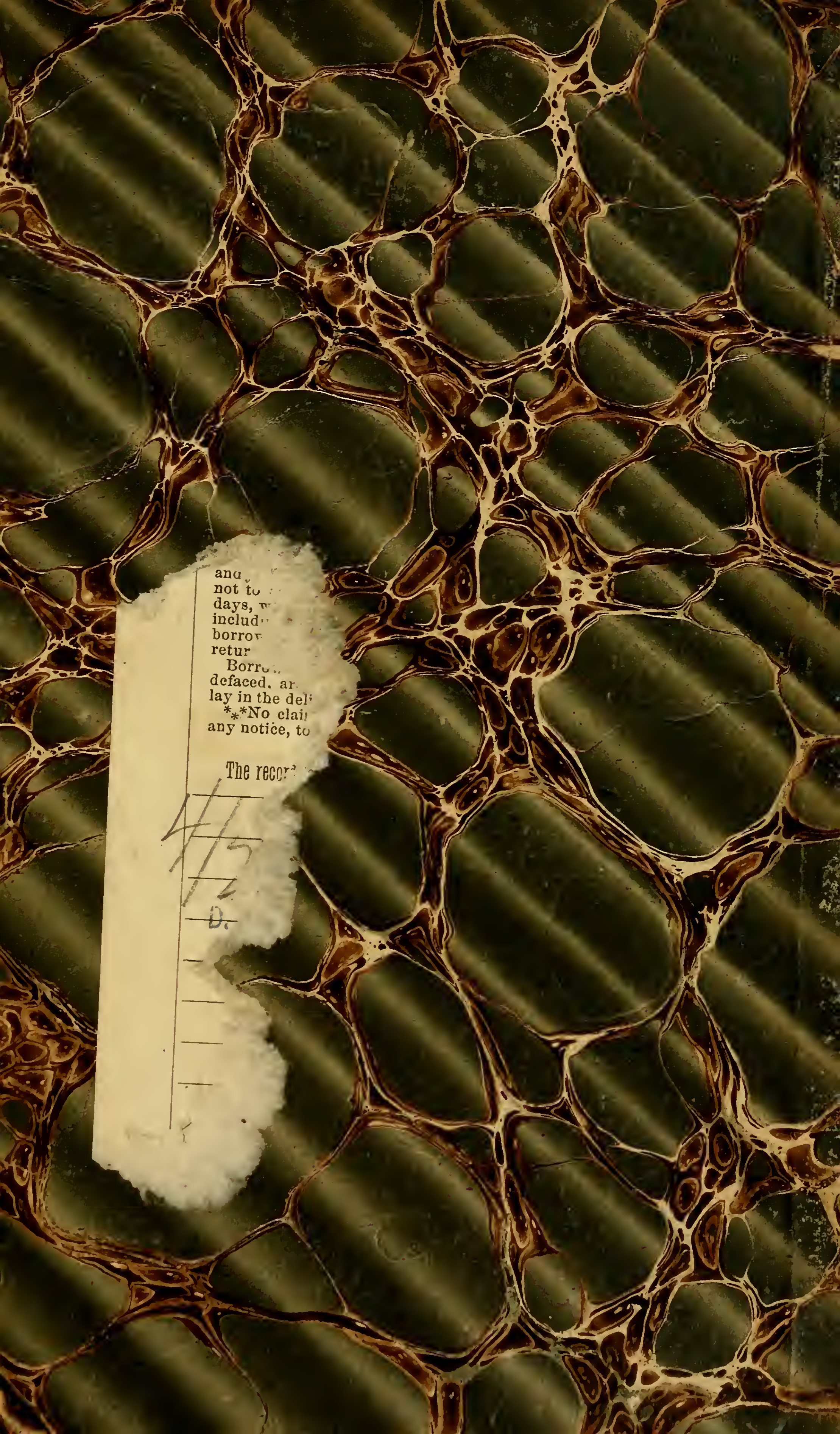
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME

ERRATUM

—

Page 218, ligne 1re du sommaire, au lieu de : Causes principales, lisez : Causes principales de la révolution.


MAY 24



and
not to
days,
includ
borrow
retur
Borro
defaced, ar
lay in the del
*.*No clai
any notice, to
The recor

